
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

GoogleTM books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Econ 5414.6

Harvard College Library



BEQUEST OF
GEORGINA LOWELL PUTNAM
OF BOSTON

Received, July 1, 1914.

HISTOIRE
DE LA
FÉODALITÉ FINANCIÈRE

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

LES JUIFS, ROIS DE L'ÉPOQUE

HISTOIRE

DE LA

FÉODALITÉ FINANCIÈRE.

PAR A. TOUSSENEL

La spéculation légitime consiste à acheter au meilleur marché possible, pour revendre le plus cher possible....
C'est l'âme du commerce.

(Sylvain Dumon, ministre des travaux publics.)

Les financiers soutiennent l'État comme la corde soutient le pendu.

(Montesquieu.)

La maison de mon père est une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs.

(Jésus chassant les marchands du Temple.)

Mercure, dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs.

(*Mythologie.*)

TOME PREMIER

PARIS

GABRIEL DE GONET, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES BEAUX-ARTS, 6

1847

Handwritten: 1198
5414.6
Serials Section
Harvard College Library

July 1, 1914.

Request of

Georgina Lowell Putnam

MAILED JUL 22 1915

LES JUIFS, ROIS DE L'ÉPOQUE.

INTRODUCTION.

J'appelle, comme le peuple, de ce nom méprisé de juif, tout trafiquant d'espèces, tout parasite improductif, vivant de la substance et du travail d'autrui. Juif, usurier, trafiquant, sont pour moi synonymes.

Beaucoup m'ont fait un crime d'avoir cloué le nom d'un peuple encore vivant, comme étiquette à une profession infime. Je réponds qu'il ne dépend pas du bon plaisir de l'écrivain d'altérer la valeur d'une expression consacrée par l'usage, et que je n'ai pu trouver, dans ma langue nationale, de meilleur nom que celui de juif, pour désigner ceux que j'ai voulu flétrir.

On m'a dit aussi que j'aurais pu traiter avec plus de respect un peuple qui a fait de si grandes choses, un peuple, dans le sein duquel Dieu s'est plu si longtemps à choisir ses élus.

Je ne sais pas les grandes choses qu'a faites le peuple juif, n'ayant jamais lu son histoire que dans un livre où il n'est parlé que d'adultère et d'inceste, de

boucheries et de guerres sauvages ; où tout nom qu'on révère est souillé d'infamie ; où toute grande fortune débute invariablement par la fraude et par la trahison ; où les rois, qu'on nomme saints, font assassiner les maris pour leur voler leurs femmes ; où les femmes qu'on nomme saintes entrent dans le lit des généraux ennemis pour leur trancher la tête.

Je ne décerne pas le titre de grand peuple à une horde d'usuriers et de lépreux , à charge à toute l'humanité depuis le commencement des siècles , et qui traîne par tout le globe sa haine des autres peuples et son incorrigible orgueil. Race toujours vaincue, châtiée, asservie, en témoignage de la protection toute spéciale du Créateur, et toujours regrettant l'esclavage et les oignons d'Égypte, et toujours prête à retourner au culte du veau d'or, malgré les signes de la colère de Dieu. Demandez un peu à ces Juifs, qui gagnent avec nous cent millions en un an, s'ils tiennent excessivement à revoir les murs tant pleurés de Sion !

Je n'appelle pas peuple de Dieu, le peuple qui met impitoyablement à mort tous les prophètes inspirés de l'esprit saint, qui crucifie le Rédempteur des hommes, et l'insulte sur sa croix. Si tant d'élus de Dieu sont sortis du sein de la nation juive, c'est qu'il est naturel que la protestation des victimes s'élève, plus fréquemment qu'ailleurs, des abîmes de l'iniquité.

Pour moi, comme pour tous les hommes sensés chez lesquels les préjugés de l'histoire n'ont pas abruti la raison, le peuple qui a fait les grandes cho-

ses consignées dans les livres juifs, doit s'appeler le peuple de Satan, non le peuple de Dieu : et le Dieu du peuple juif n'est autre, en effet, que Satan...

Qui pose au milieu des éclairs, et marche accompagné d'un cortège d'anges exterminateurs.

Satan, le dieu des armées, le dieu du carnage, le dieu méchant, le dieu jaloux, le dieu inique qui punit la femme de Loth du crime de ses filles, qui commande à Abraham le meurtre de son fils. Le vrai Dieu, le Dieu de l'Évangile, celui qui se révèle par l'amour, celui qui a mis au cœur du père la tendresse paternelle, n'a jamais commandé à un père d'égorger son enfant; car cet abominable crime serait une offense à sa loi.

Non, le Dieu de l'Évangile, qui a prescrit aux hommes de s'aimer comme des frères, et dont la sainte loi est gravée dans nos cœurs à tous, n'est pas le même qui a dicté au sombre législateur du Sinaï l'exécrable formule *œil pour œil, dent pour dent*, et qui ordonne à ses fidèles d'exterminer sans pitié tous ceux qui ne prononcent pas purement *siboleth*.

Et si le peuple juif était véritablement le peuple de Dieu, il n'eût pas mis à mort le fils de Dieu; il ne continuerait pas d'exploiter, par le parasitisme et l'usure, tous les travailleurs que le Christ a voulu racheter, et qui sont la milice de Dieu; et Dieu ne l'eût pas marqué du cachet d'anathème en lui infligeant la lèpre, comme il a infligé la laderie au pourceau.

De par la Charité, la Raison et la Foi, anathème à toutes les religions impies qui disent Dieu méchant :

car ces religions-là sont de l'invention des hommes inspirés de l'esprit de Satan et qui ont fait leur Dieu à leur image; et l'impiété du dogme peut se mesurer à l'inhumanité de ses sectaires.

Or, quel peuple a été plus sanguinaire dans ses vengeances, plus persévérant dans sa haine et dans son mépris pour le reste de l'humanité que le Juif? Où que vive cette race, je défie qu'on me la montre occupée à une fonction utile ou productive, occupée à autre chose qu'à gruger et dépouiller la nation qui l'a reçue dans son sein (France, Russie, Pologne, Portugal, Allemagne).

Et qui dit Juif, dit protestant, sachez-le. L'Anglais, le Hollandais, le Gènevois, qui apprennent à lire la volonté de Dieu dans le même livre que le Juif, professent pour les lois de l'équité et les droits des travailleurs le même mépris que le Juif. Il y a même dispute entre ces races pour savoir à laquelle revient le prix de l'avarice et de la cupidité. A Genève, on prétend qu'un Gènevois vaut six Juifs. Et, circonstance bien singulière et bien caractéristique, l'amour de l'or chez toutes ces races est proportionnel à l'intolérance et au fanatisme religieux. Le talmudiste de Francfort, le vieux Juif de sang usuraire, le circoncis, n'est pas plus feryemment attaché à la lettre de la Bible et au culte du veau d'or que le puritain de Genève, dont les ancêtres ont fait brûler Servet, que le méthodiste d'Angleterre, que le piétiste d'Allemagne. Ce sont tous enfants d'un même père, et à qui le dieu d'Israël a promis un jour, en la personne de Jacob, la

propriété de la terre, à l'exclusion de tous les autres peuples. Et toutes ces sectes sont également ardentes à poursuivre l'exécution de la promesse de Dieu, toutes également orgueilleuses et ennemies de l'étranger qu'elles nomment *Philistin*, *travailleur*, et elles composent à elles toutes une immense congrégation de vampires dont les estomacs sont aux banques des grandes capitales, et les suçoirs partout. Les travailleurs qui s'exténuent et meurent à la peine, sur les trois quarts de la superficie du globe, travaillent pour enrichir quelques milliers de nababs fainéants de Juda, d'Amsterdam et de Londres. Tout l'or qui se tire par la mine ou par la charrue des entrailles de la terre est attiré, par une puissance d'aspiration invincible, dans les coffres-forts de l'Anglais, du Gènevois, du Juif, races aristocratiques qui ont fait vœu de paresse et d'oisiveté, et s'entendent pour vivre du labeur et de la production d'autrui. Et les milliards ont beau s'entasser dans leurs caves, et leurs caves déborder, ils trouvent qu'elles ne sont jamais assez pleines, et ils inventent pour les remplir des commerces de poisons. Ainsi le veut le Dieu qu'on adore dans la Bible, le même qui permet au puritain Hollandais de cracher à la figure du Christ pour soutirer au Japonais quelques milliers d'écus ! Oh ! ce devait être un austère liseur de la Bible que ce Hollandais qui, sur le reproche qu'on lui adressait de vendre aux ennemis de sa patrie des munitions de guerre, répondit qu'on lui montrât le chemin des enfers, et qu'il irait vendre sur-le-champ de la poudre aux damnés....

Je vous dis qu'il y a des peuples de proie qui vivent de la chair des autres, et que ce sont les peuples marchands, ceux qui s'appelaient autrefois les Phéniciens et les Carthaginois, et qui s'appellent aujourd'hui les Anglais, les Hollandais, les Juifs, et que la Bible est le code religieux où tous ces déprédateurs trouvent la justification de leurs tyrannies et de leurs accaparements. L'Anglais, dont la principale profession est de dérober des coins de terre, pour exploiter ceux qui les cultivent, ne voyage jamais sans sa Bible. Cromwell, le bourreau puritain, est un personnage de la Bible. Malthus, aussi, le philanthrope Malthus, celui qui refuse à l'enfant du peuple *une place au banquet de la vie*, qui ne veut de place à ce banquet que pour les riches, Malthus, je vous en réponds, était imbu de l'esprit de la Bible jusqu'à la moelle des os. Dans toutes les guerres de fanatisme, c'est au nom de la Bible qu'on égorge, non au nom de l'Évangile.

L'histoire dira un jour si le fameux principe de la Réformation, le droit de libre examen, fut accepté aussi généralement qu'on l'affirme, comme idée de progrès. Si bien des souverains, celui de l'Angleterre notamment, ne virent pas plutôt dans le principe soi-disant émancipateur, un moyen de soustraire la puissance temporelle, c'est-à-dire la force brutale dont ils étaient armés, au joug de la puissance spirituelle; un moyen de substituer l'infailibilité de l'individu à l'infailibilité du Pape, personnification de l'Église et vicaire du Christ. J'avoue que je ne suis pas complètement édifié sur cette fameuse question de liberté,

et que là où tant de philosophes et d'historiens ont signalé un progrès, je n'ai vu, moi, qu'un mouvement de recul. Les douze articles de la charte des paysans sont contemporains de Luther et vont un peu plus avant que lui dans la réforme religieuse et politique ; mais les mêmes princes qui se sont unis pour défendre Luther contre Rome, se sont unis aussi pour écraser l'insurrection des travailleurs. On me persuadera difficilement que ce fut le pur amour de la liberté qui poussa Henri VIII d'Angleterre, et plus tard Élisabeth et Cromwell à briser le joug de Rome. Je me défie des religions qui acceptent pour pape un Henri VIII. Protestants de toutes les communions, votre prétendue révolution religieuse et spirituelle de 1520 n'est qu'une insurrection de populations mercantiles, de races de trafiquants qui, se trouvant trop à l'étroit dans la morale de l'Évangile, font retour à la Bible. Le Dieu de la Bible, en effet, n'a pas de fils comme le Dieu de l'Évangile pour chasser les marchands du temple, à coups de fouet. Le Dieu de la Bible ne punit pas le coupable dans l'autre vie : *il n'y a pas d'autre vie dans la Bible.* Jouissez, pilliez, volez, soyez heureux dans votre chair, et ne vous inquiétez pas du reste.... Ah, je comprends que la vente des indulgences, que les richesses scandaleuses du clergé catholique, la vie de ses papes et de ses moines, aient poussé dans le temps à la réaction puritaine et provoqué la réforme évangélique ; mais quelque chose me dit pourtant à l'âme que les fautes de Rome n'entrèrent que pour bien peu dans les causes qui détachèrent de la foi catholique les

princes d'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse, la Hollande. Quelque chose me dit que, si le principe du libre examen, formulé par Luther, eût menacé le pouvoir temporel des castes, comme il menaçait le pouvoir spirituel, plus d'un des États dissidents serait encore aujourd'hui dans le giron de Rome. Qui s'est fait tout d'abord protestant chez nous, en France? Le noble, le Coligny, le Condé, l'ennemi de la royauté et du peuple. Et d'ailleurs, si la foi de Luther, si ce fameux principe de la Réformation avait puissance de créer des hommes libres, il est clair que le travailleur anglais ne serait pas aujourd'hui le plus misérable et le plus opprimé de tous les serfs du globe; l'aristocratie anglaise, la caste la plus insolente et la plus orgueilleuse qui fut jamais.

Je trouve aussi que ces ministres du culte anglican ont bonne grâce à tonner contre les scandales de l'Église romaine, *la grande prostituée*, eux, les évêques rentés d'un million et plus, et vivant de tous les vices, et battant monnaie avec le vol, l'ivrognerie et la prostitution!

Je sais qu'on objecte souvent à ceux qui pensent comme moi sur l'esprit secret du protestantisme et sur l'influence malfaisante du livre juif :

« Que leur opinion est sauvage.... que ce qu'ils veulent, c'est le retour au moyen âge, aux préjugés fanatiques qui tenaient le Juif pour maudit. On leur reproche de rompre avec les opinions charitables du temps, avec les théories humanitaires qui ont proclamé, en 89 et depuis, la fraternité des nations. On

dit que leur langage n'est pas de cette époque de fusion et d'oubli, n'est pas d'un Français de ce siècle.... »

Mon langage est celui d'un écrivain sincère qui n'a de fanatisme ni de répulsion systématique pour aucun culte, mais qui croit avoir compris l'histoire du peuple juif et qui pense :

Que la religion du peuple juif en a fait fatalement un peuple ennemi de l'humanité, que la Bible est le catéchisme et le code des peuples bourreaux.

Que les Juifs ne demeurent jamais victimes, que le temps juste qu'il leur faut pour devenir persécuteurs. Que l'État qui leur accorde imprudemment le droit de cité, se crée de futurs maîtres, et que la France, pour avoir cédé trop vite aux impulsions de sa charité généreuse, est déjà leur esclave. ✓

Une preuve à l'appui de cette accusation :

Le gouvernement de France a concédé le monopole des transports sur la ligne du Nord à des Juifs. C'est un Juif qui en est le directeur, la plupart des employés de l'administration sont des Juifs. Eh bien ! je ne pense pas qu'il existe dans aucune autre administration publique de France, un personnel plus répulsif que celui-là pour le ton, plus orgueilleux, plus *cassant* dans ses rapports avec le public, et moins soucieux du confort et de la vie des voyageurs. Ce chemin de fer du Nord était à peine en exploitation depuis une semaine, que des plaintes universelles retentissaient déjà sur la négligence du service, sur la brutalité des agents. Survint, quinze jours après son inauguration, une épouvantable catastrophe, qui unit la date néfaste du 8 juillet 1846

à celle du 8 mai 1842, et le nom de Rothschild au nom de Fould, dans l'histoire des sinistres industriels; et les parents des nombreuses victimes, instruites par l'expérience, n'ont pas même osé traduire devant les tribunaux du pays la compagnie homicide, quoique tous les jours les tribunaux condamnent à des dommages-intérêts considérables de maladroits cochers coupables d'imprudence.

Je demande s'il est écrit dans la charte que la justice doive avoir deux balances, une pour nous, Français, une autre pour les juifs. Hélas! voici qu'au lieu de réclamer justice, ce brave peuple français, peuple libéré de 89, crie Noël pour les Juifs, et que, non content de battre des mains à l'impunité des monopoleurs, il les choisit pour ses mandataires. Je commence à croire en vérité que Judas Iscariote s'est trop pressé d'aller se pendre. Mais comment trouvez-vous ces pauvres enfants d'Israël, qui continuent de poser en victimes? N'est-ce pas que cette attitude explorée leur va bien!

Donc, en dépit de tous les faux philanthropes et de tous les charlatans de libéralisme, je repète que la France doit expier cruellement les torts de sa charité pour le Juif; charité imprudente, charité déplorable dont tous les grands penseurs de tous les siècles lui avaient à l'avance signalé les périls; car Tacite est sur ce point d'accord avec Bossuet, avec les encyclopédistes et Fourier. Tacite, le plus illustre de tous les historiens de l'antiquité, s'élève contre l'indomptable orgueil et l'esprit de fourberie du peuple juif.

Bossuet qui croit ce peuple choisi par Dieu pour révéler sa loi au monde, Bossuet ne peut s'empêcher d'écrire que *les Juifs ne sont plus rien à la religion ni à Dieu, et qu'il est juste que leurs ruines soient répandues par la terre, en punition de leur endurcissement*. Voltaire tue le Juif sous l'épigramme. Je viens de lire dans un livre tout récent, écrit par un Juif converti, M. Cerfbeer de Medelsheim, que la population israélite de France fournissait un contingent de repris de justice double de celui fourni par l'autre population, toute proportion gardée.... bien que la race israélite s'abstînt généralement de toute espèce d'attentat contre les personnes et se renfermât presque exclusivement dans l'exercice du vol, de la fraude; de l'usure, du dol en matière de recrutement. L'auteur qui s'est mis généreusement en quête de circonstances atténuantes pour les méfaits de ses ex-coreligionnaires, ajoute avec candeur que « vu la nature des délits habituels de l'israélite, qui supposent une étude approfondie des moyens de frustrer le Code pénal, la loi ne doit guère atteindre que le *petit nombre des délinquants!!* »
 Merci!

Écoutez après cela Fourier, le plus puissant des génies de ce siècle :

« A ces vices récents, tous vices de circonstance, ajoutons le plus honteux, *l'admission des Juifs au droit de cité*.

« Il ne suffisait donc pas des *civilisés* pour assurer le règne de la fourberie, il faut appeler au secours les nations d'usuriers, les *patriarcaux improductifs*. La nation juive n'est pas *civilisée*, elle est patriarcale, n'ayant point de souverains,

n'en reconnaissant aucun en *secret*, et croyant toute fourberie louable, *quand il s'agit de tromper ceux qui ne pratiquent pas sa religion*. Elle n'affiche pas ses principes, mais on les connaît assez.

« Un tort plus grand chez cette nation, est de s'adonner exclusivement au trafic, à l'usure et aux dépurations mercantiles, selon le tableau de Londres, tableau qui ne nous apprend que ce que chacun sait.

« Tout gouvernement qui tient aux bonnes mœurs, *devrait y astreindre les Juifs, les obliger au travail productif, ne les admettre qu'en proportion d'un centième pour le vice, une famille marchande pour cent familles agricoles et manufacturières*; mais notre siècle philosophe admet inconsidérément des légions de Juifs, tous parasites, marchands, usuriers, etc.

« Lorsqu'on aura reconnu (et cela ne tardera guère) que la science politique doit s'attacher à réduire le nombre des marchands, pour les amener à la concurrence véridique et solidaire, on aura peine à concevoir l'impéritie de cette philosophie qui appelle à son secours une race tout improductive, mercantile et patriarcale, pour raffiner les fraudes commerciales déjà intolérables. » (*Nouveau monde*, p. 421, 2^e édit.)

Je ne vois véritablement pas d'objection sérieuse à opposer à ces considérations de sage politique. L'illustre réformateur qui condamne ici le peuple juif comme coupable de parasitisme, n'était pas, que je sache, un homme à préjugés. C'était le profond penseur dont l'impitoyable logique a porté bas le commerce anarchique, et dénoncé aux États européens, quarante ans à l'avance, l'avènement de la féodalité mercantile et le règne de Juda. Et remarquez que les gouvernements de Russie et de Prusse, gouvernements peu suspects d'utopisme, ont été amenés tout récem-

ment, par la force naturelle des choses, à appliquer à leurs sujets israélites les principes de politique exposés dans les lignes qui précèdent. L'empereur Nicolas, qui a fondé en faveur des Juifs de ses États un grand nombre d'institutions spéciales, et qu'on ne saurait accuser de mauvais vouloir pour cette race, l'empereur Nicolas, qui lui a donné toute facilité *pour sortir de l'état d'abjection où elle est tombée par l'exercice de l'usure et d'autres métiers dégradants*, vient d'ordonner par un récent ukase (juillet 1846), « qu'avant le 1^{er} janvier 1850, les Juifs eussent à choisir une profession dans la catégorie des *professions honorables* spécifiées en tête dudit ukase. A partir de la même époque, les Juifs devront aussi renoncer à leur costume, afin qu'ils ne forment plus *une nation dans la nation*. De nombreuses immunités sont accordées en outre aux Israélites qui se décideraient à embrasser la profession agricole. »

L'empereur Nicolas ne veut plus que les Juifs soient une nation dans la nation russe, et en cela il a parfaitement raison. L'empereur Nicolas, qui prend ici la défense du travailleur russe contre l'usurier parasite, contre l'oisif, contre l'improductif, me paraît beaucoup plus avancé dans la voie du progrès véritable que M. Odilon-Barrot, qui ne veut pas retirer des mains des spéculateurs le monopole des assurances. Au lieu de nous élever sottement contre la tyrannie de l'autocrate, acceptons de bon cœur l'exemple de sagesse et de vraie philanthropie qu'il nous donne.

Les Juifs sont une nation dans la nation française,

quoi qu'ils fassent et qu'ils disent, et ils y seront la nation conquérante et dominatrice avant peu. Que les aveugles et les vendus qui ne voient pas ou ne veulent pas voir ces choses, ne me fassent donc pas un crime d'avoir la vue plus perçante et la fibre nationale plus irritable qu'eux. Je viens de prouver que si je me trompe, je me trompe du moins en bonne compagnie.

Avant d'en finir avec ce titre volé de peuple de Dieu, que je cite une dernière phrase de Fourier, phrase extraite d'un manuscrit inédit que ses héritiers paresseux ont oublié de faire tirer à cent mille exemplaires :

« Les Grecs.... ont été véritablement le peuple de Dieu, tandis que les Juifs, *qui s'arrogent le titre de peuple de Dieu, ont été le véritable peuple de l'enfer, une vile* dont les annales présentent sans cesse le crime à nu et dans toute sa laideur, jusque dans la personne du plus sage de leurs rois; et sans qu'il soit resté d'eux aucun monument dans les sciences ou les arts, aucun acte qui puisse excuser le tort d'avoir tendu continuellement à la Barbarie, quand ils étaient libres, et continuellement au Patriarcat quand ils ont été asservis. »

On sait maintenant si l'on tenait à le savoir, les causes de l'aversion raisonnée que l'auteur de ce livre a vouée aux enfants d'Israël, et qui l'ont jusqu'ici empêché d'unir dans sa pensée ces deux mots de *Juif* et de *citoyen français*, et qui font arriver le sarcasme de l'indignation et de la colère à ses lèvres, à l'idée que des marchands de lorgnettes ou d'espèces, arrivés on ne sait d'où, puissent être appelés à faire les lois de son pays,

quand les plus glorieux enfants de la France, des hommes ayant nom Béranger, Fourier, Lamennais, ne sont pas même appelés, faute d'argent, à choisir leurs représentants. Mais personne ici ne comprend donc qu'aussi longtemps que le privilège de l'électorat et de l'éligibilité relèvera de l'or seul, il nous sera impossible à nous autres Français, peuple noble et ennemi du trafic, de soutenir la lutte avec le Juif sur le terrain de la représentation *nationale*! Poussez jusqu'à ses dernières conséquences ce système de la représentation exclusive de l'or, haussez, haussez le cens, et vous allez voir que les Juifs de nation feront les majorités parlementaires partout. Un Juif citoyen, français! L'accouplement de ces deux noms me paraît monstrueux. Mais le plus riche de tous les Juifs de l'époque doit sa fortune à Waterloo! Oui leur fortune à tous, à ces banquiers cosmopolites, date de nos revers et de notre écrasement!

« Trêve de malédictions, nous crie encore une bonne âme, une âme charitable, abusée par une interprétation trop naïve de la loi de Moïse. Cette loi que vous dénigrez si méchamment, socialistes ingrats, cette loi est la seule qui ait proclamé l'abolition de la propriété et des dettes au bout d'un certain temps. »

Aboli la propriété! comment cela? Entendons-nous. La loi juive dit, en effet, que la propriété vendue fait retour à ses possesseurs primitifs au bout de cinquante ans, et que tous les sept ans les esclaves seront affranchis, et que les pauvres récolteront les

fruits de la terre ; mais loin de trouver là sujet de m'extasier comme vous, sur le libéralisme de la loi juive, j'y lis au contraire le fait qui condamne Israël....

J'y vois d'abord la propriété du sol inféodée à une tribu, à une famille de propriétaires *par la grâce de Dieu*, une variété de l'espèce *lord anglais*.

Ensuite, cette seule raison que la propriété immobilière devait faire retour aux possesseurs primitifs après un certain temps de jouissance, m'explique pourquoi le Juif ne voulut jamais de la propriété ! On connaît l'invincible répulsion du Juif pour le travail des champs, répulsion qui ne l'empêchera pas d'envahir d'ici à vingt-cinq ans la propriété des trois quarts du sol de la Lorraine et de l'Alsace.

Le Juif n'est jamais que campé sur le sol qu'il habite. Il ne veut pas s'y attacher par les liens de la propriété, parce qu'il sait que ces liens gêneraient ses allures, l'empêcheraient de courir là où le trafic l'appelle. Ce manteau de la patrie pesait sur ses épaules, et il s'est débarrassé du vêtement incommode. Le trafiquant anglais, américain, hollandais ne tient pas plus au sol que le trafiquant juif.

Quant à votre prétendue abolition des dettes tous les sept ans, que signifie, je vous demande, une abolition de dettes quelconques pour des usuriers qui ne prêtent que *sur gages* et à la petite semaine ? Hélas ! vous vous êtes laissé séduire par les faux philanthropes, ma bonne âme, et vous avez cru aussi que c'était la misère et la persécution qui avaient forcé le Juif à se réfugier dans l'usure et le mercantilisme. Illusion

et sottise, entendez-vous ; illusion, charlatanisme et duperie ! *Le Juif est scellé par sa foi religieuse au brocantage et à tous les métiers dégradants dont le czar Nicolas tente de le libérer. « Qui travaille déroge, » ceci est la vraie foi du Talmud.*

« Le travail, c'est la douleur, » dit le Dieu inhumain à l'Adam juif. « Le travail, c'est le bonheur, la santé, la richesse, » dit le Dieu bon, à tous les hommes.

Voyez les musulmans ; ils n'ont pas à reprocher comme nous aux Juifs le supplice de leur Rédempteur, et cependant aucun peuple chrétien n'a jamais professé pour les Juifs autant de mépris que l'Arabe et le Turc. Pourquoi cela ? Parce que le Juif n'a jamais voulu exercer nulle part que le trafic et l'usure.

Je vous répète qu'il n'y a pas d'alliance possible entre cette race-là et nous, chrétiens ; et la preuve, c'est que la plupart des Juifs distingués de ce temps abjurent le judaïsme.

Que maintenant le peuple juif, qui relève du même Dieu que l'Anglais, ait produit de brillantes individualités dans les arts, la poésie, la science, ce fait-là n'est pas contestable. Oui, je sais que ces derniers temps ont vu surgir de glorieux noms d'artistes de la lignée d'Israël ; mais combien m'en citerait-on dans le nombre qui n'aient pas à leur gloire quelque tache d'argent !

Que ce peuple ait été doué de puissantes facultés organisatrices, je le nie encore moins ; mais je dis que sa responsabilité s'aggrave du faux emploi qu'il

a fait de ces facultés supérieures. Les vautours aussi sont de grands oiseaux, et qui planent haut dans les airs, et que nous admirons quelquefois dans leur vol, ce qui ne nous empêche pas de n'avoir que répulsion et dégoût pour ces déprédateurs immondes qui se repaissent de la chair des cadavres.

Donc ce n'est pas moi qui, dans la première édition de ce livre, ai semblé demander pardon à mon public d'avoir mis la race juive en cause dans une attaque à la féodalité d'argent. Je laisse la responsabilité de l'acte de contrition et des excuses à messieurs les directeurs de la *librairie sociétaire*, mes premiers éditeurs, qui n'avaient pas lu peut-être aussi attentivement que moi les lignes de leur maître que je me suis permis de leur citer. Et plutôt au ciel que l'école sociétaire, aujourd'hui si puissante, n'eût pas à reprocher à ses chefs de plus graves infidélités!

Vous me demandez donc, messieurs de la *librairie sociétaire*, plus d'égards et de respects pour la grande nation juive, dont les pauvres enfants impriment vos journaux et vos livres....

Des égards et des respects, dites-vous, pour les prétendues infortunes de ces vils croupiers d'agio-tage dont le parasitisme avide prélève chaque année sur le travail de nos frères en douleur des tributs de plusieurs milliards, sans compter le tribut de la prostitution, le tribut du suicide et celui de la faim. De la pitié pour ces fainéants repus qui nous font jeter à la tête par leurs insolents valets de plume, que la misère est le lot fatal des masses, et qu'il n'y a pas place pour l'enfant

du pauvre au banquet de la vie. Oh ! non pas, s'il vous plaît, non pas, messieurs les démocrates pacifiques, le sort de ceux qu'on exploite et qui souffrent m'a tant pris de pitié au cœur, qu'il ne m'en est pas resté comme à vous pour ceux qui les exploitent, pour ces hauts et puissants seigneurs du capital, vos candidats vénérés. Paix aux travailleurs de toutes les nations, d'accord, paix et fraternité ! Mais guerre aussi, et guerre impitoyable aux parasites de toutes les religions et de tous les drapeaux, guerre aux banquiers cosmopolites, guerre aux Juifs monopoleurs !!

Et vous, qui vous proclamez humanitaires, ne travaillez pas à éteindre au cœur de la nation française la dernière étincelle de charité qui l'échauffe, son noble mépris du négoce et sa haine des peuples bourreaux.... Mais plutôt bénissez la suprême Providence d'avoir voulu que la féodalité mercantile eût pour premiers parrains des enfants d'Israël, des fils non dégénérés de ces Pharisiens et de ces Scribes qui mirent en croix le Christ, pour que le monde chrétien reconnût l'*infâme* à la souillure de son nom !

LES JUIFS, ROIS DE L'ÉPOQUE.

HISTOIRE

DE LA

FÉODALITÉ FINANCIÈRE.

BUT DE L'OUVRAGE.

Il est dans la vie des nations, comme dans celle des individus, des époques critiques où il semblerait que le sang se fige au cœur; des temps d'arrêt terribles où toutes les conquêtes du passé peuvent se perdre par une faute; où l'usurpation, provoquée par l'inertie générale et l'engourdissement des esprits, s'assied sur les institutions avilies et se consolide pour des siècles.

La nation française est arrivée à l'une de ces époques fatales.

L'impuissance parlementaire est manifeste : on la dirait passée à l'état chronique depuis peu. La Chambre des députés, *représentation trop fidèle du pays*, morcelée, fractionnée comme lui, vote les lois par tronçons; les mots de système et d'unité lui font peur. Si quelque misérable question de portefeuille ou de

fonds secrets réussit parfois à galvaniser sa torpeur, la majorité, ralliée un moment par la crainte, se débande aussitôt que le péril est passé; et chaque mandataire, reprenant à la hâte le collier de l'intérêt local, se remet à tirer pour son compte de plus belle. La loi, dépouillée de tout caractère grandiose et national, n'est plus qu'une transaction d'argent entre d'avidés prétentions de clocher. Il n'y a de majorité assurée pour les ministres qu'à la condition, par ceux-ci, de ne pas gouverner. Acheter des consciences et pallier des bassesses, voilà l'œuvre édifiante et à peu près exclusive que les mœurs de ce temps ont assignée au pouvoir; et les huissiers, chargés de la police des antichambres ministérielles, ne suffisent pas à expulser les mendiants qui les assiègent à toute heure de jour et de nuit.

Et quand ces ministres sont surpris en flagrant délit de fraude électorale, ils ne se donnent pas même la peine de nier; ils se contentent de répondre à ceux de l'opposition qui les accusent : Vous ne valez pas mieux que nous.... Et ces ministres disent vrai; il n'y a plus de question de conscience dans ce régime soi-disant représentatif, où deux cent mille électeurs à deux cents francs sont censés représenter trente-cinq millions de Français; il n'y a plus que des questions de boule. Les mêmes ministres ont bien ri un jour qu'un député naïf avait cité à la tribune le nom de quelques ministres anglais morts de honte pour avoir été pris la main dans le sac de la corruption.

On ne meurt plus de honte, en ce temps : on en vit.

A l'intérieur, tous les ressorts de l'administration

centrale sont brisés; car ce n'est plus le préfet qui administre, mais bien le député qui règne dans le pays et qui dispose des emplois. Les ministres ayant pris pour habitude de payer en préfectures ou en moitiés de recettes générales les votes à eux livrés, les plus hautes fonctions de l'État ont perdu leur prestige aux yeux des populations, et les titulaires de ces fonctions leur ancienne influence. Les accusations de concussion contre les magistrats de l'ordre le plus élevé sont à l'ordre du jour : un maréchal de France avoue devant un tribunal qu'il a *compromis la dignité du commandement*, par une attribution fautive de l'argent du tribut imposé à l'ennemi; un ministre de la marine confesse ingénument à la tribune que la comptabilité de son département n'est pas exempte de quelques *irrégularités*. La banqueroute a pris pied chez les receveurs des finances aussi facilement que chez les notaires et chez les agents de change; on a même commencé à en traduire devant les cours d'assises pour attentats à la pudeur. Vingt-cinq fonctionnaires publics d'Algérie ont été traduits à la fois devant les tribunaux, révoqués ou simplement censurés pour faits de concussion, d'indiscipline ou d'incapacité; et les tribunaux de la métropole ne chôment pas plus que ceux d'Algérie d'affaires scandaleuses de concussions et de pots-de-vin. On peut même affirmer qu'il y a sur ce chapitre concurrence entre certaines administrations de la guerre et de la marine. Des commis de la régie sont de moitié dans les opérations et dans les bénéfices des falsificateurs de boissons. Des employés de la monnaie sont accusés d'avoir vendu les poinçons du

contrôle. La fraude, la démoralisation et le mépris de la probité sont partout.

La magistrature elle-même, si longtemps la dernière sauvegarde de nos libertés, de notre honneur, semble avoir perdu la notion du juste et de l'injuste dans le naufrage général des mœurs publiques et de l'équité. Il s'est trouvé des juges pour condamner à la prison et à l'amende de pauvres ouvriers coupables de s'être coalisés *pour vivre de leur travail*, sans que l'idée soit venue à ces exécuteurs si rigoureux de la loi, de mettre en cause les maîtres, coupables de s'être coalisés *pour vivre du travail de leurs ouvriers*. A peine s'est-il trouvé dans le sein du parquet un seul magistrat courageux pour invoquer cette coalition des maîtres comme circonstance atténuante en faveur des malheureux mineurs de Saint-Étienne. Encore moins la justice de France, si dure au pauvre monde, s'est-elle avisée de mander à sa barre, pour crime de pillage du trésor public, ces banquiers de Juda, de Londres et de Genève qui se coalisent si effrontément tous les jours pour se faire concéder à vil prix le monopole des emprunts et des chemins de fer.

A l'extérieur, la France est tombée au rang de puissance de second ordre : les États absolutistes la tiennent en quarantaine, comme a dit le poète. Ils traitent sans son concours les questions d'équilibre européen, et la chassent de leurs congrès; et la France, au lieu de se retirer noblement dans son isolement formidable et de faire payer d'un haut prix son retour au sein de ces congrès, où rien ne peut se décider sans elle, la France mendie honteusement la faveur d'y reprendre sa place; et, pour qu'on lui

pardonne, elle se fait humble et modeste ; elle accorde à la marine anglaise le monopole de la police des mers ; elle permet à des croiseurs étrangers d'inspecter ses navires : ou bien lorsque l'opinion publique, soulevée par tant d'indignités , proteste, le gouvernement français ruse et tourne la question, et s'engage à tenir désormais sur la côte occidentale d'Afrique une flotte de vingt-six voiles, chargée de faire le guet pour l'intérêt anglais. Vingt-six voiles pour faire la police de la côte occidentale où nous n'avons à sauvegarder que des intérêts minimes ; deux ou trois bâtiments à peine pour surveiller la côte orientale où sont Madagascar et Bourbon !

Or, à la faveur de cette impuissance parlementaire, à la faveur de cette inertie du pouvoir et de la torpeur des esprits, la féodalité mercantile avance rapidement au cœur de nos institutions. Profitant avec habileté des divisions que la presse fomenté entre la royauté et le peuple, elle s'implante chaque jour plus profondément dans le sol, appuyant de ses deux pieds sur la gorge à la royauté et au peuple. Elle n'est pas encore complètement organisée aujourd'hui, elle le sera demain ; elle tient déjà le producteur et le consommateur à sa merci. Le juif règne et gouverne en France.

Je signale dans cet écrit l'origine, les tendances et les envahissements successifs de la féodalité financière ; j'expose les dangers de la situation actuelle et j'indique les moyens d'en sortir ; je fais voir qu'il est possible encore de mater le pouvoir insolent des écus ; j'appelle la royauté et le peuple à s'unir pour se débarrasser de l'aristocratie d'argent, comme la royauté et le peuple ont déjà fait sous Richelieu, pour jeter à

bas l'aristocratie de caste. Je démontre que la royauté n'a qu'à vouloir encore pour sauver une fois de plus les libertés du peuple, et pour se transfigurer glorieusement à ses yeux.

Et, maintenant, à ceux qui seraient tentés de me demander qui je suis, je réponds :

Je suis de ceux qu'on pourrait appeler les hommes du jour, par opposition à ceux qu'on appelle les hommes du lendemain ; je suis de ces gens dévoués et maladroits qu'on est toujours sûr de rencontrer au plus chaud de la mêlée dans les circonstances orageuses, mais qui oublient volontiers de faire leurs conditions la veille du combat et de réclamer leur part dans le butin le lendemain de la victoire. J'ai servi dix ans la cause du pouvoir avec une énergie de dévouement que les périls de la lutte n'ont pas un moment attiédie. Et cette cause de l'ordre et de l'autorité, je la servirais encore, s'il était bien permis à un homme de cœur de se faire le souteneur de cette politique déshonorante qu'ils appellent *modeste*, et dont le vrai nom est *servile*. Quand j'ai vu que ces ministres qui m'avaient donné mission de les défendre, trahissaient le pouvoir et vendaient la France aux juifs, j'ai déserté leur camp, afin de ne pas passer à l'ennemi avec eux.

CHAPITRE PREMIER.

A quels signes se reconnaît la royauté des juifs.

Le juif règne et gouverne en France. Où trouve-t-on écrites les preuves de cette royauté? Partout.

Partout, dans toutes nos institutions, dans tous les faits du jour, dans toutes les déterminations de la politique du dedans ou du dehors, dans les votes des chambres, dans les sentences des juges, jusque dans les discours du roi.

Oui, le roi! le roi, qui doit savoir que la fortune du juif ne peut se faire que de la ruine du peuple; le roi, qui doit savoir que la misère du travailleur n'a jamais été plus épouvantable qu'aujourd'hui, puisque c'est à lui que s'en prennent les travailleurs à bout de courage et d'espoir; le roi, pour complaire à ces juifs dont le coffre-fort déborde, est obligé de se féliciter tous les ans, dans une circonstance solennelle, des progrès toujours croissants de la prospérité publique.

Et ces juifs lui font dire que la condition de toutes les classes s'améliore et s'élève, quand les prisons crèvent partout de pléthore, quand la progression des délits certifiés par les documents de l'administration court cinq fois plus rapidement que celle des naissances; quand le chiffre *officiel* de l'indigence hausse, pour Paris seulement, de soixante-deux mille à quatre-vingt-six mille en six ans; quand il est constaté enfin

que l'infanticide, cette dernière raison de l'abrutissement et de la misère de l'espèce humaine, a gagné, depuis 1830, en France, SOIXANTE ET ONZE pour CENT !

La royauté du juif se reconnaît à ce que le juif est en possession de tous les privilèges qui formaient autrefois l'apanage de la royauté.

Le privilège de battre monnaie était jadis un de ces droits réguliers. Qui bat monnaie aujourd'hui, sinon le juif ?

Le roi prête bien son effigie au métal, mais c'est tout. Il n'en peut augmenter ni diminuer la valeur. C'est le juif qui fixe cette valeur au moyen de l'*agio*, une industrie à lui, une industrie monopolisée comme les autres, et qui donne à celui qui la tient le monopole de la vente et de l'affinage des métaux précieux¹.

Qui perçoit l'impôt sur le sel, sinon le juif ? la dîme du travail des populations, sinon le juif, créancier du capital de la dette nationale ?

La charte dit bien que le roi nomme aux emplois publics, fait les traités, commande les armées ; mais c'est faux.

Le roi peut bien nommer aux fonctions d'officier et de juge, à des emplois dont les titulaires jouissent d'un traitement de douze cents à trois mille francs ; mais tous les emplois élevés ou lucratifs de la finance

¹ J'ai vu plus d'une fois, vu de mes yeux, s'élancer de la cour d'un hôtel de la rue Laffitte, au trot pénible de six vigoureux chevaux de poste, une lourde et massive voiture en destination de Naples. Construite pour cette destination exclusive, la voiture contenait dans ses doubles fonds une somme de quatre millions en or, louis, guinées et lingots. Chacun de ses voyages, qui se renouvelaient, me disait-on, plusieurs fois dans l'année, rapportait à l'expéditeur un bénéfice de deux ou trois cent mille francs.

et de l'administration, voire ceux de la magistrature, sont à la nomination du juif. C'est le juif qui distribue les recettes générales à ses pieux serviteurs et qui destitue les receveurs généraux qui le gênent. C'est lui qui donne à M. Émile Pereire et à M. Infantin des places de trente mille francs et des bénéfices de cinq cent mille francs à deux millions sur la vente des actions de ses chemins de fer. Le juif, possesseur exclusif de l'administration des transports par tout le royaume, aura bientôt à lui plus d'employés que l'État.

Le roi ne fait pas les traités. Je défie le roi et les chambres de faire un traité d'alliance douanière, un traité de coton, de houille et de fer dont les juifs ne veuillent pas. Anzin n'a pas voulu de la réunion de la Belgique à la France, et cette réunion n'eut pas lieu.

Je demande si un roi bien maître de sa volonté et qui commanderait véritablement les armées, aurait laissé une heure à la tête de l'armée d'Afrique, d'une armée de cent mille hommes, ce sabreur incapable et brutal qui n'a jamais su que riposter par des insultes aux humbles dépêches des ministres du roi; et reconnaître, par de nouveaux outrages, les faveurs inouïes dont la main du roi l'a comblé?

Et la justice non plus ne se rend pas au nom du roi, mais au nom du juif, roi par le capital. Si les coalitions du capital échappent à la loi, c'est que le capital est plus puissant que la loi, c'est que le capital seul est inviolable et sacré. Que l'équipage du roi renverse un malheureux, le blesse, la loi viendra au secours du blessé, si la générosité de la liste civile ne devance pas la sollicitude de la loi. Que le juif

jonche de cadavres les voies de circulation dont il a le monopole, la loi se rangera pour laisser passer l'impunité du juif.

Avant que la loi eût concédé les chemins de fer au juif, tout voyageur pouvait circuler librement sur la grande route, sur le *pavé du roi*. Depuis que toutes les voies de communication, railways, canaux, rivières, sont au juif, nul n'y peut plus passer sans lui payer tribut.

Qui tient le monopole de la banque et celui des transports, les deux bras du commerce? Le juif.

Qui a le monopole de l'or et du mercure? Un juif.

Qui tiendra bientôt le monopole de la houille, des sels et des tabacs? Le même juif.

Qui a le monopole des annonces? Les saint-simoniens, valets du juif.

Qui a le monopole de l'impression des journaux? Un juif que le ministère public accuse de frauder le timbre.

Si l'air pouvait s'accaparer et se vendre, il y aurait un juif pour l'accaparer demain.

Qui règne dans les chambres, du roi qui n'a pu obtenir en quinze ans une misérable dotation de cinq cent mille francs pour l'aîné de ses fils, ou du juif, à qui la chambre de 1843 voulut un jour allouer d'un seul vote un bénéfice de trois à quatre cent millions?¹

Un Allemand écrivait naguère : « Il y a quinze ans que le roi Louis-Philippe sert de paratonnerre révolutionnaire à ces marchands d'écus qui règnent et

¹ Affaire de la ligne du Nord, où la chambre livrait gratis la voie construite des deniers de l'État.

gouvernement en France... Eh bien ! qu'on fasse entendre à tous ces bourgeois gorgés d'or, qu'ils gagneraient seulement demi pour cent à échanger leur roi constitutionnel contre un président de république, l'échange aurait lieu dès demain. »

Cet Allemand-là connaissait bien la France.

Mais citons quelques faits importants du jour, pour faire voir à tous où les choses en sont venues. Esquissons à larges traits la politique de nos gouvernants, au dedans et au dehors ; suivons l'action du juif dans toutes les péripéties de cette politique de la peur, et établissons la toute-puissance de l'aristocratie financière avant d'aborder son histoire.

Politique extérieure.

Quand nos ministres ont fait semblant, dans ces dernières années, de craindre que la guerre n'éclatât entre l'Angleterre et la France, à propos d'une question de Taïti ou du Maroc, ils affectaient une terreur qui n'était pas dans leur âme. S'ils ont fait tonner leurs innocents canons des Invalides, à l'occasion du bienheureux traité de paix conclu avec Abder-Rahmann, croyez qu'ils n'ont pas voulu autre chose que se rendre intéressants auprès du haut commerce ; ils savaient parfaitement que la guerre n'aurait pas lieu, car le juif n'y joue pas.

Le juif joue à la paix, c'est-à-dire à la hausse, et voilà pourquoi la paix européenne dure depuis quinze ans. Vainement l'empereur Nicolas, que ses instincts de chef barbare poussent invinciblement à la conquête et à la guerre, a-t-il essayé dix fois de rallu-

mer la conflagration universelle, en soufflant sur les cendres éteintes des vieilles coalitions; ses efforts ont échoué. Les juifs l'ont tenu en bride; les juifs ont mis l'autocrate au ban de toutes les bourses européennes; et lorsque en dernier lieu, sous prétexte d'une gracieuse visite à la reine Victoria, l'empereur de toutes les Russies est venu requérir l'assistance des banquiers de Rotterdam et de Londres, l'empereur de toutes les Russies s'est vu tourner le dos. Et ne remercions pas le juif de la paix qu'il nous donne; s'il avait intérêt à ce que la guerre se fit, la guerre se ferait.

Autre garantie du maintien de la paix. Les actionnaires des chemins de fer anglais ont la majorité dans la chambre des communes de Londres; ils l'ont également dans la chambre des députés, à Paris. Or, ces spéculateurs tout-puissants ont des millions engagés dans les chemins français, comme dans ceux de leur patrie, et la guerre leur porterait un préjudice énorme. Donc elle n'aura pas lieu.

Et puis il y a en Angleterre six millions d'Irlandais affamés et trois millions de chartistes, qui font que l'Angleterre ne saurait de longtemps déclarer la guerre à la France.

On dit que la reine Christine, à qui l'ambassadeur anglais de Madrid voulait faire des remontrances à propos du mariage de l'infante Luisa avec le duc de Montpensier, l'interrompt brusquement dès les premiers mots, en disant : « Ce mariage est décidé, et il aura lieu tel jour. » Cette princesse a parlé en digne souveraine qui ne s'effraye pas plus qu'il ne convient de la mauvaise humeur de l'Angleterre. L'Angleterre

ne fera plus peur désormais à quiconque osera la regarder en face.

Mais je dis plus : tous les motifs d'une guerre sainte seraient là pour la France, qu'on ne se battrait pas. Les Anglais bombarderaient Saint-Jean d'Acre et Beirouth, et menaceraient d'arracher Alexandrie et Suez à Méhémet-Ali ; les Russes descendraient le Bosphore, qu'on ne se battrait pas, par la simple raison que la direction des affaires de France appartient aux marchands, et que ces marchands auront toujours soin de la remettre aux mains des trembleurs et des vieillards, sachant bien que la vieillesse est hostile à tout ce qui s'appelle le mouvement et l'idée, et que l'oreille se fait dure à quatre-vingts ans aux mots de patrie et d'honneur ! Si les Anglais bombardaient Saint-Jean d'Acre en vue de nos escadres, nos ministres, j'en suis sûr, ordonneraient à nos escadres de rentrer à Toulon, pour laisser aux Anglais la mer libre. Si les Anglais forçaient le pacha d'Égypte, le poignard sur la gorge, à leur abandonner Alexandrie et Suez ; s'ils mettaient en même temps la main sur l'isthme d'Amérique, la France laisserait faire ; et le *Journal des Débats*, feuille anglaise qui s'imprime à Paris et dont les rédacteurs s'appellent John, trouverait de charmantes raisons avec des expressions nouvelles, pour nous démontrer que la France n'a qu'à gagner à ces accaparements de l'Angleterre, où le *Journal des Débats* ne voit que des triomphes de la civilisation sur la barbarie. Et en attendant l'événement, le *Journal des Débats*, qui a mission expresse d'endormir l'opinion publique sur les envahissements de l'Angleterre et sur les concessions du gouvernement français, conti-

nuerait de railler très-agréablement les publicistes naïfs qui oseraient accuser la politique britannique de convoitise insatiable et de duplicité.

Ce qui n'empêchera pas que demain ou après l'Angleterre ne prenne Suez ; car l'acte de cession est depuis longtemps préparé ; et il ne faut plus, pour forcer la signature, qu'une circonstance favorable que des agents habiles peuvent faire naître à toute heure.

Un des plus jolis mots politiques du *Journal des Débats*, le journal officiel des juifs, est celui que lui a inspiré la lecture du traité de paix avec l'empereur du Maroc. La France, qui a été provoquée et qui a vaincu à Tanger, à Mogador, à Isly, s'est laissé condamner, comme on sait, à payer tous les frais de la guerre et à faire amende honorable de ses triomphes aux pieds des ministres anglais. Pour justifier cette abnégation déplorable, le *Journal des Débats* a dit que *la France était assez riche pour payer sa gloire*.

Assez riche pour payer sa gloire ! Mais la gloire des armes se paye avec le sang et le travail des enfants du peuple ; et ce sang et ce travail ne doivent pas se dépenser en pure perte.

Le lendemain de la bataille d'Isly, Abd-el-Kader trouvait asile, comme devant, dans les États du vaincu, et quelques mois après, la guerre d'Algérie, qu'on croyait terminée, recommençait de plus belle, et le gouverneur général de la colonie demandait à la métropole un renfort de douze mille hommes et je ne sais pas combien de millions de plus.

Mêmes sottises, mêmes lâchetés partout. Lâchetés, j'ai dit le mot, car c'est la peur, rien que la peur qui a signé pour la France au traité de Maroc. Et s'ils

n'avaient pas eu peur d'inquiéter l'Angleterre, ils auraient bien laissé le chef de l'armée victorieuse dicter les conditions de la paix ; ils n'auraient pas remis cette charge à un consul anglais.

La France de la restauration avait mené à fin les deux expéditions d'Alger et d'Espagne, malgré le gouvernement anglais et contre le gouvernement anglais. La France de la restauration avait aidé la puissance égyptienne à s'établir, pour créer un contre-poids à la puissance britannique dans la Méditerranée. L'Angleterre a pris rudement sa revanche contre nous depuis 1830 ; elle a substitué son influence à la nôtre, en Espagne ; elle a détaché la Syrie des possessions du pacha d'Égypte, et presque anéanti la marine égyptienne. L'Angleterre a refusé de reconnaître la légitimité de notre domination en Algérie. Depuis seize ans que nous occupons l'Algérie, le consul anglais de cette résidence n'a pas encore trouvé le moment d'exhiber son exequatur à l'autorité française.

L'Angleterre veut Suez, la clef des mers de l'Inde, comme elle veut Panama, comme elle veut la garde de tous les détroits qui commandent les grandes routes commerciales du globe. C'est pour cela qu'elle ne veut laisser à Méhémet-Ali ni repos ni trêve avant que le vieillard ait consenti à lui livrer son passage ; comme il lui a livré déjà ses ports et ses vaisseaux. Le gouvernement français est disposé à regarder se consommer cette spoliation l'arme au bras, plutôt que de rompre la paix chère au cœur d'Israël.

On sait que l'Angleterre entretient sur tous les points du globe des missionnaires de discordes, chargés de débiter des Bibles et des drogues et surtout d'en-

traver les établissements des puissances rivales. Quand l'un de ces missionnaires a réussi quelque part à ameuter contre nos troupes des populations paisibles et à faire couler le sang de nos soldats, l'Angleterre ne permet pas que les représentants de la France dérangent son agent dans son œuvre, ou bien, s'il y a empêchement, elle exige que le gouvernement français indemnise de ses deniers l'émissaire empêché. La France s'incline et paye, paye toujours, honte où gloire.

Il n'y avait dans tout l'arsenal de Toulon, au moment de l'expédition du Maroc, ni canot, ni grand mât pour vaisseau de haut bord... Mais le ministère trouve moyen de fournir une subvention de douze mille francs par mois sur les fonds du matériel de la marine à un journal bien pensant!

On disait qu'ils avaient décidé l'expédition de Madagascar en vue de reprendre la grande île et les projets de Colbert. Je n'ai jamais cru à ces projets; ils n'avaient décidé l'expédition que sur le papier et pour avoir un prétexte de dépenses extraordinaires, un moyen de grossir les chiffres et de masquer les vraies causes du déficit du budget maritime. Subterfuge inexcusable, car la chambre a toujours eu assez de patriotisme pour dépasser, dans sa générosité, les demandes du ministre de la marine.

Notre commerce maritime est en voie de complète décadence, pendant que le chiffre de nos exportations augmente. Dans le commerce général de la France, qui met en mouvement une valeur de deux milliards et plus, représentée par trois millions de tonneaux, les importations et les exportations par navires étran-

gers figurent pour plus des deux tiers, et cependant la marine française est investie du monopole du transport des denrées coloniales et de l'approvisionnement de nos colonies.

La France, qui a vue sur trois mers et qui semble avoir été placée à l'extrémité occidentale de l'ancien continent pour servir d'entrepôt au commerce de l'Europe avec l'Amérique; la France, arrosée par de nombreux fleuves qui courent dans toutes les directions et pénètrent partout dans l'intérieur des terres; la France, un des pays les plus fertiles et les mieux cultivés du monde, se laisse enlever successivement tous les avantages d'une position exceptionnelle admirable. Avant peu, si l'on n'y prend garde, Anvers et Trieste auront dépossédé Marseille et le Havre de l'approvisionnement du marché central européen. Le commerce du Havre se plaignait, il n'y a pas longtemps, de n'avoir pas vu sortir un seul navire de ses chantiers de construction en deux ans.

Mais le 5 pour 100 a dépassé cent vingt, et les actions de chemins de fer se placent avec avantage; la nation, absorbée par la fureur du jeu et de l'agiotage, n'a plus de cœur aux choses de la patrie. L'impôt rentre, et le juif parasite bâtit sur cet impôt des fortunes fabuleuses... Que voulez-vous de plus?

Et non! la guerre n'est pas à craindre, et il n'est besoin que d'un seul argument pour en démontrer l'impossibilité évidente. La chambre des représentants a voté une indemnité à Pritchard, pour dire qu'elle tenait moins de compte de la vie des soldats français que des intérêts de boutique des trafiquants anglais. Une nation qui proclame une pareille politique, qui

décerne législativement des indemnités pécuniaires aux agents de l'ennemi, pris en flagrant délit de provocations à la révolte contre son autorité à elle, cette nation-là ne se bat plus, elle a abdiqué son rang de puissance inviolable.

Un coup d'œil maintenant à la politique du dedans.

LA politique du dedans.

Folies ministérielles. — La France saignée à blanc.

Où l'omnipotence des juifs apparaît dans toute sa splendeur, c'est dans la grande question intérieure, je veux dire la question financière. Il n'y a plus que les questions financières qui soient de grandes questions.

Choisissons, dans le programme législatif des sessions dernières, les trois grandes propositions financières qui, avec la question des rentes, y ont fait le plus de bruit. Le sort de ces trois propositions ministérielles nous donnera la mesure de la puissance parlementaire, et démontrera, d'une façon claire pour tous, que le gouvernement n'est déjà plus que l'humble vassal de la féodalité financière et le servile exécuteur de ses hautes volontés; car il faut bien laisser cette excuse au pouvoir, que les malheureux ministres qui ont apporté de semblables projets à la tribune, ont eue la main forcée.

Ces trois propositions sont la loi des sucres, la loi des chemins de fer, le projet de rachat des *actions de jouissances*. Le gouvernement n'a pas encore osé prendre l'initiative sur la question des rentes; il se la laissera imposer.

Il est bien entendu que je ne veux pas entrer, pour

le moment, au cœur de ces questions, que je traiterai plus amplement à leur place; je me borne à exposer le texte des propositions ministérielles et à citer des noms propres, pour faire voir quels intérêts ces propositions devaient servir, et quel esprit les avait inspirées.

Questions des sucres.

Voici une question qui tient en échec, depuis dix ans, toutes les forces intellectuelles de la France, et que deux hommes de bon vouloir, sains d'esprit, résoudre- raient sans peine en deux heures.

La France a épuisé le génie de ses hommes d'État et la science de ses professeurs d'économie politique; la presse a noirci des myriamètres carrés de papier blanc avec cette formidable question des sucres; et tant de génie dépensé, tant de travaux pénibles ont abouti à ceci :

Nos colonies agonisent et notre commerce maritime avec elles. La betterave métropolitaine, dont la culture n'occupe pas la millième partie du territoire français, a reçu de la munificence du trésor national une prime de sept cent vingt francs par hectare, sans que cette prime inique concédée à la betterave, au détriment de la canne à sucre et au mépris de la foi jurée, ait suffi à assurer la prospérité de la betterave. La racine indigène se meurt comme le roseau des tropiques; et le trésor a subi, depuis quinze ans, au dire des ex-ministres eux-mêmes, une perte de deux cent millions sur le revenu de l'impôt du sucre¹.

¹ C'est-à-dire que le trésor aurait perçu deux cent millions de plus sur l'impôt du sucre, si tout le sucre entré dans la consommation française avait été fourni par nos colonies ou par le commerce étranger.

Écoutez bien ceci : pendant les quinze dernières années, la consommation du sucre a presque doublé en France, le tarif de l'impôt n'a pas baissé, et le revenu de cet impôt est demeuré stationnaire, si même il n'a déchu.

Le revenu de l'impôt demeurant stationnaire, pendant que la consommation de l'objet imposé double et quand le tarif de l'impôt n'a pas diminué!... Je défie les plus fortes têtes de Charenton d'imaginer, à elles toutes, une combinaison financière susceptible d'aussi merveilleux résultats !

Et notez que pour en arriver là, que pour créer cette situation, mortelle aux colonies comme à l'industrie indigène, au trésor comme au commerce maritime, il a fallu violer ouvertement la charte coloniale, briser le contrat synallagmatique qui existait entre la métropole et ses îles à sucre, et dans lequel il était dit que les colonies ne pourraient s'approvisionner que dans les ports de France, et par navires français, de tous les produits naturels ou manufacturés dont elles auraient besoin, et qu'en revanche la métropole achèterait toutes les denrées de ses colonies, sucre, café, cacao.

Or, la métropole a bien forcé les colonies de continuer à s'approvisionner exclusivement chez elle; mais elle n'a pas acheté toutes les denrées de ses colonies. Elle a permis au sucre de son territoire de faire concurrence au sucre colonial sur son propre marché; et le sucre de ses colonies ruinées est demeuré invendu. Le gouvernement français n'avait pas même ici à invoquer l'excuse de son intérêt fiscal pour justifier cet abus criant de la force.

N'accusons pas cependant le pouvoir avec trop de rigueur. M. Duchâtel, en 1837, et M. Lacave-Laplagne, en 1842, ont essayé de mettre un terme à cet état de choses, ruineux pour le pays, déshonorant pour l'administration des finances. M. Duchâtel a voulu tuer la betterave par une voie détournée, par le dégrèvement du sucre colonial, proposition rationnelle et équitable s'il en fut, favorable à la production et à la consommation, aux intérêts du trésor comme à ceux du commerce, et dont le résultat était sûr. La chambre de 1837, mal inspirée, rejeta ce projet.

M. Lacave-Laplagne proposait loyalement de supprimer la culture de la betterave à sucre, moyennant indemnité aux fabricants et rachat des usines. La chambre de 1842 trouva la proposition gouvernementale trop généreuse d'une part; de l'autre, pas assez favorable aux intérêts de la toute-puissante coterie des raffineurs. Elle adopta un *mezzo termine*, un système bâtarde qui doit tuer en un temps donné l'une et l'autre industries. On a vu, dans cette discussion, un ministre du roi battu à la chambre élective sur un projet de loi présenté par lui, ramasser les débris de ce projet, le raccommoder tant bien que mal, le reporter ensuite à la chambre des pairs, et se faire au palais du Luxembourg l'avocat ardent du système qu'il avait combattu de toutes ses forces au Palais-Bourbon, huit jours auparavant.

Pourquoi ces tergiversations législatives, ce mépris de la foi jurée et des intérêts nationaux? Parce que, dans la question des sucres, tous les intérêts nationaux sont en opposition directe avec les intérêts de la

coterie des raffineurs, qui tiennent à la haute banque, et que les chambres et le pouvoir ne savent se préoccuper que d'une chose : bien mériter des puissances financières.

Chemins de fer.

Il y a mieux pourtant, en fait de débonnaireté gouvernementale et d'absurdité financière, que la combinaison qui vient d'être exposée : il y a, ou plutôt il y avait celle des chemins de fer. Je me contenterai, pour édifier le public, de rapporter le texte du projet de concession du chemin de fer du Nord, le projet primitif, celui de 1843.

Le chemin de fer du Nord.

Le gouvernement dit à une compagnie Rothschild :

« J'ai grand besoin que vous me veniez en aide pour la construction de mon chemin de fer du Nord. Le trésor est à sec : ces maudites fortifications me ruinent et m'interdisent de songer à aucune entreprise d'utilité publique. Si vous compatissiez à mes peines, nous partagerions la besogne. Je vous concéderais tous les profits et je garderais pour moi, c'est-à-dire pour le contribuable, pour la nation, toutes les dépenses et toutes les charges. Voici mes conditions :

« Je me charge d'abord de tous les terrassements et de tous les travaux d'art, la seule partie chanceuse de l'entreprise ; en un mot, je construis toute la voie à mes frais. J'achète les terrains, j'indemnise les propriétaires. Toutes ces dépenses ont été évaluées par les devis à quatre-vingt-sept millions, mais elles dépasseront la centaine assurément. Maintenant, écou-

tez..... Quand la voie sera parfaitement aplanie , préparée ; quand j'aurai déboursé CENT MILLIONS pour l'amener là (moi qui n'avais pas tout à l'heure un centime à consacrer aux entreprises d'utilité publique), je vous la livrerai gratis. Vous poserez les rails , vous fournirez les voitures et le matériel , toutes choses dont la dépense est connue d'avance à une obole près , et qui pourront bien vous coûter une soixantaine de millions. C'est une avance que je vous demande , une simple avance : un jour je vous rembourserai le tout :

« En attendant , et pour vous payer de cette avance de soixante millions , qui m'auraient coûté deux millions quatre cent mille francs par an , si je les avais empruntés , je vous abandonne pendant QUARANTE ANS tous les bénéfices de l'exploitation du chemin de fer du Nord , le grand chemin de l'Angleterre et de la Hollande sur l'Inde , le grand chemin entre le nord et le midi de l'Europe , la ligne la plus fructueuse du globe , un revenu net annuel évalué par vous-même à quatorze millions , au minimum. »

Quatorze millions de revenu net par année , pendant quarante ans , pour intérêt d'un prêt de soixante millions !

« L'affaire vous va-t-elle ? Voyons , pour ne pas vous engager à la légère , méditez , pesez bien tous les termes de ma proposition. Je la répète : Je dépense cent millions pour construire la voie , et vous soixante millions pour l'apport du matériel ; je renonce pendant quarante ans , en votre faveur , à tous les bénéfices de la ligne ; je vous les concède intégralement ; et puis , à la fin de votre bail , quand je vous aurai payé quarante fois quatorze millions , cinq cent

soixante millions, si vous aimez mieux, pour l'intérêt de vos soixante millions pendant quarante ans ; quand les embranchements de Calais, de Dunkerque, de Boulogne, vous auront remboursée à eux seuls, par leur péage, le montant de cette première avance, je vous la rembourserai une fois de plus!.... Je vous payerai le prix de votre matériel à dire d'estimation. »

La maison Rothschild, qui a rendu tant de services au gouvernement actuel, ne pouvait pas le laisser dans l'embarras pour si peu, pour une soixantaine de millions, une misère. La maison Rothschild, qui possède parfaitement ses quatre règles et qui sait sa bourse comme si elle l'avait faite, a dû se dire qu'il lui serait facile, à de telles conditions, d'émettre avantageusement ses *promesses d'actions* ; et qu'en bornant ses profits à un simple bénéfice de 100 à 200 pour 100 sur ces promesses, elle se trouverait dispensée de déboursier pour l'opération un centime. En conséquence, la compagnie avait daigné accepter les offres du gouvernement, et l'affaire allait s'arranger quand la chambre des députés s'avisa de proposer quelques modifications au projet. La chambre demandait que le prix du matériel ne fût pas remboursé au concessionnaire après l'expiration du bail. C'est alors que le juif, ayant laissé entrevoir qu'il consentirait à passer par ces *impitoyables exigences*, le *Journal des Débats* versa d'abondantes larmes sur l'imprudence et la générosité de l'enfant d'Israël. *Il est évident pour tous les gens sensés*, écrivait le *Journal des Débats* en juillet 1843, que *M. de Rothschild sollicite le privilège de se ruiner!* Il n'y avait guère, en effet, sur cette affaire, que deux ou trois cent millions à gagner.

Je n'exagère rien ici ; je prends les chiffres d'évaluation de la compagnie elle-même. Dans le principe, l'ingénieur de la compagnie, un Anglais, avait fixé à dix millions le chiffre du revenu net de la ligne du Nord. Ce chiffre était déjà suffisamment raisonnable pour l'intérêt d'une avance de soixante millions ; mais les discussions qui ont eu lieu devant les journaux et devant les chambres, les comparaisons faites avec les revenus d'autres lignes moins favorables, et les données de la statistique, ont apporté depuis des révélations instructives qui ont poussé une infinité de mauvaises langues à conclure que l'Anglais s'était trompé en moins dans ses évaluations, et que la compagnie avait *surfait*, suivant l'antique et loyal usage du commerce, demandant *énormément* pour qu'il lui fût accordé *beaucoup*. L'ingénieur anglais, dont la religion a été éclairée par les révélations de la tribune et de la presse, a donc porté le revenu brut de la ligne du Nord à vingt-huit millions. Or, comme il avait été admis par l'expérience, jusqu'à ce jour, que les frais généraux et dépenses d'entretien absorbaient la moitié à peu près des revenus bruts des chemins de fer, c'est à quatorze millions que l'ingénieur de la compagnie Rothschild a évalué le revenu net annuel du chemin de fer du Nord. M. le baron Dupin a parfaitement démontré néanmoins que ce chiffre était de beaucoup inférieur à celui que donnait la résultante de toutes les comparaisons avec les lignes exploitées depuis dix ans ; il a fixé le revenu net de la ligne du Nord au minimum de quinze millions. C'est un chiffre que nous pouvons prendre en toute sécurité, d'autant que l'expérience a démontré déjà (chemins de Rouen et

d'Orléans), que les frais d'entretien et le prix des machines diminuaient chaque année, tandis que le nombre des voyageurs, c'est-à-dire le revenu normal, augmentait.

Récapitulons. Le gouvernement débourse :

1° Pour la construction de la voie, indemnités, etc.	100 millions ¹ .
2° Pour la perte d'intérêt de son capital déboursé, l'intérêt de cent millions à 4 pour 100 pendant quarante ans, et abstraction faite des intérêts composés, ci.	160
3° Pour l'abandon des revenus de la ligne du Nord, à quinze millions par an pendant quarante ans, ci.	600
4° Enfin pour remboursement du matériel à dire d'experts, à fin de bail, ci.	40
Total.	900 millions.

Un petit capital de NEUF CENT MILLIONS sacrifié par l'État, dans quel but, pour quel résultat grandiose?...

Pour devenir possesseur et administrateur exclusif de la ligne du Nord dans quarante ans d'ici !

Neuf cent millions qui ne seront représentés au bout de ces quarante ans que par la propriété même du chemin de fer, valant cent quarante millions, le matériel y compris ; plus par l'économie des intérêts

¹ Ce chiffre s'est bien enflé depuis.

qu'on n'aura pas payés pendant quarante ans pour soixante millions avancés par la compagnie, c'est-à-dire une somme de quatre-vingt-seize millions, à raison de deux millions quatre cent mille francs par an. Quatre-vingt-seize et cent quarante, DEUX CENT TRENTE-SIX millions pour NEUF CENTS!

Le gouvernement abandonne un revenu net annuel de quinze millions pour ne pas s'imposer un surcroît de dépense annuelle de deux millions quatre cent mille francs, un bénéfice qui lui donnait le moyen de rentrer immédiatement dans ses déboursés de construction, d'acquisition et de terrassement.

Et tout cela, sous prétexte que le trésor est à sec. Admirable recette, pour en combler le vide, que de le frustrer d'une rentrée de six cent millions et plus!

Je demande si les tribunaux laisseraient la libre disposition de sa fortune au fils de famille qui l'administrerait comme le gouvernement actuel administre la fortune publique.

Or, il n'y eut que deux ou trois journaux dans la presse parisienne, *le National* et *la Phalange* entre autres, qui osèrent dénoncer à l'opinion publique ce gaspillage honteux du trésor et ces scandales de prodigalité néronienne. Et quand nous écrivions dans la dernière de ces feuilles que la sottise et l'ignorance ministérielles, parvenues à cette puissance, constituaient une véritable félonie; quand nous adjurons tous nos confrères de la presse de se croiser avec nous contre les juifs, quelques-uns des écrivains de la presse libérale n'ont pas craint de nous traiter de *clabauds obscurs*, et la presse con-

servatrice nous a rangés au rang des émeutiers. L'organe officiel de la banque, le *Journal des Débats*, écrivait de son style le plus éloquent et le plus lamentable, que la cause de l'*association* était perdue en France, si la chambre avait le malheur de se laisser entraîner par de mesquines considérations d'économie financière. L'État ne pouvait trop faire pour encourager les *compagnies sérieuses*, au dire du *Journal des Débats* !... De l'*association* et des *compagnies sérieuses* !

L'État se chargeant de toutes les dépenses des chemins de fer, et renonçant pendant quarante ans à tous les bénéfices de l'exploitation, c'est là ce que les professeurs d'économie politique du *Journal des Débats* appellent l'*association*. Les agioteurs qui spéculent sur des *promesses d'action* et qui commencent à prélever, par le moyen du jeu, sur la bourse des actionnaires, toutes les sommes qu'ils auront à verser pour la fourniture des rails et du matériel ; voilà ce que les *Débats* appellent des *compagnies sérieuses*. Jamais on ne tortura aussi impudemment les mots pour leur faire dire le contraire de ce qu'ils signifient.

Et l'écrivain de la feuille mercantile qui a soutenu avec le plus d'ardeur les intérêts des juifs dans la question des chemins de fer ; celui qui s'est acharné le plus vigoureusement à démontrer l'impuissance de l'État, en matière de travaux publics, appartenait, disait-on, au corps royal des mines. C'était le même qui avait publié, quelques années auparavant, les meilleurs pages qu'on ait jamais écrites en faveur de l'exécution de tous les grands travaux d'utilité publique par l'État. Que voulez-vous ? on ne devient pas député et ministre à demeurer fidèle à ses convictions.

Je ne sais pas s'il y aura palinodie de tout ce monde-là vers le bien, comme il y a eu palinodie vers le mal; mais je veux qu'avant vingt ans les fils de tous ces traîtres, écrivains, députés, ministres, qui auront vendu la France aux juifs, dans les mauvais jours où nous sommes, soient réduits à changer de nom.

Car le crime de gaspillage et de prodigalité des deniers du trésor est prouvé. Les juifs, les juifs eux-mêmes ont déclaré qu'on leur faisait le marché trop beau, et que leur délicatesse ne leur permettait pas d'abuser de l'incapacité ministérielle, et d'accepter des conditions léonines.

Les juifs consentent à des réductions de *douze* années dans la durée du bail (vingt-huit ans pour quarante, ligne de Bordeaux). Une semblable réduction pour la ligne du Nord eût fait un petit rabais de cent quatre-vingt millions, douze fois quinze millions!

Ils renoncent à la clause du remboursement du matériel après l'expiration du bail. Ci, pour le chemin de fer du Nord, un second rabais de quarante millions, sinon plus.

C'est-à-dire que la compagnie Rothschild, dans l'affaire du nord, aurait pu sans se compromettre et en se contentant des mêmes bénéfices que les compagnies de Bordeaux, Vierzon et Avignon, qui font de brillantes affaires..., *rabattre* de trois à quatre cent millions sur le chiffre de ses premières prétentions.

Je demande de quel nom qualifier les ministres coupables d'une transaction conçue en de tels termes, qu'elle laisse à un adjudicataire généreux le droit de renoncer à des espérances de bénéfices de trois à quatre cent millions sur une seule affaire!

Et je vous dis maintenant que la compagnie Rothschild ne s'arrêtera pas à ce misérable chiffre dans sa générosité. Je vous dis que cette compagnie imprudente et novice qui *sollicitait*, il y a deux ans, *le privilège de se ruiner*, persévéra dans ses folles entreprises, en dépit des avertissements *des Débats*; et qu'après avoir renoncé au remboursement du matériel, elle est capable de proposer au gouvernement de lui rembourser les cent millions que la construction de la voie a coûté à celui-ci, ne demandant au gouvernement français, en échange de tant de sacrifices, qu'un peu de gratitude..., avec une prolongation de bail d'une vingtaine d'années¹.

Je viens d'esquisser l'historique abrégé, mais fidèle, des projets de concession de tous les chemins de fer...

¹ Ceci était écrit trois ans avant l'adjudication du chemin de fer du Nord. M. de Rothschild a renoncé à la clause du remboursement du matériel. M. de Rothschild a consenti à rembourser à l'État tous les millions que la construction de la voie a coûtés. M. de Rothschild a consenti à un rabais de cinquante ans sur soixante-quinze pour le bail de l'embranchement de Creil à Saint-Quentin; il a dépassé dans sa générosité jusqu'à nos prévisions; et, le jour de l'adjudication, les actions de cinq cents francs ont monté à huit cents, c'est-à-dire que M. de Rothschild, possesseur de quarante mille actions, dit-on, a pu réaliser ce jour-là un bénéfice de douze millions pour lui seul.... Et le *Journal des Débats*, qui écrivait, en 1843, que M. de Rothschild *sollicitait le privilège de se ruiner*, quand l'affaire présentait deux cent millions de plus, au minimum, à gagner, le *Journal des Débats* écrivait, en novembre 1845, que les actions de cinq cents francs étaient *encore de beaucoup au-dessous de leur valeur à quatre-vingts*. Et le *Journal des Débats*, notez bien, était un des forts actionnaires du Nord. Dans quel siècle et sous quel régime vivons-nous, mon Dieu! que la loi puisse rester désarmée en présence d'aussi incroyables roueries, et qu'il n'y ait pour les flétrir que le mépris des honnêtes gens! Où est le temps où Colbert instituait la fameuse chambre de justice et forçait les agioteurs et les juifs de son époque à rendre gorge de cent dix millions?

ab uno disce omnes. On a pu voir, par cet exposé rapide, comment se traitent les questions de finances en ces temps d'énervement et de sénilité politique. Ce sera jusqu'au bout le même spectacle, toujours et partout le pouvoir courant au-devant du servage et se rapetissant à plaisir, pour mieux passer sous les Fourches-Caudines de la féodalité nouvelle.

Rachat des actions de jouissance.

Cette troisième question n'est pas moins curieuse et moins instructive que les deux qui précèdent : même sottise d'une part, même rapacité de l'autre. Mercure a endormi tous les Argus de la fortune publique.

Le gouvernement de la Restauration aimait peu les banquiers, qui le lui rendaient bien, et ce fut son malheur. Mais ce gouvernement avait compris qu'il lui serait impossible de se passer du concours des banquiers dans ses projets de réédifications aristocratiques. En conséquence, il les appela à lui et les baronisa. Et l'on eut des barons Rothschild et des comtes Lap..., comme on avait déjà des comtes Pourt... et des comtes Vig.... M. Jacques Laffitte, l'ami du peuple, fut le bras droit de M. de Villèle dans l'affaire de la conversion et dans celle d'Haïti. Le gouvernement de la Restauration était parfaitement disposé à faire bon marché de la fortune publique aux traitants. C'était à cet égard le vrai cousin-germain du gouvernement actuel.

Ce gouvernement ayant donc à construire des canaux en 1821 et en 1822, comme celui-ci des chemins de fer, s'adressa aux marchands d'espèces et leur dit :
« J'ai besoin de cent vingt-huit millions, voyez un

peu à me les procurer, je payerai généreusement le service.

« D'abord je vous servirai l'intérêt à 5 1/2 et à 6. »

« Ensuite, je vous rembourserai en quarante-cinq ans, au moyen d'une prime d'amortissement ou *annuité* de 1 1/2 pour 100 sur le capital de cent vingt-huit millions; *une prime qui sera toujours la même jusqu'au jour du remboursement complet*; si bien que cette prime représentera, à la dernière année, un intérêt de 50 pour 100 du capital restant à rembourser. Tout cela, prime et intérêt à 5 1/2 et à 6, calculé de manière à équivaloir à un intérêt net de 8 pour 100.

« Je vous accorderai, de plus, à titre de supplément d'amortissement, l'excédant des revenus de mes canaux sur l'annuité à payer, s'il arrive jamais que ces revenus me donnent un intérêt de plus de 8 pour 100 de mon capital.

« Je m'engage à vous livrer les canaux à époque fixe; si je ne tiens pas fidèlement ma promesse, je vous servirai *en indemnité une augmentation d'intérêt de 2 pour 100*, jusqu'au jour de la livraison.

« Et vous, capitalistes et spéculateurs, juifs, Hollandais, Génevois, *vous serez les maîtres de fixer, selon votre bon plaisir, les tarifs des droits de navigation sur mes canaux*; et moi, l'État, moi le représentant et le défenseur-né des intérêts généraux du pays, je n'aurai pas ce droit; je ne *pourrai toucher à ces tarifs* sans votre permission.

« Ce n'est pas tout : quand je vous aurai complètement remboursé vos cent vingt-huit millions, capital, intérêts, prime, surprime; quand vous ne serez plus pour rien dans l'affaire..., je vous donnerai la jouis-

sance de la moitié du revenu de tous ces canaux ; des uns, et les meilleurs, pendant QUATRE-VINGT-DIX-NEUF ans, des autres pendant quarante. »

Voilà ce qu'on appelle, en argot de finance, la superbe affaire des canaux de 1824-22.

Les juifs de la Restauration, qui avaient le caractère accommodant comme ceux de notre époque, souscrivirent gracieusement à la proposition du gouvernement : ils commencèrent par emprunter à cinq l'argent qu'ils prêtèrent à huit, au moyen de la création de cent vingt-huit mille actions de mille francs, représentant les cent vingt-huit millions à fournir à l'État ; et ils portèrent d'emblée le chiffre de ces actions à douze cents francs, à l'aide d'un système de prime et de tirage au sort éminemment ingénieux. La loterie n'était pas encore abolie sous ce règne.

Cela ne suffisait pas : il s'agissait de réaliser l'avenir, de donner immédiatement un corps, une valeur commerciale à cette éventualité de droit de partage et de jouissance qui ne devait courir que dans quarante-cinq ans (à partir de 1867). Pour ce faire, les compagnies *financières*, c'est-à-dire les compagnies qui avaient soumissionné l'emprunt, créèrent ce fonds devenu si célèbre sous le nom d'*actions de jouissance*, cent soixante-huit mille morceaux de papier cotés en ce moment à cent vingt ou cent quarante francs à la Bourse.

Ces cent soixante-huit mille actions de jouissance représentent donc le droit de partage que les compagnies *auront un jour* dans les revenus des canaux de 1824-22. Il y a des actions de jouissance attachées à chaque canal : celles du canal du Rhône au Rhin, pour lequel le

partage doit durer quatre-vingt-dix-neuf ans, sont les plus recherchées.

Or, l'avenir de ce droit de partage ne paraît pas fort brillant aujourd'hui, puisque cet avenir repose entièrement sur le chiffre du revenu de ces canaux, et que ces canaux, qui ont déjà coûté à l'État trois cent millions et qui ne sont pas achevés, ne rapportent en ce moment que deux millions par an, c'est-à-dire un peu moins de 1 pour 100 du capital déboursé. D'un autre côté se présente la question de la concurrence des chemins de fer, qui n'avait pas été prévue en 1821, et qui ne semble pas de nature à améliorer le chiffre de ce revenu, qui ne s'élève pas même à 1 pour 100 aujourd'hui. Alors les porteurs des actions de jouissance, qui sont pour la plupart des capitalistes genevois, se sont effrayés à l'aspect de ces éventualités peu rassurantes; et ils ont désiré naturellement *détacher la réalité de l'espérance*, comme a dit M. Dupin, dans son langage pittoresque. En conséquence, ils ont exigé que le gouvernement leur rachetât *immédiatement* leur droit de futur partage dans les canaux de 1821-22, droit dont la valeur est tout à fait problématique, et dont l'exercice ne devrait commencer à courir que dans vingt-deux ans.

Leurs prétentions ont été fort modestes suivant l'usage; les capitalistes genevois, porteurs des actions de jouissance, ont demandé quarante millions de ces cent soixante-huit mille chiffons de papier qui, au cours actuel de la Bourse, en vaudraient à peine le moitié; et remarquez que ce cours est soutenu par l'agiotage.

Les compagnies financières, soumissionnaires de

l'emprunt, se sont chargées en cette circonstance de faire la main aux capitalistes genevois. Ce sont elles qui ont inspiré au gouvernement l'idée de la proposition de rachat.

Repoussées avec perte en 1842, les compagnies financières, agissant dans l'intérêt de Genève, sont revenues à la charge en 1843. Pour forcer la résistance du gouvernement, elles ont mis en jeu leur formidable droit de modifier les tarifs, droit qui leur avait été concédé par la loi financière de 1822. Elles ont imposé au gouvernement une ordonnance en date du 17 avril (1843) qui *décuplait* les tarifs des bois de construction, et *triplait* celui des houilles sur le canal du Rhône au Rhin.

C'était un coup admirablement monté. Le raisonnement que se faisaient en agissant ainsi les capitalistes genevois et leurs féaux serviteurs, messieurs des compagnies financières, était fort logique et fort simple. Ils se disaient :

« Voici une ordonnance qui supprime le commerce des bois de construction entre l'Allemagne, la Suisse et la France ; qui ferme le marché de Mulhouse aux houilles de Saône-et-Loire et de Saint-Étienne, déjà exclues du marché de Paris par l'élévation des tarifs du canal du Loing, *propriété du domaine privé*. Cette ordonnance va faire jeter les hauts cris dans tous les départements de l'est, ce qui nous touchera fort peu, nous autres qui ne sommes pas Français. Aussitôt, tous les mandataires de ces départements vont pétitionner et s'unir pour faire rapporter l'ordonnance. Il va être écrit de tous côtés qu'il est impossible de supporter plus longtemps la tyrannie des compagnies finan-

cières, et qu'il faut s'en affranchir à *tout prix*. A tout prix, c'est précisément notre affaire; c'est ici que nous attendons le gouvernement français, et que nous lui offrons sa rançon pour quarante millions. Quarante millions sont bons à prendre! On ne sait pas ce qui peut advenir de nos actions de jouissance dans vingt-deux ans d'ici, tandis que nous savons parfaitement qu'il y a aujourd'hui de magnifiques bénéfices à réaliser sur les chemins de fer. Avec ces quarante millions que va nous donner le gouvernement français, nous allons spéculer sur les concessions des meilleures lignes; avec ces quarante millions, nous allons poser les rails et les wagons sur les chaussées qu'une administration généreuse va nous livrer toutes prêtes. Brave gouvernement, qui s'était déjà chargé *gratis* de toutes les acquisitions de terrain et de tous les terrassements, et qui va finir par fournir au *même prix* les rails et le matériel, pendant que nous autres Gênois, qui n'avons pas déboursé une entime, nous toucherons des intérêts de 25 pour 100 d'un capital purement imaginaire! »

Nos ministres, comme on le pense bien, n'ont eu garde de se jeter à la traverse d'une combinaison aussi merveilleusement tissée; ils ont cédé aux exigences des compagnies financières; ils ont eu le courage de proposer aux chambres, en 1843, le rachat des actions de jouissance, au prix imposé de quarante millions.

Malheureusement l'attention de la chambre élective avait été mise en éveil par les cris d'alarme de la presse, et notamment par ceux des écrivains de la *Phalange* et du *National*, les seuls, avons-nous dit, qui fussent restés fidèles à la cause des contribuables,

au milieu de ce gaspillage effréné des deniers du trésor. La chambre élective, éclairée par les protestations vigoureuses de MM. Schutzenberger, Dupin aîné et Billault, mit son *veto* à la proposition ; mais elle s'est reproduite à la session suivante, et cela se conçoit. Le Génevois est tenace et ne renonce pas pour un échec à une idée d'argent. Disons que, depuis lors, l'ordonnance du 17 avril a été rapportée.

J'ai admiré, lors des débats de cette affaire, l'attitude éplorée de M. le ministre des finances. L'infortuné homme d'État, qui avait déclaré, en 1838, que *la résistance des compagnies financières aux vœux du gouvernement et du commerce était une véritable calamité publique*, exposait de nouveau les misères de la situation du pouvoir en face des exigences des banquiers. M. Lacave-Laplagne, dans la ferveur subite de son zèle gouvernemental, s'oublia une fois jusqu'au point d'inculper sévèrement l'impéritie des ministres de la Restauration, coupables d'avoir aliéné aux compagnies financières les droits inaliénables de l'État dans la question des canaux. *Risum teneatis!* M. Lacave-Laplagne, un membre du cabinet qui a abandonné depuis six ans, à toutes les compagnies financières de Juda, de Londres et de Genève, toutes les lignes de chemins de fer du royaume ; M. Lacave-Laplagne, travaillant de complicité avec ses collègues à assurer à la haute banque le monopole des transports de la France, et déplorant la faiblesse de ses prédécesseurs de la Restauration !

Mais que dire de ce gouvernement impotent qui s'en va répétant sans cesse son éternel refrain de misère et de pénurie du trésor, pour excuser sa fainéantise, et

qui semble saisir avidement toute occasion de faire curée de la fortune publique à tous les loups-cerviers du pays et d'ailleurs?

Le trésor est à sec, et le gouvernement choisit, dans l'exécution des chemins de fer, les seuls travaux qui coûtent et s'interdit les travaux qui rapportent!

Le trésor est à sec, et le gouvernement propose de faire cadeau de quarante millions à des spéculateurs étrangers, pour leur racheter un droit dont ces spéculateurs ne jouiront que dans vingt-deux ans, et dont la valeur est tout à fait problématique.

Et ces quarante millions pourront servir à la pose de ces rails et à la fourniture de ce matériel, dont la dépense a si fort effrayé le gouvernement, qu'il a mieux aimé jeter dans l'eau plus d'un demi-milliard, que de la prendre à sa charge.

On est ruiné, et l'on pourrait réduire facilement d'un dixième et même d'un cinquième, le capital de la rente 5 pour 100, au capital de TROIS MILLIARDS. Le résultat de l'opération est certain, et le gouvernement n'ose pas la tenter!

Et pourquoi n'ose-t-il pas la tenter? Ah! voici la raison de sa timidité : *Réduire la rente, c'est imposer le capital.* Or, sous le régime de la féodalité d'argent, l'argent doit être franc de tout impôt, comme la terre du seigneur sous le régime de la féodalité nobiliaire. Voici pourquoi le gouvernement français n'ose pas plus toucher à la rente que le gouvernement anglais au sol.

Les trois propositions ministérielles ci-dessus révélaient complètement l'état des choses, l'omnipotence des juifs et la prostration du pouvoir. Je dirai plus loin

les moyens de tirer le pouvoir malgré lui de son asservissement honteux, et de le forcer à redresser la tête. Mais avant de terminer, citons quelques noms propres, pour que l'on sache à quels maîtres notre patrie obéit.

La dernière loi sur les sucres, funeste au sucre de betterave, funeste au sucre colonial, à notre puissance maritime et au commerce de nos ports; la dernière loi sur les sucres ne pouvait avoir d'autre effet que de favoriser exclusivement les intérêts de la coterie des raffineurs. La raffinerie du sucre est une haute industrie parasite qui compte parmi ses chefs des hommes ayant nom : Périer, Delessert, et tant d'autres. M. d'Argout, ministre des finances, a apporté un jour à la tribune le détail des sacrifices que la prospérité de messieurs les raffineurs imposait à la France. Il était question d'une prime de vingt millions payée en une seule année, en 1832, je crois, à messieurs les raffineurs, à titre de drawback, c'est-à-dire de remboursement de l'impôt perçu à l'entrée sur le sucre brut. Puisqu'il était en train, M. d'Argout aurait bien dû nous apprendre ce que la prospérité des usines d'Anzin, propriété de la maison Périer, avait coûté aussi à la France. La dernière loi sur les sucres a été rendue sous l'influence des menées d'un banquier raffineur et Suisse d'origine, un conservateur dévoué, un philanthrope protestant qui fait écrire, dans des journaux qu'il solde, que *la misère est le lot fatal des masses*, et que les écrivains qui demandent pour tous les travailleurs une rémunération suffisante ont *le cerveau détraqué*. L'intérêt de la puissance maritime et coloniale de la France a cédé devant l'intérêt des raffineurs, dans la question des sucres, comme l'intérêt de notre puissance con-

tinental a cédé devant celui des maîtres de forges et des propriétaires de houilles, dans la question de l'union belge.

{ Le concessionnaire du chemin de fer du Nord s'appelle le baron Rothschild, le roi de la finance, un juif baronisé par un roi très-chrétien.

Celui de la voie d'Avignon à Marseille, Rothschild ou Talabot; — d'Alais à Nîmes, Rothschild; — de Versailles, rive droite, Rothschild; — de Saint-Germain, Rothschild; — de Saint-Quentin, Rothschild; — de Versailles, rive gauche, Fould; — de Rouen à Paris, Anglo-Français; — de Tours à Bordeaux, Anglais; — d'Orléans à Paris, d'Orléans à Vierzon, des coalisés de toutes les nations, juifs et Gênois en majorité.

Le tiers de la rente 5 pour 100 est à Genève; et c'est pour cela, je le répète, qu'elle est inviolable et sacrée.

Ainsi la haute banque, la banque cosmopolite domine tout; partout sont en saillie les intérêts des juifs.

Ainsi les énormes bénéfices prélevés sur la richesse française, sur le travail du laboureur et de l'artisan français, ne profitent pas même en entier à des spéculateurs français.

Quand l'émigration victorieuse prit, en 1815, sa revanche de 93, et frappa la France révolutionnaire d'une indemnité de révolution d'un milliard, il y eut au moins une compensation au sacrifice : d'abord la France s'était saisie par force des biens des émigrés; une indemnité était due à ceux-ci..... Ensuite l'interdit qui pesait sur les biens nationaux fut levé, et la conscience des détenteurs rassurée; ce qui fit que la propriété immobilière haussa immédiatement de va-

leur, et que le chiffre de l'indemnité fut diminué d'autant.

Mais les juifs n'avaient pas été spoliés par une révolution, quand le gouvernement actuel leur a distribué la curée des chemins de fer; et les législateurs de 1842 ont été bien autrement magnifiques envers les juifs que ceux de 1825 envers les émigrés, puisque sur la seule ligne du Nord ils laissaient au concessionnaire un demi-milliard à gagner.

Calculez les centaines de millions que les lignes à construire encore coûteront au trésor, ajoutez à la somme ce que le gouvernement aurait pu gagner s'il avait gardé pour lui les bénéfices qu'il a abandonnés à la spéculation cosmopolite, vous arriverez à des chiffres fabuleux.

Qui paye à l'agiotage toutes ces primes de centaines de millions? — Le travailleur, le peuple.

Qui pâtit de l'ignorance et de la lâcheté du pouvoir? — Le peuple.

Mais que leur fait, je vous le demande, à ces Anglais, à ces Gênois, à ces juifs, à tous ces étrangers, que la France soit saignée à blanc?

Pourtant Dieu sait combien était facile la solution de chacune de ces questions financières, sucres, conversion, canaux et chemins de fer, et combien d'exemples étaient là pour indiquer la voie à suivre.

Pour la conversion, il s'agissait d'oser, et rien de plus. Pour les canaux et les chemins de fer, il y avait la théorie du monopole exclusif de l'État, théorie justifiée par l'exemple des États-Unis, de la Belgique et de la France elle-même.

Je veux démontrer, à la fin de ce volume, que le

gouvernement, en s'emparant *du monopole de la vente et de la fabrication du sucre*, avec indemnité préalable, peut réduire de moitié le prix de cette denrée; en doubler ou en tripler la consommation; en doubler ou en tripler le revenu fiscal. Et j'ajoute, dès ce moment, que cette solution est la seule qui puisse concilier les immenses intérêts de politique nationale et de politique chrétienne engagés dans la question.

Mais quand une nation tout entière en est arrivée à ce degré de cécité intellectuelle, que ses ministres n'ont pas honte de présenter à ses mandataires des projets de loi comme ceux que je viens d'exposer, aucune démonstration n'est facile. Il faut d'habiles ménagements et de longs détours pour faire entrer la vérité dans les cerveaux malades; et il est presque aussi dangereux d'avoir trop raison que d'avoir tort avec eux.

Je craindrais donc pour le moment d'avoir trop raison contre mon pays, si j'entrais au cœur de ces questions de chemins de fer, de conversion et autres. Je sais bien qu'il n'existe pas d'objection spécieuse contre la conversion, contre l'attribution du monopole des canaux et des chemins de fer à l'État; je sais encore que le pays accepterait avec reconnaissance une loi sur les sucres qui débiterait par apporter une immense réduction dans le prix de la denrée, en même temps qu'un accroissement notable dans les revenus du trésor. Mais il y a mieux que des arguments contre le monopole de l'État : il y a des préjugés; il y a la sottise du peuple et son ignorance fanatique, et la mauvaise foi de ceux qui le mènent et qui lui crient qu'il est moins dangereux de se laisser empoisonner par l'industrie

anarchique, que d'accroître les moyens d'influence du pouvoir. Il y a aussi la couardise de l'autorité, qui tremble sous la fêrule des gros marchands députés et des empoisonneurs patentés qui votent, cette autorité qui n'ose pas dire au peuple : « Notre cause est la même : levons-nous et marchons contre l'ennemi commun. »

Enfin il y aurait encore, contre les conséquences annoncées du monopole du sucre, cette objection, toute-puissante et terrible parmi nous, que *ce serait trop beau* ! Car je veux augmenter de soixante à quatre-vingts millions, entendez bien, le revenu de l'impôt du sucre et supprimer, par contre-coup, l'impôt du sel. Trouvez donc, en ce pays, des gens *sensés* qui veuillent prendre au sérieux de pareilles utopies !

Les gens sensés sont ceux qui pensaient, en 1843, que M. de Rothschild *sollicitait le privilège de se ruiner*. Nous qui ne redoutions pas une pareille catastrophe, et qui disions pourquoi, nous étions des utopistes, des émeutiers, des fous. Voilà pourtant que ces utopistes, que ces *clabaudeurs obscurs* ont gagné à la France, rien que pour le chemin de fer du Nord, une économie de trois cent millions en minimum, trois cent millions, que les gens sensés des *Débats* voulaient prendre à la France, et que nous lui avons gardés.

Je disais donc que le peuple français a horreur du grandiose et du beau en fait de réformes financières ou sociales. Ses mandataires, il est vrai, lui ont ménagé jusqu'ici les améliorations avec tant de prudence, que ce n'est pas de sa faute si tout changement trop brusque de régime lui fait peur. Les vieux édifices replâtrés lui vont mieux que les édifices neufs. Il s'ir-

ritera, ce peuple aveugle, s'il apprend qu'on veuille faire rendre gorge aux traitants qui le saignent; il s'enflammera d'un beau zèle, en revanche, pour des rognures de cent écus, appliquées aux émoluments déjà insuffisants de l'officier ou du juge. Je sais un des Colberts de ce temps-ci, un économiste de la haute école, qui est devenu ministre des finances avec ça.

Or, ces préjugés funestes, cette défiance du pouvoir que les marchands entretiennent activement dans l'esprit de la masse par leur presse menteuse, sont les obstacles les plus terribles à l'esprit de progrès. Je dis qu'il est impossible d'obtenir une réforme quelconque, financière ou politique, quelque peu importante, aussi longtemps que le pouvoir et le peuple se regarderont en ennemis.

Voilà pourquoi je veux essayer de démontrer au pouvoir et au peuple le danger et l'absurdité de leurs mutuelles défiances, avant d'aborder la discussion d'aucune question politique ou financière. Quand j'aurai établi, dans toute son évidence, cette vérité palpable, que *l'État, c'est nous*; — que ses intérêts et sa bourse sont les nôtres; — que les champions du pouvoir et ceux du peuple sont des troupes amies qui se combattent dans les ténèbres; — que la féodalité financière profite seule de ces collisions; — alors il me sera facile d'arriver à la preuve de la légitimité du monopole gouvernemental qui tuera la féodalité financière. Et de ce principe découleront d'elles-mêmes de nombreuses conséquences, fécondes en solutions heureuses pour toutes les questions de l'époque; et ces solutions s'adapteront aussi aisément à la question des sucres qu'à celle des canaux, des rentes, des

unions douanières, qu'à toutes les questions financières, en un mot, qui portent dans leurs flancs le sort des libertés nationales, quoiqu'elles semblent, au premier abord, n'être gonflées que de chiffres.

J'ai dit la toute-puissance de la féodalité d'argent et la vassalité du pouvoir. Passons à l'examen des causes qui ont amené cette situation honteuse : je veux parler de la scission qui existe entre la royauté et le peuple.

CHAPITRE II.

Sécession entre la royauté et le peuple. — Origine des délices populaires. — Théorie du gouvernement-ulcère.

Il est facile de pousser à la vengeance un peuple ignorant et qui souffre ; le sentiment de la haine contre la royauté est généralement plus tenace dans le cœur des populations que l'amour. Diderot a écrit que *l'histoire des rois était le martyrologe des nations* ; et les meneurs du peuple, qui connaissaient Diderot et qui ne connaissaient pas l'histoire, ont répété à ce peuple les oracles du fougueux encyclopédiste. Après Diderot sont venus les économistes, qui ont publié que *les gouvernements étaient les ennemis-nés des peuples*. Le peuple qui souffre est toujours disposé à considérer comme ses amis tous ceux qui veulent changer le régime sous lequel il vit. Le peuple avait adopté, dès avant 89, cette doctrine fatale ; et, de ce que les gouvernements étaient les ennemis-nés des peuples, il avait conclu logiquement que *les peuples sont d'autant plus heureux que l'action du gouvernement est plus faible, que le pouvoir est plus désarmé*.

Si le peuple pouvait lire dans sa propre condition, dans les faits quotidiens de sa vie de travailleur, il saurait aujourd'hui ce que lui coûte sa foi dans de semblables dogmes.

Ces dogmes constituent ce qu'on appelle la théorie

du *gouvernement-ulcère*, une théorie dont l'adoption a fait plus de mal à la France que tous les revers et toutes les catastrophes qui l'ont assaillie en ces cinquante années.

Il importe de rechercher l'origine de cette hérésie.

La théorie du *gouvernement-ulcère* est anglaise de naissance, puisqu'elle vient des économistes. L'Angleterre est le foyer de tous les faux principes, de toutes les révolutions, de toutes les hérésies.

Voyons le rôle que joue cette puissance dans le drame de l'histoire moderne, et essayons de caractériser son influence néfaste.

L'Angleterre.

L'Angleterre est l'impure Babel, est la grande boutique où se préparent et se débitent avec un égal succès les doctrines et les drogues vénéneuses : et l'esprit de feu qui brûle les Peaux rouges, et l'opium qui empoisonne les Chinois, et les principes qui font s'armer citoyens contre citoyens, peuples contre peuples, races contre races.

L'hérésie du *gouvernement-ulcère* allant droit à l'abolition de la royauté, l'aristocratie de sang, qui règne et gouverne en Angleterre, avait un intérêt puissant à ce qu'elle s'implantât solidement dans le royaume de France, où la haine de l'Angleterre était comme une tradition héréditaire de la vieille monarchie. Aussi cette théorie a-t-elle parfaitement réussi parmi nous. Des économistes anglais, qui la produisirent d'abord sous le patronage vénéré de leur fausse science, elle passa chez les encyclopédistes français.

Les philosophes du dernier siècle, affiliés à cette secte, lui donnèrent le poli et l'éclat de leur style, et parvinrent à la faire entrer, à coups d'épigrammes, dans la monnaie courante des idées de l'époque. Quand cette théorie eut dit son dernier mot et fait son 24 janvier, on put croire qu'elle avait été tuée par l'expérience du même coup que la royauté. Malheureusement, l'impopularité du gouvernement de la Restauration permit à l'école libérale d'exhumer l'hérésie mortelle des ruines de 93, et de la réhabiliter auprès d'une nation généreuse, impatiente de se débarrasser d'un pouvoir qui lui rappelait, par son origine, le jour de ses revers. La théorie du gouvernement-ulcère s'incrusta donc de nouveau dans les esprits, à la faveur d'un louable sentiment de fierté nationale. Les économistes français, les libéraux, les philanthropes inféodés à l'idée anglaise comme les encyclopédistes dont ils n'étaient que la mauvaise queue, aidèrent aux ravages du mal en propageant leur absurde doctrine du *laisser-faire* qui tendait à l'annihilation de l'autorité. Les écrivains radicaux, qui déclament contre tous les pouvoirs, avancent l'œuvre de démolition chaque jour. Le succès éphémère de la doctrine saint-simonienne, qui suivit de près la révolution de 1830 et qui essaya de réhabiliter le pouvoir, ne parvint pas même à enrayer un moment la marche de l'opinion.

Et tout ce monde-là a si bien travaillé de la voix et de la plume, que l'opinion publique est complètement égarée aujourd'hui sur le compte du pouvoir. Peut-être même faudrait-il aller fouiller dans les archives du pur radicalisme, pour retrouver quelques

idées raisonnables sur la mission providentielle du gouvernement. Le peuple français et ses représentants en sont arrivés à ce degré d'aveuglement, qu'ils adoptent la proposition funeste au pays, mais répressive de l'influence de l'autorité centrale, de préférence à la proposition utile et nationale, mais susceptible de servir les intérêts du gouvernement. De par MM. Adam Smidt, Jean-Baptiste Say et leurs continuateurs, la fonction du pouvoir dans l'État a été assimilée à celle du chat dans la maison privée. On a écrit que le gouvernement était un mal nécessaire, un ennemi qu'on était forcé d'entretenir, pour se débarrasser d'un autre ennemi plus dangereux, l'anarchie. La comparaison est boiteuse, car l'animal domestique a été beaucoup mieux traité que le pouvoir. On ne lui a pas ôté sa liberté ni ses griffes, c'est-à-dire ses moyens d'action : tandis que le pouvoir aujourd'hui ne peut ni se défendre, ni défendre le peuple.

La politique anglaise n'a pas eu d'auxiliaires plus dévoués, plus funestes à nos intérêts nationaux que ces économistes français, copistes et plagiaires de Malthus, qui n'ont jamais écrit qu'en faveur des privilégiés de la naissance et du sort. Bonaparte savait les liens secrets qui unissaient la cause de l'Angleterre à celle des idéologues, et il chassa ceux-ci de l'Institut comme indignes. C'est M. Guizot, le protestant, qui a rétabli à l'Institut la section des moralistes et des économistes. C'était dans l'ordre, M. Guizot avait appartenu à la coterie de madame de Staël ; M. Guizot est l'homme de l'Angleterre et de l'entente cordiale. On est de sa religion avant d'être de son pays.

L'Angleterre, qui a vécu de la prohibition aussi long-

temps qu'elle en a pu vivre, a compris bientôt que l'adoption de ce système par les autres États européens lui susciterait infailliblement des concurrences mortelles et lui fermerait indéfiniment le marché de ces États. Alors elle a changé de batterie, et dans l'espoir de ruiner toutes les industries des contrées rivales, elle s'est mise à crier : A bas la protection ! à bas les douanes ! Aussitôt une ligue s'est formée en France pour appuyer les intérêts du monopole anglais. Nous la voyons en ce moment à l'œuvre.

Ces lords anglais sont, il faut l'avouer, de bien habiles et de bien heureux artisans de discordes, que jamais la semence du mal qu'ils ont jetée sur une contrée quelconque ne manque de fructifier à son heure, et que toujours, au contraire, l'esprit de vertige des nations qu'ils poussent à leur ruine, yienne en aide à leur perfidie ! Avec une idée de philanthropie qu'ils se sont bien gardés d'appliquer chez eux en Irlande, où l'exploitation du travailleur a pris le caractère de barbarie le plus atroce, ils ont mis le feu à Saint-Domingue, provoqué l'extermination de la race blanche et tué notre puissance maritime. Eh bien, ils ont eu pour complices dans ce crime, les neuf dixièmes des habitants de la France, et dans le nombre, la plupart des publicistes et des orateurs de renom. Ils ont eu pour justifier les alarmes des gouvernements absolus et les tenir armés vingt-cinq ans contre nous, les fureurs de nos démagogues d'abord, puis les conquêtes formidables de ce chef dont l'insatiable ambition fatigua la victoire. Désormais, s'ils en ont besoin, ils n'auront, pour ressusciter ces terreurs de l'Europe absolutiste, qu'à montrer du doigt aux souverains alar-

més, ces fortifications gigantesques dont la folie du gouvernement actuel a déshonoré les abords de Paris : bastilles ingrates dressées contre le peuple par ceux à qui le peuple a donné le pouvoir. Ah ! j'aurais compris l'argent que ces fortifications ont coûté, appliqué à l'accroissement de nos forces navales, et à l'armement de nos citadelles maritimes, puisque l'Angleterre est notre seule ennemie, la seule contre laquelle nous ayons à exercer des répétitions en cas de conflit nouveau. Mais tourner le front de ces remparts à nos alliés naturels, aux États de l'Europe continentale ; mais demander l'armement de ces fortifications en pleine paix, le lendemain du jour où l'on a déclaré à la tribune que jamais les chances du maintien de cette paix n'ont été plus nombreuses ; et vouloir persuader à la nation que les fortifications de la capitale ne menacent que l'étranger, c'est trop compter aussi sur la crédulité publique. Je reviens à l'Angleterre.

Avec un autre mot, celui d'*indépendance*, l'Angleterre a arraché la moitié du nouveau monde à la monarchie espagnole, gouvernée par des rois de race française, nos inséparables alliés. Depuis le jour de la séparation entre les colonies et la métropole, entre Mexico, Lima et Madrid, l'aristocratie anglaise règne de fait par la contrebande et par l'anarchie au Mexique, au Pérou, à Buénos-Ayres. Elle n'a plus à détacher de l'Espagne dans l'Amérique que la magnifique colonie de Cuba. Elle pousse activement à ce but par ses émissaires et ses consuls, et Cuba aura quelque jour le sort de Saint-Domingue. La Guadeloupe et la Martinique, nos dernières possessions des Antilles, sont travaillées en ce moment, dit-on, par les mêmes ferments de révolte.

Et comment la riche colonie espagnole tiendrait-elle, quand la métropole elle-même s'est vue naguère sur le point de capituler, de se rendre à merci à l'Angleterre, c'est-à-dire d'accepter un traité de commerce avec cette puissance. L'Angleterre n'a-t-elle pas implanté depuis dix ans ses suçoirs mercantiles dans le sein de la malheureuse péninsule? ses marchandises voiturées par la contrebande, ne circulent-elles pas librement des Pyrénées à Gibraltar sous la protection de cette même anarchie, qu'elle baptise toujours du nom de liberté? N'est-ce pas elle qui a soldé les insurgés de la Granja, et fourni longtemps aux dépenses personnelles de ce régent, qui a bombardé Barcelone? Elle qui négociait un traité de coton avec Espartero, pendant qu'elle négociait avec Santa-Anna l'acquisition de la Californie? Après avoir émancipé l'Amérique du sud et détruit la puissance maritime de l'Espagne, il ne restait plus à l'Angleterre, pour achever ce royaume désolé, que de lui apporter son amitié, plus mortelle et plus vénéneuse que sa haine! Oui, cent fois plus mortelle... Voyez le Portugal depuis le traité de Methuen!

Or, comprenez la folie de nos publicistes libéraux et radicaux d'aujourd'hui. Le roi Louis-Philippe trouve occasion de placer un de ses fils sur les marches du trône de l'Espagne; il la saisit, sans s'inquiéter des protestations de la chancellerie anglaise. L'alliance d'un prince français avec une infante d'Espagne était le plus sûr moyen d'arriver à paralyser cette influence britannique qui pèse si désastreusement sur la prospérité de la Péninsule. Voilà tous nos journaux, et les plus patriotes, qui se mettent à faire chorus avec les

insulteurs gagés du *Morning-Chronicle* et du *Times* pour taxer d'imprudence et d'ambition insatiable le gouvernement actuel.

Mais la France, en acceptant les théories absurdes des économistes anglais, est plus coupable que la malheureuse Espagne ; car elle n'a pas comme celle-ci l'excuse de sa misère et de son ignorance. Il y a huit siècles pleins que la France bataille avec la Grande-Bretagne ; et il n'y a peut-être pas dans son histoire une seule catastrophe qu'elle n'ait le droit d'attribuer aux efforts et aux machinations de sa déloyale ennemie. La France sait qu'il y a incompatibilité radicale de principes et d'intérêts entre elle et l'Angleterre. La France aspire à l'unité morale, à l'unité législative comme à l'unité de territoire ; elle est catholique en religion comme en politique : c'est sa tendance sous tous ses gouvernements forts, sous Richelieu, sous Louis XIV, comme sous Napoléon. L'Angleterre, elle, vise au morcellement, parce qu'elle vit des déchirements du globe ; elle est protestante et schismatique en tout : *Individualisme et protestantisme sont tout un.* ✓ Elle ne comprend pas qu'on se dévoue au service de l'humanité, comme la France, quand on peut l'exploiter ; elle ne se résigne à faire un peu de bien que dans l'espérance qu'il en résultera un mal pire ; témoin l'émancipation de la race noire. La France, au contraire, dans ses plus grandes erreurs, semble n'être coupable que d'un excès de dévouement à la cause des peuples. Vous trouvez des pages admirables et des actes de charité sublime, à côté d'atrocités odieuses dans l'histoire de la terreur. Beaucoup de ces législateurs sanguinaires qui renvoyèrent à *leur juge*

naturel tant d'accusés innocents, croyaient fermement à la sainteté de leur œuvre. Et pas un de ces buveurs de sang, comme les partisans de l'absolutisme les appellent, n'eût osé formuler ces aphorismes froidement barbares, froidement inhumains, dont les Malthus et les Jean-Baptiste Say n'ont pas craint de déshonorer leurs écrits : *Qu'il n'y a pas de place pour le pauvre au banquet de la vie..... qu'à rigoureusement parler, la société ne doit rien à ses membres...* Oh ! oui, s'il était vrai que le bon et le mauvais principe se disputassent l'empire de ce monde, le premier se personnifierait dans la France, le second dans l'Angleterre. L'Anglais est si bien le fléau de Dieu, que Dieu suscite des vierges enthousiastes pour le chasser de France, comme il a fait pour chasser Attila ¹. Voilà pourquoi la haine nationale de la France pour la Grande-Bretagne est légitime et sainte. C'est la haine de l'oiseau de jour pour l'oiseau de nuit. Je n'exècre pas l'aristocratie anglaise, comme Français, mais comme chrétien, comme homme.

Et pas un noble cœur ne me reprochera de me laisser emporter ici par de stupides inspirations d'un nationalisme étroit et barbare... parce que il y a en Angleterre trois millions et plus de chartistes qui condamnent aussi sans pitié les attentats dont la politique de leur gouvernement s'est rendue coupable envers l'humanité, et qui demandent la ruine de ce gouvernement impie, — parce que le jugement que

¹ Il y a dans l'*Histoire de France* deux dates poétiques pour enclore le moyen âge : le miracle de la vierge de Nanterre, éloignant les Huns de Paris ; celui de la vierge de Domremy, chassant les Anglais de France.

nos pères ont prononcé si longtemps avant nous, est écrit par tous les points du globe sur les ruines des villes saccagées, à Nankin comme à Copenhague, à Saint-Jean d'Acre comme à Barcelone. J'exècre l'aristocratie anglaise, parce que l'un de ses membres, un de nos grands poètes modernes, l'a vouée aussi à l'exécration de la postérité; parce qu'il y a enfin dans la seule Irlande sept millions d'affamés qui la maudissent à toute heure avec moi.

Oui, l'Angleterre est placée dans cette situation effroyable, qu'elle ne peut oublier un moment de torturer les autres États du globe, sans s'exposer à périr. L'Angleterre est condamnée à mourir de la paix universelle dans un temps donné, parce que la paix chez les autres fait la guerre chez elle. Ceci non plus n'est pas de la déclamation, mais de la pure vérité.

Car l'Angleterre, encore une fois, vit de mercantilisme et de l'exploitation commerciale de tous les peuples. Elle produit à elle seule en objets manufacturés, de quoi approvisionner deux fois les cinq parties du monde. Par conséquent tout producteur étranger est son ennemi. Il faut donc qu'elle cherche à comprimer chez toutes les nations les développements de la richesse et du travail, ceux de l'industrie manufacturière surtout, puisque ces développements tendent fatalement à lui ravir son monopole et à lui susciter des concurrences mortelles. Le meilleur moyen de prévenir un tel désastre est de prolonger la minorité industrielle des nations et d'entretenir au sein de ces nations un foyer permanent de guerre et d'anarchie. Elle le fait. Le monopole de l'approvisionnement du globe fait affluer dans ses comptoirs des richesses pro-

digieuses; elle s'en sert consciencieusement pour sou-
doyer partout les troubles et les révolutions. La guerre
nourrit le monopole, le monopole nourrit la guerre.
Que la guerre ou le monopole cesse, le colosse de la
puissance anglaise, véritable colosse d'or aux pieds
de boue, s'écroule au même instant. Là est tout le
secret de la politique britannique, si secret il y a.
L'Anglais obéit aux instincts de sa nature et aux exi-
gences de sa position; c'est un peuple de proie, comme
j'ai dit, qui est forcé de tuer pour vivre, et à qui il
serait souverainement absurde d'aller demander une
politique loyale et généreuse, parce que ce serait lui
demander un suicide. La politique de la Grande-Bre-
tagne doit être impitoyable comme la faim son mo-
bile, et c'est justice à rendre aux hommes de sang
gouvernemental qui dirigent les destinées de cet État,
qu'ils comprennent admirablement les besoins de leur
patrie! Trouvez-moi un homme d'État de ce temps-ci,
je ne dis pas en France, où il ne s'en fait plus, mais
en Russie, en Autriche, qui aille à la cheville de leur
sir Robert Peel.

Alors, c'est aux peuples prévenus de s'entendre,
pour s'isoler du fléau et pour tenir en quarantaine ces
flibustiers affamés.

D'ailleurs l'aristocratie anglaise ne se cache nulle-
ment de ses nécessités gouvernementales. L'aristo-
cratie anglaise affiche au contraire le seul caractère de
grandeur qui convienne à sa politique infernale, si
admirablement décrite par l'auteur du *Paradis perdu*,
un poète anglais. Cette politique, c'est l'insolence et
l'avidité de Rome unies à la fourbe cruauté de Carthage.
Elle ne se met pas en peine de savoir ce que dira l'Eu-

rope de ses meurtres et de ses spoliations. On accuse la politique britannique de rouerie ; c'est de cynisme plutôt qu'on devrait dire. Il n'y a plus que les prédestinés et les niais qui aient droit de parler de la perfidie d'Albion.

La flotte de Danemark gêne la liberté des mouvements de l'Angleterre dans la Baltique : un amiral anglais brûle la flotte de Copenhague ; c'est toujours une puissance maritime de moins.

L'Angleterre n'attend jamais la déclaration de guerre pour courir sus aux navires français ou espagnols. Il lui faut, pour la réalisation de ses projets d'accaparement du commerce universel, la possession de tous les détroits, de tous les points qui commandent les grandes routes commerciales du globe ; elle enlève Gibraltar à l'Espagne, Malte et Maurice à la France, le Cap et Ceylan, aux Hollandais, Aden sur la mer Rouge aux Arabes ; et elle fait, de ces possessions volées, des citadelles imprenables qui donnent d'abord l'empire de la mer à ses flottes, et qui sont ensuite autant de foyers de contrebande, d'où les marchandises anglaises inonderont les continents voisins. Et malheur aux navires des États amis qui prétendraient protéger leur industrie nationale contre la contrebande britannique, ils seront coulés sans pitié¹.

Le vice-roi d'Égypte, ai-je dit, fort de l'appui du gouvernement français de la Restauration, avait fondé quelque semblant d'État, de puissance maritime. Il avait affranchi le chemin de la Mecque des incursions de l'Arabe du désert, et les populations de la Syrie de

¹ Affaire du brick espagnol *el Rayo*, 1844.

la sanglante oppression des Turcs. Mais le rétablissement de l'ordre où que ce soit, mais la résurrection d'un peuple, sont des menaces de mort pour l'intérêt anglais. Viennent les journées de Juillet qui coupent court à la politique anti-britannique de la Restauration. Alors le cabinet de Londres profite des embarras révolutionnaires et de la pusillanimité du cabinet français pour anéantir l'œuvre civilisatrice de Méhémet-Ali. Une flotte anglaise bombarde Beyrout et Saint-Jean d'Acre, en vue de nos escadres impassibles. La révolte éclate de toutes parts dans les États du vice-roi, qui, réduit à merci et trahi par ses alliés, abandonne ses conquêtes et sa flotte; et les populations chrétiennes du Liban, arrachées à la protection séculaire de la France, sont restituées aux exactions des pachas turcs et au glaive de l'Albanais. C'est l'intérêt impitoyable de l'aristocratie britannique qui exige qu'il en soit ainsi. Le commerce anglais ne veut pas que les clefs de l'isthme de Suez, dont il convoite la possession exclusive, soient aux mains d'un souverain puissant. Et puis à quoi bon tant de raisons. La flotte d'Alexandrie gênait l'Angleterre dans la Méditerranée, comme celle de Copenhague la gênait dans la Baltique; elle s'en est débarrassée.

La prospérité de Lahore, œuvre d'un autre Méhémet-Ali, Rundjet-Sing, a duré moins encore que celle de l'Égypte. La compagnie des Indes sait que ses vastes domaines, peuplés de leurs cent cinquante millions d'esclaves, lui échapperont du jour où la misère et l'anarchie cesseront d'y régner, et elle ne veut pas souffrir de mauvais exemple auprès d'elle. Elle s'est emparée des États de Rundjet-Sing.

Il y a de l'autre côté de l'Atlantique, au détroit des deux Amériques, un second isthme destiné, comme celui de Suez, à servir un jour de principale voie de communication maritime entre les habitants des deux grandes divisions du globe. En conséquence, l'Angleterre a dû travailler à s'assurer la possession de l'isthme américain. Du temps que l'Espagne était maîtresse de l'Amérique du Sud, l'Angleterre s'était fait concéder par cette puissance le droit de faire du bois sur un point isolé de la côte. Elle a fondé sur ce point, à Balise, un petit établissement. Puis, quand la colonie espagnole, affranchie du joug de la métropole, a prié l'Angleterre de déguerpir, celle-ci lui a répondu, en lui montrant les dents, qu'elle tenait ses droits du gouvernement précédent, et qu'elle n'avait point à traiter avec le gouvernement nouveau. L'Angleterre a acquis depuis, du reste, des droits *incontestables* à la possession de Balise et de toute la côte des Mosquitos. Un auguste souverain du pays lui-en a vendu la propriété par acte authentique. On se trompe, quand on s'imagine que l'Angleterre s'est emparée par l'astuce et par la violence de tous les États qu'elle possède dans les cinq parties du monde, elles les a tous achetés à l'amiable, demandez plutôt aux vendeurs; la preuve, c'est qu'elle paye des rentes viagères à une multitude de souverains indiens qui lui ont cédé leurs droits, à commencer par le grand Mogol, le successeur d'Aureng-Zeb. Au surplus, de quelque part que lui viennent ses droits sur l'isthme de Panama, ce n'est pas elle qui sera embarrassée pour les faire valoir. Elle avait naguère bloqué le port de Saint-Jean de Nicaragua. Suivant les règles invariables de la poé-

tique anglaise, le blocus du port est le premier acte du drame qui se termine par l'occupation définitive du pays.

L'aristocratie anglaise n'a pas même besoin de se justifier de ces spoliations et de ces iniquités dans l'opinion publique. L'opinion de ses nationaux est pour elle. Les Anglais de toutes les classes sont persuadés que l'Angleterre a droit d'aubaine sur toutes les mers et sur tous les continents. Des navigateurs avaient découvert en ces dernières années, sur la côte orientale d'Afrique, une île d'Ichaboë, où gisait une couche de puissant engrais déposé là par les oiseaux de mer de l'époque antédiluvienne. Aussitôt les journaux anglais de prescrire à leur gouvernement de mettre la main sur le précieux dépôt. Le *Sun* écrit : *L'Angleterre ne doit pas laisser d'autres nations s'emparer de cette île ; si nous n'en prenons pas possession, d'autres s'en empareront.*

Loyauté, probité, sont des mots vides de sens dans la langue politique des lords ; la fidélité aux traités est duperie, la trahison habileté. L'Angleterre est en paix avec la Russie, et les Anglais fournissent des armes et de la poudre aux Circassiens pour guerroyer contre la Russie. La France et l'Angleterre ont serré les nœuds de *l'entente cordiale*, mais pendant que les souverains des deux États se festoient, se visitent, les lords soudoient ostensiblement la résistance d'Abd-el-Kader, suscitent le Maroc contre la France, cherchent à soulever les noirs de nos Antilles, et dressent leurs révérends Pritchards à japper contre nous. L'Angleterre est en paix avec la malheureuse Espagne ; c'est elle néanmoins qui solde le chef de l'insurrection de

la Granja, qui donne à Espartero les quatre millions de réaux dont il a besoin pour aller bombarder Barcelone, Barcelone la capitale industrielle de l'Espagne, cette cité rebelle qui est cause que la Péninsule n'est pas encore inféodée à l'Angleterre par un autre traité de Méthuen, un traité de coton. Périssent Barcelone !

Les Anglais, forcés de se retirer de Madrid pendant cette guerre de l'indépendance qui sauva la Grande-Bretagne de sa ruine, brûlèrent la plus belle des manufactures de la ville, pour lui faire leurs adieux. Il faut bien que l'industrie anglaise vive !

Je ne sache pas qu'aucune autre nation ait pesé sur le monde d'un poids aussi écrasant que la nation anglaise, ait coûté à l'humanité autant de larmes, ait motivé autant d'accusations contre la justice de Dieu. Le Normand, le plus féroce de tous les barbares, a fait croire à l'existence de l'ogre. L'Europe continentale du moyen âge n'était pas éloignée de prendre les guerres civiles de l'Angleterre pour les convulsions d'un peuple de damnés. La croyance générale était au xv^e siècle, que Dieu seul pouvait quelque chose contre cette engeance de Satan. Un des plus grands rois de l'Angleterre, le même qui a doté sa patrie d'une religion, et qui s'en est fait pape, le roi Henri VIII prit cinq femmes et en fit assassiner trois par la main du bourreau. Les persécutions religieuses ordonnées par la vierge Élisabeth et par le puritain Cromwell, dépassent en raffinements d'atroce cruauté, tout ce que l'histoire des empereurs de Rome et de Stamboul nous avait laissé de plus édifiant dans le genre. Un des plus honnêtes écrivains de la Grande-Bretagne,

Malthus, effrayé du problème de l'exubérance de population, déclare positivement *que la société peut refuser à l'enfant le droit de vivre*. Ses disciples vont plus loin et développent sa thèse. Ils demandent en plaisantant qu'on décerne des récompenses nationales aux mères qui ont bien mérité de la patrie, en immolant le fruit de leurs entrailles; ils veulent que l'on dépose les restes des tendres victimes dans de somptueux cimetières patriotiques, où ces mères lacédémoniennes puissent venir *respirer l'âme de leurs enfants dans le parfum des roses* !... Cette théorie de la prime à l'infanticide, a obtenu quelques succès près de la population des districts manufacturiers d'Angleterre. Beaucoup de mères, dans ces pays-là, allaitent leurs enfants avec du laudanum, pour se débarrasser de leurs caresses importunes, et le procédé, assure-t-on, réussit à merveille. On trouve des potions calmantes, *selon la formule*, toutes préparées chez les pharmaciens d'outre Manche.

Laissez faire nos économistes de France, et ils en arriveront bientôt à de semblables théories. Il ne se dit pas une sottise en Angleterre qui ne trouve son écho chez nous.

Cette misère des prolétaires anglais, entassés dans les bagnes industriels, est donc bien affreuse, bien horrible, qu'elle parvienne à éteindre jusque dans le cœur de la femme le sentiment de l'amour maternel ? — Oh ! oui, bien affreuse, bien horrible; prêtez l'oreille aux récits touchants de Dickens... Mais que voulez-vous, il faut que cela soit ainsi pour qu'un lord d'Angleterre porte à son doigt, dans une cérémonie publique, un diamant d'un million, et que tous ceux de

sa caste puissent s'écrier dans un accès de frénésie orgueilleuse : *La vigne ne croît pas en Angleterre, et nous buvons le vin de toutes les nations !*

Le vin de toutes les nations, c'est vrai ; et aussi le sang et les sueurs de la nation anglaise, milords, car c'est la misère de vos vassaux qui fait votre richesse ; c'est leur entassement dans les cités qui *augmente le prix de toutes les denrées alimentaires que vous seuls produisez*, milords, et qui *diminue par la concurrence des bras le prix de tous les objets de luxe que vous seuls consommez*, milords ! C'est pour vous seuls, milords, que l'enfant est attaché chaque jour, pendant seize heures, au service d'une machine aux poumons de fer qui ne se fatigue jamais ; attaché seize heures !... un enfant, une pauvre créature humaine pour qui sa faiblesse devrait inspirer pitié ! C'est pour vous, milords, que le fouet du contre-maître est attentif à corriger la paresse de cet enfant qui succombe au sommeil.

Les souffrances de ces malheureux sont si vives, qu'elles attendrissent un jour le cœur de lord Ashley, un homme pieux. Lord Ashley intercédait auprès de ses collègues pour obtenir une loi qui réduisît de deux heures le travail des enfants dans les manufactures. C'était tout simplement demander à l'Angleterre qu'elle signât son arrêt de mort. La motion de lord Ashley fut rejetée sur un discours *fort sensé* de sir Robert Peel, le premier ministre, qui démontra péremptoirement que le moindre témoignage de pitié, que le moindre adoucissement apporté aux souffrances de l'enfant, mettrait infailliblement l'Angleterre à deux doigts de sa perte. L'orateur disait vrai, la machine est le cœur de l'Angleterre, et cette machine ne peut cesser de

battre un seul instant sans que l'asphyxie de l'État ne s'ensuive. Les destinées de la Grande-Bretagne n'ont jamais tenu qu'à un fil.

Du reste, aucun orateur, dans ce débat, ne songea à nier les tortures que subissait l'enfant dans les fabriques. Ce n'était pas là l'important.

Les lords anglais, à l'exemple des patriciens de Rome, ont supprimé dans ces derniers temps la petite culture qui occupait *trop* de bras, et ils l'ont remplacée par la grande culture, les prairies, les pâturages : *Pascua, pascua...* Le marquis de Statford a chassé de ses domaines vingt mille paysans qui y trouvaient à vivre, et les a remplacés par des troupeaux de moutons qui coûtent moins de frais de logement et qui rapportent plus. Ce système adopté d'enthousiasme, par un grand nombre de lords et par MM. les économistes, partisans du revenu net, a douloureusement augmenté la misère des classes manufacturières, en rejetant dans les villes des masses de travailleurs ruraux qui sont venus offrir leur travail au rabais, en concurrence des industriels. Mais la mesure a accru les revenus des grands seigneurs terriens, en réduisant leurs dépenses. C'était là l'essentiel. Qu'importe ensuite que le pavé des villes soit foulé par quelques milliers de meurt de faim de plus ?

Des hommes religieux que ces lords !... et de zélés propagateurs de la Bible, et qui croiraient offenser Dieu de travailler le dimanche, et qui ne souffrent pas qu'on maltraite les créatures du Seigneur, les chevaux, par exemple. Il est vrai que les chevaux que la loi anglaise déclare inviolables, appartiennent à l'aristocratie, et que les enfants qui travaillent seize heures

par jour dans les manufactures ne sont pas de sang noble. Il est défendu de frapper un cheval en Angleterre, mais on y peut tuer un homme à coups de poing; même les journaux annoncent à l'avance ces tueries.

Les mineurs du comté de Newcastle étaient las, l'autre année, de travailler nuit et jour pour enrichir leurs maîtres, des ingrats qui ne leur laissent pas même de quoi vivre en retour de leurs peines; ils eurent l'audace de demander, comme les ouvriers de Lyon, à vivre en travaillant, c'est-à-dire qu'ils exigèrent une augmentation de salaire. La prétention était étrange, anarchique surtout. Le marquis de Londonderry, révolté de tant d'impudence, fulmina aussitôt un ukase paternel qui défendit à tous les débitants de *ses villes* et de *ses bourgs*, de rien vendre aux insurgés jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés dans le devoir.

Ah! que Voltaire et Montesquieu savaient bien ce qu'ils faisaient, quand ils allaient en Angleterre pour voir des hommes libres¹! Il n'y a que cette Grande-Bretagne protestante pour produire des Hudson-Lowe et des maîtres philanthropes qui interdisent à leurs serfs le boire et le manger!

Et l'on espère que ces lords, si durs, si impitoyables à ceux de leur nation, se relâcheront pour les étrangers de leur infernal égoïsme. Folie! déception! Mais ouvrez donc les yeux à la lumière du jour, et regardez :

¹ « Le 11 juillet 1846, est mort le hussard Frédéric John White par les effets mortels d'une cruelle et barbare flagellation qu'il a reçue le 15 juin dernier, dans la caserne de cavalerie, à Heston. »

(Verdict du jury.)

L'Angleterre achetait du thé à la Chine chaque année pour des sommes énormes. Le commerce de la compagnie des Indes avait besoin d'un objet de retour pour balancer cette dépense de numéraire. Elle trouva ce précieux moyen d'échange dans l'opium. Mais l'opium est un poison, et l'empereur de la Chine prohiba à l'entrée de ses États la denrée vénéneuse. Jamais certes prohibition ne fut plus légitime ni plus sainte; mais l'édit de l'empereur portait un coup terrible aux intérêts de la compagnie des Indes. L'Angleterre a armé pour défendre les intérêts de ses marchands; elle a réduit l'empereur, qui voulait sauver ses peuples du poison, à opter entre ce poison et la destruction de toutes ses villes. L'empereur a offert un tribut annuel de trente millions; mais ces trente millions ne faisaient pas le compte de la compagnie des Indes. Alors les villes du céleste empire ont été incendiées, et l'opium a vaincu. Parmi toutes les nations de l'Europe qui se disent chrétiennes, pas une n'a protesté par la voix de ses souverains contre cette effroyable abus du droit du plus fort; le chef de la chrétienté lui-même a gardé le silence. Il y a longtemps que le Dieu de l'Évangile n'a plus de vicaire ici-bas! Le vicaire du Christ, c'est un vieillard qui emprunte aux juifs, qui proteste contre les chemins de fer et qui donne sa bénédiction aux bourreaux de la Pologne catholique.

Cependant ces mêmes chrétiens expédient, chaque année vers la Chine des missionnaires zélés, pour y prêcher la parole du Christ et pour y subir le martyre. Or, je voudrais bien savoir ce que ces apôtres courageux pourraient avoir à répondre à l'idolâtre qui

leur tiendrait ce langage : « Vous dites que votre religion est une religion de charité et de paix, vous mentez, car les barbares rouges (Anglais) sont vos frères, et votre Dieu les autorise à aller jusqu'aux extrémités du monde, incendier les cités et empoisonner les peuples. »

Il manque à nos atlas une carte instructive dont je recommande la confection à quelqu'un de nos habiles éditeurs : ce serait une mappemonde sur laquelle seraient signalées, par des taches de feu et de sang, tous les endroits du globe où des hommes s'entretuent. Promenez par la pensée vos yeux sur cette carte : cherchez bien de la baie d'Hudson à la Terre de Feu, du Spitzberg à Ceylan, du Cap Nord à celui de Bonne-Espérance, de Canton à Saint-Jean d'Acre et au cap Finistère... Partout, à de bien rares exceptions près, vous reconnaîtrez que la tache rouge est l'empreinte du sang versé par des Anglais. Là où l'Anglais ne guerroye pas pour son propre compte, comme dans l'Afrique du Nord, sur les rives de la mer Caspienne ou de la mer Noire, c'est lui qui vend les armes et la poudre avec lesquelles on se tue. Il existe dans la noble cité de Londres, foyer de la propagande biblique, un certain nombre de manufactures de fusils de pacotille, d'armes qui ne peuvent se placer que chez les peuplades sauvages de l'Afrique centrale, de la Nouvelle-Hollande ou de l'Océanie. Quelquefois ces marchands ont vendu leurs cargaisons à des populations en guerre avec la Grande-Bretagne. Pour mettre leur conscience en repos et concilier leur intérêt mercantile avec leur patriotisme, ils disent et ils prouvent que ces armes de rebut ne peuvent être dangereuses que pour ceux

qui s'en servent. C'est aussi la ville puritaine de Londres qui a le monopole de la fourniture des idoles pour tous les pays du monde.—*Tient idoles, faux dieux et généralement tout ce qui concerne son état, le tout à des prix modérés....*

Ah ! j'excuse les nations opprimées dont la foi religieuse chancelle ; j'excuse les travailleurs affamés qui doutent de la Providence divine. La justice du Seigneur est aussi trop lente à frapper.

Ils sont là derrière les roches blanches de leur île, un millier de familles au plus, une nichée de vautours, que le génie du mal tient attachés sur les flancs de l'humanité pour boire son sang et déchirer ses chairs. C'est pour nourrir le faste insolent de cette poignée de despotes, c'est pour servir à ces vautours insatiables leur curée quotidienne, que tant de crimes se commettent sur la terre, que tant de nations s'égorgent, que tant de vaisseaux se perdent sur les mers, que les quarante millions de bras des machines anglaises travaillent jour et nuit, que l'opium se récolte, que l'Irlandais et le Saxon sont réduits à se jeter sur les grossiers aliments que les pourceaux dédaignent. Il y a des siècles que cela dure, et les lamentations des peuples n'ont pas encore monté jusqu'à Dieu, et ce Dieu des opprimés n'a pas encore suscité parmi ses fidèles un orateur inspiré, à la parole ardente, pour prêcher la croisade contre ces bourreaux de la terre ! Seigneur ! rendez l'entendement et la vue aux conseils des puissances, et que votre justice ne se retire pas plus longtemps de vos malheureux peuples !

Le monde ancien a applaudi à la chute de Carthage, l'Albion d'autrefois, la souveraine des mers ! Quels

crimes odieux avait donc commis Carthage, pour que le monde ancien applaudît à sa destruction? *Rompis quelques traités.... porté en Italie le fléau de la guerre.* Mais quels traités l'aristocratie anglaise n'a-t-elle pas rompus? Quelle foi n'a-t-elle pas violée? En quels lieux si lointains du globe n'a-t-elle pas porté le fléau de la guerre? Et ne s'élève-t-il pas contre elle de tous les lieux du monde où l'on souffre, assez de gémissements et de malédictions? Et l'aristocratie anglaise n'a-t-elle pas assez provoqué la vengeance des peuples et la justice du ciel, pour que la longanimité des patients soit à bout, pour qu'un tribunal de souverains s'assemble et prononce contre la coupable la formidable sentence : *Delenda Carthago.*

C'est que l'occasion aujourd'hui, voyez donc, est si belle! ces millions d'Irlandais ravalés à la condition de bétail affamé qui demandent à vivre et promènent par les rues leurs guenilles éloquentes; ces millions de prolétaires anglais, nos frères de souffrance et qui attendent le jour de l'affranchissement comme nous.... La Chine qui s'instruit dans l'art de détruire, à l'école de ses vainqueurs; l'Indoustan, l'Égypte, le Canada, l'Espagne, le Portugal, tous ces États démantelés, rognés par l'Angleterre et qui rongent en silence le frein de la servitude; la France, la Hollande qui ont à demander compte à l'usurpatrice de tant de rapines et de spoliations; la Russie, l'ennemie-née des maîtres de l'Asie; l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique qui ont à poursuivre le redressement de si nombreux griefs.... Et la science, qui donne à présent des ailes aux navires pour les faire pénétrer jusqu'au fond des plus impénétrables asiles. — Et la sympathie de tous

les peuples qui ont une âme pour compatir aux souffrances des races opprimées.

Sans doute, voilà bien tous les éléments d'une coalition vengeresse et d'une sainte croisade!

✓ Mais d'où partira aujourd'hui le souffle inspirateur assez puissant pour rallier contre la tyrannie des lords, toutes ces haines légitimes! C'est le juif, c'est l'ami de l'Anglais qui règne et qui gouverne en France. Ah! les grands souverains de ma patrie, Richelieu, Louis XIV, Napoléon, où êtes-vous!...

Car ce sera, croyez-le bien, une tache originelle, une tache indélébile peut-être pour le gouvernement français issu de la révolution dernière, d'avoir été salué à son avènement par les cris d'allégresse de l'aristocratie anglaise,... et l'histoire enregistrera ces acclamations des tories comme un éclatant témoignage de la fermeté et de la nationalité de la politique *extérieure* de la Restauration. L'histoire dira encore que cette nation française qui s'était proclamée un jour *l'amie de toutes les nations opprimées*, mentit après 1830 à sa mission sainte et à sa déclaration solennelle. Elle n'aura pas non plus assez de flétrissures pour les auteurs du pacte secret conclu entre les embastilleurs de Paris et les persécuteurs d'O'Connell. Mais alors une voix juste s'élèvera pour dire qu'il n'y avait plus de royauté en ce temps-là en France, et que c'étaient les juifs qui la tenaient asservie.

Est-ce à dire maintenant que cette tyrannie des lords soit posée sur des fondements impérissables, et que le bon génie des peuples n'en puisse venir à bout sans une nouvelle intervention de Dieu. Non pas vraiment, grâce au ciel, car toute politique inhu-

maine porte en soi le germe de sa ruine et son propre châtiment.

Ainsi, tant qu'a duré la loi des pauvres, le manufacturier d'Angleterre a eu sur le manufacturier du continent un avantage immense, celui de produire à meilleur marché. Le fabricant anglais produisait à meilleur marché que ses rivaux, par la raison qu'il n'était tenu de payer à ses ouvriers qu'un minime salaire, *la loi des pauvres se chargeant de parfaire le prix de la journée de ceux-ci*. Alors le plus touchant accord existait entre la propriété foncière et l'industrie manufacturière, et le fabricant ne songeait aucunement à se plaindre de la franchise du sol, privilège de l'aristocratie. Mais la loi des pauvres vint à être supprimée. Le fabricant fut désormais obligé de *fournir sur ses bénéfices, un salaire suffisant à ceux qui travaillaient pour lui*. Aussitôt cette obligation douloureuse réveilla dans son cœur les sentiments de philanthropie et d'équité qui y étaient *demeurés assoupis*, tout le temps qu'il lui avait été loisible d'exploiter indignement le travailleur. Il commença à trouver le prix du blé un peu cher *pour le peuple*; puis il attribua la cherté des céréales aux lois de douanes conçues dans l'intérêt exclusif des propriétaires fonciers, c'est-à-dire des lords. Bref, le manufacturier anglais s'occupe en ce moment à démolir ces lois de douanes qui sont le palladium de l'aristocratie, et nul doute qu'il ne parvienne à les renverser, avec l'aide des chartistes et du peuple. Les lords ont déjà été au-devant des concessions, en consentant à subir provisoirement une taxe déguisée de la terre (*income-tax*), et voici que la nation vote des statues

à Cobden. L'aristocratie anglaise est déjà menacée par ce côté de sa nuit du 4 août.

Seulement, ce que nos économistes ignares ne veulent pas ou ne peuvent pas comprendre, c'est que nous autres du peuple, nous n'avons point à prendre cause dans ces batailles entre l'aristocratie de comptoir et l'aristocratie de naissance. La ligue a obtenu la libre importation, soit! cela veut dire que la coalition des grands propriétaires a amené pavillon devant celle des grands capitalistes, des grands industriels; mais cela ne veut pas dire que la coalition des capitalistes ait amené pavillon devant la coalition des travailleurs. Or, toute la question est ici. Le lendemain du jour où ils votaient des millions et des statues à Cobden, les manufacturiers anglais réduisaient le taux des salaires de leurs ouvriers. Jamais mystification ne fut aussi complète.

Cependant il est pour l'établissement anglais tout entier un péril bien autrement imminent, inévitable surtout. L'Angleterre, en tuant le travail chez tous les peuples, pour faire de ceux-ci des consommateurs, c'est-à-dire des tributaires de son industrie, a tué la richesse de ces peuples. Elle a tari conséquemment les sources de la consommation elle-même; d'où cette conséquence, qu'il faut qu'elle périsse de faim tôt ou tard, au milieu de ses monceaux de richesses manufacturées. Et le jour de l'événement n'est pas loin; car tous les progrès de la science mécanique, toutes les alliances douanières nous en rapprochent. Et ce jour-là sera l'ère de l'affranchissement des travailleurs et des esclaves dans tous les pays du monde; et les prolétaires des deux côtés de la Manche se tendront une

main désormais amie et fraternelle, et le souvenir des vieilles discordes des deux peuples s'éteindra dans la joie de l'émancipation commune : voilà pourquoi j'appelle ce jour-là de tous mes vœux.

La France a reçu mission de Dieu d'émanciper tous les peuples, même l'anglais.

D'après tout ce qui vient d'être dit, il devrait suffire en France qu'un principe de réforme politique ou commerciale fût reconnu provenir de la Grande-Bretagne, pour être à l'instant même, et rien que sur l'étiquette, repoussé et honni. Cette répulsion serait d'autant plus rationnelle, que jamais l'Angleterre n'a commis la sottise de s'appliquer à elle-même les théories qu'elle débite aux autres nations. C'est l'Angleterre qui a émis par le monde les idées les plus larges de liberté commerciale, et il n'y a pas de nation qui ait plus abusé qu'elle de la protection douanière et de la prohibition. Elle n'a jamais réclamé l'abolition des tarifs que pour les objets manufacturés sur lesquels les industries étrangères ne pouvaient soutenir la concurrence avec la sienne. Tout ce que nous faisons mieux que les Anglais, est prohibé chez eux, et il n'y a qu'à consulter le texte de leur législation des céréales, pour savoir à quoi s'en tenir sur la sincérité de leur libéralisme commercial. S'ils sortent aujourd'hui de leur fort, c'est la faim qui les en a chassés, soyons-en bien certains, et défions-nous de ces dégrèvements forcés de tarifs que sir Robert Peel a menacé de déchaîner contre toutes les indu-

stries des nations continentales. Quand les Anglais prononcent les mots de *liberté* ou de *concurrence*, nos oreilles doivent toujours entendre *monopole* et *accaparement*. Leur liberté commerciale, c'est la guerre à coups de machines et à coups de capitaux; comme ils ont dix fois autant de machines et de capitaux que nous, ils sont sûrs de la victoire, et voilà pourquoi ils demandent la bataille. Inutile d'ajouter que, sur cette question comme sur les autres, les économistes de l'Institut sont pour eux.

C'est pour cela que j'ai si longuement insisté sur l'origine de la théorie du *gouvernement-ulcère*, si chère à la nation française. Il est plus que probable que si les philosophes et les hommes d'État qui nous ont gouvernés pendant cinquante ans, avaient dit à ce sujet toute la vérité au pays, lui démontrant, preuve en main, que l'aristocratie anglaise n'avait semé les idées antimonarchiques en France, que pour nous donner de l'occupation chez nous, et afin de profiter de nos embarras intérieurs pour s'emparer de la domination des mers et du commerce du globe; il est probable, dis-je, que les sympathies du peuple se fussent rapprochées bien plus promptement de la royauté en France; et cet accord de la royauté et du peuple eût rendu rapides et faciles toutes les tentatives d'améliorations générales; car, encore une fois, la royauté n'a rien à craindre de ces améliorations, et la prospérité des travailleurs est au contraire la meilleure garantie de sa stabilité.

J'ai dit l'origine de la théorie du *gouvernement-ulcère*. J'essayerai de démontrer dans le prochain chapitre, à l'aide de preuves tirées de notre propre histoire, que

les progrès des libertés populaires en France ont suivi constamment une marche parallèle à celle de l'autorité royale, et qu'il n'est pas une des victoires remportées par le principe monarchique qui n'ait profité directement au peuple. La solidarité de ces deux intérêts est même si intime dans l'histoire de France, qu'il est vrai de dire que l'histoire des misères et des prospérités de la nation française n'est que la copie de l'histoire de la bonne fortune et des mauvais jours de ses rois.

CHAPITRE III.

Marche parallèle des libertés populaires et des conquêtes de la royauté en France. — Solidarité des deux intérêts monarchique et démocratique.

Je ne connais pas d'histoire qui donne d'aussi éclatants démentis que la nôtre au principe hérétique et absurde, que *les gouvernements sont les ennemis-nés des peuples*. Il faut que les professeurs de l'Université qui nous forment soient de bien terribles démolisseurs de vérités, pour que l'enfant qui sort à vingt ans de leurs mains ne soit pas pénétré, jusqu'à la moelle des os, de l'évidence de cet axiome contraire : que *l'intérêt du peuple a toujours été solidaire de l'intérêt de la royauté en France*. Il faut chez la masse de la population française, ou une bien profonde ignorance de sa propre histoire, ou un grand fonds d'ingratitude, pour expliquer le nombre des prosélytes que le dogme insensé des économistes a recrutés dans son sein. Les encyclopédistes qui ont assassiné Louis XVI, en écrivant que *l'histoire des rois était le martyrologe des nations*, étaient plus anglais que français. C'étaient des réformateurs animés d'une philanthropie sincère, je le sais, mais qui voulaient détruire l'autorité monarchique en même temps que l'autorité religieuse, et qui s'étaient faits protestants en politique, parce que l'histoire de Cromwell et de

Luther leur avait dit que le protestantisme était la plus formidable machine de guerre qu'on pût employer dans ce double but. Le mensonge odieux de Diderot se débitait dans le même temps et dans les mêmes lieux que la *Pucelle* de Voltaire, ce livre infâme, que son auteur composa pour flatter l'orgueil de l'aristocratie britannique, et pour lui immoler la plus touchante et la plus noble héroïne de notre histoire nationale. Voltaire comprenait l'histoire de France, comme il a compris celle de Rome, quand il a fait, dans une de ses plus médiocres tragédies, un tyran de César, de César *l'homme du peuple, l'ennemi mortel de l'aristocratie*, et quand il a transformé en jacobins et en sans-culottes les Cassius et les Brutus, c'est-à-dire les chefs de l'aristocratie romaine, les *Polignacs* et les *d'Épernons* de ce temps-là. Il n'y a pas aujourd'hui, dans nos collèges de province, un élève de sixième qui ne soit en état de faire la leçon sur ce texte à Voltaire. Mais Voltaire a rendu à la cause de la liberté et de l'humanité tant et de si grands services, qu'il faut bien l'excuser de l'avoir trahie une fois. Il aimait peu les juifs et ne les estimait guère plus.

Suivons donc dans notre histoire le développement parallèle et synchronique de la puissance monarchique et des libertés populaires, en prenant soin de ne nous arrêter qu'aux stations principales.

Le grand empereur Charlemagne, protecteur de l'Église, des savants et des clercs, chasse de son palais les fils de ses leudes qui ne profitent pas des leçons qu'il leur fait donner, et distribue les emplois

aux enfants du peuple qui font preuve de capacité. La nation commence à respirer à l'abri de son sceptre puissant, les lettrés que l'empereur attire à sa cour de tous les coins de l'Europe, et notamment de l'Irlande, s'appliquent à tirer les peuples de leur barbarie. Les sciences et les arts, éléments primordiaux de toute émancipation des industriels, jettent déjà une faible lueur sous ce règne.

Charlemagne mort, l'échafaudage de ses institutions s'écroule avec lui. Le pouvoir royal tombe en quenouille, dans les mains de ses faibles successeurs, et aussitôt *la féodalité nobiliaire s'organise*. Et voilà, par la mort seule d'un chef, la nation française vouée pour huit siècles à la tyrannie de la féodalité. Avec la grande royauté de Charlemagne sont morts les droits du peuple. Car les héritiers du puissant empereur, n'ayant plus le poignet assez fort pour comprimer comme lui l'essor des nationalités diverses, que la victoire avait brisées et tordues sous son joug, la vaste monarchie carlovingienne se désagrège et se dissout. Les Normands profitent de la confusion générale pour s'insinuer au cœur de nos provinces par toutes les artères fluviales; et le peuple des campagnes, obligé de recourir à la protection des comtes contre les invasions des forbans de la Baltique, aide de ses propres mains à bâtir ces châteaux forts où le despotisme féodal doit s'asseoir pour huit siècles.

Ces pirates normands de qui l'invasion eut de si fâcheuses conséquences pour les libertés de l'Europe entière, font bien souche, n'est-ce pas, à ces lords anglais dont la tyrannie pèse si lourdement aujourd'hui sur l'humanité. Les fils n'ont pas dégénéré des pères,

ce sont toujours comme autrefois les avides tyrans de la mer; la race gauloise heureusement a la fibre plus chatouilleuse que la race saxonne et la race irlandaise, à l'endroit de la liberté; elle a jeté par-dessus bord toutes ses vieilles castes, franque et normande, dans la dernière tempête. Reste la juive....

L'autorité royale annihilée pendant toute la durée de la seconde race par celle des grands vassaux, reprend-elle un moment le dessus à l'avènement des Capets, de ces chefs de nation choisis pour leur vaillance, et de qui le patrimoine forme à peu près tout ce qui s'appelle encore la France.... aussitôt résurgissent de toutes parts les éléments de nos libertés communales. Le souvenir de ces premiers actes d'affranchissement du peuple se trouve indissolublement uni dans l'histoire nationale, aux noms glorieux de ces rois d'épopée, dont la mémoire nous est chère, Louis VI, Philippe-Auguste, saint Louis, des héros au bras fort, que la fortune ne semble abandonner quelquefois sur les champs de bataille, que pour faire briller d'un plus beau lustre leur courage de fer et leur magnanimité¹. Dans ce temps-là, le peuple comprend admirablement que la cause de la royauté est la sienne. Le peuple, le roi, le clergé lui-même s'appuient l'un sur l'autre et se prêtent mutuellement secours et assistance. Ils se lignent fréquemment pour renverser l'ennemi commun, le seigneur, le Puiset qui tient assiégées les avenues de la capitale de la France, ou le

¹ La maison royale de France a eu trente-sept de ses princes tués ou faits prisonniers sur le champ de bataille, et parmi ces derniers trois rois : Louis IX, Jean II, François I^{er}. Le duc d'Aumale a eu le droit de dire : *Jamais prince de ma race n'a reculé.*

Burchard (Montmorency) qui pille l'abbaye de Saint-Denis où est déposée l'oriflamme nationale. Ils envoient aussi ce gentilhomme aux croisades, et ils profitent de son absence pour lui faire rendre gorge.

Durant cette longue période d'anarchie et de calamités, qui s'appelle la guerre de cent ans, à partir du désastre de Crécy jusqu'aux triomphes de Jeanne d'Arc, la misère des populations est au comble. C'est que les rois de ces temps-là s'appellent Jean II et Charles VI, l'un prisonnier de l'Anglais, l'autre atteint de démence. C'est qu'un roi d'Angleterre, aidé du traître Bourguignon, s'assied sur le trône de France. Enfin, Dieu prend en pitié la France et les infortunes de son peuple; il suscite une vierge inspirée pour expulser l'ennemi de ce sol qui le supportait avec peine; et le lendemain du triomphe, quand la royauté a repris terre, les libertés des communes se relèvent avec elle.

L'alliance du peuple et du roi se resserre plus intimement que jamais sous Louis XI, qui livre à l'échafaud les nobles, les traîtres qui conspirent avec l'étranger, Saint-Pol et d'Armagnac, cependant qu'il choisit pour ministres son barbier et son médecin. Sous ce règne, le trône et la commune se partagent publiquement les conquêtes faites sur la féodalité. Les bourgeois de Rouen rentrent dans leur droit de garder eux-mêmes leur ville; Bordeaux est affranchi de la suzeraineté de Toulouse. La noblesse, qui a longtemps soldé les historiens de France, comme les patriciens de Rome ont soldé Tite-Live, la noblesse a eu ses raisons pour faire de ce Louis XI, un monstre, une hyène altérée de sang humain. Mais les historiens

du peuple ont réhabilité sa mémoire, et ils ont eu raison, à leur tour, d'en faire un de nos plus grands princes.

La fusion des deux intérêts monarchique et démocratique, s'opère plus intimement encore sous Richelieu, *ce rude faucheur de gentilhommerie*. A chacun des coups dont il frappe cette féodalité menaçante, cette éternelle ennemie de la royauté et du peuple, il semble qu'on voie jaillir de la terre de France les libertés et la richesse, comme on voit l'herbe des prairies renaître plus verdoyante et plus épaisse, lorsque la faux du laboureur a débarrassé le sol des herbes parasites. Ne m'interrompez pas ici pour m'accuser de piller Barrère, l'Anacréon de la guillotine; je ne fais pas l'apologie de l'échafaud, je rends compte d'un fait que je n'analyse pas. La question de la moralité des moyens est ici hors de cause. Eh! mon Dieu, la guerre, cette série de boucheries atroces et insensées qu'on appelle la guerre, est assurément la plus stupide et la plus injustifiable des folies de l'humanité; et je crois fermement que, dans deux cents ans d'ici, nos neveux auront pour les héros des champs de bataille la même répulsion que nous aujourd'hui pour les anthropophages; et pourtant nos pères ont chanté le *Te Deum* pour les victoires d'Iéna et d'Austerlitz, et nous le chanterions encore, sans trop d'amertume, je suppose, pour une revanche de Waterloo. Prenez alors que j'ai chanté le *Te Deum* en l'honneur du triomphe de la royauté sur l'aristocratie, en l'honneur du grand cardinal qui créa la puissance maritime de la France, qui chassa pour jamais l'Anglais du continent, en détruisant la Rochelle protestante, et qui n'eut pas à

se reprocher à sa mort le meurtre d'un innocent. Je reprends :

Richelieu déjoue le plan du protestantisme anglais, qui espérait fédéraliser et républicaniser la France, et la partager en vingt fiefs nobiliaires, à l'instar de ce qui s'est fait dans la Grande-Bretagne. Il constitue notre admirable unité monarchique. Otez Louis XI, Médicis et Richelieu de notre histoire, et le peuple de France en serait réduit aujourd'hui au même degré d'abrutissement et d'énervement que le peuple irlandais. Aucune nation opprimée ne pourrait compter sur lui.

Un peu plus tard, sous le successeur de Richelieu, la paix de Munster se faisait. Le roi de France était l'arbitre des destinées de l'Europe : son pavillon glorieux flottait sur toutes les mers ; ses armées occupaient dans les quatre parties du monde autant de territoire qu'en possède aujourd'hui l'Angleterre ; et les sauvages de l'Amérique du Nord, comme les habitants de la presqu'île du Gange, le doge de Venise, comme les poètes que pensionnait Louis XIV, l'appelaient le grand roi. A cette époque, la théorie du *gouvernement-ulcère* n'avait pas encore pris racine dans le sol national.

C'est qu'alors, en effet, la véritable royauté a pu se développer dans sa gloire. Le principe monarchique a décidément prévalu ; les privilèges de l'aristocratie sont éteints ou sont prêts de s'éteindre ; les vassaux ci-devant rebelles se sont faits courtisans, et sont forcés de vendre leurs derniers droits féodaux aux communes pour se procurer les moyens de figurer dignement à la cour du monarque. Toute commune a

sés franchises : le peuple est entré aux affaires par Colbert, Louvois et Catinat. Le roi protège Molière contre les marquis et les tartufes : tous les talents, le lot du peuple, même les talents du dehors, sont noblement rémunérés ; toutes les capacités admises à se produire. On accorde la noblesse aux drapiers d'Abbeville. Tous les intérêts de l'État se personnifient dans son chef, et le grand roi, dans la conscience de son mandat populaire, peut dire : *l'État, c'est moi* ; déclaration sublime et que n'ont pas comprise ceux qui la calomnient. Oul, l'État c'était lui, comme ce fut le premier consul après la victoire de Marengo. Et quels autres noms, s'il vous plaît, quels noms de parlements ou de corps législatif étaient mieux faits pour personnifier la nation dans sa majesté éclatante, que les noms radieux de Louis XIV et de Napoléon !

Aucune cour n'a brillé dans l'histoire des rois comme celle de Louis XIV ; jamais royauté ne s'entoura d'une aussi éclatante auréole de célébrités de tout genre. La beauté y fut admise comme le talent, comme la poésie, comme l'éloquence, comme toutes les supériorités légitimes, et les fondations populaires et utiles de ce règne ont dépassé en grandiose tout ce qui s'est fait depuis. En même temps que la pensée artistique du monarque faisait éclore le palais du Louvre et les fêtes de Versailles, le sentiment ardent de son patriotisme enfantait les créations de Toulon, de Fréjus et le canal du Midi. Ses ingénieurs couvraient les frontières du royaume, que l'étranger respecta, d'une ligne redoutable de citadelles ; et sur le territoire conquis de l'Amérique septentrionale, nos établissements militaires s'étagaient des bouches

du Saint-Laurent à celles du Mississipi. Les forts de ce pays, qui sont devenus depuis de grandes villes pacifiques, portent encore aujourd'hui les noms de ce temps héroïque (Louisbourg). C'étaient là des couronnes de bastilles conçues dans un meilleur système que celles d'aujourd'hui. L'élève de Mazarin, en faisant son petit-fils roi d'Espagne et en reculant ses frontières jusqu'au détroit de Gibraltar au midi, en se couvrant à l'est par ses conquêtes de la Franche-Comté et de l'Alsace, avait trouvé du moins un moyen honorable de mettre sa capitale à l'abri des invasions de l'ennemi. C'est encore la gratitude prévoyante du prince qui fonda, pour les vieux serviteurs de l'État, l'hospice des Invalides, et dota l'armée navale de sa caisse de retraite, deux fondations-modèles. Tous les principes d'unité administrative, législative et financière, entre autres, l'uniformité des poids et mesures, toutes les améliorations réalisées depuis par Turgot, par la Convention et l'Empire, sont contenus en germe dans les ordonnances et dans les institutions du règne de Louis XIV. C'étaient des hommes du peuple désignés par leur capacité qui composaient le conseil du grand roi.

Les encyclopédistes et quelques écrivains dramaturges, parmi lesquels je regrette de rencontrer des hommes d'intelligence et de cœur, ont essayé depuis cent ans de mordre à cette gloire; mais le peuple d'aujourd'hui, qui n'a pas vu les malheurs de la fin du règne de Louis XIV, malheurs noblement supportés, du reste; le peuple, qui n'a pas subi l'hiver de 1709, et qui a l'épiderme des générations passées moins sensible que nos philanthropes, le peuple se

contente d'admirer les monuments que lui a légués le grand roi, et il s'enorgueillit de ce magnifique héritage en face de l'étranger... et quand il se révolte et qu'il chasse ses rois de leurs palais, c'est lui en personne qui se charge de la garde des trésors du Louvre, par la raison qu'il sait que ces trésors sont à lui. Le peuple, après cela, se serait-il révolté aussi souvent, si le grand roi, oubliant les souvenirs de la Fronde, eût fondé son Versailles au sein du vieux Paris même, et n'eût pas préparé, pour ainsi dire, le divorce de la royauté et du peuple, en commençant par faire ménage à part. Les bandes parisiennes qui envahirent Versailles, au 6 octobre, se félicitaient, au retour de leur expédition victorieuse, d'avoir *reconquis leur roi*.

Il est surtout un acte que les détracteurs systématiques de la grandeur royale ne pardonnent pas à la mémoire du dernier de nos rois : la révocation de l'édit de Nantes. On dirait que l'expulsion de quelques industriels protestants a porté le coup de mort à l'industrie française, comme si la France ne possédait pas encore aujourd'hui un assez grand nombre de ces malheureuses cités manufacturières où les populations se crétinisent, se démoralisent et s'étiolent, et où l'émeute et les révolutions siègent en permanence. Ah ! tant que l'industrie ne sera pas organisée chez nous, et le salaire remplacé par le contrat de société entre le capital et le travail, tant que nos grandes manufactures ne seront que de grandes fabriques d'ilotes, de meurt-de-faim et de prostituées, et qu'il faudra des armées de deux ou trois cent mille hommes pour garder ces travailleurs, comme on fait pour les forçats des bagnes dont la condition n'est pas pire, ne por-

tons pas si haut la gloire de l'industrie manufacturière, et tâchons d'être plus indulgents pour le grand roi, qui se trompa, sans doute, mais qui crut devoir sacrifier les intérêts de quelques villes de fabrique aux intérêts supérieurs de l'État. La révocation de l'édit de Nantes, comme le massacre de la Saint-Barthélemy, comme les atrocités de 92, sont de ces actes odieux qu'il est impossible de justifier, quand on ne considère que les faits en eux-mêmes. On a le droit de flétrir des épithètes les plus dures les égorgeurs des Cévennes, les assassins de Coligny et les septembreurs; mais il serait injuste de calomnier aussi durement la pensée politique qui dicta ces assassinats. Il est bien aisé d'écrire *que la fin ne justifie pas les moyens*, deux ou trois siècles après qu'un événement est passé; bien facile surtout de faire de la saine morale rétrospective, quand on est en dehors des passions d'une époque. Mais quand on considère l'importance du but que se proposaient les auteurs des actes que l'on condamne; quand on voit que les plus grands esprits du temps donnaient les mains à ces exécutions, et qu'elles étaient réellement populaires; quand on se reporte aux habitudes de violence de l'ancienne politique, on se sent disposé à apprécier les faits avec moins de sévérité. Au 24 août 1572, comme au 10 août et au 2 septembre 92, peut-être s'agissait-il pour la France d'être ou de n'être pas. Quand Médicis ordonna le massacre des protestants, les Coligny étaient plus puissants que le roi, car ils avaient des armées de dix mille hommes, et les protestants menaçaient de partager la France. Les uns traitaient avec l'Allemagne, les autres avec l'Espagne

ou avec l'Angleterre; chaque grand seigneur se faisait sa part de royauté dans le démembrement de l'État. Fallait-il les laisser agir? C'était toujours la lutte entre l'unité et le morcellement, entre le roi et le peuple d'une part, et les grands seigneurs de l'autre. L'affaire était plus politique que religieuse; et le peuple et le roi étaient parfaitement d'accord entre eux pour en finir avec les grands seigneurs, amis de l'étranger. Je ne connais pas de fable plus stupide que cette invention du roi Charles IX tirant de sa fenêtre sur son peuple. Eh! imbéciles chroniqueurs, *le peuple* du roi tirait avec amour sur les protestants pour son compte, car ce peuple était catholique et beaucoup plus fanatique que le roi; et on le vit clairement plus tard par l'énergie désespérée de la résistance qu'il opposa au prince protestant Henri IV, lors du siège de Paris. On le vit mieux encore par l'abjuration du vainqueur, qui fut obligé de sacrifier ses croyances religieuses à celles du *peuple de Paris*, ce qui ne le sauva pas du poignard de Ravillac.

Louis XIV, appuyé par Bossuet, voulait établir l'unité politique et religieuse en France, et dans la pensée de ces deux grands hommes d'État, le protestantisme, ami de l'Angleterre et de la féodalité, était un obstacle insurmontable à la constitution de cette unité, à la grandeur et à la suprématie de la France. La politique fut pour autant et plus que le zèle religieux dans les motifs de la persécution de l'hérésie. En tout cas, les dragonnades des Cévennes que les philosophes ont si furieusement incriminées n'approchent pas des atrocités commises précédemment sur les catholiques par Élisabeth et Cromwell, atro-

cités que les encyclopédistes et les dramaturges ont passées sous silence.

De même en 92, quand l'explosion du 10 août éclata, quand vinrent les journées de septembre, l'armée de la coalition européenne était entrée en Lorraine et n'était plus qu'à soixante lieues de Paris. Quand Danton et les siens frappèrent ces coups terribles pour lancer la révolution en avant, pour surexciter toutes les ardeurs de l'esprit national contre les traîtres, l'ennemi menaçait la capitale, et je ne vois pas pourquoi le peuple de Paris, qui croit encore aujourd'hui à l'empoisonnement de l'eau des fontaines, en temps de choléra, n'aurait pas ajouté foi au bruit d'une secrète alliance entre les traîtres du dehors (les émigrés) et les traîtres du dedans. Ces émigrés qui figuraient dans les rangs de l'ennemi ne s'étaient-ils pas vantés, devant les princes alliés, de ramener le peuple français à la raison en six semaines? Ne comparaient-ils pas ce peuple à une meute *de chiens en faute* qui s'empresseraient de rentrer dans le devoir, *à la vue du fouet de leurs maîtres*? Pour moi qui suis du peuple et qui ne le renie pas, je trouve une excuse à sa fureur, quand elle s'abat sur les insolents et les traîtres; et, je le répète, le véritable amour de la liberté et de la France peut fournir d'amples excuses à la plupart des excès de la révolution. Vous parlez de sang versé par le peuple; mais le peuple, qui venait de rompre ses fers, n'avait qu'un jour pour se venger d'une oppression de huit siècles! Mais je voudrais bien voir si l'ambition et le fanatisme religieux ou boutiquier ont les mains moins rouges que la démocratie en délire.

Le règne de Louis XIV a été l'apogée de la royauté en France. Depuis, le prestige et la popularité du pouvoir ont toujours été déclinant jusqu'aux jours de la Convention et de l'Empire. Des successeurs du grand roi, le premier, le régent d'Orléans s'allie (quelques-uns disent, se vend) à l'Angleterre; il prend pour favori un cardinal Dubois, honte de la pourpre romaine. Le second se fait battre par les Anglais, perd l'Amérique du Nord et l'Inde et nos vaisseaux, et signe le fatal traité de 1763, une deuxième édition du traité de Brétigny. Tous deux semblent prendre à tâche d'avilir la majesté royale par leurs débauches infâmes et leurs mœurs dissolues. Alors le mépris légitime du peuple pour ses chefs fait en peu de temps des progrès si rapides, que toutes les vertus et les intentions les plus louables du malheureux Louis XVI sont impuissantes plus tard à conjurer l'explosion des colères nationales amassées contre la royauté. C'est ici, comme toujours, le juste qui subit le martyre, en expiation du crime des méchants.

Il n'y a pas paradoxe à soutenir, qu'après Louis XIV, c'est le gouvernement de la Convention qui a le mieux compris la mission du pouvoir. La Convention a assis le principe de l'unité gouvernementale sur une base inébranlable. C'est elle qui a écrit l'Unité et l'Indivisibilité sur le frontispice de nos lois; elle qui a aboli les douanes intérieures et fondu les provinces; elle qui a uniformisé la législation et les mesures. *Comme Richelieu, Louis XIV et Catherine de Médicis, la Convention a poursuivi à outrance et anéanti l'aristocratie et le fédéralisme.* L'Angleterre a soldé contre la Convention toutes les puissances européennes, et la

Convention a improvisé les armées et les armes, les généraux et la victoire, et elle s'est superbement imposée à l'Europe vaincue. Quand la jeune République traite avec les vieilles monarchies écrasées, et que les représentants de l'Autriche déclarent reconnaître l'État nouveau ; « La République française, dit son négociateur, n'a pas besoin qu'on la reconnaisse, elle est comme le soleil, elle luit aux yeux de tous. » La Convention a fait surgir du sein des classes populaires des myriades de héros. Sa misère ne l'a pas empêchée de faire au talent et à la capacité la plus belle part d'influence qu'on leur eût encore faite. Elle a éteint la guerre civile et reporté la guerre extérieure sur le territoire ennemi. Le patriotisme et le génie de la Convention ont lavé sa mémoire de bien des accusations injustes. Elle a vaincu, c'est déjà beaucoup pour la justification des moyens qu'elle a employés pour vaincre ; car ce comité de salut public, qui avait la Vendée et les fédérés à soumettre, Lyon et Toulon à reprendre, l'Europe tout entière à combattre, ce comité de salut public n'était pas non plus sur des roses. Et puis je trouve que les taches du sang versé pour la liberté s'effacent vite. Il faut dire maintenant, à la gloire éternelle de la Convention, qu'aucune assemblée nationale n'a été aussi loin qu'elle dans la justice et la charité chrétienne, car c'est la seule assemblée qui ait songé à proclamer le droit au travail, droit sacré et imprescriptible de l'homme¹.

¹ Je ne veux pas oublier de mentionner que l'immortel Turgot, dans l'édit de 1776, avait précédemment formulé ce principe, et que l'honneur de l'initiative revient au ministre de Louis XVI, et peut-être même à ce prince que le peuple a immolé par la main du bourreau. Turgot

La reconnaissance solennelle du droit de l'homme au travail, est le plus magnifique monument de charité législative que les sociétés humaines aient encore bâti. Je prends le mot de charité dans l'acception sublime que lui a donnée le Christ : *l'amour du genre humain*. La reconnaissance du droit au travail pour tous, c'est l'abolition du paupérisme, du prolétariat, du salaire, de la concurrence anarchique. C'est l'ordre à la place du chaos, la liberté à la place de l'oppression, le droit à la place du fait, l'association à la place de la lutte entre toutes les forces actives de la société.... Comme nous avons rétrogradé depuis !

Voilà les résultats qu'obtiennent les pouvoirs forts et bien d'autres encore, comme la vente des biens du clergé, cette mesure juste et légitime décrétée par la Constituante, qui a triplé la richesse territoriale de la France et fait arriver un si grand nombre de prolétaires à la propriété. Je demande si le peuple serait bien venu à se plaindre aujourd'hui des *abus de pouvoir* commis par la Convention.

Cependant la Convention n'a pu faire jouir le peuple

disait dans le préambule de cet édit : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus inviolable de toutes. »

C'est le même ministre qui a écrit : « Il faut connaître les vrais principes, lors même qu'on est obligé de s'en écarter, afin de savoir, du moins précisément, à quel point on s'en écarte ; afin de ne s'en écarter qu'autant exactement que la nécessité l'exige ; afin de ne pas, du moins, suivre les conséquences d'un préjugé qu'on craint de renverser, comme on suivrait celle d'un principe dont la vérité serait reconnue. »

(Mémoire sur les prêts d'argent.)

Et Louis XVI disait souvent : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions sincèrement le peuple. »

du droit sacré qu'elle lui avait reconnu, parce qu'il n'est pas au pouvoir de la démocratie non constituée de se maintenir et d'achever ses œuvres. La démocratie ne peut se constituer et se mouvoir qu'à l'aide du pivot de la monarchie. Il y a longtemps que les États-Unis d'Amérique seraient constitués en monarchie, s'ils avaient dans leur voisinage de puissants rivaux à combattre. La mobilité même de la démocratie lui fait besoin de l'appui d'un principe et d'une autorité moins mobiles qu'elle. Or, la Convention en copiant l'Angleterre, en faisant tomber sous la hache du bourreau une tête royale, pour la jeter aux rois absolus de l'Europe, comme un gage de défi, la Convention avait brisé l'ancien talisman du bonheur de la France, l'union du pouvoir et du peuple. La fortune du pays faillit s'abîmer dans le déluge de calamités qui suivit cette sanglante rupture. La nation entière eut longtemps comme un vague sentiment que la vengeance de Dieu pesait sur elle, pour l'attentat qu'elle avait laissé commettre en son nom, et il fallut que les fils innocents expiassent rudement le crime de leurs pères. La France est monarchique. Avant de retrouver son principe de vie, la royauté, elle eut à subir le despotisme de l'anarchie d'abord, et après, par l'enchaînement naturel des choses, le despotisme du sabre. Et le soldat couronné qui lui rendit ce principe dut le retremper préalablement dans le sang de huit millions d'hommes.

Le mérite personnel, le dévouement et la capacité, seuls titres de noblesse du peuple, furent reconnus sous le *pouvoir fort* de l'Empire. Mais le triomphateur, pris de la folie césarienne au plus haut de sa gloire,

méconnut le principe de sa puissance. Il crut avoir besoin, pour soutenir son trône, d'enter sa dynastie démocratique sur la plus vieille souche des monarchies européennes absolues. Il se fit une cour de comtes et de ducs comme les autres souverains ; il ambitionna tous les trônes, comme s'il eût voulu se faire pardonner son origine révolutionnaire, à force de grandeur et de gloire. Alors le peuple, qui vit l'orgueil de l'homme percer dans les actes du chef, se désaffectionna de lui, et l'ambitieux se trouva seul aux jours de l'infortune. Je demande qu'on me pardonne si je ne me sens pas le courage d'encenser plus ardemment la mémoire du héros qu'ont maudit tant de mères, et par qui l'Anglais victorieux a campé deux fois en un an sur les places de Paris. Mais il aima le peuple et la France, et l'histoire de l'Empereur ne peut nous faire oublier celle du premier consul, la plus magnifique page certainement de notre histoire nationale.

Depuis la Convention et depuis 1814, le prestige du pouvoir n'a fait que s'affaiblir parmi nous ; car le peuple, à dater de cette époque, a dû peu de choses à ses rois, si ce n'est la tranquillité depuis 1830. Mais la tranquillité par la compression et l'engourdissement n'est pas l'ordre normal, ni la paix, ni la prospérité publique. La nation chez laquelle la progression du crime court quatre fois plus vite que celle de la population, n'est pas une nation heureuse. Aussi la popularité n'a-t-elle pu revenir au nom de Napoléon lui-même, qu'après qu'il n'était plus. Nous n'aurions pas ressuscité sa gloire, si nous avions eu à la craindre.

Hélas! le châtement cruel infligé par la Providence à la génération de 93 n'a pas profité à la génération actuelle, et ne l'a pas détournée de la voie de perdition. C'est de notre temps, au contraire, que la manie du régicide s'est développée avec le plus de fureur. Le personnel des assassins, Dieu merci, a eu tout ce qu'il fallait pour déguster du crime, et j'espère que l'épidémie s'est calmée pour longtemps¹.

Le régicide n'est, après tout, que la conclusion logique et fatale de la croyance à l'antagonisme-né des gouvernements et des peuples, au dogme des économistes à qui le gouvernement français paye des auditeurs et une chaire publique pour propager leur science. Les autres symptômes du virus révolutionnaire que les docteurs de l'économisme ont inoculé à la nation française, se révèlent par l'accroissement du nombre des délits constatés par la statistique criminelle, par le succès scandaleux de ces journaux qui ne sont que les annales du crime, par l'état de nos prisons qui crèvent partout d'embonpoint.

Incroyable folie que cette fureur du régicide et des révolutions chez nous, en France, dans un pays écrasé, torturé, avili par la féodalité d'argent, et qui n'aura bientôt plus que le despotisme monarchique pour bouclier contre le despotisme du capital!

Sans doute, il est des gouvernements inhumains par essence, des gouvernements dont les intérêts sont fatalement hostiles à ceux des gouvernés. Ce sont les gouvernements de castes, ceux de Rome, avant Au-

¹ J'imprimais cette phrase en 1845; les symptômes de la maladie n'étaient apparemment qu'étouffés.

guste; ceux de Sparte, de Venise, d'Angleterre, les oligarchies et les aristocraties, républicaines ou non, affublées ou non affublées d'un vain semblant de royauté, comme l'aristocratie anglaise. Sous ce régime de castes, en effet, il n'y a pas de peuple; ou bien le peuple est une *chose* qui s'appelle indifféremment l'ilote, l'esclave, le serf, le manant, l'Irlandais. C'est une race vaincue qui doit son travail et son sang à la race victorieuse, jusqu'à la consommation des siècles. Pourquoi s'est-elle laissée vaincre ! *Vae victis!*... Ainsi disaient aux Romains les barbares Gaulois qui prirent Rome, et plus tard aux Gaulois les barbares du Rhin, les Francs qui asservirent les Gaules !

Vae victis! quand par hasard cette race asservie se révolte pour réclamer ses droits, ou simplement pour demander du pain et du travail, les délégués de la classe victorieuse lui répondent par l'apologue insolent de Ménénus Agrippa :

« Nous, le sénat romain, les patriciens, ou les lords d'Angleterre, ou les magnifiques seigneurs de Venise, nous sommes *l'estomac du corps social*, dont la fonction est de *digérer la substance du travail public*....— Vous, le peuple, les manants, *vous êtes les jambes et les bras condamnés au travail et à la peine, et chargés par Dieu d'alimenter nos loisirs*. Travaillez donc et bénissez-nous, au lieu de vous révolter et de vous plaindre; car si nous n'avions pas la bonté de *digérer pour vous*, vos muscles s'énerveraient bien vite, et vous seriez privés par là de l'avantage de continuer à vous exténuer pour nous¹. »

¹ Les banquiers philanthropes et helvétiques, dont la réputation de

Quand ces arguments-là, qui font le bonheur de Tite-Live, de M. Rollin et de tous les professeurs d'*humanités*, ne réussissent pas sur le peuple, alors les patriciens proclament la loi martiale, et l'on mitraille le peuple qui se tait, et tout est dit. *Ah! ils n'ont pas de pain à se mettre sous la dent, eh bien! on leur donnera de la baïonnette dans le ventre.* (Paroles d'un conservateur modéré de 1834.)

Dans ces pays d'oligarchie, pays privilégiés de la souffrance, il n'y a pas de nation, je le répète. L'histoire nationale est celle des familles patriciennes. La cruauté, la cupidité, le mépris de toutes les lois divines et humaines, l'insolence et la morgue sont les caractères saillants du despotisme de caste.

Les patriciens de Rome nourrissent les murènes de leurs viviers avec de la viande d'esclave, parce que le savant gastronome Hirrius ou un autre a découvert que cette nourriture avait la propriété d'engraisser en peu de temps les murènes et de raffiner leur chair.... Qu'y a-t-il à dire à cela? Les plus vertueux de l'époque n'enseignent-ils pas des principes analogues? Le vertueux Caton, entre autres, ce type vénéré de la moralité antique, n'a-t-il pas proclamé et mis en pratique ce précepte d'économie domestique et agricole : *qu'il faut se défaire de son esclave, aussitôt qu'il est vieux*¹. Les Romains les plus charitables se débarrassaient de ces vieux esclaves en les exposant sur une île déserte du Tibre où ils mouraient de faim. Jules César, l'homme

vertu et de probité est le plus solidement assise, ne donnent pas d'autre mission aux journaux qu'ils subventionnent, que de paraphraser chaque jour l'apologue de Ménénus.

¹ « Vendat senem servum.... et bovem. » (Cato, de *Re rustica*.)

du peuple et l'ennemi de l'aristocratie, fut le premier qui arracha du cirque les gladiateurs et les esclaves condamnés à périr sous la dent des lions et des tigres, et qui les enrôla dans ses troupes. Il traitait avec la même humanité les prisonniers de guerre, ce qui rallia à sa fortune tant de dévouements incroyables. Une de ses légions formée de soldats gaulois, la légion *Alauda*, contribua puissamment au succès de la bataille de Pharsale. Ce qui n'empêche pas que toutes les apologies des philosophes ne soient pour le vertueux Caton et tous leurs anathèmes pour César, et que Voltaire n'ait jugé à propos de faire assassiner le vainqueur de Pompée sur notre scène, comme tyran.

Les Spartiates, ennemis de l'oisiveté et très-chers aussi aux moralistes, s'exercent à tuer des ilotes à coups de flèches, pour *s'entretenir la main*, et ils les enivrent de temps à autre, pour inspirer à leurs enfants le dégoût de l'ivresse.

Les lords anglais, plus philanthropes et plus vertueux que les Spartiates, le dimanche surtout, les lords anglais ne tuent pas leurs Irlandais; ils se contentent de les laisser mourir d'une maladie singulière : « *une maladie dont les symptômes disparaissent aussitôt qu'on donne à manger au malade*, » dit un écrivain anglais dans un rapport sur la détresse des classes laborieuses en Irlande¹. Toutefois, comme les

¹ Il n'y a pas de jour où les journaux anglais, qui décrivent si complaisamment les magnificences de la toilette du marquis de Westminster, et qui donnent le nom de ses diamants, n'enregistrent un peu plus loin plusieurs cas d'individus morts de faim (*death from starvation*). Puis après, ils nient la famine. *Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre....*

Spartiates, les lords anglais ont grand soin de tenir leurs ilotes d'Irlande dans l'abrutissement de l'ivresse, de l'ivresse du gin, qui rend les esclaves plus gouvernables. Un jour un de leurs prêtres, un homme payé par eux pour répandre *la parole de Dieu*, s'alarmait publiquement des progrès de la tempérance parmi les travailleurs catholiques. Il considérait comme une calamité nationale, comme une menace redoutable pour sa chère Angleterre et pour *sa religion*, cette régénération d'êtres abrutis qui veulent revenir à leur dignité d'hommes !

Oh ! oui, les renverseurs auraient parfaitement raison de vouloir démolir les gouvernements de cette espèce, dont les intérêts sont si épouvantablement opposés à ceux des gouvernés ; mais la besogne n'est pas facile. Ces aristocraties sont prudentes, elles ont la vie dure et elles sont sans pitié, et elles savent se prémunir contre les révoltes plébéiennes qu'elles écrasent. Les rois, qui n'ont pas les mêmes raisons de s'armer contre leurs peuples, présentent moins d'obstacles à l'insurrection. C'est pour cela que les insurrections s'attaquent de préférence à eux.

Le gouvernement des aristocraties n'étant que la prolongation du fait brutal de la force, du droit de la victoire, l'application de la formule barbare *væ victis*, il est évident que ce gouvernement ne peut desserrer l'étreinte des fers de la nation captive, sans s'exposer à périr. Les Normands d'Angleterre auraient depuis longtemps émancipé la race saxonne et la race irlandaise, s'ils avaient pu le faire sans renoncer à leurs richesses et à leur puissance. Mais ils ont conquis leurs privilèges sur le champ de bataille d'Hastings,

ils ne les céderont que vaincus sur un autre champ de bataille.

Le gouvernement monarchique n'a jamais eu et ne peut jamais avoir de ces nécessités d'oppression.

Le gouvernement monarchique est calqué sur l'image de la famille, sur celle du système sidéral, sur tous les emblèmes d'unité, d'ordre et d'harmonie que la nature offre à nos sens et à notre intelligence. Si l'histoire des libertés nationales de la France prouve à chaque page la solidarité intime qui exista de tout temps entre les intérêts du trône et ceux du peuple, l'histoire du despotisme elle-même la confirmerait peut-être plus virtuellement encore. Et il faut bien que cela soit ainsi; pour qu'un principe soit juste, il faut qu'on puisse en étendre jusqu'à l'infini toutes les conséquences sans rencontrer la contradiction ni l'absurde. A Dieu ne plaise que je prenne en main la cause du despotisme monarchique, forme de gouvernement *barbare* bonne pour les peuples enfants. Mais je dis cependant : cherchez les noms les plus odieux de l'histoire, les règnes les plus maudits par les poètes, ceux des Tibère, des Néron, des Louis XI, des Richelieu, et vous verrez que jamais les malédictions du peuple contemporain ne se sont associées à celles des écrivains. Néron était l'idole du peuple de Rome, et je ne parle pas du Néron qui regrettait de savoir écrire quand il avait à signer une sentence de mort, je parle du Néron du lac Fucin et de l'incendie de Rome, du Néron arrivé au paroxysme des fureurs césariennes. Cela ne prouve pas en faveur de la moralité du peuple, c'est possible; mais cela prouve que le peuple

souffre peu des plus fougueux excès du despotisme, et c'est tout ce que j'ai voulu démontrer.

Le soleil, emblème de la royauté, cause aussi par ses ardeurs les tempêtes et les épidémies : le soleil n'en est pas moins l'astre qui mûrit la vigne et les moissons, et qui vivifie la nature; or, si la science a pu donner à l'homme le moyen de conjurer la foudre et de s'en faire un instrument docile, est-il à supposer que Dieu refuse à l'homme les moyens de prévenir les écarts de la royauté?

Voici au surplus de plus nobles preuves de la sympathie du peuple pour les despotes.

Tous les grands noms qui nous sont arrivés, à travers la gratitude des âges, couronnés d'une auréole resplendissante de gloire populaire, sont des noms de despotes : Périclès, Alexandre, Auguste, les Antonins, Charlemagne, Aaroun-al-Raschid, Soléiman, Louis XIV, le grand Frédéric, Napoléon. Les traditions des peuples aiment à reporter à ces noms glorieux toutes les lois, toutes les découvertes, toutes les institutions utiles et populaires. Les nations cherchent d'instinct les grands noms pour abri. Les masses admirent et respectent la force, même dans l'individu, parce que la force est presque toujours la compagne de la justice, et que la force dans le pouvoir est leur seule garantie contre l'oppression des grands. Le despotisme qui pèse le plus lourdement sur les travailleurs, on le sait, c'est le despotisme subalterne, le despotisme local, celui du seigneur ou de son intendant. On sait encore que la tyrannie des monarques s'exerce d'habitude dans une sphère où le travailleur n'arrive pas; les traits du pouvoir absolu passent tous

au-dessus de sa tête ; la verge de Tarquin ne brise que les pavots. Ajoutons que l'égalité parfaite des citoyens devant le roi, la loi vivante, est déjà une des premières conséquences du principe de la monarchie absolue, et cette égalité est moins illusoire certainement dans les pays de despotisme royal ou impérial, que celle qui est écrite dans la charte française. En Turquie, le dernier des esclaves et des fonctionnaires du harem est apte à devenir grand-visir. Il semble même que ce droit soit écrit sur la face imposante et majestueuse des individus de cette race. Et en effet, les Turcs et les Arabes de sang possèdent tous cette noblesse d'attitude et cette dignité calme que l'habitude du commandement ne donne pas toujours chez nous aux plus hauts dignitaires de l'État. En Chine, comme en Russie, c'est l'empereur qui récompense et qui protège le mérite, qui fait et qui défait les nobles. Dans ces États semi-barbares où la majesté royale est entourée d'un prestige quasi-divin, la capacité est rémunérée par la fonction, et donne la noblesse avec tous les privilèges de l'ordre. Là l'intelligence n'est point forcée de s'humilier devant le privilège, comme il arrive sous le régime de l'aristocratie nobiliaire, ni de se courber sous le joug ignoble des écus, comme il arrive sous le gouvernement des banquiers. Il faut lire les fueros d'Aragon et de Biscaye, admirables institutions de la vraie démocratie, pour se faire une idée de ce que le pouvoir monarchique absolu peut comporter de libertés populaires courant côte à côte avec lui. Je donne cinquante ans de révolutions à l'Espagne pour retrouver, dans ses institutions nouvelles, les libertés municipales et provinciales dont elle était

pourvue sous la monarchie absolue. Dans les États *héréditaires* d'Autriche, pays d'absolutisme et de bonheur, de danses, de festins et de chants éternels, le peuple bénit son souverain et l'appelle son père. Ce peuple n'a pas voulu de sa liberté que nos soldats vainqueurs lui apportaient au bout de leurs baïonnettes, aux jours des victoires de la République. Et pour avoir constaté ce fait vrai, je suppose n'avoir pas besoin de me défendre du crime de sympathie pour ce gouvernement de l'immobilisme, qui règne par la terreur sur les pays *conquis*, gouvernement d'espions, d'assassins et de sbires, État fabriqué de pièces et de morceaux volés, que les traités de 1815 ont bâti, que de nouveaux traités ne tarderont pas à démolir, je l'espère; car la justice divine ne peut pas pardonner des iniquités politiques comme le démembrement de la Pologne et les égorgements de Tarnow ! Le gouvernement despotique de la Prusse est en avant de tous les gouvernements soi-disant libéraux de l'Europe, pour la fondation des institutions de charité sociale. Tout ce qui se fait de bon et de populaire en Russie émane de l'empereur. Ce tzar Nicolas, que la presse parisienne décore si complaisamment du titre de Néron tartare, est le souverain d'aujourd'hui qui travaille avec le plus d'art et de persévérance à l'émancipation des travailleurs, en brisant du même coup la puissance des boyards, et le parasitisme mercantile des enfants d'Israël. Un jour, les Danois fatigués de l'exercice de leurs droits, renoncèrent spontanément à leur liberté et proclamèrent la monarchie absolue. Je doute qu'ils aient eu à se repentir de cette détermination. Le peuple le plus heureux et le plus libre de l'Europe, le

peuple toscan, est gouverné par un souverain à peu près absolu. Il existe en ce moment, aux portes de la France, dans un des cantons les plus riches et les plus industriels de la Suisse, une population anciennement française, et que les traités de 1815 nous ont faite étrangère. Cette population, qui a trouvé d'immenses avantages matériels dans son changement de nationalité, a pris en tel dégoût le régime des libertés helvétiques, qu'elle a voulu naguère s'expatrier en masse pour aller fonder quelque part en Afrique une colonie paisible, sous l'appui d'un gouvernement fort.

Ah ! les haines des peuples pour les rois sont plus stupides encore que coupables, et les écrivains soi-disant démocrates, qui poussent les nations au renversement des trônes, trahissent bien cruellement la cause de la démocratie !

Ainsi l'histoire du despotisme et celle de la monarchie protestent contre la théorie du gouvernement-ulcère appliquée à la royauté. L'histoire naturelle, dont les économistes et les philosophes considèrent sans doute les enseignements comme choses ridicules, nous offre aussi dans le gouvernement des abeilles l'emblème intéressant d'une véritable monarchie démocratique, où tout le monde travaille, la reine comme le peuple, et où les travailleurs mettent impitoyablement à mort les parasites, pour nous montrer que la constitution de l'ordre parfait et du travail attrayant ne comporte pas d'oisifs.

Mais cherchons dans des preuves moins religieuses et moins abstraites la démonstration de ce principe : que le bonheur du peuple, c'est-à-dire celui des travailleurs, exige l'union intime des intérêts du peuple et du gouvernement.

CHAPITRE IV.

Conséquences de l'affaiblissement de l'autorité.

L'affaiblissement de l'autorité amène l'abandon du faible, du travailleur.

Quand le capital n'a plus d'obstacles à redouter de la part de l'autorité, protectrice providentielle et naturelle du travailleur, le capital spolie sans pitié le travail et le talent de leurs droits, ou bien il les rémunère à son bon plaisir. Ce bon plaisir est devenu la loi des transactions industrielles.

Le capitaliste a mis le pied sur la gorge au consommateur et au producteur. Il les a odieusement rançonnés tous les deux. Il a acheté trois francs ce qui en valait six, et vendu six francs ce qui en valait trois.

La concurrence exterminatrice, engendrée par l'anarchie, a réduit les salaires de l'artisan au-dessous du minimum suffisant à assurer la nourriture de celui-ci. Les travailleurs ont poussé eux-mêmes à cette réduction en se faisant concurrence entre eux, et ils ont eu à subir en même temps la concurrence des maîtres. Celle des machines est venue donner à l'ouvrier le coup de grâce. Tous les progrès de l'industrie et de la science, qui devraient être un bienfait pour l'humanité en général, en activant les ressources de la production et en allégeant le travail de l'homme, se sont convertis pour le travailleur en instruments d'oppression et de

ruine. Les machines pacifiques sont devenues des machines de guerre entre les mains des capitalistes, qui s'en sont servis pour écraser leurs malheureux concurrents; et le *monopole de l'industrie lucrative* s'est constitué entre les mains des riches.

Les progrès du morcellement et de l'usure ont marché de pair avec ces empiétements du capital que le frein de la loi n'arrêtait plus; car c'était la liberté, la libre concurrence prêchée par les économistes qui engendrait le monopole et ses suites.

Une effroyable et progressive indigence s'est étendue sur les districts manufacturiers, et comme un voile funèbre a intercepté les derniers rayons de sentiment religieux qui réchauffaient encore l'espérance du pauvre et soutenaient son courage en ses afflictions. Au spectacle des iniquités dont il était victime, et que Dieu et le gouvernement toléraient sur la terre, le travailleur s'est pris à douter de la justice de Dieu et de celle des rois, et il s'est rué dans son désespoir contre les autels et les trônes qui ne le protégeaient pas. L'insuffisance du salaire a rendu le travail répugnant, et chassant l'artisan de l'atelier, l'a jeté sur la voie publique et l'a livré à toutes les suggestions du vice. Alors le gouvernement et les riches ont élargi leurs prisons et augmenté leurs armées pour résister à la nouvelle invasion des barbares.

Des prisons et des soldats, dont il faut prendre les dépenses d'entretien sur le travail du peuple! c'est tout ce que les savants et les hommes d'État ont su imaginer pour prévenir l'explosion des *besoins révolutionnaires*, engendrés par la misère, le désespoir et la démoralisation des classes laborieuses.

Des prisons ! quand il y a des malheureux qui sollicitent comme une grâce d'y être admis jusqu'à la fin de leur misérable existence, pour être sûrs d'un grabat et d'une nourriture de chaque jour !

Le gouvernement et les riches ont aussi conseillé l'usage des caisses d'épargne à ceux qui demandaient de l'ouvrage et du pain. Ils ont envoyé des livres de sagesse aux pauvres filles qui ne savent pas lire, pour arrêter les progrès de la prostitution qui ruisselle sur le pavé des grandes villes.

Et comme les désordres et les intempéries des saisons amènent quelquefois à leur suite une épidémie désastreuse qui décime les populations, ainsi l'anarchie commerciale, et les folies des gouvernés, et la pusillanimité honteuse des gouvernants, ont amené le fléau de la féodalité industrielle et financière, l'un des plus ignobles fléaux qui puissent affliger les nations.

CHAPITRE V.

La féodalité industrielle. — Son origine. — Ses progrès. — Son caractère.

Les jours de la féodalité financière sont donc venus.

La France subit aujourd'hui le joug de cette puissance et il n'y a pas d'autre gouvernement que la banque, je le répète pour la dixième fois. Le roi, les chambres n'existent qu'à la condition de servir ses exigences et ses caprices. On a écrit pendant dix ans que le roi Louis-Philippe tenait sa couronne d'une demi-douzaine de banquiers en péril de suspension de paiements. Le haut banquier et le haut industriel sont assez partisans des révolutions, quand leurs spéculations financières tournent mal. Ils voient volontiers en ce cas leurs ateliers sur la place publique, pour, le cas de leur déconfiture arrivant, pouvoir mettre leurs pertes de jeu sur le compte de leur patriotisme, et faire endosser par la révolution triomphante leurs traites protestées. Quand ils se sont posés de la sorte en victimes, il n'est pas rare de voir, et le roi qu'ils ont fait et le peuple qu'ils mènent, se cotiser pour venir au secours de ces débiteurs en retard. Et pendant que, grâce à ces libéralités calomniées, l'industriel se refait, et que son escarcelle de mendiant se métamorphose en comptoir général, les assassins, chauffés par les prédications de la presse et des

clubs, préparent contre la personne du chef de l'État leurs machines infernales et interdisent au roi les rues de sa cité. A l'homme de Bourse, au parasite, la popularité et l'or! Au roi, à l'homme de peine de la nation, les balles parricides et les malédictions du peuple! La devise gouvernementale du parti des banquiers et des moitiés de receveurs généraux du Nord est celle-ci : *Le roi reçoit des balles et ne gouverne pas.*

Un petit journal intitulé *la Chronique*, qui vivait en 1846, écrivait que la royauté financière de M. de Rothschild était de beaucoup préférable à la royauté officielle du roi Louis-Philippe, par la raison que le juif n'avait pas de balles à parer.

M. Guizot et M. Thiers sont de grands orateurs et des historiens distingués qui ont écrit de nombreux volumes sur les choses du passé. Ces deux hommes d'État sont assis depuis quinze ans au gouvernail des affaires. Eh! bien, je pose en fait, que si on leur eût demandé il y a deux ans sous quel régime ils vivaient, et quelle puissance ils servaient à deux genoux, ils ne l'auraient pas dit. Car cette puissance dont ils exécutaient les ordres avec tant de souplesse, cette féodalité industrielle dont ils ne sont que les humbles esclaves, ils ne la connaissaient pas; ils ne savaient pas même le nom de l'idole qu'ils encensaient. Il a fallu pour leur ouvrir les yeux, l'entrée de la secte saint-simonienne dans les hauts conseils de Juda.

M. Guizot et M. Thiers ministres, ont compté bien longtemps treize mille francs tous les mois à l'organe officiel de la coterie régnante, sans que la témérité leur soit venue de s'informer à quels maîtres le pouvoir soldait ce tribut de la peur. Je pardonne à ces deux mi-

nistres tout le bien qu'ils n'ont pas fait depuis quinze ans, car il ne dépendait peut-être pas d'eux de mieux faire. Ils ont vu des ennemis là où il n'y en avait pas ; ils ont vu les eaux calmes là où miroitaient les écueils. Pilotes aveugles qui ne connaissaient pas la mer sur laquelle ils voguaient, il est peu surprenant qu'ils n'aient pas amené leur esquif à bon port. Quand les Argonautes s'en furent à la conquête de la toison d'or, ils prirent pour pilote Lyncée, dont la vue était si perçante qu'il découvrait les écueils cachés au plus profond des eaux.

Et comment ne pas pardonner à M. Guizot et à M. Thiers leur impuissance et leurs tâtonnements d'aveugles, quand cette aristocratie des écus, qui règne et gouverne de fait et qui dispose de toutes les forces vives de l'État, ignorait elle-même son pouvoir hier encore et ne savait pas qu'elle était constituée ?

On dit qu'il a fallu toute l'éloquence des renégats de la femme libre, lesquels comptent dans leur bande bon nombre d'enfants d'Israël, pour faire comprendre au roi des juifs l'étendue de sa puissance et la portée de cette salutation du Père : « Sire, tous les revenus de ce pays sont à vous.... et aussi nos cœurs et nos plumes. »

La féodalité industrielle est constituée : elle tient en ce moment le pouvoir et elle le tient pour longtemps, si la sottise publique lui prête vie.

La féodalité industrielle.

La féodalité industrielle est une forme de gouvernement prévue et définie, qui a ses conditions et ses

raisons d'être, comme la féodalité nobiliaire. C'est une tyrannie que les États sont amenés à subir par la force naturelle des choses, en telles circonstances données. Elle a son caractère distinct et ses institutions spéciales.

La féodalité industrielle naît de l'épuisement financier des États, comme la féodalité nobiliaire de l'asservissement de la race vaincue à la race conquérante. Montesquieu a oublié de la définir, et de nous apprendre sur quelles bases elle repose. Un homme qui avait plus de génie que Montesquieu a eu soin de réparer cet oubli. Je ne le nommerai pas, de peur qu'on ne m'appelle fouriériste; il a été plus malheureux que la prophétesse Cassandre; car on n'a pas cru à ses prédictions, même après que ses prédictions s'étaient réalisées.

Il y a quarante-trois ans aujourd'hui que cet homme annonçait pour le temps où nous sommes la venue de la féodalité industrielle, à laquelle il a donné le nom qu'elle porte. On était alors aux beaux jours du traité d'Amiens. Le prophète, qui remplissait alors les hautes fonctions de commis chez un négociant lyonnais, ne s'abandonnait pas aux illusions du Consulat et de la paix. Il annonça, au contraire, la reprise prochaine des hostilités générales et une conflagration universelle, en comparaison de laquelle les guerres qui venaient de finir ne devaient être regardées que comme des jeux d'enfants. Il déduisit aussi dans une brochure qui frappa le premier consul, les conséquences financières de ce nouveau branle-bas européen.

L'incendie se ralluma en effet quelques mois après

la prédiction et s'éteignit au jour dit. Ses ravages avaient duré le temps nécessaire pour obérer tous les États et les livrer aux juifs. L'invasion du fléau s'est faite à l'époque assignée pour son apparition. Si la féodalité industrielle ne se trouve encore qu'à l'état rudimentaire en certaines contrées privilégiées de l'Europe, elle est arrivée en France à l'état de développement parfait.

Elle a pris pied chez les diverses nations belligérantes, à la suite des guerres de l'Empire, quand les immenses levées d'hommes que consummaient ces luttes gigantesques eurent forcé tous les gouvernements à recourir aux emprunts nationaux.

On peut prendre la fatale année de 1815 pour l'ère de la nouvelle puissance, bien que, dès avant cette époque, la coalition des banquiers et des accapareurs de froment eût déjà fait échouer la campagne de Moscou.... Moscou et Waterloo, voilà les dates que l'intervention du juif dans nos affaires nationales nous rappelle.

Et ces dates sont caractéristiques. Comme le gui parasite qui fleurit l'hiver au milieu du deuil de la nature et pendant que le givre est aux branches du chêne sur lequel il s'est implanté, la féodalité financière s'épanouit dans tout son éclat aux jours d'adversité des nations sur lesquelles elle a prise. Sa fortune se fait de la détresse publique.

A cette époque de 1815, la France, accablée plutôt que vaincue, succombait sous les efforts de la coalition de toutes les puissances européennes. Condamnée par le sort des armes à payer une indemnité de guerre d'un milliard cinq cent millions, elle devait

devenir la proie des traitants cosmopolites qui se liguèrent pour exploiter sa détresse. Alors commença à se constituer ce comité de la haute finance, qui fut plus tard le *conseil des dix* et qui s'adjudgea le monopole présent et futur de tous les emprunts nationaux. La France emprunta à un taux onéreux, car les fonds étaient à cinquante.

Le calme fut à peine rétabli en Europe, et la France rassise de ses ébranlements, que la Restauration s'abandonna ouvertement à ses tendances contre-révolutionnaires. La politique intérieure de la Restauration ayant été pour beaucoup dans la rapidité des progrès de la féodalité financière, il est nécessaire de l'examiner rapidement et sous ce point de vue exclusif.

Politique de la Restauration à l'intérieur.

L'idée fixe de la Restauration, l'idée qui la perdit, fut de reconstituer l'ancien régime, chose aussi facile, à peu près, que de faire remonter un fleuve vers sa source.

La loi électorale est la véritable charte de la liberté chez tous les peuples; la Restauration fit une loi électorale qui fixa le cens d'éligibilité à mille francs, et qui accorda à tous les électeurs payant ce cens le droit de voter deux fois. Jamais le droit de l'argent n'avait été reconnu par la loi d'une manière aussi insolente.

Il s'agissait après cela de concentrer entre les mains des amis du pouvoir les moyens d'arriver à la richesse représentée par cette contribution de mille francs. Il s'agissait, en un mot, de reconstituer une aristocratie

en faisant pleuvoir sur les nouveaux privilégiés, comme équivalent de la franchise des terres nobles d'autrefois, toutes les faveurs du pouvoir et toutes les largesses du budget. Dans ce but, on rédigea d'abord la fameuse loi financière ou des douanes de 1821-22. Ces lois prohibaient presque toutes les provenances de l'étranger, qui, par voie de représailles, frappa un impôt quasi-prohibitif sur la plupart des produits de notre sol. La nouvelle loi financière, par exemple, protégeait l'industrie des grands propriétaires fonciers, éleveurs de bétail, par une prime *indirecte* de cinquante-cinq francs par tête de bœuf élevé en France, en frappant chaque tête de bétail étranger d'un impôt *direct* de cinquante-cinq francs. On n'aurait pas osé rendre à ces grands propriétaires l'immunité du sol; on la remplaça habilement, en leur accordant sur l'impôt national, sur le budget, *une prime magnifique pour tous les produits de ce sol*; on trouvait moyen par là de leur rembourser leur impôt. Il était difficile d'éluder avec plus d'adresse le principe de la proportionnalité des charges écrite en tête de la loi fondamentale du royaume. Les fabricants de fer, les propriétaires de forêts, d'usines, de houillères, les grands manufacturiers, les raffineurs, tous les industriels, en un mot, dont l'industrie exigeait la possession de vastes capitaux, furent admis à jouir de privilèges analogues. Ces belles réformes, bien entendu, ne s'opéraient qu'au nom des intérêts de l'industrie nationale, du fer national, de la viande nationale. Au moyen des droits d'entrée exorbitants frappés sur les produits similaires de l'étranger, on attribua aux industries privilégiées le monopole du marché intérieur. Quant aux autres

industries nationales, mais qui avaient le tort de s'exercer par de petits propriétaires, de petits industriels, des gens sans conséquence, elles furent impitoyablement sacrifiées au principe de l'*industrie nationale*. Les vins, les alcools, les soieries, se trouvèrent dans ce cas. Le peuple fut obligé de renoncer à la viande de boucherie, que la surtaxe du bétail étranger fit énormément renchérir. Le vigneron, à qui tous les marchés du dehors étaient fermés par l'impôt de représailles, et tous ceux du dedans par l'élévation des droits d'octroi des villes, fut insensiblement amené à sa ruine; il ne fallut pas plus de dix ans de ce régime pour le réduire à sa misère d'aujourd'hui. Il y a des années où la valeur du vin, dans les quatre cinquièmes des vignobles, ne représente pas la valeur de l'impôt et des frais de culture de la vigne. Une autre loi, qui n'était que le corollaire de celle-ci, fut présentée dans la même période 1821-22, c'est la loi des canaux, dont j'ai parlé au début de cet écrit, à propos du projet de rachat des actions de jouissance. Le gouvernement, pour favoriser l'écoulement des produits des hautes industries métallurgiques et minéralogiques et activer le commerce de l'intérieur, eut la sage pensée de relier les principales voies navigables du royaume, les fleuves et les rivières, par un réseau de navigation artificielle de deux mille quatre cents kilomètres environ. Ce réseau de canaux devait mettre en communication immédiate les lieux de production avec les foyers de consommation les plus importants. J'ai dit le pont d'or que le gouvernement fit à cette occasion aux marchands d'argent auxquels il emprunta une somme de cent vingt-huit millions, en leur payant un intérêt de 8 pour 100

à peu près, indépendamment du droit de partage pour quarante et quatre-vingt-dix-neuf ans dans le revenu futur des canaux. Ces canaux ont déjà coûté à l'État trois cent millions, et après vingt-trois ans ils ne sont pas terminés; et comme les banquiers, qui n'ont fourni que cent vingt-huit millions sur cette somme, sont cependant les maîtres absolus des tarifs de ces canaux qu'on leur a livrés en gage, il s'ensuit que ces canaux n'ont rendu par le fait aucun service à l'industrie nationale. Ils l'auraient pu, d'ailleurs, que la bonne volonté de l'administration eût été paralysée par la résistance incroyable des deux compagnies propriétaires des canaux de Briare et du Loing, qui sont les clefs de la navigation de la Loire, résistance coupable qui a suffi pour paralyser le commerce du bassin de la Loire. Aujourd'hui les houilles de Saint-Étienne n'arrivent plus à Paris où elles sont remplacées par les houilles d'Anzin et de Mons. Les vins, les fruits d'Auvergne sont également dépossédés de ce débouché. Les produits métallurgiques d'Imphy prennent encore la voie du roulage pour se diriger sur la capitale. L'ordonnance royale du 17 avril 1843, rendue sur l'injonction des compagnies financières des canaux, a supprimé le commerce des bois de construction de l'Allemagne avec l'est et le midi de la France. La même ordonnance a fermé les marchés de Mulhouse et de l'Est aux houilles de Saint-Étienne et de Saône-et-Loire. La mauvaise fortune qui s'est attachée depuis quelques années aux mines de Saint-Étienne, leur avait quelque temps auparavant suscité la concurrence des houillères d'Alais, appartenant à la maison Rothschild, pour la fourniture des bateaux à vapeur de Mar-

seille et de Toulon. Le baron de Rothschild s'est fait adjuger un chemin de fer qui conduit les produits de son établissement d'Alais sur le Rhône et sur les ports du Midi. De même que les manufactures de l'Est et le débouché de Paris ont été perdus pour le bassin houiller de Saint-Étienne, le plus riche de tous ceux de la France et celui qui produit le charbon de meilleure qualité ; de même les vins du Beaujolais, du Mâconnais et du Lyonnais, ont déserté la voie du canal du centre, propriété de l'État, qui menait autrefois les vins de la Saône à la Loire, pour prendre la voie du canal de Bourgogne. Les vins de la Bourgogne proprement dits, les vins de la Côte-d'Or, qui s'exportent presque tous, suivent encore, en grande partie, la voie dispendieuse du roulage.

On se demande à quoi ont servi ces emprunts contractés à des conditions léonines et ces charges de trois cent millions imposées à la fortune publique, et ces deux mille quatre cents kilomètres d'une navigation artificielle, puisque les houilles de Saint-Étienne, pas plus que celles de l'Allier et de Saône-et-Loire, puisque les bois de l'Allemagne et des Grisons, pas plus que les fers et les cuivres de la Nièvre et les vins de la Bourgogne, ne profitent de cette navigation ?

Voici la réponse à la question : ces dépenses de trois cent millions, ces emprunts de cent vingt-huit millions contractés à des conditions léonines, ont servi à donner à la haute banque, aux Jacques Lefèvre, aux Périer, Pillet-Will (juif), Barthélemy (Génevois), Delahante, etc., la direction suprême de la navigation intérieure du royaume et du commerce de la France centrale. Elle a servi, de plus, à amener la création,

pour ces messieurs, d'une foule de valeurs de Bourse qui s'appellent les *actions* de tel ou tel canal, *trois canaux*, *quatre canaux*; enfin la création de cent soixante-huit mille actions de jouissance, dont les créateurs et les détenteurs désireraient aujourd'hui se défaire au prix modique de quarante millions. Je rappelle encore que les *actions, de jouissance*, une des valeurs qui ont le plus pesé de tout temps sur les opérations de la Bourse, appartiennent pour les sept huitièmes aux banquiers genevois....

J'ai dit qu'il s'agissait pour le gouvernement de la Restauration de reconstituer une aristocratie, et que ce gouvernement s'y prit avec adresse pour arriver à son but.

Le libéralisme comptait de beaux noms dans la finance. L'occasion parut magnifique de tenter la fusion de la noblesse d'argent avec la noblesse de race, cette fusion que le bon général Lafayette voulait pousser jusqu'à *évaporation complète*. Le gouvernement savait parfaitement que le libéralisme se laisserait enrichir sans trop de résistance, et que les plus farouches des puritains du parti iraient même jusqu'à tolérer l'apposition d'une couronne de baron ou de comte sur les panneaux un peu nus de leur modeste équipage. M. de Villèle n'ignorait pas que le cœur des enrichis est éminemment accessible à l'ambition des honneurs et des titres. L'important était d'enrichir ceux qu'on voulait avoir.

C'est dans ce but qu'on prodiguait les faveurs du budget aux compagnies financières des canaux, illustrées des plus beaux noms de la finance; qu'on abandonnait en même temps les canaux de Saint-Quentin,

Saint-Martin, etc., appartenant à l'État; à quelques gros spéculateurs; à qui l'on fit des fortunes principales au bout de quelques années.

C'est en ce temps-là aussi qu'on faisait M. Ternaux baron comme M. de Rothschild. Il n'aurait tenu qu'à M. Laffitte, qui fut le second de M. de Villèle dans l'affaire du 3 pour 100 et dans celle d'Haïti, de se faire baroniser comme M. Ternaux. Mais M. Laffitte, qui n'avait pas de fils et dont la fille était princesse, méprisa noblement ce vain titre de baron.

Cependant il n'était pas aussi facile de faire prendre le change à la finance libérale sur certaines questions politiques; que sur celles des canaux ou des douanes que le peuple ne comprenait pas, et à propos desquelles elle pouvait s'humaniser sans trop se compromettre vis-à-vis du public. La Restauration; pour reconstruire son semblant d'ancien régime, sa marotte, était obligée de faire marcher parallèlement à ses lois de finances ou après, des lois politiques empreintes des mêmes tendances, comme celles du droit d'aînesse, des majorats, substitutions, dotation de la pairie. L'opinion libérale avait peu à gagner et tout à perdre en donnant les mains à ces projets de lois contre-révolutionnaires. Elle demeura donc fidèle à la cause du peuple, et les combattit vivement. L'emprunt de quatre cent millions pour la guerre d'Espagne, expédition entreprise par le gouvernement français contre les libertés d'une nation constitutionnelle, n'avait pas été voté par les chambres, sans une vive opposition de la part des libéraux. Enfin, quand arriva le jour de la grande curée de la Restauration, quand les hommes qui avaient subi la révolution, frappèrent

une contribution d'un milliard sur les enfants de ceux qui l'avaient faite, la finance libérale, qui date toujours d'hier et qui n'avait pas d'indemnité à recevoir, éclata. Elle ne craignit pas de caractériser du nom de dilapidation du trésor public cette mesure réactionnaire que les hommes du pouvoir couvraient, de leur côté, du beau nom de restitution légitime. L'opposition de M. le duc de Choiseul, de M. le duc de Noailles et de M. le marquis de Lafayette, qui n'étaient pas de finance, mais de noblesse, et qui avaient beaucoup perdu à la révolution, était de nature à produire plus d'effet sur les chambres que les emportements des banquiers libéraux ; mais le projet était voté d'avance par une majorité compacte d'intéressés dans la question. Toute dépense d'éloquence et de patriotisme se faisait là en pure perte.

On sait comment, à dater de ce triomphe, les prétentions du parti de l'émigration ou de l'ancien régime tout pur, n'eurent plus de bornes ; comment ces prétentions comprimées un moment par la sagesse du ministère Martignac, n'en firent que plus violemment explosion sous le ministère qui lui succéda et qui fut le dernier de ce gouvernement. La noblesse de race avait tout à fait perdu dans cette phase de vertige, les enseignements et l'exemple de M. de Villèle ; elle eut le tort immense de traiter de concessions indignes et humiliantes les ménagements et les cajoleries du grand ministre pour les hauts barons de la Bourse. La finance, blessée dans son orgueil et dans ses intérêts, ne lui pardonna pas. Elle eût accepté la fusion, elle eût toléré bien des infractions à la charte, si on lui eût fait aussi curée de portefeuilles et d'honneurs ;

mais la Restauration sortait de la voie financière, elle rétrogradait ouvertement vers 1760, elle appelait au ministère des noms de l'*Oeil-de-bœuf*. Il y eut lutte entre les deux orgueils. Et la maison des Bourbons de la branche aînée se brisa contre la maison de MM. tels et tels, marchands d'espèces, fabricants de cassonade et de chandelle, appuyés par la presse et par les ouvriers qu'on expulsa des ateliers.

La révolution de juillet, c'est la victoire d'Has-tings de la féodalité financière. De ce jour-là, celle-ci a commencé à se douter un peu de sa puissance.

Cette révolution de juillet a renversé de fond en comble l'échafaudage des tentatives contre-révolutionnaires de la Restauration. La noblesse y a perdu ses derniers privilèges et ses dernières espérances. Son bagage est tombé tout entier dans les mains des vainqueurs.

Le peuple n'y a rien gagné en droits, ni en bien-être; les tarifs sur le vin et la viande n'ont pas été abaissés, loin de là.

Mais la France y a énormément perdu en influence; car, dès le lendemain de la chute de Charles X, elle a été obligée de renoncer à l'alliance de la Russie et de se jeter dans les bras de l'Angleterre, sa mortelle ennemie.

La royauté... Le roi a été assassiné six fois, et sa clémence n'a pas encore lassé la rage des assassins.

Il y a dans l'histoire de ces quinze dernières années deux faits qui disent ce qu'est devenue la royauté en France.

Aux premiers jours du gouvernement, la Belgique s'offrit au fils du roi : c'était la réunion à la France.

La Belgique est un pays de manufactures de draps et de toiles, de houilles et de fonte. Angers, Elbeuf, Rouen et Lille eussent beaucoup perdu à cette réunion. L'offre du peuple belge est refusée.

En 1843, treize ans après cet échec, le roi des Français, d'accord avec le roi des Belges, essaye de renouer au moins l'alliance commerciale avec la Belgique, ne voulant pas, dit-il, voir à sa frontière des douaniers prussiens.

Les drapiers d'Elbeuf et de Roubaix, les fabricants de fer, les éleveurs de bœufs, se constituent à cette nouvelle en petite convention et menacent le gouvernement de lui retirer leur protection, s'il ne retire pas son projet. Le gouvernement du roi a reculé.

Nous avons vu les conséquences de la politique de la Restauration, dans ses rapports avec les progrès de la féodalité financière. Achéons l'histoire des développements de celle-ci depuis 1830.

Au bruit de la chute de ce trône dont la réédification avait coûté tant de sang et tant de milliards à l'Europe, la peur prit de nouveau les Puissances. Toutes armèrent, toutes furent de nouveau contraintes de recourir aux enfants d'Israël. Quand les emprunts eurent été contractés au taux de quatre-vingts, le *comité des dix* qui se les était adjugés tous, décida qu'il n'y aurait pas de guerre, qu'il ne fournirait pas d'argent à ceux qui voudraient guerroyer. Alors les fonds remontèrent jusqu'à cent vingt, et les bénéfices réalisés en quelques années, souvent en quelques mois par les

prêteurs, atteignirent des chiffres fabuleux. Le ministère Laffitte et celui du 1^{er} mars, les deux pires ministères du gouvernement de juillet, sont aussi les deux époques que les joueurs à coup sûr se rappellent avec le plus d'attendrissement. Il s'est fait en ce temps, à ce qu'il paraît, d'admirables coups de Bourse. La pêche des écus ressemble à celle des goujons qui réussit mieux par l'eau trouble.

Si bien que le juif a frappé tous les États d'une nouvelle hypothèque et d'une *hypothèque* que ces États ne rembourseront jamais avec leurs revenus. L'Europe est inféodée à la domination d'Israël. Cette domination universelle que tant de conquérants ont rêvée, les juifs l'ont en leurs mains. Le dieu de Juda a tenu parole aux prophètes et donné la victoire aux fils de Machabée. Jérusalem a imposé le tribut à tous les empires. La première part du revenu public de tous les États, le produit le plus clair du travail de tous les travailleurs, passe dans la bourse des juifs sous le nom d'*intérêts de la dette nationale*. Et notez bien que pas un juif n'a fait œuvre utile de ses mains, depuis le commencement du monde.

Saint-Simon et Juda.

Cependant, jusqu'en ces dernières années, la constitution de la féodalité d'argent n'était pas encore chose de notoriété publique. On en parlait vaguement, mais on ignorait les noms propres. Le juif prenait bien, le juif accaparait bien tout ce qu'il trouvait sous sa main à accaparer et à prendre, emprunts nationaux ou chemins de fer; mais il ne faisait, en agissant ainsi,

qu'obéir pour ainsi dire aux impulsions de son instinct natif. Il accaparait sans se rendre compte; il n'avait conscience ni de ses actes, ni de sa valeur, ni de la force politique de son levier d'accaparement. La théorie, le système; le lien du but commun, manquaient à ces praticiens exercés, à ces tireurs de bourse subtils; les théoriciens leur sont venus.

Les débris dispersés de la tribu de Saint-Simon se sont réunis aux débris dispersés de la tribu de Juda, et ces deux grands débris, pour se consoler entre eux, se sont adjudé le partage des dépouilles du monde civilisé, de la France surtout, *la crème des vaches à lait*; comme dit le juif. L'alliance était d'autant plus naturelle que l'Église saint-simonienne comptait parmi ses fidèles bon nombre de circoncis.

On sait le principe sacramentel de la foi saint-simonienne : *à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres*. Le rôle indigne que jouent aujourd'hui les apôtres de cette doctrine ne me fera pas être injuste à leur égard, ni méconnaître les services immenses par eux rendus à la cause du progrès. Même mon esprit ne recule pas devant les conséquences extrêmes de leurs théories sur l'héritage. Ils proclamaient cet héritage une grande iniquité, qui nous dit qu'ils n'avaient pas raison, et que leur principe que nous déclarons aujourd'hui révolutionnaire et subversif de toute société, ne sera pas sanctionné demain par l'assentiment universel des sages et écrit dans la loi; car enfin il y a des abus, et des abus odieux et révoltants dans la loi d'hérédité d'aujourd'hui. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple... le sort m'aura donné pour père un Marceau, un Laplace, un héros qui aura versé

pour son pays jusqu'à la dernière goutte de son sang, un savant qui aura consacré au service de l'humanité tout ce qu'il avait reçu du ciel d'intelligence et de génie. Il meurt, et parce que le but supérieur que ce héros ou que ce savant poursuivait, l'aura complètement absorbé pendant sa vie, l'aura détourné du soin de ses affaires personnelles, des affaires de famille, moi, son fils, je ne serai rien, rien que l'héritier d'un nom difficile à porter — tandis que le fils de l'épicier contemporain de mon père, d'un crétin dont toute l'existence se sera perdue dans les détails d'un négoce infime, et par cela même que cet épicier *n'aura jamais songé à son pays*, héritera de cet inutile citoyen le droit de faire des lois, le droit de me représenter, moi, dans les conseils de la nation ! Et vous appelez cela de l'équité, messieurs les partisans de l'hérédité quand même, et vous faites condamner par vos tribunaux, sous prétexte d'outrage à la morale publique, ceux que révoltent d'aussi criantes sottises. Condamnez tant que vous voudrez, moi j'absous, moi je trouve que le fils du riche devrait s'estimer assez heureux déjà de recevoir, en récompense de la *peine qu'il s'est donnée de naître*, le droit de commander le travail d'autrui, et de consommer sans produire.... Et puis si vous vouliez sérieusement attacher à votre dogme de l'héritage le privilège de l'inviolabilité éternelle, vous auriez dû ne pas commencer par vous vanter, comme d'une superbe conquête révolutionnaire, de l'auto-da-fé de la nuit du 4 août, où furent brûlés tous les titres de noblesse, autant de privilèges que les tribunaux d'autrefois déclaraient aussi inviolables. Vous deviez respecter l'hérédité des charges, celle de la pairie, celle

de la royauté que vous avez brisée dix fois depuis un demi-siècle ; car sachez bien qu'au fond tous ces privilèges sont les mêmes, et que la transmission héréditaire d'une charge de justice, c'est-à-dire du privilège *d'appliquer la loi*, n'a rien de plus monstrueux que la transmission héréditaire du privilège *de faire cette loi*, ou de choisir ceux qui la font.

Quant à l'émancipation de la femme, j'avoue encore que je suis de ceux qui, loin de redouter cette grande mesure de réparation et d'équité, l'appellent de tous leurs vœux, n'étant pas chose démontrée pour moi, que la femme affranchie profiterait de sa liberté pour se jeter à notre tête, comme le supposent si complaisamment tant de vieilles barbes du parlement et d'ailleurs. J'ai de plus le malheur de considérer comme infâmes tous ces marchés légaux qui se passent par-devant notaire, et qu'on appelle mariages de raison ou de convenance ; marchés infâmes où des mères sans cœur vendent la chair de leurs filles à des vieux, pour un peu d'or ou pour des titres ; unions illégitimes, s'il en fut, aux yeux de Dieu, car Dieu ne consacre que celles dont l'amour est le lien.

Plût au ciel que la France n'eût à reprocher aux apôtres de la foi saint-simonienne que de pareils méfaits, des méfaits d'utopie ! Mais il y a autre chose que leurs utopies à réprimer et à flétrir, il y a leur pacte ignoble avec la boutique, et leur apostasie !

C'est chose facile que de formuler un principe. Celui des saint-simoniens n'avait rien de bien hardi, rien de bien effrayant pour personne. *A chacun selon ses capacités, à chaque capacité selon ses œuvres.* Si le monde n'est pas régi conformément à cette loi so-

ciala, au moins beaucoup désirent-ils qu'il puisse en être ainsi : le difficile est toujours d'appliquer. Le difficile dans l'espèce était de décider qui serait l'appréciateur de la capacité, le distributeur des récompenses proportionnées à la capacité. On sait la façon cavalière dont l'école tranche ce nœud gordien. Le peuple *acclame* au plus digne. Le plus digne, c'est le plus beau, le plus éloquent, le mieux fait pour captiver les cœurs par ses charmes vainqueurs, comme le duc de Guise de la *Henriade*; c'est l'individu, en un mot, qui porte le plus visiblement imprimé sur sa face le cachet de l'élection divine. Le Père, l'acclamé, commence par choisir tous les grands dignitaires de l'État; il est rare qu'on ne trouve pas en pareille circonstance des amis disposés à vous servir d'Atlas, à partager avec vous le poids des affaires publiques; ces amis élisent le reste des fonctionnaires, et voilà la machine sociale organisée de la base jusqu'au faite; ce n'était pas plus difficile que ça.

Alors il y eut un homme semblable aux immortels et nommé *Enfantin*, non moins célèbre par la puissance de ses effets de queue au noble jeu de billard, que par la fréquence et la distinction de ses parolis à la chasse, et qui, sur la foi de quelques créatures charmantes et sa modestie aidant, se posa comme possédant au grand complet le physique de l'emploi pivot, et se fit acclamer le Père en petit comité. Et comme on était au lendemain des glorieuses, et que Paris n'avait pas eu le temps de cuver sa révolution en trois jours; comme l'effervescence bouillonnait encore au fond de beaucoup de têtes, cet homme eut des adeptes, voire des séides de l'un et de l'autre sexe,

et son espoir s'enfla démesurément avec le chiffre d'iceux ; et bientôt le mirage perfide de l'illusion lui fit entrevoir dans un avenir tout proche sa royauté paternelle officiellement installée au vieux trône des Bourbons ; royauté de droit divin , celle-là , car elle devait se conquérir par la seule puissance du regard. « Aux Tuileries dans trois mois , » disait cet homme dans ses rêves de vertige !.... « Aux Tuileries dans six semaines , » répétait l'infidèle écho de la rue Monsigny , et il y eut même parmi les disciples des impatients qui trouvèrent ce terme de l'entrée en jouissance un peu bien reculé ; si bien que le Père , cédant à la contagion de l'impatience , adressa , par la voie du *Globe* , à la reine Amélie l'épître devenue fameuse , où la royauté du 7 août était invitée , de la façon la plus civile et la plus charitable , à déguerpir du château royal pour faire place à une autre.

Le malheur voulut que le ministère public prît ombrage de ces prétentions ; que le candidat du bon Dieu , que l'élu du favoritisme fût mandé à la barre d'un tribunal , et que le coup de son regard manquât complètement sur ses juges , lesquels le condamnèrent , lui et les siens , à la prison et à l'amende. Je n'ai pas besoin de rappeler comment , à la suite de cette condamnation , les disciples déroutés se dispersèrent par le globe , les uns à la recherche de la femme libre , les autres à la recherche d'un emploi de quinze cents francs.

Le Père , qui avait été ridicule devant ses juges et qui vit bien que la sentence de ceux-ci avait tué dans l'opinion sa puissance de fascinateur , comprit aussitôt la nécessité de recourir à un autre moyen pour

rentrer en possession des Tuileries. Le château des Tuileries joue dans l'épopée saint-simonienne le même rôle que la terre d'Italie dans l'histoire des pérégrinations d'Énée, cette terre qui se lève tous les matins à l'horizon et qu'on n'aborde jamais. *Italiam! Italiam!* Le Père se tourna du côté de l'or, et résolut d'opérer exclusivement désormais par la puissance attractive du métal.

Charles Fourier et Saint-Simon avaient dit comment se fonde la féodalité financière. Le Père décida de la fonder. Les éléments de la nouvelle puissance étaient là dans la main des juifs, tout prêts à fonctionner; il ne s'agissait que de relier les diverses pièces de la machine et de lui donner l'impulsion. Le Père se dit : « Je serai l'âme qui animera cette machine, » et la chose se fit. Certes, il y avait de la cervelle sous ce front magnifique, et je commence à me rendre compte de l'influence qui fit tant d'esprits distingués dociles à l'autorité de cet homme. Je commence à m'expliquer que de grands penseurs, que d'habiles écrivains ayant nom Jean Raynaud, Pierre Leroux, Abel Transon, Moïse Retouret, Michel Chevalier, Ch. Duveyrier et tant d'autres, aient pu accepter avec autant d'abnégation les commandements de cet homme, même ceux qui prescrivaient le jeûne rigoureux d'amour.

Pour arriver à gouverner par l'or, à se faire le distributeur des emplois et des grâces, il fallait commencer par se réhabiliter dans l'opinion, par effacer la tache du verdict de la cour d'assises, par donner des gages aux puissances du capital qu'on avait jadis effrayées. Il fut en conséquence décidé en conseil de

l'ordre, que les plus compromis se retireraient momentanément de la scène politique et chercheraient à attacher leur nom à d'utiles entreprises. La justice et l'opinion sont indulgentes dans ce temps-ci aux demi-dieux et aux souverains détrônés ; la concurrence a été si forte pour ces emplois depuis une cinquantaine d'années, qu'on ne sait plus soi-même ce qu'on peut devenir. L'autorité ne crut pas devoir tenir la main à l'exécution de la sentence de la cour d'assises, et faire languir ses prisonniers dans les fers. M. Michel Chevalier commença par se faire donner pour l'Amérique du Nord une mission importante dont il se tira glorieusement, pendant que M. Charles Duveyrier popularisait son nom sur nos diverses scènes dramatiques, et que MM. Lambert et Fournel essayaient de reprendre vers les parages du Nil les travaux gigantesques des Pharaons et des Ptolémées. De son côté, le Père acceptait avec humilité, pour mieux dissimuler ses projets, les modestes fonctions de membre d'une commission scientifique algérienne. D'autres avaient trouvé un asile dans le sein de la presse quotidienne où ils tenaient une place honorable. Bref, six ans après la sentence, la doctrine était représentée aux *Débats* par MM. Michel Chevalier, Adolphe Guérault et Fournel, au *National* par les Pereyre, au *Courrier Français* par M. Émile Barrault : j'en passe et des meilleurs ; M. Charles Duveyrier trouvait dans les loisirs que lui laissait le culte de Thalie, le temps de rédiger, pour des revues et des journaux quotidiens, des articles remarquables. Dès la fin de 1838, le public oublieux avait perdu le souvenir de Ménilmontant et des prédications de la rue Monsigny ; il ne restait plus de l'école

que l'usage de porter la tunique et la barbe, usage généralement adopté.

C'est en cette année 1838 que le gouvernement, par l'organe de M. Martin du Nord, eut la bonne pensée d'apporter aux chambres le projet du grand réseau du chemin de fer national, entreprise gigantesque, dont l'exécution était réservée à l'État. La féodalité financière était tuée dans son germe, si le projet eût obtenu l'assentiment des chambres, car la féodalité financière repose sur deux pivots d'accaparement, le monopole de la banque et celui des transports; elle demeurerait donc boiteuse et s'attardait forcément dans sa route, si l'un de ces deux supports lui manquait. La haute banque et la haute presse saint-simoniennes surent conjurer le péril. Les *Débats* publièrent contre le malencontreux projet gouvernemental un article foudroyant dont il ne se releva pas. Deux ans après, les deux principales lignes de l'Ouest et du Midi étaient concédées par l'État à deux grandes compagnies; les Fould et les Rothschild étaient investis depuis longtemps de l'exploitation des lignes de Saint-Germain et de Versailles, destinées à servir de têtes de pont à d'autres futures grandes lignes. Cinq ans après, toutes les grandes lignes appartenaient aux grandes compagnies. Les juifs avaient appelé de Londres les Anglais pour les aider à rançonner la France.

Cinq ans après, des banquiers juifs tenaient la roulette de la Bourse, et réalisaient dans cette industrie des bénéfices de cent cinquante millions en un an. Cinq ans après, M. de Rothschild traversait, en triomphateur, les contrées septentrionales de la France, et des princes du sang embellissaient son cortège. Cinq ans

après, M. Emile Pereyre, juif de nation et ex-saint-simonien, était directeur du chemin de fer du Nord, et possesseur de quelques millions gagnés au jeu des actions de chemins de fer, pourquoi il prétendait avoir droit aux suffrages des électeurs de Nogent-le-Rotrou. Le père Enfantin était secrétaire du conseil d'administration du chemin de fer de Lyon, avec quinze ou vingt mille francs d'appointements, en sus des petits bénéfices amassés dans le commerce des mêmes actions, quelque chose comme cinq cent mille francs, un million, le diable sait ces chiffres-là mieux que moi. M. d'Eichtal, le frère du saint-simonien et juif, était nommé député, toujours pour le même motif, pour avoir gagné des sommes énormes à la roulette de la Bourse. M. Michel Chevalier, ex-saint-simonien, la forte plume du parti, était député, conseiller d'État, professeur d'économie politique. M. Charles Duveyrier, ex-saint-simonien, tenait le monopole du mercantilisme de la presse. M. Olinde Rodrigues, ex-saint-simonien et juif, avait voix dans les conseils de la maison Rothschild; l'alliance de Saint-Simon et de Juda, alliance offensive et défensive, s'était conclue pour tout jamais sur l'autel du veau d'or, autel bâti des richesses amoncelées de la France, et le regard du Père s'élevait radieux vers le dieu d'Isaac, pour le remercier du succès dont il couronnait ses efforts, et des grâces dont il comblait ses fils. Car tout cela était l'œuvre du Père.

Il se dit maintenant dans le monde, que ce dispensateur de millions est déjà las de n'avoir à distribuer à ses féaux que de l'or, de l'or impur, prélevé par le parasitisme sur le travail de l'artisan et sur la cré-

dulité des badauds. On dit que la charité lui est remontée au cœur avec le succès et la puissance, et qu'il lui tarde d'avoir mis aux mains de ses juifs, les monopoles restant à prendre, sels, tabacs, houilles, fers, pour faire largesse au peuple.

Ainsi disait le parti conservateur au moment des émeutes, à ceux qui se défiaient de lui : « Assurez-nous la paix et la tranquillité d'abord, pour nous permettre de réaliser les réformes que le peuple a le droit d'attendre de sa révolution. » L'émeute a cessé de gronder, la paix intérieure et les jours de la sécurité sont venus.... seules, les réformes que le peuple espérait de sa révolution, sont encore à venir. En sera-t-il ainsi des bienfaits de la sainte alliance de Saint-Simon et de Juda ?

On dit encore que le nouveau Samuel, qui sait toute la puissance du levier dont il dispose, a songé à s'en servir pour asseoir, sur une base inébranlable, la paix universelle. Les Anglais veulent les clefs du passage de l'Inde, et pourraient être tentés de s'en saisir dans un mouvement d'impatience, si on les leur refusait longtemps. Le Père entend que, pour prévenir toute collision fâcheuse, les clefs soient confiées à son féal Rothschild, de par l'assentiment des puissances continentales d'Europe.... sauf, par le portier de l'Isthme, à partager les bénéfices du péage, par portions égales entre lui, le souverain de Stamboul et le vice-roi d'Égypte. La lutte est entre l'empire britannique et le Père, attendons.

Trop de noms juifs illustraient le personnel de l'Église saint-simonienne, pour que le fait de la constitution de la féodalité financière par les disciples de

Saint-Simon ait droit de nous surprendre ou de nous indigner. C'étaient des juifs, il fallait bien qu'il y eût de l'or et de la trahison au fond de la pensée de ce monde. Judas Iscariote, qui reçut le prix du sang, était juif.... et Simon Deutz aussi.

Un oubli de Montesquieu.

Montesquieu a oublié de définir la féodalité industrielle; c'est dommage. Il y avait, sur ce sujet, une piquante définition à attendre de la part du penseur spirituel qui a dit : « Les financiers soutiennent l'État, comme la corde soutient le pendu. »

La féodalité industrielle ou financière, ou commerciale, ne repose ni sur l'honneur, ni sur les honneurs, comme la république et la monarchie de Montesquieu. Elle a pour base le monopole commercial, oppresseur et anarchique. Son caractère, c'est la cupidité, cupidité insatiable, mère de l'astuce, de la mauvaise foi et des coalitions. Toutes ses institutions portent le cachet de l'accaparement, du mensonge, et de l'iniquité. Si le despotisme monarchique n'abat que les superbes et respecte les humbles, il n'en est pas ainsi du despotisme du coffre-fort. Celui-ci envahit la chaumière du pauvre comme le palais des princes, tout aliment convient à sa voracité. Comme le mercure subtil qui s'insinue par sa pesanteur et sa fluidité à travers tous les pores de la gangue, pour s'emparer des plus minimes parcelles du métal précieux qu'elle renferme, comme le hideux ténia, dont les anneaux parasites suivent dans leurs circonvolutions tous les viscères du corps humain; ainsi le vampire mercantile

fait courir ses suçoirs jusqu'aux ramifications extrêmes de l'organisme social, pour en pomper toute la substance et en soutirer tous les sucs.

Le ton, sous le régime de la féodalité d'argent, c'est l'égoïsme qui cherche vainement à se dissimuler sous le masque d'une philanthropie hypocrite. Sa devise est : *chacun pour soi*.

Les mots de *patrie*, de *religion*, de *foi*, n'ont pas de sens pour ces hommes qui ont un écu à la place du cœur.

Une patrie, — les marchands n'en ont pas : *Ubi aurum, ibi patria*. La féodalité industrielle se personifie dans le juif cosmopolite.

Une religion, — je vous ai dit que le Hollandais foulait aux pieds le Christ et lui crachait au visage, pour acquérir le droit de trafiquer avec le Japonnais.

La *foi commerciale* s'appelait jadis la *foi punique*; elle s'appelle la *foi britannique* aujourd'hui.

Il y a ici un parallèle à établir entre l'aristocratie nobiliaire et l'aristocratie financière.

La devise de l'aristocratie nobiliaire est celle-ci : *Noblesse oblige*.

Celle de l'aristocratie financière : *Chacun pour soi*.

Chacun pour soi ! Noblesse oblige ! Ces deux devises caractérisent admirablement la différence fondamentale qui existe entre l'aristocratie de naissance et l'aristocratie d'argent.

Après que la nation conquérante a pris possession du sol de la nation vaincue, les chefs de la horde victorieuse sont obligés de se fortifier pour prendre racine sur le sol. Ils bâtissent leurs châteaux forts, leurs manoirs féodaux, et maintiennent soigneuse-

ment à leur caste le privilège des grades militaires et des hauts emplois de l'État. Ils ne payent pas l'impôt de la terre, mais bien celui du sang. Ils revendiquent en toute occasion l'honneur de défendre cette terre dont ils sont les seigneurs. Ils honorent par-dessus tout la profession des armes, la vaillance, le dévouement de l'inférieur au supérieur. La protection due à l'opprimé, au faible, la déférence due à la femme, le respect de la religion et de ses ministres, sont renfermés implicitement par eux dans cette expression de vaillance. De là les traditions et le ton de la chevalerie et de la galanterie. Le chevalier, pour être admis dans l'ordre, doit jurer de protéger et de servir la femme et l'orphelin. Noblesse oblige ! Le descendant des preux, dont la gloire est écrite sur les pierres du pays, est tenu de bravoure.

Mais je demande à quoi sont tenus, de par leur origine, ces hauts barons de la finance, qui descendent d'une faillite ou d'une adjudication de fourrages illustrées de pots-de-vin ! Hélas ! ceux-là ne dérogent pas à hanter les tripots de la Bourse, et à solliciter des marchés scandaleux ; leur conscience est parfaitement en repos sur ce chapitre, et les spectres de leurs aïeux ne se dérangent pas de leur tombe, pour leur faire du chagrin la nuit.

Le haut baron de la finance ne paye pas l'impôt de la terre, car il possède toujours, autour de son château, une usine au moyen de laquelle il se fait rembourser l'impôt du fonds, par la prime qu'il obtient en faveur de son produit industriel, bœuf, fer ou betterave. D'ailleurs, il conserve en portefeuille le meilleur de son avoir, et il ne souffre pas que le fisc

touche à cette arche sacro-sainte, pour le faire contribuer aux charges de l'État, *proportionnellement à sa fortune*, comme le veut la charte.

Le haut baron industriel n'acquitte pas l'impôt du sang non plus; encore moins. Il paye le malheureux pour défendre le sol de la patrie en sa place; il n'a pas de patrie, d'ailleurs. *Le sol de la patrie n'a plus maintenant pour défenseurs que les prolétaires*. On compte dans l'armée française plus de cent mille vendus.

Sous le régime de l'aristocratie de sang, la vraie noblesse est la noblesse d'épée. Le gentilhomme abandonne aux vilains toutes les professions lucratives, le négoce, l'usure, la chicane. Les mots de robin et de marchand ont dans sa bouche la valeur d'une injure.

L'aristocratie des écus professe au contraire le plus souverain mépris pour les carrières honorables ou honorifiques. Les métiers les plus infimes lui vont, je l'ai dit tout à l'heure, pourvu qu'il y ait de l'argent à y faire. Elle remuera sans répugnance toutes les boues de nos Babylones impures, pour peu qu'elle espère y trouver d'or au fond. Elle abandonne aux poètes, aux niais, l'armée, la magistrature et l'Église, vrais métiers de dupes où l'on est forcé de *mettre du sien*. Du métier d'interprète de la loi, elle ne se réserve que la partie qui rapporte : la procédure, la chicane, l'étude de l'avoué. Elle a un grand faible aussi pour l'étude du notaire. Jacques Ferrand est un de ses types. On ne sait pas de juif qui cultive la terre.

Le ton de l'aristocratie d'argent n'est pas chevale-

resque. On ne fait pas jurer au financier de prêter secours et protection à l'orphelin et à la femme, avant de l'admettre dans le corps. Les financiers ne sont pas poètes; ce mot de poète est même à leurs yeux l'injure la plus sanglante qu'on puisse jeter à un homme. Défunt *le Globe*, feuille *catholique* entretenue par des banquiers *protestants* et rédigée par des *juifs*, a essayé de tuer M. de Lamartine en l'appelant ainsi. Le *Journal des Débats*, ami de la haute banque, et à qui sa feuille d'annonces rapporte plus de trois cent mille francs par an, a fait une fois contre le même un article en trois colonnes, où cette injure de *poète* était répétée trente fois. Les admirateurs du style de cette feuille trouvaient la méchanceté charmante. La philanthropie des banquiers n'existe qu'en paroles. Ils émancipent les nègres, mais ils persécutent l'Irlandais et refusent d'assister la Pologne mourante; c'est pour la Pologne mourante qu'a été inventé l'ignoble *chacun chez soi*. Les financiers ont aussi une religion à eux; je ne la connais pas. Leurs tournois sont des paris de courses, où l'on joue des sommes énormes sur l'habileté d'un jockey et le jarret d'un cheval. Il y en a qui achètent les jockeys de leurs adversaires pour être plus sûrs de gagner. On se joue souvent de ces bons tours à la Bourse de l'hippodrome. J'ai eu tort d'avancer précédemment qu'on ne voyait pas de juifs cultivateurs; il y en a au contraire qui s'occupent avec succès de l'élève du cheval de course. Aux promenades de Longchamps, à la place des marquis poudrés de l'ancien régime, de leurs danseuses et de leurs brillants équipages, on voit aujourd'hui figurer, à la file les unes des autres, des voitures de bottiers et de

marchands de cirage, avec l'adresse des débiteurs écrite en caractères gros et lisibles. On a vu des marchands faire afficher leur boutique en plein salon du Louvre, par des pinceaux complaisants.

Comme nous avons établi tout à l'heure un parallèle entre les diverses variétés d'aristocraties, établissons-en un entre les divers despotismes.

Le despotisme monarchique, garantie de protection et d'égalité pour la masse, ne frappe que les sommités sociales, comme la foudre les grands édifices, et l'éclat qui en rayonne suffit pour illuminer une nation pendant des siècles.

Le despotisme de l'aristocratie de sang, écrasant et inhumain pour la race vaincue, stimule ardemment le sentiment de l'orgueil national par la grandeur et le caractère de ses entreprises; il sait attacher un immense prestige à ce mot de patrie. C'était quelque chose que d'être citoyen romain dans le temps de Pompée et de César; c'est quelque chose aujourd'hui que d'appartenir à la nation qui a vaincu Napoléon et forcé les portes du céleste empire.

La paix du monde, la cause de la fraternité des travailleurs et des peuples, n'ont pas d'ennemi plus terrible que ce sentiment d'orgueil national et de rivalité, que les lords de l'aristocratie britannique ont si grand soin d'entretenir dans l'esprit de leurs malheureux serfs contre tout ce qui n'est pas anglais.

La féodalité industrielle, plus lourde, plus insatiable que la féodalité nobiliaire, saigne une nation à blanc, la crétinise et l'abâtardit, la tue du même coup au physique et au moral. Son despotisme est le plus déshonorant de tous pour une nation généreuse.

C'est celui sous lequel nous vivons , celui qu'il faut briser.

Maintenant qu'on sait qui nous mène, on s'explique aisément ce système d'*abaissement continu* devant l'étranger, adopté par tous nos ministères sans exception depuis 1830, et les éternelles concessions de la politique *modeste*, et la déchéance de la France du rang de puissance de premier ordre. On se rend compte de ce désordre intérieur, de ces complicités de l'administration dans les fraudes commerciales et électorales, de ces transactions de conscience si communes dans les régions officielles, de ces coalitions de corrompus et de corrupteurs de toutes les classes, de ce népotisme scandaleux, de ces ventes publiques d'emplois, de ces partages de recettes générales entre gendre et beau-père, entre frère et beau-frère; de ces concussions journalières, en un mot, et de cette démoralisation progressive qui s'infiltré peu à peu au cœur de l'administration et du pays.

Un grand malheur, un mal immense, c'est que la presse, quand elle signale ce honteux ordre de choses, en fasse retomber la responsabilité sur la royauté seule, et détourne cette responsabilité des véritables auteurs du système régnant. Et plût à Dieu que la royauté fût encore assez puissante et assez influente chez nous pour mériter le blâme ou les éloges, à propos d'un acte quelconque de l'administration. Mais, contrairement à la fiction du gouvernement constitutionnel, c'est le roi qui maintenant *ne peut bien faire*, empêché qu'il en est par les coalitions des marchands privilé-

giés, et c'est lui qu'on accuse de tout le mal qui se fait. On l'a bien vu dans dix affaires d'alliance politique, et notamment dans celle de la Belgique précédemment citée. Il y a d'ailleurs un moyen fort simple de s'assurer des faits et de juger à qui appartiennent le pouvoir et la responsabilité. Pour savoir *a priori* qui règne en France, voyez qui les *Débats* servent. Le *Journal des Débats* a pris parti pour les marchands contre le roi des Français dans la question de l'union belge; donc ce sont les marchands qui règnent; donc le roi des Français ne s'appelle pas *Louis-Philippe*, et il y a une foule de rois des Français en France, et ces souverains s'appellent Périer, Delessert, Fulchiron, Bugaud, Mimerel, et ce sont des éleveurs de bestiaux, des fabricants de draps et des producteurs de fer et de sucre indigène. Mais la presse, qui ne craint pas d'attaquer la royauté officielle, n'oserait pas attaquer la royauté réelle; la presse qui devrait répéter tous les jours le nom des vrais coupables, se garde bien d'une telle indiscretion; et la féodalité financière profite de ce silence pour poursuivre le cours de ses accaparements.

J'arrive à l'histoire de ces accaparements. Mais j'ai besoin d'établir préalablement qu'en fait, le capital est complètement au-dessus de la charte et des lois en France. Je demande pardon d'être obligé de reproduire des arguments que j'ai déjà indiqués et sur lesquels je reviendrai bien des fois encore dans le cours de cet ouvrage. Mais la matière est si grave et l'opinion publique a été si cruellement faussée depuis quarante ans sur le sujet que je traite, qu'on me pardonnera, je l'espère, mon insistance et ces répétitions.

CHAPITRE VI.

Mensonges de la Charte.

J'ouvre la charte. Quels mensonges dès les premières lignes!

La charte dit : article 1^{er}. *Tous les Français sont égaux devant la loi.*

Un noble et intelligent écrivain, dont l'éloquent ouvrage a fait presque une révolution dans l'opinion publique, l'auteur des *Mystères de Paris*, a épuisé cette question de l'inégalité des citoyens devant la loi, et ses critiques inexorables ont été entendues. Des magistrats de Hollande, d'Italie, de Sardaigne, d'Allemagne, ont fait savoir à la France que le pauvre était dépouillé chez elle de droits dont il avait la jouissance dans divers États *moins avancés*. De cette comparaison humiliante est résultée la preuve que cette nation française, qui a versé tant de sang pour la conquête de l'égalité devant la loi, qui a écrit ce principe en tête de sa charte, comme le plus précieux de tous, était un des États les plus arriérés de l'Europe, relativement à la jouissance de cette égalité.

Tous les Français sont égaux devant la loi. Mais qu'est-ce que la loi sans les tribunaux qui l'appliquent? Je voudrais que les Minos de la charte m'expliquassent, comment le prolétaire des champs et l'artisan de la ville, qui n'ont pour vivre que leur salaire quotidien,

et un maigre salaire, et qui ne peuvent solder ni avocat, ni avoué, s'y doivent prendre pour réclamer devant les tribunaux la justice qui leur est due. Je demanderai comment le malheureux qui n'a pas cent écus à sa disposition, est l'égal du riche devant la cour de Cassation, qui n'admet à parler devant elle que les plaidants nantis de cette somme. L'égal du riche ! mais je tiens que le père de famille qui, tiraillé par la misère et par la faim de ses enfants, dérobe une gerbe de blé dans le champ du voisin, a mille fois plus de chances de gagner le bague que le notaire et l'agent de change qui s'enfuient en pays étranger en volant les millions qu'on leur a confiés ; voire plus de chances que l'opulente Messaline, dont la main impatiente et experte en préparations chimiques, a saupoudré d'acétate de morphine le breuvage d'un mari ou d'un beau-père trop tenace à la vie. Avec un peu de fantasmagorie et de feinte chaleur, un avocat de Paris aura raison trois fois contre une de la conscience d'un jury timoré et sensible. Mais tous les Français ne sont pas égaux devant l'avocat de Paris.

Art. 2. Tous les Français contribuent aux charges de l'État, en proportion de leur fortune et de leurs revenus.

Cela serait vrai, s'il n'y avait en France que des vigneron et des cultivateurs. Oh ! ceux-là, oui, les travailleurs du sol, les ouvriers de la noble industrie, contribuent également aux charges de l'État, en proportion de leur travail. Ils sont tous également atteints et écrasés par l'impôt, dans toutes les parties du royaume. Impôt foncier qui frappe le produit avant que ce produit soit façonné et propre à être converti

en argent; impôt de consommation, de débit, de circulation, d'octroi, impôts indirects dont les frais de perception absorbent 28 pour 100 de la somme perçue; la contribution frappe sur eux sous toutes les formes avec une admirable insistance.

Mais il n'en est point ainsi pour le riche capitaliste, je l'ai dit tout à l'heure; les capitaux ne payent pas d'impôt. Son industrie, qui ne redoute ni le feu, ni la grêle, ni les épizooties, est franche comme la terre du seigneur d'autrefois. Le gouvernement n'oserait pas l'imposer, parce que ce riche retirerait au gouvernement sa voix et son journal. Les droits d'octroi et de débit qui écrasent l'artisan des villes, et qui lui interdisent l'usage de la viande de boucherie et du *vin non falsifié*, ne sont pas sensibles pour le riche qui n'achète pas au détail, et qui ne consomme que des produits de qualité supérieure.

Et cet autre impôt, le plus cruel de tous, l'impôt du sang, c'est le peuple qui l'acquitte seul. Le capitaliste qui possède par son hypothèque de rentier et de prêteur toutes les terres du royaume, et qui en écrème le revenu, ne se considère même pas comme tenu de les défendre. Il laisse ce soin aux mercenaires, aux indigents qui n'ont pas quinze cents francs à donner pour un remplaçant. Tomber au sort, c'est pour l'infortuné paysan, l'obligation de renoncer à ses projets d'établissement; un mauvais numéro, c'est la ruine de sa famille, la perte de sa liberté, sans aucun espoir de compensation ambitieuse. Pour le riche capitaliste, ce n'est pas même un souci. Ces quinze cents francs qu'il faut donner pour un remplaçant ne sont pas l'enjeu d'une matinée de Bourse, pas même celui d'une partie

de bouillotte dans une nuit de plaisir. Il serait de très-mauvais ton de s'affliger dans ce monde-là d'une perte aussi minime.

Art. 3. *Tous les Français sont également admissibles aux emplois civils et militaires.*

Il fallait que le sens moral fût déjà cruellement perverti en 1814 chez la nation française, pour que les législateurs de ce pays aient osé inscrire au frontispice de sa charte, une contre-vérité aussi audacieuse. Je veux laisser parler les faits et non l'indignation que soulèvent en moi ces mensonges.

Je crois qu'il n'est pas exact d'affirmer que tous les citoyens sont également admissibles aux emplois civils et militaires.

Parce que d'abord il faut payer deux cents francs d'impôt pour être électeur, et cinq cents francs pour être éligible; et que l'électorat et l'éligibilité sont des titres tout-puissants pour être admis aux emplois civils sous un gouvernement représentatif.

Le gouvernement représentatif, ne l'oublions jamais, est une importation britannique. C'est par conséquent une institution destinée à favoriser exclusivement le capital et à écraser le travailleur. La gratuité des fonctions de député ouvrirait à elle seule la porte à toutes les corruptions. « Ce sera bien cher ces députés sans traitement, » disait M. de Talleyrand à l'auteur de la charte. Comptons ce que la majorité de M. de Villèle qui vota le milliard a coûté à la France; ajoutons ce que lui coûte la majorité d'aujourd'hui, et nous verrons si M. de Talleyrand disait vrai. Il est bien évident qu'une administration qui ne vit que par la majorité et qui dispose des emplois pu-

blics, ne confiera ces emplois qu'à ceux qui peuvent la servir. Et il n'y a qu'un moyen de servir cette administration, à savoir de maintenir ou d'accroître sa majorité. Pour cela, il faut être électeur. Or, tous les citoyens français ne sont pas électeurs. Pas d'argent, pas d'emploi.

L'article ment encore, parce que, pour être admis à l'emploi de sous-préfet, d'auditeur au conseil d'État, de juge, il faut être avocat. Or, pour être reçu avocat, il faut avoir assez d'argent pour suivre, pendant dix ans, les cours d'un collège, et les cours de la faculté de droit pendant quatre autres années; et ce diplôme d'avocat, qui s'achète, prouve bien la capacité monétaire, mais ne prouve pas toujours la capacité intellectuelle. Pour devenir notaire, avoué, agent de change, il faut de l'or, beaucoup d'or. Pour être officier dans les armes savantes, il faut avoir les moyens de se faire admettre dans les écoles spéciales. Ensuite, pour occuper convenablement la plupart des emplois administratifs ou judiciaires, il faut être riche de patrimoine; car pas un de ces emplois n'est assez rétribué pour permettre au titulaire de vivre honorablement avec ses émoluments.

Par conséquent les citoyens français qui ne peuvent pas dépenser vingt mille francs pour faire leurs études et leur droit, ne sont pas admissibles à tous les emplois civils et militaires.

C'est-à-dire que toutes les professions libérales sont inféodées à la richesse et inaccessibles à la capacité seule, et que l'article 3 de la charte a menti comme l'article 1^{er} et l'article 2.

L'article 7, qui consacre la liberté de la presse, et

qui dispose que *tout Français a le droit de publier son opinion*, se joue tout aussi insolemment de la bonne foi et de la vérité; car il faut d'abord déposer un cautionnement de cent mille francs entre les mains du trésor quand on veut publier son opinion, et puis il faut payer la façon du journal. La charte, pour ne pas mentir, devrait dire : « Tout Français a le droit de publier son opinion, quand il a deux cent mille francs dans sa caisse. »

Je m'arrête; j'ai choisi les exemples assez haut, et j'en ai fait voir assez dans ces prémisses pour être en droit de conclure qu'il n'est pas de disposition capitale de la loi fondamentale, qui ne fléchisse humblement devant la toute-puissance des écus.

L'argent seul pouvant donner le cens de l'électorat et le cens de l'éligibilité, la valeur du citoyen pauvre est égale à zéro, dans ce prétendu pays d'égalité. Je ne lui vois de bien garantis que le droit de payer l'impôt et celui de monter sa garde, mais c'est tout.

Passons à l'examen des moyens que la féodalité financière emploie pour accaparer la fortune publique.

CHAPITRE VII.

Moyens d'accaparements de la fortune publique.

Les moyens qu'emploie la féodalité financière pour arriver à l'accaparement de la fortune publique, sont : le monopole du commerce et de tout ce qui est industrie parasite, monopole de *l'usure*, déguisée sous le nom de crédit; monopole de la chicane, du notariat, de la presse, et de toutes les hautes positions financières. On va voir qu'à chacune de ces fonctions sont adaptées d'innombrables privilèges, constituant une véritable Féodalité.

Le commerce.

Le commerce étant le pouvoir qui règne et gouverne aujourd'hui en France, tous les Français ont le droit de publier leur opinion sur le commerce. Le commerce peut être discuté; il lui reste assez d'autres privilèges d'inviolabilité sans celui-là.

Il n'y aurait besoin que d'une ligne pour faire l'histoire du commerce. Les nations qui se sont le plus particulièrement adonnées au commerce, dans les temps anciens comme dans les temps modernes, sont celles qui ont laissé, dans la mémoire des hommes, la réputation la plus honteuse et la plus exécrée. Isocrate l'Athénien écrivait il y a vingt-deux siècles,

que toutes les nations sont forcées de s'armer et de *s'unir contre ceux qui ont usurpé l'empire de la mer*, et qui sont les TYRANS DU GENRE HUMAIN. Il dit encore que la domination de la mer est une chimère qui trouble l'esprit de ceux qui y aspirent.

Les juifs, qui sont avec les Gênois et les Grecs les plus habiles négociants du monde, et qui ne font que du commerce, n'ont pas encore obtenu le droit de cité dans tous les États civilisés. L'inquisition a été instituée contre eux en Espagne. En France et ailleurs, on les a considérés longtemps comme empoisonneurs de fontaines. Le kaïd de Blida était venu me demander un jour justice de l'insolence d'un juif. Comme je cherchais à excuser les torts de celui-ci, et que je m'étais hasardé à émettre cette opinion hardie qu'après tout, ce juif était un homme, le kaïd me prit la main droite dans les deux siennes, et me demanda d'un air consterné si c'était bien sérieusement que j'affirmais qu'un juif était un homme comme lui et moi. Les enfants de Lorraine sont persuadés que les juifs ne s'abordent jamais sans se demander : Combien as-tu volé de chrétiens aujourd'hui ? Et de fait, qu'est-ce que peuvent se dire aujourd'hui deux juifs sortant de la Bourse !

Parmi les nations civilisées, la France a été la dernière à revenir de ses préventions contre le négoce. Je me rappelle parfaitement que nos mères nous défendaient, dans notre enfance, de fréquenter les fils des marchands, sous prétexte qu'il n'y avait que de mauvaises leçons et de mauvais exemples à récolter dans la société de ces petits. Et il n'y a pas de cela bien longtemps, puisque je suis né plusieurs années après

le siècle, et que je n'ai encore vu en France que cinq ou six révolutions tout au plus. Les femmes conservent bien mieux que nous les instincts nobles et généreux. Les peintres ont résisté courageusement aussi à la contagion des idées des économistes qui ont réhabilité le commerce parmi nous. Mais je sais de grands poètes qui dédient leurs plus charmants ouvrages à des quarts d'agents de change en faillite, à des misérables qui coupent de leur cravache le visage de leurs maîtresses et leur volent leurs cheveux la nuit.

Définition du commerce.

Il existe trois ou quatre définitions très-célèbres du commerce.

Montesquieu a dit : *Les financiers soutiennent l'État comme la corde soutient le pendu.*

Fourier : *Le commerce est l'art d'acheter trois francs ce qui en vaut six, et de vendre six francs ce qui en vaut trois.*

Jésus-Christ a dit aux marchands qui avaient établi leur boutique dans le temple : *La maison de mon père est une maison de prière, et vous en faites une caverne de voleurs.*

L'allégorie grecque est plus jolie et plus complète que ces diverses définitions. Les Grecs, ces merveilleux esprits qui s'entendaient si bien à peindre la vérité sous le voile de l'allégorie, qui disaient l'Amour fils de la Beauté, et qui faisaient sortir Minerve tout armée du cerveau de Jupiter, pour exprimer que la Sagesse avait mission de combattre l'Erreur, les Grecs avaient placé sous le patronage du même dieu, l'Élo-

quence, le Commerce, et les Voleurs;... et ce dieu, leur Mercure Trismégiste, était en outre chargé de conduire les âmes aux Enfers.

Jésus-Christ, Fourier, Montesquieu, le paganisme, c'est là un concours assez écrasant d'autorités contre la moralité du commerce.

La nature, qui ne varie pas dans l'expression de ses sentiments comme l'homme, n'est pas moins cruelle que le Christ et l'antiquité grecque dans les emblèmes du commerce qu'elle nous offre.

C'est le gui, une plante parasite qui vit aux dépens de l'arbre sur lequel elle s'implante, — qui fleurit quand cet arbre perd ses feuilles, — qui a la feuille double, comme la langue du juif, — et dont l'écorce contient un suc visqueux (la glu), propre à prendre les oiseaux (les dupes).

C'est le ténia, un ver parasite qui se nourrit de la substance alimentaire de l'homme, qui le débilité et le réduit à rien.

C'est surtout l'araignée, cet admirable et saisissant emblème du boutiquier. Un insecte hideux, tout griffes, tout yeux, tout ventre, mais qui n'a point de poitrine, c'est-à-dire de place pour le cœur! — L'araignée tend sa toile comme le trafiquant sa boutique, dans tous les lieux, dans tous les passages où il y a des *mouches* ou des *chalands* à prendre. — Elle se retire dans une espèce d'ancre noir pratiqué au fond de son réseau, et d'où elle voit tout ce qui se passe au dehors, comme le trafiquant dans son arrière-boutique derrière son *judas* (un nom juif). — Elle construit son piège de telle sorte, qu'elle est avertie de la moindre visite par l'ébranlement général de sa toile, comme le

boutiquier par les sonnettes dont toutes ses portes et toutes ses fenêtres sont garnies. — L'araignée ne rejette le cadavre de sa victime qu'après lui avoir sucé tout le sang, à l'instar du marchand qui ne renvoie sa pratique qu'après lui avoir soutiré tout l'argent de sa bourse. — Il y a des araignées venimeuses, comme il y a des débitants de vin et de thé qui empoisonnent leurs marchandises. — Enfin, dans cette espèce, les gros mangent les petits !.... Messageries, chemins de fer, concurrence anarchique....

L'époque actuelle témoigne de sa dévotion à Mercure, dieu du commerce, de l'éloquence et des voleurs. La statue de ce dieu aux pieds légers, en posture d'acrobate, figure admirablement au milieu de la cour d'honneur des riches hôtels de la rue Laffitte. Elle est aussi d'un charmant effet au rond-point de ces galeries obscures et enfumées, qu'on appelle des passages et qui sont exclusivement consacrées au commerce. Le Mercure en bronze de la galerie de l'Argue à Lyon, eut le corps traversé de plus d'une balle prolétaire en avril 1834. L'effigie du dieu du commerce, percée d'outre en outre par le plomb des ouvriers tisseurs.... il y aurait là pour M. Michelet matière à d'ingénieux rapprochements.

La statue du dieu de l'éloquence manque au palais Bourbon, où tant d'orateurs semblent avoir des chaînes d'or dans la bouche.

Mais débarrassons la définition du commerce de toute allégorie et de toute épigramme, et appelons-le de son nom véritable.

Ce que doit être le commerce, et par quelles mains il doit être exercé.

Le commerce est l'agent de la distribution des produits, l'agent intermédiaire entre la production et la consommation. C'est une fonction administrative par essence. Le commerce distribue et ne crée pas.

La richesse sociale se résume en deux termes, la production et la consommation. La production est le premier terme de la richesse. Un sol est riche, un pays est riche, indépendamment du travail de l'homme, par sa nature, son climat, sa puissance végétative. Mais l'homme ne produit pas pour le seul plaisir de produire; et pour qu'il produise au delà de ce qui pourrait suffire à sa consommation, il faut qu'il soit stimulé par la certitude d'échanger le superflu de sa production contre des produits étrangers dont il tirera avantage et bien-être. Le travail était inconnu dans l'ère paradisiaque ainsi qu'à Taïti, lors de la découverte, parce que la richesse du sol fournissait amplement à la consommation des habitants. La production est donc l'esclave de la consommation. C'est ce qui fait dire que la valeur du produit est proportionnelle à la demande, ou bien que la valeur est le rapport de l'offre à la demande du produit. La mission du commerce est d'opérer les échanges entre les produits des diverses latitudes et des divers peuples, de voiturier ces produits là où la consommation les réclame, et d'établir la balance entre l'offre et la demande pour fixer la valeur des produits.

L'activité de la consommation réagissant sur la production, il importe de favoriser la consommation par

tous les moyens imaginables. L'homme a intérêt à tirer parti de toutes les ressources du globe que Dieu lui a donné à exploiter, et la consommation est la mesure du bien-être des populations; c'est l'élément indispensable du bonheur matériel de l'individu. La différence qui existe entre l'opulence, le confort, l'aisance, la pauvreté, la misère, n'est qu'une différence de consommation.

Pour activer la consommation, et par suite la production, il est nécessaire de réduire au minimum les frais de transport, c'est-à-dire la rémunération de l'agent intermédiaire chargé de voiturier les produits là où ils doivent être consommés. C'est pour cela que dans tous les pays du monde l'établissement et le perfectionnement des voies de communication, par eau ou par terre, qui rendent les transports moins dispendieux et plus rapides, sont justement considérés comme les premières entreprises d'utilité publique. C'est pour cela également qu'il importe que l'État soit seul chargé de la construction et de l'administration, de ces voies commerciales.

Dans une société bien organisée, le commerce, agent de la distribution, n'a droit qu'à une simple prime de courtage proportionnelle à la valeur du service rendu. Dans cette société, le prix de l'objet livré à la consommation représente le prix de revient de l'objet, plus le bénéfice légitime du producteur, plus le prix du transport.

Le prix de revient de l'objet, et la rémunération légitime due au producteur, sont donnés par la concurrence véridique, élément d'appréciation inconnu sous le régime anarchique actuel. Les frais de transport

et la rémunération due au transporteur sont fixés par des juges arbitres. Je n'ajoute pas à ce prix général la prime à prélever pour l'impôt national, parce que, dans une société bien réglée, l'impôt ne se prélève ni sur la production, ni sur la consommation, ni sur le transport, mais bien sur le chiffre du revenu général, sur la richesse effective. La commune, aussitôt qu'elle est organisée, fait chaque année le bilan de ses bénéfices. Elle prélève pour l'État, sur son revenu, la part que l'État lui demande. Tout impôt qui n'est pas pris sur le revenu retombe fatalement à la charge du travailleur. L'article 3 de la charte ne sera une vérité que lorsque la loi aura trouvé le moyen d'imposer le revenu, et le résultat est moins difficile à obtenir qu'on ne pense, bien qu'il s'agisse de substituer la loyauté au mensonge dans les opérations commerciales. Le compte des profits et pertes d'une commune, n'est pas plus difficile à établir que celui d'une maison de commerce. La seule institution du comptoir communal, dont l'organisation a été exposée dans divers livres d'une école socialiste et dans le journal *la Démocratie Pacifique*, avancerait déjà considérablement la question. L'usage de percevoir l'impôt sur les bénéfices s'est longtemps maintenu dans l'administration de quelques cités importantes du Nord, les villes anséatiques, Lubeck, Brême, où la loyauté et la bonne foi ont présidé jusqu'en ces derniers temps aux relations du commerce.

Dans cette société régulière et organisée, la distribution n'emploie que le nombre d'agents nécessaires pour assurer le transport et le placement des produits. Elle se débarrasse de cette foule d'intermédiaires para-

sites qui faussent aujourd'hui son institution, qui surchargent les produits de primes onéreuses, qui sophistiquent les denrées, qui les revendent au-dessous du prix de revient, ce qui ne les empêche pas de s'en retirer avec bénéfice, au moyen de la banqueroute. Enfin l'agence de distribution, sagement organisée, remplace le mensonge et la fraude par la loyauté et la vérité, la complication des ressorts par la simplicité et la régularité des attributions, le gaspillage par l'économie, et l'anarchie commerciale par l'ordre.

J'ai dit ce que le commerce devrait être, l'esclave docile de la production et de la consommation, l'agent fidèle de la distribution des produits. Voyons ce qu'il est aujourd'hui.

Ce qu'est le commerce.

Le commerce n'est pas l'esclave docile de la production, ni celui de la consommation ; au contraire, il est leur maître à toutes deux et un maître tyrannique.

Le commerce tient la production et la consommation à sa merci, le capital sur la gorge. C'est lui qui fixe sous son bon plaisir, le prix de production, c'est-à-dire la rémunération due au travailleur. Il réduit ce prix au minimum en même temps qu'il élève au maximum celui de consommation dont il est également l'arbitre. Il achète trois francs ce qui en vaut six et vend six francs ce qui en vaut trois.

Le capital est allé dans l'origine au commerce, parce que les bénéfices du commerce n'étaient pas limités, comme ceux de la production, parce que le commerce

était le champ clos des poursuivants aventureux de la fortune; puis enfin parce que les consciences les plus larges s'y trouvaient toujours à l'aise. L'alliance du capital et du négoce a marché se resserrant de jour en jour jusqu'à fusion complète, et cette fusion des deux éléments en un seul a doublé la puissance d'écrasement de chacun d'eux. La prééminence de l'élément commercial, dans une société quelconque, est un signe certain que l'anarchie règne au sein de cette société. Le capital doit aller à la production dans une société régulière, c'est sa pente naturelle.

Le commerce armé du capital fait la baisse quand il a besoin de faire tomber le prix d'une matière première, coton, soie, huiles, céréales. Le producteur, privé d'avances, ne pouvant pas attendre ses rentrées aussi longtemps que les gros capitalistes, est obligé de vendre au prix que celui-ci lui impose. Le capitaliste accapare aussitôt le produit et puis il fait la hausse; il a mille moyens pour cela. Alors le manufacturier qui a besoin de soie ou de coton pour alimenter sa fabrique; le boulanger qui a besoin de farine pour faire du pain, achète au prix qui convient au détenteur *unique* de cette denrée.

Le jeu du commerce n'a qu'un coup, l'accaparement, mais ce coup est à peu près sûr.

Quand les capitalistes ont envie d'un monopole, ils ne reculent pas devant l'emploi du moyen de la concurrence à perte. Ils sacrifieront dix millions, s'il le faut, pour ruiner une entreprise rivale, une messagerie, une adjudication d'emprunt, un chemin de fer. Ceci est de la haute comédie.

La charte dit qu'aucun impôt ne peut être perçu,

s'il n'a été voté par les chambres. Pauvre charte ! la prohibition est bonne pour les agents du fisc, mais ceux du commerce libre n'ont pas à s'inquiéter des prescriptions de la loi souveraine. Ils frappent sur la nation les impôts qui leur conviennent, sans plus se soucier de l'autorité des chambres que de la gêne des contribuables. Mais il est juste de reconnaître que jamais les contribuables ne se sont avisés de se plaindre de ces usurpations du commerce. Quand le contribuable est ruiné par les exactions du haut commerce, par les coups de bascule de l'agiotage dont le haut commerce tient en mains le levier ou le *fléau*, comme on dit, cet honnête contribuable exaspéré s'en prend au gouvernement, il s'unit même volontiers contre le gouvernement avec les artisans de sa propre ruine. Le libéralisme ne se lavera jamais de son alliance avec les banquiers.

Le haut commerce ou la haute banque, ces mots sont synonymes (le gros banquier étant toujours plus ou moins raffineur, débitant de chandelles ou fabricant d'assiettes), le haut commerce a le monopole de la banque et des transports, ces deux branches d'industrie que l'empereur Napoléon eut un jour la velléité de prendre pour l'État. La banque et les transports sont les deux grands tuyaux d'une machine aspirante et foulante qui soutirent en un temps donné tout l'or acquis par le travailleur, pour le verser dans la caisse du capitaliste fainéant, et la puissance d'attraction du capital est en raison directe de sa masse.

Voici comme le commerce est l'esclave soumis et docile de la production et de la consommation.

Les juifs, j'appelle de ce nom, comme on sait, tous

les marchands d'espèces, les juifs détiennent aujourd'hui les messageries, les chemins de fer, les canaux. Les canaux qui ne leur appartiennent pas en propre, l'État leur en aliène la jouissance pour quatre-vingt-dix-neuf ans, avec le droit d'en reviser et d'en modifier les tarifs. Ce droit de révision des tarifs n'est autre chose que le droit de vie et de mort sur l'industrie de telle ou telle contrée. L'ordonnance du 17 avril 1843, que les banquiers de Genève imposèrent au gouvernement français, a supprimé immédiatement plusieurs branches de commerce entre le midi de la France et l'Allemagne. L'État qui n'a pas le droit de se dessaisir de son droit souverain de révision de tous les impôts, l'État, dans le paroxysme de sa dévotion à la haute finance, a fait plus que le possible pour elle. On peut juger cependant d'après un seul exemple, du danger d'accorder autant de latitude, en matière de tarifs, à l'intérêt privé. Parmi les compagnies propriétaires des canaux, il y en a une, celle du canal du Loing, qui n'a jamais voulu réduire un seul de ses tarifs, ni élargir ses écluses; qui a chassé du marché de Paris les houilles de Saint-Étienne et les vins de l'Auvergne; qui a rendu à peu près inutiles toutes ces entreprises si dispendieuses de canalisation qui devaient relier la navigation des bassins du Rhône, du Rhin, de la Saône et de la Loire, à celle du bassin de la Seine. La résistance de la compagnie du Loing, que le ministre actuel des finances a déclaré être une *véritable calamité publique*, paralyse le commerce de trente départements de la France; mais ce qu'il y a d'incroyable, c'est que le ministre des finances possède les moyens légaux de faire cesser ce qu'il

appelle une calamité publique et qu'il n'ose pas en user.

Il existe, en effet, un décret impérial de mars 1810, constitutif de la propriété du canal du Loing, qui dispose que *les tarifs de ce canal seront révisés en 1840*. Il y a donc six ans que l'État est nanti de tous les moyens de faire cesser cette *calamité publique* que déplore le ministre des finances, six ans que le ministre recule devant l'application de la loi. Il attend peut-être qu'un nouveau député du centre vienne demander une seconde fois l'expropriation pour *cause d'utilité publique* d'une propriété appartenant *au domaine privé de la couronne*.

Car c'est là une chose douloureuse à penser et à dire : La propriété du canal du Loing, clef de la navigation de la Loire, fait partie du domaine privé de la couronne. Comme si la presse légitimiste et la presse radicale n'avaient pas noirci la royauté d'un assez grand nombre de méfaits imaginaires, messieurs les administrateurs du domaine privé ont voulu que cette presse hostile eût au moins un grief fondé à exploiter, et qu'elle eût le droit de dire : que l'âpreté argentièrè des administrateurs du domaine privé, faisait obstacle à la prospérité territoriale et industrielle de trente départements. Je ne pense pas que le gouvernement de juillet, qui a beaucoup d'ennemis, en ait eu de plus dangereux que les administrateurs du domaine privé, que ceux de la liste civile, ces gens dont la lésinerie proverbiale a maintenu pendant quinze ans la place du Carrousel à l'état de cloaque, en dépit des prescriptions de la loi constitutive de la liste civile, qui laissait l'entretien de cette place à la charge de celle-ci.

Ainsi, pour en revenir à la tyrannie du commerce, on ne voit pas une prétention *calamiteuse* du capital, sans une lâcheté de l'administration à côté.

Quand ces hauts barons de la banque se firent concéder la ligne de Normandie, ils firent appel à leurs frères d'Angleterre, comme font les corbeaux qui se récrient dans l'air à l'odeur d'une grande proie. Ce sont des ingénieurs anglais et des ouvriers anglais qui ont construit le chemin de Rouen. Ce sont des ingénieurs anglais qui ont construit ces tunnels du chemin de fer de Rouen, dont les voûtes délicates réclament tant de ménagements; ce sont des étrangers qui ont exécuté ces travaux que les commissaires du gouvernement n'ont pas voulu recevoir. Le viaduc de Barentin, qui n'a pas même attendu, pour s'écrouler, le passage du premier convoi de Paris au Havre, est aussi de fabrique anglaise; s'il eût pu tenir debout six mois de plus, sa mort eût occasionné la mort d'un millier de personnes. Il paraît que nos écoles savantes n'avaient pas été jugées capables de fournir des ingénieurs de force à construire le viaduc de Barentin! Le lendemain de l'accident, le ministre des finances se félicitait devant les chambres, d'avoir pu mettre à profit, pour la France, l'expérience des Anglais, en matière de chemin de fer. Nos écoles savantes n'étaient pas en état de fournir des ingénieurs assez experts pour diriger cette entreprise nationale! La France, qui possède trois à quatre milliards de numéraire, n'était pas assez riche pour fournir les capitaux qu'exigeait ce travail!

On dit que ce sont les juifs d'Espagne qui introduisirent les Mores dans la Péninsule, et ceux de Polo-

gne les Russes à Varsovie. Ce Mendizabal qui a voulu vendre l'Espagne à l'Angleterre doit être juif. Les juifs de France auront doté leur patrie de l'ingénieur et de l'ouvrier anglais. On n'a pas voulu non plus que ce fût l'État qui bénéficiât sur le prix de transport des voyageurs français et des marchandises françaises ; on a trouvé plus national et plus conforme aux saines doctrines de l'économie politique de réserver ce bénéfice à des spéculateurs anglais !

L'Anglais à Rouen ! l'Anglais recevant des ovations publiques et des décorations de la main du ministre du commerce dans la ville où les Anglais firent brûler la Pucelle ! Pauvre Jeanne d'Arc ! ils ont amnistié tes bourreaux, avant d'avoir glorifié ta mémoire au lieu de ton supplice ; et les grands poètes et les grands sculpteurs n'ont pas encore osé te venger des injures de Voltaire. Quel beau sujet pour la sculpture cependant !... L'Anglais, sous la figure de l'ange des ténèbres, terrassé et foulé aux pieds par la vierge radieuse, dans l'attitude de l'archange libérateur, là, sur la place même où les Anglais vaincus la brûlèrent toute vive.

Noble princesse Marie, vous seule, vous, la fille du roi, avez songé à consacrer par l'art la mémoire de la vierge héroïque, fille du peuple ; c'est pour cela que la postérité, qui commença sitôt pour vous, unira désormais, dans son admiration pieuse, votre gloire immortelle d'artiste à la gloire nationale de celle dont votre ciseau poétique a retrouvé les traits !

Pour consolider la puissance de l'aristocratie financière déjà maîtresse de la banque, des canaux et des messageries, ces grands ressorts du commerce, on lui

concède les chemins de fer. Toutes les institutions de crédit lui appartiennent depuis un demi-siècle. *Avant vingt ans, elle aura été poussée par la force des choses à se rendre maîtresse de toutes les industries.* Ils s'étonnent à Paris que l'administration du chemin de Rouen ait accaparé l'industrie du camionnage pour le transport des marchandises arrivant à Paris par cette voie. Que diront-ils quand ils verront les juifs des chemins de fer en possession de toutes les forges, de toutes les usines, de toutes les manufactures ? Il faut bien que le monopole s'établisse, comment lutter contre des industriels qui font transporter leurs produits gratis ! Le tribunal de Versailles se lassera de condamner le chemin de fer de Rouen à cent mille francs de dommages-intérêts envers les mariniers de la Seine. Continuons l'examen des privilèges oppresseurs du commerce.

Banque.

Comme nous vivons bien dans l'ère des fictions et des mensonges constitutionnels ! Les juifs ont une banque à Paris qui leur rapporte des monceaux d'or, une institution au moyen de laquelle ils ont accaparé le bénéfice de tout l'escompte de Paris et d'une grande partie de celui de la France. Il ne revient pas, de toutes ces opérations d'escompte, un centime de bénéfice à l'État, et ils ont fait appeler leur banque, *la Banque de France !*

Cette prétendue banque de France, cette coalition de gros banquiers, si vous aimez mieux, a reçu le privilège de battre monnaie et de faire l'usure, mais de l'usure triomphante et à trente-six carats.

Elle a droit d'émettre en papier trois fois la valeur de son capital numéraire. Comme elle prête à 4 pour 100 sur un seul capital et qu'elle a trois capitaux pour un, il en résulte qu'elle prête réellement à 12, quelquefois même à 15 et à 16, et la preuve, c'est que les actions de la banque, qui sont de mille francs, valent aujourd'hui trois mille trois cents francs, et à ce taux-là rapportent 4 pour 100. Le dividende de chaque année approche de cent cinquante francs. Et quand je dis que la banque de Paris prête à 4, je suis fort généreux pour elle. Les gros banquiers, actionnaires de la banque, ne prêtent à ce taux que sur des effets revêtus de leur propre signature, et cette signature précieuse, qui donne le privilège de l'escompte, ils l'ont déjà vendue 1, 1 1/2, 2 pour 100 au porteur de l'effet à escompter. C'est un admirable mécanisme que cette banque de France, et il est bien dommage que tout le monde n'en comprenne pas la puissance et le jeu !

Non que je blâme cette disposition de la loi qui permet à la banque de tripler la représentation de son capital, au contraire ; rien ne me semble plus ingénieux que cette combinaison qui permet de réduire le taux de l'intérêt pour l'emprunteur, en même temps qu'on augmente le taux de cet intérêt pour le prêteur, au moyen de la création d'un capital fictif. C'est là un des plus merveilleux résultats du crédit et un résultat dont les conséquences iraient loin, avec un gouvernement doué d'un peu d'intelligence. Mais ce que je trouve de souverainement absurde et de souverainement inique dans cette concession du privilège de l'usure, c'est que le bénéfice de cette usure,

réalisé sur les transactions générales du pays, ne revient pas à l'État, c'est-à-dire à nous tous. Je me demande encore pourquoi, puisque la banque a le droit de tripler son capital, et qu'il n'est pas prouvé qu'elle ne puisse aussi bien le quadrupler, pourquoi l'on n'essayerait pas de réduire le taux de son escompte à 3 pour 100. Trois fois trois feraient encore neuf, à ne parler que de l'escompte, et c'est encore là un assez joli denier pour des capitalistes raisonnables. Puis, il n'y aurait plus de raisons pour ne pas descendre successivement jusqu'à deux, c'est-à-dire jusqu'à six, puisque $3 \times 2 = 6$, et je crois qu'il y aurait moyen, par ce procédé, d'amener une baisse générale dans le prix de loyer des capitaux sur toute la surface du royaume et dans toute espèce de transactions. La baisse indéfinie du revenu du capital oisif est la loi de progrès des sociétés. La banque d'Angleterre a pris un jour la résolution de réduire son escompte à deux et demi. Qui nous empêche de faire en France ce qu'on fait en Angleterre ? Et comment nos industriels ne comprennent-ils pas qu'il leur sera complètement impossible de soutenir la concurrence avec l'Angleterre, aussi longtemps que l'argent sera à meilleur marché sur la place de Londres que sur la place de Paris ?

Si la banque de France était digne de porter ce titre, si la banque de Paris était véritablement la banque nationale, une banque hypothéquée sur la fortune publique, il suffirait aujourd'hui d'un vote de la chambre des députés pour réduire le prix de l'argent à 3 pour 100 en France ; et le petit cultivateur et le petit industriel qui verraient s'opérer cette réduction

sur le taux des emprunts qu'ils sont obligés de contracter par-devant notaire, et qui verraient le capital s'humaniser, sous une décision de la chambre, commenceraient à comprendre la solidarité qui existe entre leur fortune et celle de l'État; et ils s'habitueraient enfin à considérer le chiffre du revenu public comme le thermomètre de leur prospérité.

Je conseille à tous les faiseurs de révolution de retirer la banque aux juifs et d'en donner le monopole à l'État. La banque, les transports et les assurances sont des institutions qui ne peuvent produire tous leurs résultats utiles qu'entre les mains du gouvernement. Tout cela sera prouvé plus tard.

C'est un grand malheur pour la France que l'Empereur, qui n'admettait pas la légitimité des bénéfices du commerce, et qui se méfiait des banquiers et des fournisseurs, n'ait pas osé donner suite à l'idée qu'il eut un jour de s'emparer de la banque et du roulage. La catastrophe de Moscou n'aurait pas eu lieu d'abord, car c'est la coalition des juifs du temps qui, en retardant le départ de l'expédition de six semaines, amena le désastre; et l'Empereur, après avoir sauvé la France du régime sanglant de l'anarchie, l'eût affranchie également du joug ignominieux de la féodalité d'argent; il eût laissé dans la mémoire des hommes le plus glorieux de tous les noms, et sa dynastie populaire régnerait aujourd'hui sur nous.

Nous n'avons pas eu de Napoléon à la tête du gouvernement depuis 1815, et le gouvernement, depuis ce jour, n'a pas été moins coupable dans ses complaisances pour les empiétements de la féodalité industrielle, que le peuple et les journaux n'ont été aveu-

gles dans l'expression de leurs sympathies pour les juifs. J'ai lu dans un journal libéral qui a joui d'une grande popularité dans son bon temps, un article très-chaud contre le monopole du télégraphe par l'État. L'estimable organe des *intérêts démocratiques* demandait que chaque particulier eût le droit d'établir sa ligne télégraphique à lui et d'agioter à son aise sur les fonds publics.... Cependant le peuple n'agiot pas ; le peuple n'a pas d'argent pour bâtir des lignes télégraphiques.... C'est vrai, mais les journaux d'opposition systématique s'inquiètent bien de la vérité ! Leur patriotisme consiste à accuser le pouvoir et non à défendre le peuple.

La banque de France qui appartient à des capitalistes de Genève et de Juda, a décidé récemment qu'il n'y aurait plus de banques de province, la concurrence de celles-ci étant devenue nuisible à ses intérêts. Elle demande en conséquence que l'État ne renouvelle pas le privilège des banques de Bordeaux, Lille, le Havre, et elle s'offre de remplacer chacun de ces établissements par un de ses comptoirs. Salomon, qui était juif, a bien eu raison de mettre la bourse du marchand au nombre des trois choses qui ne sont jamais soules.

Il est probable que le gouvernement obéira aux injonctions de la banque de France.

Usure.

L'usure grève le travail national de France d'un impôt que les écrivains les plus compétents évaluent à plus de *deux milliards* par année ! Non-seulement le gouvernement ne fait rien pour s'opposer aux ravages

du fléau, mais il n'ose pas même tirer parti contre les juifs de l'oppression qu'ils exercent sur le peuple par l'usure. Il n'est pas assez roué pour faire comprendre au peuple des travailleurs que c'est l'impôt de l'usure et non celui du budget qui les tue. Il se laisse accuser de fiscalité et représenter sous l'image d'un vampire altéré des sueurs du peuple, parce qu'il rétribue d'un salaire insuffisant de pauvres fonctionnaires publics, et il n'a pas le courage de montrer du doigt au peuple ses véritables ennemis, les véritables vampires, et de lui dire : « Voilà ceux que ta malédiction doit frapper !... » Ce livre a été écrit dans l'intention de venir en aide au pouvoir et de lui donner du cœur.

Au surplus, je soupçonne véhémentement le législateur qui a rédigé la loi française contre l'usure, d'avoir voulu encourager le métier d'usurier. Si je calomnie sa pensée, je suis fort excusable ; il est bien permis de se tromper sur l'intention, en jugeant d'après le fait.

Ainsi, la loi prononce une peine sévère contre le capitaliste qui prête à un taux supérieur à 5 ou à 6 pour 100. C'est là une faute législative énorme : l'argent est une marchandise comme toutes les autres, une marchandise dont la valeur est fixée par le rapport de l'offre à la demande. L'intérêt du capital *exposé* ou *prêté* doit être en rapport avec les chances de perte ou de réussite et la solvabilité de l'emprunteur. On ne peut pas prêter sur le résultat d'une machine à expérimenter au même taux que sur la première hypothèque d'un immeuble. Défendre au capitaliste honnête homme de prêter au-dessus du taux légal au spéculateur, à l'artisan sans garantie,

à l'industriel aventureux, c'est tout bonnement livrer ce spéculateur, cet artisan, cet industriel, pieds et poings liés à l'usurier; c'est abandonner exclusivement à l'usure tout le domaine des affaires chanceuses; et l'usurier, qui n'a plus à craindre la concurrence de l'honnête homme, profite du monopole pour exploiter doublement le malheureux qu'on lui livre à merci. Non-seulement il lui fait payer à des prix excessifs les chances de non-remboursement du capital prêté, mais il se fait indemniser encore des chances de périls judiciaires qu'il encourt, en sa qualité d'usurier. Au moins l'emprunteur n'aurait pas à solder cette dernière prime à l'usure, si le capitaliste honnête était admis à concourir dans ces sortes de transactions. C'est un avocat certainement qui a rédigé cette loi-là, si ce n'est un ami des juifs. Turgot, le grand ministre qui disait que la propriété des bras, c'est-à-dire le *droit au travail*, était plus sacrée que toutes les autres propriétés, ne partageait pas l'opinion de nos plus grands jurisconsultes sur l'usure. Solon, le législateur des Athéniens, laissa toute latitude au commerce des espèces et autorisa l'usure, ce qui fit affluer l'or de tous les pays dans les coffres des négociants d'Athènes, les plus hardis spéculateurs de l'antiquité¹. Mais il n'y a pas besoin d'être Turgot ou Solon pour comprendre que toutes les lois faites contre l'usure tournent au bénéfice de l'usurier.

Il faut observer que tel honorable, qui est devenu ministre pour avoir fait rogner de cent écus les ap-

¹ Les Athéniens du temps de Périclès connaissaient la lettre de change, l'assurance maritime et la baraterie

pointements de quelques-uns de ses anciens frères d'armes, au nom des intérêts du peuple, n'a pas demandé la réduction du plus petit centime sur le budget de DEUX MILLIARDS de l'usure.

C'est que l'usure est une industrie dont le monopole a appartenu de tout temps aux juifs, et que par le temps de tolérance et de philanthropie qui court, tout ce qui tient chez nous aux juifs est inviolable et sacré. Ils avaient fait graver autrefois sur leurs billets de banque, que le contrefacteur *était puni de mort*. Violer les privilèges des banquiers, *quel crime abominable ! Rien que la mort n'était capable d'expier ce forfait*. Allez donc demander la peine de mort contre les empoisonneurs publics qui falsifient la farine, le vin, le thé, avec des drogues vénéneuses, qui les colorent ou les allègent avec le sulfate de cuivre et le chromate de plomb ! Il ferait beau voir comme le *Journal des Économistes* recevrait la seule prétention qu'on voulût entraver la liberté du commerce. Le *Journal des Économistes*, ayant appris qu'une Académie de province, celle de Rouen ou de Reims, avait mis au concours la question *d'arrêter les malversations de la concurrence, sans gêner la liberté du commerce*, a répondu à cette question si importante et si digne d'être prise en considération, par la bouffonnerie ci-après : *on demande le moyen de faire courir un cheval, en lui liant les quatre membres*. C'est la même feuille qui, entendant parler d'une émeute à Elbeuf, proposa sérieusement comme remède à la crise la création d'une chaire d'économie politique audit lieu.

Faillite.

Il est un autre droit d'usuré connu sous le nom de crédit commercial, et qui a pour corollaire le privilège de l'impunité du vol; c'est le droit de faillite, encore un droit sacré aux yeux des économistes et du peuple français.

Tel négociant dont l'avoir commercial est de trente mille francs, se lance dans une spéculation téméraire qui n'est, à proprement parler, qu'un pari sur la hausse ou la baisse de la première denrée venue, huile, sucre, savon. Il se lance avec d'autant plus d'ardeur qu'il n'a que trente mille francs à perdre en cas de sinistre, et qu'il a cent mille francs à gagner en cas de réussite. La chance a-t-elle bien tourné, voilà un homme habile, un négociant honorable. Le peuple glorifie l'heureux spéculateur, qui, grâce au crédit qu'il a su se procurer par ses mensonges, en enflant le chiffre de son avoir, a retiré de ses trente mille francs un intérêt usuraire de 500, de 1000 pour 100. Que la chance tourne mal, au contraire, notre joueur en est quitte pour dire aux pauvres diables qu'il plonge dans la misère : « Que voulez-vous, mes amis, j'avais placé *vos économies* et *mes espérances* sur la *rouge*, et c'est la *noire* qui est sortie; accusez l'injustice du sort et respectez mon infortune. Je vous offre 10 pour 100 du capital que vous m'avez confié, quand je pourrais ne rien vous offrir : allez en paix, et rendez grâce à Dieu. »

On pourrait cependant lui répondre, à cet infortuné négociant :

« Nous ne vous avons pas confié nos économies pour les jouer à la roulette de la Bourse, mais pour vous aider dans les opérations d'un commerce honnête. C'est donc un véritable vol, un véritable abus de confiance que vous avez commis, en exposant aux chances du jeu un argent qui ne vous appartenait pas. Le voleur de grand chemin qui dépouille le passant le soir au coin du bois, court risque de l'échafaud en commettant son crime; il n'a pas cherché à capter la confiance du voyageur, pour s'emparer de sa bourse; il est moins criminel que vous. Le crédit commercial a une limite naturelle et qui donne à vos spéculations assez de latitude encore pour que vous n'ayez pas besoin de la franchir. Puisque les opérations commerciales ne sont que des séries d'achat et de revente, vous deviez calculer approximativement les différences, c'est-à-dire les chances de pertes auxquelles vous exposez ces opérations, et vous arrêter au chiffre de ces différences que peut couvrir votre capital à vous. Passé cette limite, vous jouez avec de l'argent qu'on ne vous a pas remis pour jouer; vous jouez avec l'argent d'autrui, vous volez... »

Tout cela est fort juste, mais il ne manquera pas de savants économistes, pour répondre à ce raisonnement, que si on admettait de semblables théories, *toute transaction commerciale deviendrait impossible*, et qu'avec de tels scrupules, M. le marquis Aguado de Las Marismas n'aurait jamais pu gagner en quelques années une fortune de vingt millions, le château de Petit-Bourg et son hôtel de la rue Grange-Batelière! Un gros malheur vraiment, quand M. le marquis de Las Marismas n'aurait pas gagné vingt millions! Un

journal juif a cité un jour la fortune de M. Aguado comme un exemple d'encouragement pour les ouvriers laborieux.

Ils ne veulent pourtant pas comprendre que si M. le marquis de Las Marismas a gagné des millions, c'est que probablement d'autres les ont perdus. Vous ne voyez qu'un riche heureux; avez-vous calculé de combien de misères, de désespoirs, de suicides peut-être, se composait le bonheur de ce favori du hasard?

Hélas! ces protestations de la probité et de la raison sont trop faibles pour lutter contre le torrent des idées d'aujourd'hui, et la loi qui encourage la banqueroute a été faite pour un peuple chez lequel le sens moral était déjà perverti. Je l'ai dit : nous étions Anglais par nos théories révolutionnaires, nous le sommes encore plus par nos théories commerciales. Nous avons glorifié le spéculateur que méprisaient nos pères. Les banqueroutiers sont les Bayards de la féodalité financière, les nobles blessés des grandes batailles industrielles. Bardes et ménestrels, accordez votre lyre sur le diapason des idées du siècle, et tirez-en les accords les plus touchants et les plus suaves pour chanter la déconfiture des preux de la mélasse. Habitants de Montmorency, simples villageois aux mœurs pures, tressez des couronnes de fleurs pour orner le front du vertueux Kessner, cet homme de bien si compatissant pour les misères du travailleur, si généreux pour les pauvres de sa paroisse, mais qui s'oublia un jour jusqu'à voler huit millions au trésor dont il était le caissier. Huit millions, n'est-ce que cela!

A propos de voler le trésor, les fournisseurs et les

gens du peuple ont adopté la maxime, que voler le gouvernement était péché véniel. J'ai souvent entendu l'homme du peuple, le bourgeois lui-même, exprimer le vœu d'être *seulement deux heures* ministre des finances. Il y a certaines classes de la société où tout le monde est parfaitement convaincu qu'un ministre des finances est un homme qui n'a pas d'autre besoin à faire que d'empiler des écus, et à qui il est permis d'en distraire la quantité qu'il juge convenable, pour son compte personnel. Pour ces gens-là, le ministère des finances est le seul enviable. Ils ont aussi l'habitude de ne tenir aucun compte du chiffre connu des salaires d'un employé. « Vous ne parlez pas du tour de bâton, » vous objectent-ils d'un air profondément entendu, quand vous leur apprenez le chiffre des émoluments d'un sous-préfet ou d'un juge. Il est bien pénible de songer que tout ce monde-là ne fait que prêter à l'administration qu'il incrimine ses habitudes et les vices qui sont dans sa propre pensée. Certes, ce peuple a besoin qu'on s'occupe de le moraliser!

En principe, la faillite n'est jamais excusable; elle est toujours banqueroute, à moins de cas de force majeure, comme un vol qui vous dépouillerait complètement, un naufrage, un incendie, ou une inondation. La loi, en l'encourageant par son excessive tolérance, en a fait sortir des abus dont le travailleur est principalement victime. En effet, toutes ces faillites que nous voyons se succéder quotidiennement sur les grandes places du commerce, se résument forcément en interruption de travaux et en chômage d'industrie quelque part. Or, un chômage de quel-

ques jours, dans ce temps où la concurrence anarchique a réduit les salaires au minimum, et où l'ouvrier vit presque partout au jour le jour, c'est la venue de la misère, de la faim et du désespoir pour le ménage du pauvre industriel. Ces statistiques criminelles dont les chiffres s'enflent si rapidement d'année en année, dénotent péremptoirement les ravages de la dépravation des mœurs; mais cette dépravation n'est que la conséquence de la misère générale; et la stagnation périodique des affaires et le contre-coup des crises industrielles sont pour beaucoup dans l'aggravation de cette misère. Tous les jours on signale le mal, le romancier et le poète comme l'administrateur; tous les jours la presse enregistre l'histoire de quelque malheureuse morte de faim; tous les jours les tribunaux ont à recueillir la supplication de quelque individu ramassé sur la voie publique et sollicitant le bienfait de l'incarcération, et pourtant ni le désespoir du peuple, ni l'effroi du riche n'aboutissent à tirer le pouvoir de son incurable apathie.

Il y a deux ans, des travailleurs d'Angleterre s'avisèrent de présenter au parlement une pétition dans laquelle ils demandaient que les ministres fussent contraints de garantir à chaque travailleur la rémunération de son travail, sinon d'abdiquer le pouvoir pour cause d'incapacité.... Ces braves gens, qui s'étaient imaginé comme moi que les ministres étaient faits pour veiller à ce que le peuple ne mourût pas de faim! La lecture de la pétition excita une hilarité touchante dans le sein de l'honorable assemblée. De ce côté du détroit, les journaux ministériels *le Globe* et les *Débats* accueillirent par de charmants sar-

castmes les réclamations si logiques et si simples des pauvres travailleurs. Comme si les ministres d'une grande nation n'avaient pas d'autres chats à fouetter ! Ces travailleurs deviennent aujourd'hui vraiment d'une exigence !... Riez jusqu'au bout, scribes sans entrailles, et servez la quiétude des égoïstes repus, en niant la misère des masses ; tâchez surtout de reculer le jour où ces masses déchaînées rappelleront à vos ministres qu'ils eurent autrefois charge de peuple, et leur demanderont compte de ce qu'ils auront fait pour ce peuple, quand ils tenaient le pouvoir.

Droit de vol en détail.

Le droit de faillite, c'est le droit de vol en grande échelle ; mais la féodalité industrielle ne méprise pas les petits profits pour préférer les gros. Elle a fait accorder au commerce le privilège de l'impunité du vol en détail.

Le boulanger qui vend à faux poids, qui mélange sa farine de froment de farine de fèves ou de plâtre ; le droguiste qui sert au fiévreux du carbonate de magnésie pour du sulfate de quinine ; le marchand de vin qui débite à sa pratique, sous le nom de Bordeaux ou de Bourgogne, une boisson fabriquée de toutes pièces et dans laquelle il ne manque d'autre ingrédient que du jus de raisin ; tous ces honorables industriels de boutique ont le droit de voler et d'empoisonner impunément le peuple. La loi, quand elle est bien sévère, prononce une amende d'un franc, quelquefois de trois francs, contre le boulanger prévaricateur, à qui sa prévarication a rapporté cent francs le matin même ;

elle n'a jamais osé prononcer la suspension, même temporaire, de l'industriel coupable; elle garde toutes ses rigueurs pour le malheureux que la faim a poussé à dérober un pain d'une livre, offert à sa convoitise sur la devanture d'une boutique, ou bien la gerbe de blé étalée dans le champ du voisin. Il y a peine de réclusion pour ce dernier crime, sous prétexte que la gerbe est confiée à la bonne foi publique. Le boulanger apparemment n'abuse pas de la bonne foi publique, lorsqu'il pèse son pain avec une balance boiteuse. La loi est plus juste en Turquie : d'abord, elle ne laisse pas mourir l'homme d'inanition, faute d'un morceau de pain; ensuite, elle cloue le boulanger par les oreilles à la porte de son établissement, et l'enseigne prévient du moins le passant du péril. Je ne demande pas que la loi française fasse ici un emprunt à la loi musulmane; mais je voudrais seulement que la justice prît soin d'indiquer aux chalands, par un écriteau qu'elle ferait suspendre à la porte du boulanger infidèle, le nombre de condamnations que le voleur a subies. Il est d'usage, sur les grandes routes, de border d'un garde-fou les passages dangereux; pourquoi ne pas signaler au public, par une précaution analogue, les ateliers insalubres dans lesquels il court risque d'être empoisonné ou volé?

C'est ici le cas d'opposer à la fraude des petits débiteurs *libres* la loyauté habituelle des agents du monopole de l'État, des débiteurs de tabac et de poudre, par exemple. Quand un débiteur de tabac est pris en flagrant délit de contrebande chez nous, il est sur-le-champ suspendu; son débit est fermé; il est condamné à une très-forte amende qui diminue consi-

dérablement ses bénéfices illicites. L'amende est prise sur le cautionnement; on le destitue si la fraude a été par trop préjudiciable aux intérêts du trésor. Aussi la complicité de contrebande est-elle fort rare en France parmi ces débitants, malgré l'énorme consommation de tabac de contrebande qui s'y fait. Et puis, c'est que les débitants sont soumis à une surveillance active et au contrôle de leurs concurrents. Ce châtiment qui menace l'agent prévaricateur est pour le consommateur la garantie de la quantité et de la qualité de tout produit vendu par le gouvernement. Ces garanties sont bien plus complètes encore avec le contrôle de la monnaie dont la fabrication est un monopole de l'État et une institution modèle. Le contrôle de l'essayeur, qui est nommé par le gouvernement auquel il fournit un cautionnement proportionné à l'importance de ses opérations, est, pour l'acheteur d'un bijou ou d'un couvert d'or ou d'argent, une garantie certaine de la valeur de ces objets. Il ne peut pas y avoir fraude, car l'essayeur et le gouvernement sont responsables de cette valeur attestée par la marque du contrôle. Aucune de ces garanties n'existe pour le chaland vis-à-vis du marchand libre, et ce défaut de garantie, vis-à-vis d'un seul négociant de mauvaise foi, entraîne le plus souvent pour la masse des commerçants des conséquences incalculables. Par exemple, le commerce de Bordeaux ou d'un autre port expédie à Constantinople, sous le nom de vin de Champagne, une boisson qui n'a d'autre analogie avec le véritable champagne que la faculté de faire sauter le bouchon. Les consommateurs de Constantinople reconnaissent la fraude et re-

noncent au vin d'Aï et de Sillery, par crainte du champagne de Bordeaux. Voilà un débouché perdu pour les vignobles d'Épernay et de Reims, pour une industrie nationale importante; et tous les propriétaires et tous les loyaux négociants de ces contrées vont payer pour le crime de deux ou trois fripons. Les mêmes fripons expédient à Rio-Janeiro ou à Mexico des rouleaux de sapin coloriés en guise de rubans de soie de Saint-Étienne, et les consommateurs du Mexique et du Brésil, révoltés de la fraude de ces expéditeurs sans loyauté, s'approvisionnent désormais en Angleterre, en Suisse, en Allemagne.

Les journaux du commerce et l'Académie des sciences *morales*, représentée par le *Journal des Économistes*, exigent que la loi respecte ces infamies individuelles qui compromettent l'honneur et les intérêts matériels d'une nation. Ils prétendent que ce ne sont là que de légers inconvénients de la liberté du commerce, qui, semblable à la lance d'Achille, guérit les blessures qu'elle fait. Je vois bien jusqu'ici les blessures qu'a faites à nos intérêts commerciaux la lance d'Achille de la concurrence; je ne vois pas aussi clairement les blessures qu'elle a cicatrisées et guéries. La plaie, en effet, saigne encore : nos produits sont expulsés du Levant, qui jadis n'achetait que de nous. L'Amérique méridionale a porté ses demandes ailleurs. Le consommateur de la Chine à qui les fabricants d'Elbeuf ont expédié des draps qui métamorphosent les pantalons en culottes courtes, du jour au lendemain, ne voudra pas s'exposer à une seconde mésaventure de même sorte. Pendant ce temps, les négociants de l'Union américaine et de l'Angleterre qui sont de trop habiles

gens pour se permettre ce genre de friponnerie, la fraude sur la quantité et sur la qualité de la marchandise, nos rivaux, dis-je, travaillent activement à nous supplanter, et y réussissent sans beaucoup de peine; car tous leurs produits sont de qualité supérieure. C'est que l'Angleterre et l'Union, l'Union surtout, comprennent les principes de la solidarité en matière de commerce. Aux États-Unis, il y a des contrôleurs de tabac et de farine, dont les appointements dépassent ceux de nos ministres de France, parce qu'on a senti qu'il fallait les mettre à l'abri de la corruption. Ces contrôleurs ont soin qu'il ne sorte pas des ports de la république un seul produit de qualité inférieure qui déshonorerait le pays; et pour donner toute garantie aux acheteurs, ils écrivent sur le baril qui contient la farine, le tabac ou la salaison, la quantité, la qualité et le lieu de provenance de la denrée expédiée. Le gouvernement se rend ainsi garant de la loyauté de l'expéditeur.

Rien ne serait plus facile que de faire adopter une semblable méthode pour nos expéditions maritimes. Mainte fois, cette garantie de l'État a été réclamée au nom de l'honneur du commerce; mais le gouvernement a eu peur d'indisposer la majorité du corps commercial. L'opinion publique a dit d'un autre côté que si on investissait l'autorité du droit d'empêcher la fraude, *elle s'en servirait pour corrompre les électeurs...* Hélas! les électeurs sont plus corrompus que le gouvernement. M. de Cormenin, qui était autrefois un ami du peuple puisqu'il attaquait le gouvernement, M. de Cormenin a reconnu cette vérité il y a longtemps, et en cela, l'ami du peuple a fait preuve de

courage autant que de raison, pourquoi ses électeurs l'ont rendu à la vie privée.

En attendant, le droit illimité de fraude, traduction exacte du mot de libre concurrence, continue à déshonorer le commerce français à l'étranger. Mais je ne puis raisonnablement m'étonner de l'indifférence du gouvernement, à l'égard des fraudes du commerce international. Je ne vois pas, en effet, pourquoi ce gouvernement qui ne veut pas protéger ses nationaux contre la vente du vin, du pain, du thé empoisonnés, se départirait de cette indifférence en faveur de l'étranger.

Privilège de l'incarcérabilité.

Un jour, pourtant, la loi a fait semblant de se montrer sévère pour le commerce. Elle a décerné la contrainte par corps contre le négociant qui ne remplirait pas ses engagements écrits. Le savant jurisconsulte qui a écrit dans le Code cette disposition rigoureuse, doit être le proche parent de l'auteur de la disposition qui concerne l'usure. La sévérité de la loi a fait au négociant un privilège magnifique avec l'*incarcérabilité*.

En effet, le privilège de l'incarcérabilité fait que l'individu patenté qui n'offre aucune espèce de garantie, qui n'a aucune solvabilité, trouve à emprunter, sur l'engagement de sa liberté individuelle, des sommes importantes, ce qui nous reporte aux mœurs des Germains racontées par Tacite. Ce privilège est même si précieux, que le citoyen non patenté abdique tous les jours le sien, c'est-à-dire le privilège qu'il a

de ne pas être emprisonné à défaut de paiement, pour être admis aux mêmes avantages que le patenté. C'est-à-dire que l'emprunteur non patenté se fait tous les jours négociant, au moyen d'une lettre de change, un simple changement de formule dans l'obligation qui le constitue *momentanément* négociant et le rend *incarcérable*. Avec ce changement de formule, il trouve à emprunter à un taux raisonnable. En fin de compte, lorsque le patenté veut éviter la prison, il lui reste la grande ressource de la faillite. La faillite est une espèce de confirmation commerciale qui relève le négociant de tous les péchés qu'il a commis depuis le baptême.

On connaît l'histoire de ce grand financier, de cet agioteur célèbre, qui passa cinq années à Sainte-Pélagie pour gagner trois millions qu'il devait à un créancier farouche, un de ses anciens associés en fournitures d'armées. Le public a généralement trouvé la plaisanterie de fort bon goût.

Que dites-vous maintenant de cette sévérité de la loi qui condamne à la peine de mort ou à la réclusion, le contrefacteur de billets de banque, et qui permet au premier patenté venu de fabriquer de la fausse monnaie avec sa signature?

Voici venir encore une de ces anomalies monstrueuses qui se rencontrent à tout moment dans nos institutions et qui déshonorent nos Codes.

Le négociant et le cultivateur.

Nous venons de voir le négociant, le patenté, admis à faire escompter son papier ou à emprunter à la

banque, à raison de 4 pour 100, les sommes dont il a besoin pour ses opérations plus ou moins illicites. Le négociant n'a que son crédit, un avoir purement chimérique, ainsi que le démontrent les faillites quotidiennes. Comparons cependant sa position avec celle du propriétaire foncier, du cultivateur. Nous verrons, d'un côté, le marchand, l'industriel parasite, qui n'a d'autre garantie que son privilège d'incarcérabilité, *entouré de toutes les faveurs de la loi*, — de l'autre, le travailleur utile, l'ouvrier du sol, le possesseur d'un gage dont la valeur est connue, *écrasé sous la rigueur du Code*. Le sujet est assez grave pour valoir quelques éclaircissements.

L'industriel sans garantie emprunte à 4 pour 100, ai-je dit, sur du papier libre, sans intermédiaire d'agent rétribué. Le propriétaire le plus favorisé n'emprunte jamais sur première hypothèque, à moins de... dix à douze *pour cent* ! et par la grâce d'un intermédiaire.

Je vois tout le corps des notaires se lever comme un seul homme, comme lorsqu'il s'est agi d'enterrer la proposition Teste, et se récrier d'une seule voix contre l'exagération de ce taux de 10 pour 100. Je m'empresse de répondre aux notaires :

« Vous prêtez fréquemment à 5 pour 100 sur première hypothèque ; vous prêtez même à 4, quand le chiffre de l'emprunt est un peu fort et le placement très-sûr ; et généralement vos honoraires n'augmentent guère de plus de 1 pour 100, l'intérêt de l'emprunt. Je conviens de tout cela : mais entendons-nous un peu, pour quelle somme prêtez-vous ?

« Je vous demande pour quelle somme vous prêtez à 4 ou à 5, *relativement à la valeur totale du gage* que

vous hypothéquez ? Je vous demande si vous prêtez à 4 pour 100, pour la totalité de la valeur de l'immeuble ? »

Le corps des notaires me répond que non, qu'il ne fait prêter à 4 et à 5 sur première hypothèque que pour la moitié, les deux tiers au plus de la valeur de l'immeuble ; cinquante mille francs, soixante mille francs sur un immeuble estimé cent mille francs. Alors, je suis d'accord avec les notaires et ils avaient grand tort de se récrier tout à l'heure contre mon affirmation.

Quand un immeuble de cent mille francs est grevé d'une hypothèque de cinquante mille francs, c'est-à-dire pour la moitié de sa valeur, le propriétaire ne peut plus emprunter qu'à un taux usuraire pour l'autre moitié. Le fait est incontestable et il est naturel. On sait parfaitement que le propriétaire qui doit cinquante mille francs sur un immeuble de cent mille francs, ne remboursera jamais cette dette avec son revenu en cinq ans, terme habituel des obligations hypothécaires, ni en dix années non plus. Si donc cet immeuble ne peut être libéré que par expropriation, un capitaliste n'ira pas placer ses fonds sur une éventualité à peu près assurée de procès ; et comment placer encore ? Sur une seconde hypothèque, quand la valeur des terres peut diminuer de moitié tout à coup, par l'effet d'une révolution, de manière à ce que la valeur de son gage soit complètement anéantie. Pour faire passer un capitaliste expérimenté sur les inconvénients du prêt sur seconde hypothèque, il est nécessaire de lui offrir de gros avantages, c'est-à-dire de gros intérêts. Voilà pourquoi le propriétaire qui a emprunté à 5 sur première hypothèque, pour moitié

de la valeur de sa terre, emprunte à 10 pour l'autre moitié, plus souvent à 12 qu'à 10. Je parle du propriétaire qui n'a pas d'autres revenus que ceux de son immeuble.

Une terre de cent mille francs n'a donc qu'une valeur de cinquante à soixante mille francs pour le capitaliste honnête. Je demande alors si un emprunt à 5 ou à 6 pour 100, qui commence par réduire de cinquante mille, de quarante mille francs la valeur d'un gage de cent mille francs, est bien un emprunt à 5 pour 100 ? Et si emprunter à 10 pour 100 sur la totalité de l'immeuble ou à 5 sur la moitié seulement, n'est pas à peu près la même chose. Je me trompe, il y a avantage à emprunter pour la plus forte somme. On voit que l'hypothèque la plus charitable traite le propriétaire comme le Mont-de-Piété le malheureux.

Maintenant, si au lieu de parler d'emprunts de cent mille francs contractés au moyen d'obligations qui ne seront renouvelées qu'au bout de cinq ans, emprunts fort rares dans un pays où l'on compte onze millions de parcelles sur cinquante-deux millions d'hectares ; si de cette sphère du petit nombre des privilégiés, nous redescendons à la catégorie la plus commune, à la masse des emprunts hypothécaires de cinq cents et de mille francs, c'est alors que la scène change et que l'on voit se déployer dans tout son luxe l'usure *du taux légal*, l'usure privilégiée.

Il est connu que dans les pays d'éleveur de bétail, situés loin des grandes villes, comme la Marche, le Charolais, le Bourbonnais, le Limousin, l'Auvergne, le taux de l'intérêt que payent les éleveurs qui exploitent cependant une des branches les plus lucratives de

l'industrie agricole, est de 15 à 20 pour 100. L'intérêt que payent le vigneron et le manouvrier passe toute croyance. Je parie qu'on peut vous donner à l'administration des hypothèques, à la seule inspection des registres, l'étendue exacte de la portion du territoire occupée par la vigne. Il faut voir combien d'industries parasites vivent en France des misères de cette pauvre agriculture, mère nourricière du pays, et qui donne du travail aux trois quarts de ses habitants !

Ainsi donc, pendant que le petit laboureur qui a un capital à lui, un capital au soleil, emprunte cent écus à 20 à 30 pour 100, pour acheter une vache ou faire marnier son champ, l'industriel qui n'a que son crédit, emprunte sur billet à 4 pour 100 tout l'argent dont il a besoin pour jouer.

Il sera curieux de présenter le tableau comparatif du budget de l'État et du budget de l'usure, pour voir lequel des deux pèse le plus lourdement sur ce peuple qui s'en tient à maudire exclusivement la cupidité du fisc. J'ai entendu faire quelquefois sur ce sujet des calculs instructifs.

Le sol de la France, disait-on, est grevé d'une hypothèque de quinze milliards au profit du capital. Admettons le taux légal à 5 pour 100, c'est un impôt de sept cent cinquante millions que l'agriculture paye au capital, après avoir soldé une large part de la contribution des deux cent cinquante millions que les juifs prélèvent sur le pays, à titre d'intérêts de la dette nationale.

A supposer que les notaires se contentent de prélever 4 pour 100 pour leurs honoraires sur toutes les obligations hypothécaires qu'ils passent ; à supposer

que toutes les obligations hypothécaires qu'ils passent ne se renouvellent que tous les cinq ans — quinze milliards d'hypothèques nous donnent chaque année pour trois milliards de titres hypothécaires à renouveler, le cinquième. Que sur ce chiffre de trois milliards, le notaire prélève 1 pour 100 pour la quittance, 1 pour 100 pour le nouvel acte, c'est-à-dire 2 pour 100; 2 pour 100 sur trois milliards, c'est soixante millions par an. La propriété immobilière hypothéquée payerait donc au notariat, rien que pour la rédaction des contrats hypothécaires, un impôt annuel de soixante millions, en tablant sur le taux légal de l'intérêt et en prenant la période de cinq ans comme durée moyenne du contrat. Je répète ces chiffres, je n'en garantis pas l'exactitude.

Quand on ajoute à tous ces chiffres, quels qu'ils soient, les trois quarts de tout ce qui s'engloutit chaque année dans le gouffre de la chicane, les trois quarts de ce qui se perd de la fortune publique au profit des parasites qui s'appellent huissiers, avoués, avocats, garnisaires, gens d'affaires, — les deux milliards à payer à l'usure, et le milliard à payer pour prime aux grands industriels, raffineurs, manufacturiers, fabricants de fer, etc., et les millions à payer à l'inondation, à la grêle, à l'incendie, aux intempéries des saisons, à la conscription, on arrive à ne plus savoir ce qu'il faut admirer le plus, ou de la puissance de vitalité prodigieuse qui soutient chez nous la propriété foncière, ou de la patience du travailleur, ou de la profonde inintelligence du gouvernement et des législateurs qui regardent, les bras croisés, tous ces gaspillages et toutes ces misères, sans avoir l'air de s'in-

quiéter le moins du monde de savoir comment tout cela finira.

Pauvres législateurs ! Ils ont fait de l'agriculture une branche du ministère du commerce !

Ils ont fait ministre de l'agriculture depuis trois ou quatre ans, un estimable manufacturier de Sedan, qui avait passé toute sa vie à fabriquer du drap noir.

Le manufacturier devenu ministre par la puissance du capital, a eu un jour à nommer trois inspecteurs généraux de l'agriculture. Son premier choix tomba *naturellement* sur un candidat qui n'avait jusque-là étudié l'agriculture que dans les livres de caisse du journal de M. de Girardin, mais qui était le cousin de M. de L..... C'est de la propre bouche de M. Cunin-Gridaine que je tiens cette innocente épigramme, à l'adresse du cousin du poète. Ce ministre, qui ne m'a jamais adressé la parole que cette seule fois, me confia que la première instruction par lui donnée au nouvel inspecteur général, avait été de se rendre immédiatement à l'école vétérinaire d'Alfort, pour apprendre au moins les premiers mots de son *métier*. M. Cunin-Gridaine est un homme de probité et de sens, qui eût été parfaitement placé, je suppose, comme directeur général des manufactures de tissus, mais qui n'est pas aussi bien placé, dans l'intérêt du pays, comme ministre de l'agriculture.

Je me résume : tous les privilèges, tous les moyens d'accaparer la fortune publique, toutes les faveurs du budget sont pour l'industriel parasite, pour le commerce, simple agent de distribution, mais possesseur presque exclusif du capital.

Et toutes les iniquités légales, toutes les charges de

l'impôt retombent sur le travail, sur la production, élément supérieur de la richesse sociale.

Et la couardise du pouvoir et l'aveuglement de l'opinion publique concourent également à maintenir cette abominable situation.

C'est que le commerce a rallié à sa cause, sans le vouloir, de formidables auxiliaires; ce qui va dire le pourquoi des terreurs du pouvoir et de la sottise du peuple.

CHAPITRE VIII.

Les auxiliaires du commerce.

Tout ce qui fait du bruit en France, tout ce qui s'agite dans ce pays de logomachie et d'agitation stérile, tout ce qui possède une influence d'argent et d'opinion, l'avoué, l'avocat, le notaire, le journaliste, le cabaretier, font cause commune avec le commerce, avec la féodalité financière. Ce régime anarchique et faux leur va : ils sentent instinctivement que leur position sera ébranlée par l'adoption de la première réforme législative sérieuse. Il s'agit donc pour eux de prévenir ce malheur ; et voilà pourquoi ils se cramponnent, et du bec et des ongles, au maintien de ce qui est, et pourquoi ils détournent avec tant de persistance les tempêtes qui menacent la féodalité du coffre-fort pour les faire éclater sur la royauté. Tous ces gens-là vivent de privilèges, et leur fortune est basée sur la misère et les discordes publiques. Il est évident que les avocats, les avoués et les journalistes périraient si les citoyens ne se querellaient pas entre eux, et si les gouvernés étaient d'accord avec les gouvernants.

L'avoué.

Qu'est-ce qu'un avoué ?

Un avoué est un homme qui a acheté, à crédit, un

établissement investi du monopole de la fabrication des actes judiciaires, et qui a intérêt à se libérer le plus promptement possible du prix de son acquisition ; c'est un homme qui vit des querelles d'autrui et que la loi dispense même de la garantie de capacité qu'elle exige de l'avocat : comme si cette loi voulait consacrer en principe que l'argent est la capacité suprême. Il y a soixante ans que les procureurs étaient moins bien vus qu'aujourd'hui dans le monde : ils appartenaient à la scène, qui les fustigeait de ses sarcasmes. On en fait des députés aujourd'hui : je ne crois pas que ce soit le cas de vanter les progrès de l'esprit public. Nous sommes trop indulgents en ce temps-ci pour les fonctions parasites ; notre tolérance est complice des empiétements du pouvoir des écus. Je sais bien qu'il est facile de citer un avoué honnête homme ; ce qui n'a rien d'étonnant, puisque nul ne se choisit sa fonction dans cette société à rebours, et qu'on naît avoué, pour ainsi dire, comme on naît aveugle ou boiteux. Mais il n'en est pas moins vrai que l'avoué désintéressé et honnête aura une double couronne dans le ciel.

L'avoué exerce une haute influence sur les affaires publiques par l'élection. Le chiffre de l'impôt que la corporation lève sur le pays est énorme ; on compte en France trois mille trois cent soixante-dix-sept études d'avoués dont la valeur moyenne peut être de quarante mille francs, ci cent trente-cinq millions. Chaque étude devant être payée en dix ans, on a un chiffre approximatif pour évaluer cet impôt qui s'élèverait au dixième de cette somme, soit treize millions. Les amis du peuple ne veulent pas qu'on y touche. Une

chose qui les flatterait beaucoup plus et le peuple aussi, ce serait de faire rogner d'un ou deux millions la liste civile du roi, et de réduire d'autant les salaires des architectes, des maçons, des peintres, des sculpteurs, etc., qui sont occupés à embellir les palais et les musées *royaux*, lesquels ne servent qu'au peuple et aux *artistes*.

L'avoué, vivant de privilèges et de mauvaises lois, ne peut pas vouloir qu'on abolisse les privilèges et qu'on fasse de bonnes lois. Il fera une révolution avant de consentir à ce qu'on réforme le système hypothécaire et la saisie immobilière. Les députés qu'il envoie à la chambre n'ont garde de demander de semblables réformes.

Depuis que la presse s'est inféodée à l'annonce, l'avoué est devenu une puissance à l'égard de la presse.

L'avocat.

J'ai peur que nous n'ayons en France autant d'avocats que de procès en séparation de corps dans un an, quelques milliers d'avocats....

Si tout ce monde-là vivait de son métier, la fortune de la France y passerait tout entière : on n'en compte heureusement que deux ou trois mille qui exercent et qui vivent de leur talent.

La chambre des députés en possède près de cent trente, le tiers à peu près de ses membres. Ce chiffre est peu rassurant. Sans les louvetiers qui ont un grand intérêt à conserver les loups, puisque la chasse des loups est leur plus grand honneur, il y a longtemps que cette espèce serait détruite en France comme en

Angleterre. Les avocats qui vivent des obscurités et des imperfections de la loi, ne peuvent pas raisonnablement travailler de bon cœur à éclaircir les textes et à perfectionner les Codes. Ils ont, à la conservation des mauvaises Jois, le même intérêt que les louvetiers à la conservation des loups. Si j'étais souverain, je ne donnerais pas la loi sur les cours d'eau à faire aux avocats, pas plus que la loi des douanes à faire aux contrebandiers.

L'avocat qui exerce, qui possède du talent et de l'instruction, est l'humble serviteur de l'avoué; c'est le caractère de la féodalité financière : *Virtus post nummos*.

Les avocats, qui se disent grands amis du peuple, sont très-fiers des *privilèges de leur ordre*. C'est même la seule corporation qui ait conservé ce mot de *privilège* dans son vocabulaire officiel, depuis cette époque de 89 où l'on s'était imaginé avoir fait table rase de tous les privilèges. Un de ces privilèges les plus lucratifs de l'avocat, l'un de ceux par conséquent auxquels il tient le plus, est celui de pouvoir parler pour et contre, avec la même ardeur, la même conviction et la même probité. Le peuple a considéré très-longtemps l'avocat comme le défenseur de la veuve et de l'orphelin. Je ne pardonne pas à la presse parisienne de n'avoir pas pris parti, haut et fort, pour M. le président Séguier dans sa dernière affaire avec la corporation des avocats de Paris; car M. Séguier avait eu le courage de dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas. La vérité est donc une terrible chose que personne n'ose l'entendre.

Ce n'est pas l'avocat plaidant au tribunal qui coûte cher à la France. Celui-ci rend souvent, au contraire,

de grands services à la société et peut faire beaucoup de bien, lorsqu'il prend à cœur sa véritable profession, qui est de combattre l'abus et de défendre l'opprimé contre l'oppresseur. Celui qui coûte le plus cher, c'est celui qui ne plaide pas, ou encore celui qui plaide à la chambre élective.

Celui qui plaide à la chambre, se tait quand on le fait procureur général ou premier président. Celui qui ne plaide nulle part et qui est très-difficile à placer, fait de l'opposition locale et des petits journaux et des petits banquets qui entretiennent saintement l'agitation dans le pays. Il n'est pas sans influence sur le mauvais choix des députés. Comme les écoles de droit rejettent chaque année dans la société un nombre considérable de ces avocats sans clientèle, le foyer de l'agitation, sans cesse entretenu par cet aliment plein de séve, s'active de jour en jour. La société attend sans doute que la mine fasse explosion, pour reconnaître que le terrain sur lequel elle marchait, n'était pas très-solide. L'avocat non placé est un ennemi-né du gouvernement qui n'a pas reconnu sa capacité et ses titres. C'est un auxiliaire important de la féodalité commerciale, en ce sens qu'il ne l'attaque pas et qu'il travaille activement à démonétiser et à affaiblir le pouvoir. Règle générale : Tout ce qui nuit à la royauté et au peuple profite au trafiquant.

Le titre d'avocat ne donne pas de revenus, mais il donne néanmoins les moyens de s'en faire.

C'est le premier grade de la chevalerie nouvelle. Le diplôme, qui représente l'argent dépensé par le père pour l'éducation du fils, est une preuve de la noblesse du titulaire.

Toute carrière administrative est fermée à celui qui ne fournit pas la preuve de noblesse financière, magistrature assise, magistrature debout, préfectures, conseil d'État, consulats (il y a pour le conseil d'État et le consulat une réserve expresse en faveur des écrivains du *Journal des Débats*, organe de l'aristocratie financière). Tous les fils de négociant font leur droit. Le gouvernement, complice des empiètements de cette aristocratie, travaille tous les jours à élargir le cercle du monopole du diplôme, et à fermer la carrière administrative à la capacité sans argent.

Beaucoup de gens qui demandent la réforme électorale sans savoir pourquoi ni comment, et seulement pour faire pièce au pouvoir, sont d'accord sur le chapitre de l'adjonction des capacités. Or, ce qu'on entend par capacités en France, ce sont les avocats et les médecins, des gens qui ont acheté avec de l'argent, et non toujours avec du talent, leurs titres de *capables*. Certes, si l'instruction publique était générale et gratuite, si la propagation de cette instruction était considérée comme le premier des devoirs du gouvernement, si la capacité seule octroyait les diplômes; si dès aujourd'hui l'instituteur d'une certaine classe, le fonctionnaire public d'un certain rang, l'officier d'un certain grade, le curé, le membre du conseil municipal, du comice agricole; si tous ceux qui remplissent des missions de dévouement et de confiance, étaient compris dans cette catégorie des *capacités*, je ne protesterais pas contre l'adjonction de l'avocat et du médecin. Mais si la liste des nouveaux électeurs ne doit comprendre que ces derniers, je déclare que cette

adjonction sera un nouveau malheur pour le pays, par la raison qu'elle augmentera le nombre des ennemis du pouvoir et celui des amis de la féodalité d'argent. Gardons-nous bien de fortifier l'élément financier dans le corps électoral : c'est là qu'il faut chercher à la démolir, au contraire. Ne diminuons pas le cens électoral, haussons-le; élevons-le de deux cents francs à mille; mais disons en même temps : Tout instituteur communal, tout officier, tout juge, tout porteur de diplôme de capacité quelconque est électeur. Voilà comme on relève le mérite et l'intelligence, les seuls titres de supériorité des hommes, et comme on remet le métal à sa place. N'est-ce pas une honte, dites, que d'anciens ministres, que des présidents de cour royale, que des généraux ne soient pas électeurs, quand cette fonction d'électeur est attribuée dans Paris seulement à deux mille gargotiers ! Sans doute; mais le peuple a foi aux gargotiers qui l'empoisonnent et se défie des fonctionnaires publics qui le servent et dont la cause, la cause de la capacité, est la sienne. J'ai bien raison de professer un souverain mépris pour les idées dites libérales et qui ne sont que des idées anglaises, car c'est le progrès de ces idées qui a engendré la scission entre le fonctionnaire public et le peuple, comme il avait précédemment engendré la scission entre la royauté et le peuple; et je ne sais pas d'obstacle plus terrible à l'émancipation des peuples que ces fatales scissions.

Car remarquez bien cette autre tactique et cet autre machiavélisme, maintenant. Machiavélisme, je donne peut-être beaucoup trop de finesse et de perfidie aux directeurs et aux complices du système que j'attaque,

car il y a certainement plus d'imprévoyance et de laisser-aller que de préméditation dans les erreurs de tout ce monde. Mais que le complot soit dirigé par des Machiavels ou par des philanthropes à vue courte, il n'en est pas moins dangereux, et il importe d'en signaler le but et la marche.

A mesure que le gouvernement occulte et tout-puissant de la féodalité d'argent, appuyé sur le concours de l'opinion publique et sur l'inertie du pouvoir, pousse les gens de robe à l'accaparement de tous les postes administratifs; un autre mouvement parallèle à celui-ci s'opère dans la presse, et doit compléter, s'il réussit, l'écrasement des intérêts démocratiques. C'est la démonétisation du fonctionnaire dans l'opinion publique. On lui rogne son traitement déjà insuffisant, et on veut l'expulser de la chambre, sous prétexte d'incompatibilité d'une fonction publique salariée avec le mandat de député.

Cependant la fonction publique est dans l'état d'anarchie de la société actuelle, la seule planche de salut qui puisse sauver la démocratie du naufrage. La fonction publique salariée est le dernier moyen qui reste encore à l'homme du peuple, fils de ses œuvres, de se produire et d'arriver à exercer quelque jour une influence sur ses concitoyens. La capacité est le seul privilège légitime. Le fils de l'homme du peuple qui la possède comme le fils du riche, ainsi qu'on l'a vu dans la Révolution, a donc intérêt à ce que ce privilège soit reconnu par la société. Or, ce privilège ne peut être reconnu et sanctionné que par la fonction publique salariée. Mettre les fonctionnaires publics en suspicion, c'est donc proclamer la déchéance de la démo-

cratie. Il est pénible d'être obligé d'expliquer des vérités aussi simples.

Pauvre peuple ! je prie qu'on me pardonne ces interjections qui reviennent si souvent sous ma plume, mais c'est qu'aussi la badauderie de ce peuple est trop forte, et que les roués qui le bernent, abusent par trop cruellement de sa crédulité. Écoutez : — On lui a fait accroire, à ce peuple, qu'il avait conquis au prix de cinquante années de lutttes et de souffrances, le droit d'admissibilité à tous les emplois civils et militaires. On lui a écrit sa conquête en grosses lettres, en tête de sa charte. On lance ses enfants à la boucherie, sous prétexte que chaque soldat porte dans sa giberne le bâton de maréchal de France. Et puis, lorsqu'il s'apprête à entrer en jouissance de son droit si chèrement acheté, on vient lui dire, au malheureux, que le métier de fonctionnaire public est un métier infâme, que tout fonctionnaire public est suspect de trahison envers la cause du peuple, est l'âme damnée du gouvernement qui est l'ennemi-né du peuple, et qu'on ne saurait trop rogner les ongles à ces magistrats modestes, à ces professeurs, à ces prêtres qui gagnent leurs douze cents francs par an, à défendre, à instruire, à moraliser le peuple, et qu'il faut refuser des retraites aux vieux serviteurs du pays, qui ne lui demandent d'autre grâce que de pouvoir achever doucement leur existence au soleil, sans être obligés de tendre la main !

Oh ! pitié, pitié pour le peuple, messieurs de la boutique, de la chicane et de la presse. Respectez au moins l'idiotisme de ce peuple que vous avez hébété.

Certes, les fonctions de mandataires du pays sont

assez relevées, assez grandes pour absorber toute la capacité et tous les loisirs d'un seul homme, et je veux aussi que le représentant de la nation donne tout son temps à l'étude et à la défense des intérêts de la nation. Mais il me faut pour cela une réforme démocratique préalable; il me faut une loi électorale *qui n'exige de garanties que du côté de l'électeur*; par-tant, qui déclare tous les citoyens éligibles à moins d'indignité; et qui, comme corollaire de ces deux dispositions, alloue aux députés un traitement et un traitement honorable comme la position qu'il rémunère, et qui ne soit pas trop en disproportion avec les revenus d'un marchand de chandelles.

C'est ainsi que les choses se passent en Belgique et aux États-Unis d'Amérique, pays de démocratie intelligente, où l'on a le courage de penser et de dire tout haut : Que l'individu qui consacre son talent et ses veilles au service de ses concitoyens, a d'aussi justes droits à la reconnaissance de ceux-ci, que le premier industriel venu qui prête à la petite semaine ou qui débite des boissons falsifiées.

Si j'ai-par-devers moi dans ma vie un acte de dévouement bien constaté aux intérêts de mon pays, c'est l'acceptation d'une fonction publique salariée. Que ceux qui n'ont jamais porté cette croix, qui ne savent pas ce qu'il faut de persévérance pour faire le bien et de fermeté pour supporter stoïquement les misères de la condition, la calomnie et l'injure, plaignent le fonctionnaire public au lieu de l'accuser.

Le peuple malheureusement ne veut pas se persuader que les fonctionnaires *gratuits* sont toujours ceux qui lui coûtent le plus cher. Vous ne voulez pas

payer vos députés, ils se payent eux-mêmes, en corrompant les ministres, et en se faisant distribuer, à eux et à ceux de leurs races, les emplois, les dignités, les missions, les chemins de fer, tous les postes importants de l'armée, de l'administration et de la magistrature. Demandez à M. le baron Dupin, qui cumule les appointements de dix places rétribuées et qui est si fort en statistique, ce que la France a payé, depuis 1830, aux familles de MM. Dupin, Barthe, Persil, Odilon-Barrot et autres avocats, non moins éloquents que bons cousins et bons frères, le chiffre vous effrayera. M. Odilon-Barrot est certainement l'un des hommes les plus probes et les plus désintéressés de la chambre; mais sa famille n'en touche pas moins sur le budget, à elle seule, une petite liste civile de cent trente mille francs par an. Jugez de ceux qui sont moins désintéressés.

Qu'il soit dit par la loi — que tout citoyen français est éligible — que les fonctions de député sont salariées et incompatibles avec toute autre fonction publique — fort bien, j'adopte de tout point ce système. Mais jusqu'à ce que cette lacune de la législation soit comblée, je ne tiens pas à ce qu'on expulse de la chambre les fonctionnaires publics, seuls représentants de la capacité intellectuelle et de l'intérêt démocratique.

S'il y avait une exclusion rationnelle à prononcer (je n'en demande pour personne), s'il y avait, dis-je, aujourd'hui une incompatibilité à établir entre une fonction et celle de député, ce serait à coup sûr l'incompatibilité de l'avocat et du législateur, par la raison précédemment déduite : que les avocats, qui vi-

vent des mauvaises lois et qui mourraient des bonnes, ont intérêt à les faire mauvaises.

De fait, il y a en ce moment cent trente avocats à la chambre élective, sans compter les procureurs généraux, les premiers présidents, les juges qui ont été avocats. Il s'agit de voir d'après la besogne législative qui s'est faite depuis 1830, si c'est l'élément du bavardage qui a fait faute au parlement, et s'il convient d'augmenter l'influence de cet élément, en écartant de la représentation nationale, les seuls hommes d'expérience et de pratique qu'elle renferme. Qu'on me nomme l'avocat qui a réclamé le droit de l'homme au travail, droit proclamé et reconnu dès 1776 par Turgot.

Nous avons vu l'union intime que crée le privilège d'argent entre trois industries parasites, le commerce, la procédure, le barreau. La solidarité d'intérêt est plus étroite encore entre le capital et le notaire.

Le notaire.

Le notaire est le souverain pontife de la société actuelle; car cette société n'a plus de foi et n'encense plus que le veau d'or. Le notaire tient dans ses mains la fortune et les secrets de famille de ses concitoyens; le notaire sait le tarif des consciences électorales, et le faible et le fort de la position de chacun. C'est l'homme important de l'époque.

Le notaire est un officier ministériel chargé de dresser acte de toutes les transactions d'individu à individu. Il ne tient pas sa fonction du roi, bien qu'il s'intitule notaire royal; il la tient de ses écus. Il garde

par-devers lui la minute de tous les actes qu'il dresse ; il peut ruiner qui bon lui semble, en faisant disparaître cette trace unique de toute transaction.

Ces fonctions importantes et nécessaires devraient être, pour ces causes, une des attributions de l'autorité administrative, puisque le trésor seul n'a pas intérêt à forfaire, et peut seul garantir les citoyens contre l'infidélité d'un agent. Le pouvoir se les est laissé prendre par le capital comme le reste ; c'est un malheur sans nom pour la fortune publique.

Le notariat est encore une de ces fonctions lucratives dont le monopole appartient au capital. On devient notaire, non pas précisément parce qu'on est capable de l'être (beaucoup de gens sont capables d'être notaires qui ne le sont pas et *vice versa*), mais parce qu'on a de l'argent pour acheter une étude. On paye généralement son étude avec la dot de la femme qu'on épouse. Souvent même on ne se marie, dans cette partie-là, que pour avoir une femme qui vous achète une étude.

L'honneur du notariat a reçu d'assez graves atteintes en ces dernières années. On a exécuté un notaire de Belley, qui avait assassiné sa femme et son domestique. On en a exposé un autre à Nîmes, condamné pour crime d'inceste sur la personne de sa fille mineure et d'assassinat sur la personne de son fils. Il y en avait un à Paris qui jouissait de la considération générale et qui était affilié à toutes sortes de sociétés de *bonnes œuvres*. Il disparut un beau jour, emportant à ses clients une somme de deux ou trois millions. A quelque temps de là, des sinistres de même nature frappaient les places d'Évreux et d'Orléans. Les villes de

Nantes et de Limoges viennent de subir un désastre semblable. On m'a fait voir à Toulon plusieurs de ces messieurs qui sont employés à ramer sur les galères de l'État. L'un d'eux était au bague pour avoir commis huit cents faux à lui seul.

Si les chambres de discipline se montraient plus sévères pour l'admission des candidats dans le corps, il est probable que ces accidents ne se renouveleraient pas aussi fréquemment. Il est de notoriété publique, en effet, que beaucoup de notaires spéculent pour leur compte avec l'argent de leurs clients auxquels ils ne payent qu'un intérêt médiocre, sous prétexte de la difficulté des placements. Or, un notaire qui spéculé et qui joue est, comme un agent de change, en contravention formelle avec les statuts de sa profession. Il commet donc un abus de confiance et doit, pour ce seul fait, être envoyé devant la cour d'assises.

Quand le notaire veut jouer, il s'adresse au banquier. Il prête à celui-ci les fonds qui lui sont confiés par ses clients pour des placements sûrs, et le voilà lancé de compte à demi avec l'homme de Bourse dans les spéculations sur la rente. Cette malversation criminelle et injustifiable porte à l'agriculture un préjudice notable, parce que ces fonds, employés aux jeux de Bourse, sont perdus pour l'agriculture qui manque de capitaux. Toutes les fois qu'une malversation a lieu, toutes les fois qu'une institution est vicieuse, vous pouvez parier à coup sûr, que les conséquences de la malversation et les vices de l'institution retomberont sur l'agriculture. Le notaire trahit les devoirs de sa profession : ruine pour l'agriculture. La chambre est livrée à l'influence souveraine des légistes et des

banquiers : ruine pour l'agriculture. L'avocat ne peut pas vouloir, en effet, qu'on porte la main sur le régime hypothécaire, lequel engendre les procès, qui sont la source de sa fortune ; et les vices du système hypothécaire détournent de l'agriculture les capitaux qui lui viendraient sans cet empêchement. Le banquier, à son tour, profite des vices du régime hypothécaire qui font refluer dans ses coffres tout l'argent qui ne va pas à la propriété foncière ; le banquier est donc intéressé comme l'avocat à éloigner les réformes qu'attend vainement l'industrie agricole. Et les intérêts du notaire viennent s'associer bientôt à cette coalition des industries parasites contre l'industrie capitale de la nation. Je développais un jour ces considérations devant M. Billault, avocat, sous-secrétaire d'État au ministère du commerce, qui les trouvait très-sensées.

On se demande quelquefois pourquoi la France n'a pas su constituer encore le crédit agricole chez elle, comme ont fait depuis longtemps la Suisse, l'Écosse, la Prusse, la Russie et la Pologne elle-même. Voici la réponse à cette question : l'organisation des banques agricoles porterait un coup mortel à la fortune des banquiers, des avoués, des avocats, des huissiers, des notaires ; et les banquiers, les avocats et les notaires qui sont tout-puissants en France, n'entendent pas que le gouvernement français s'occupe de ces matières-là.

Il y aurait bien un remède héroïque à appliquer à cette plaie du notariat. On y a pensé bien des fois, mais la difficulté de l'entreprise a fait reculer les plus hardis. Ce serait de supprimer le notariat et d'en faire

désormais une fonction administrative, à l'instar des recettes d'enregistrement et des conservations des hypothèques; car on ne comprend pas pourquoi les attributions des notaires ont été abandonnées à l'industrie privée, plutôt que celles des conservateurs des hypothèques. Ces fonctions seraient entourées de toutes les garanties désirables de moralité, de hiérarchie, de surveillance et de cautionnement. C'est là évidemment le moyen le plus direct de remédier aux vices de l'institution, de rendre la sécurité aux transactions et la confiance aux familles. Mais la réforme exigerait le remboursement du prix des études à tous les titulaires, et le public ne sait pas que les prix de toutes ces études sont aujourd'hui forcés. Ensuite le nombre de ces études est de neuf mille huit cent quarante-six, valant en moyenne cinquante mille francs et l'indemnité à verser aux titulaires dépossédés approcherait de cinq cent millions. On prétend que l'heure n'est pas venue encore de recourir à l'emploi de ce procédé héroïque du rachat des offices. Je le veux bien, mais je trouve cependant qu'il est urgent d'arracher au capital ce terrible monopole du prêt hypothécaire, ce droit d'imposer arbitrairement la fortune agricole, sans le concours des chambres.

J'ai dit plus haut que l'impôt annuel prélevé par le notariat sur le travailleur national, avait été évalué à soixante millions (chiffre exagéré), rien que pour la rédaction et le renouvellement des contrats hypothécaires. Viennent maintenant les droits de succession, de partage, de mariage, et les obligations non hypothécaires. On peut évaluer le chiffre de l'impôt total perçu par le notariat sur l'ensemble des transactions

nationales par le même procédé que l'impôt de l'avoué. Puisqu'il y a dix mille études de notaire, valant en totalité cinq cent millions, et que le prix d'une étude doit se rembourser habituellement en dix ans, il s'ensuit que le pays rembourse chaque année à messieurs les notaires, la somme de cinquante millions, c'est-à-dire la dixième partie de la valeur de leurs études.

Le peuple et ses amis, je le répète, n'ont jamais osé réclamer contre l'énormité de ces impôts qui écrasent le travailleur.

La plupart des procès proviennent de l'ignorance des notaires et de la mauvaise rédaction des actes, doux lien de cordiale entente entre le notaire et l'avoué. Les notaires ne sont pas responsables de cette conséquence de leur maladresse. Les entrepreneurs de bâtiments sont moins avantagés par la loi que les entrepreneurs de contrats, ils sont responsables pendant un certain temps de la solidité de leurs bâtisses.

Si les notaires étaient des fonctionnaires publics, chargés de rédiger les actes de toutes les transactions, ces actes seraient parfaitement rédigés d'abord et n'entraîneraient pas de procès après eux, parce qu'on ne deviendrait notaire qu'après avoir subi un long surnumérariat, et fait preuve d'une capacité incontestable. Ensuite le prix des actes serait fixe, comme celui de l'enregistrement. Enfin le prix de l'acquisition ne serait pas dissimulé comme il l'est aujourd'hui au préjudice de l'État, et il y aurait garantie par le trésor des conséquences de la mauvaise rédaction des actes. Quant à la loyauté de la déclaration des contractants relativement à la valeur des immeubles, je m'empresse de reconnaître à l'avance, qu'il ne suffirait pas

pour l'obtenir de plein gré, de faire passer la rédaction des actes des mains du notaire en celles d'un fonctionnaire public. Je fais dériver cette obligation de loyauté, de l'institution du crédit agricole et d'un mode d'hypothèque dont il sera parlé plus loin.

D'ailleurs, les notaires du gouvernement ne pourraient être chargés que de la rédaction des contrats. Les prêts hypothécaires et autres rentreraient dans les attributions des banques agricoles gérées par le gouvernement et qui prêteraient largement aux cultivateurs, pour la presque totalité de la valeur de leurs immeubles, à moins de 4 pour 100.

Je pose en fait que si le gouvernement s'avisait aujourd'hui de tenter cette organisation du crédit agricole, l'opération la plus simple du monde, les études d'avoué, d'huissier et de notaire auraient perdu les deux tiers de leur valeur avant deux ans d'ici. Rien de plus facile alors que de les racheter avec les bénéfices opérés par la banque agricole; car toutes les réformes utiles s'entraînent l'une l'autre et se tiennent par la main, comme les maux.

Heureusement pour ces messieurs du *par-devant* et du *parlant à*, que le gouvernement ne songe guère à changer le mal en bien et à les amener à une transaction douloureuse. Un gouvernement d'avocats et de boutiquiers se mettre mal avec les avoués et les notaires, dans le but ridicule de servir les intérêts du peuple, l'idée serait plaisante!

Cependant, sans recourir à la voie du rachat des études et à la suppression des offices, le gouvernement est en position d'introduire dès aujourd'hui dans

l'agence du notariat une amélioration importante : la responsabilité ou la solidarité.

Puisqu'un notaire ne peut faire faillite et qu'il commet un vol et un abus de confiance, toutes les fois qu'il expose l'argent de ses clients aux chances de la spéculation, il est naturel que le corps entier des notaires réponde des méfaits de chacun de ses membres. La responsabilité est nulle, en effet, pour la corporation, tant que le notaire se renferme dans les attributions de sa charge. Si le notaire dépasse ses attributions, alors le corps entier doit être puni d'avoir reçu dans son sein un indigne, d'autant que les chambres de discipline ont mission de surveiller toute infraction aux règlements du notariat. Si cette solidarité existait, à coup sûr, le crime de vol et de banqueroute serait moins fréquent parmi les notaires, par la raison que les chambres de l'institution seraient plus sévères pour l'admission, et que chaque notaire, étant intéressé à prévenir les malversations de ses confrères, les surveillerait activement.

Le gouvernement se trouvant aujourd'hui presque forcé par l'opinion publique, de *faire quelque chose* pour la réforme du notariat, je l'engage vivement à pousser dans cette voie de la solidarité qui lui a été déjà indiquée par d'excellents esprits.

En effet l'opinion publique a été si chaudement alarmée dans ces dernières années par le chiffre et le nombre des banqueroutes de notaires qui se sont succédé coup sur coup, que le ministère s'est enfin éveillé de sa longue torpeur. Le ministère a présenté, dans la session de 1842, un projet de loi sur le notariat. C'était un projet innocent, s'il en fut, fort incapable de

remédier au mal et qui ne contenait de disposition un peu efficace qu'un paragraphe ayant pour objet d'étendre la juridiction des conseils de discipline de l'ordre. Cependant l'apparition de ce projet innocent a suffi pour soulever les hauts cris de la presse dont le notaire tient par l'annonce les principaux organes. Il faut vraiment que l'habitude du despotisme et de l'inviolabilité ait fait au notariat l'épiderme bien sensible, pour que sa susceptibilité ait pu s'irriter pour si peu. Le projet a été enterré ou tout comme.

Mais une occasion où la toute-puissance des titulaires d'offices, notaires, avoués, huissiers, etc., s'est manifestée avec éclat, c'est quand un garde des sceaux qui avait du courage et la conscience de sa position, osa porter la main sur l'arche sainte de la vénalité des charges. A peine l'intention de l'attentat audacieux eut-elle transpiré au dehors, qu'une coalition formidable contre l'ennemi commun, le pouvoir, se forma soudain dans les rangs de ces privilégiés. Une souscription s'organisa sur l'heure; on dit qu'elle atteignit en huit jours le chiffre de deux cent soixante-dix mille francs, et que les meneurs de la coalition décidèrent qu'une partie de cet argent serait employée à *acheter les convictions* des principaux organes de la presse parisienne et de la presse départementale, aux fins de démolir le ministre imprudent. Une députation de notaires et d'avoués fut introduite chez le roi par M. le baron Desmousseaux de Givré. Les orateurs de cette députation durent faire valoir auprès de Sa Majesté quelques arguments bien puissants contre le projet du ministre, puisque le malencontreux projet a disparu depuis des programmes po-

litiques, et languit, à cette heure, enterré dans le carton des améliorations à venir. Le ministre tomba bientôt lui-même, et l'on assure que, lorsque les chances de la fortune parlementaire l'eurent rendu à sa profession d'avocat, il attendit vainement que ses causes opimes d'autrefois lui revinssent. Les avoués, les huissiers, les notaires, les avocats à la cour de Cassation l'avaient excommunié. Le ministre courageux s'appelait M. Teste, qui depuis... a été ministre des travaux publics et s'est montré si dévoué, si docile aux exigences impérieuses des financiers dans les concessions des chemins de fer. Triste condition des hommes du pouvoir aujourd'hui ! voilà un ministre que j'ai entendu déplorer avec amertume la barbare et ruineuse folie de l'embastillement de la capitale ; qui me félicitait, moi, en ma qualité de rédacteur de *la Presse*, de l'énergie avec laquelle je combattais ce désastreux projet, et qui s'est laissé condamner à être en partie l'exécuteur de cette conception liberticide ! Voilà un des hommes qui comprennent le mieux la mission et les droits du pouvoir, et qui accepte la charge de remettre la viabilité générale et le monopole des transports du royaume à tous les loups-cerviers de la finance ! Un homme qui gémit de la prostration de l'autorité et de l'égoïsme du siècle, et qui n'a pas craint de se faire à la tribune le défenseur de ce déplorable système de tronçons de chemins de fer, système imaginé par l'esprit de faiblesse et de corruption, pour donner une espèce de curée aux appétits jaloux de tous les arrondissements du royaume, pour que chaque député pût jeter à ses commettants, au retour de sa campagne législative, *sa part de royauté*.

Si la simple menace d'une réforme innocente des abus de la vénalité des charges a suffi pour irriter la susceptibilité des hauts et puissants seigneurs des offices; si le roi, les ministres, la presse elle-même, ont été forcés de reconnaître en cette circonstance la suzeraineté du notaire et de s'incliner respectueusement devant lui, jugez de la violence de l'orage que soulèverait de tous les coins de l'horizon une proposition tendant à la réforme du système hypothécaire. Ébranler le système hypothécaire, Dieu de Dieu, le système hypothécaire, la pierre angulaire de la chicane, la base sainte de la fortune de l'avoué et de l'huissier, la poule aux œufs d'or de l'usure! Mais rien qu'à y songer, je crois entendre déjà la tempête révolutionnaire qui gronde, et le peuple qui s'agite et qui demande ses armes, pour voler au secours de ses bons amis menacés!

J'ai été dix ans de ma vie rédacteur principal ou rédacteur en chef de journaux importants de Paris ou de la province; jamais il ne m'a été possible de faire entrer dans aucune de ces feuilles un seul article contre les forfaitures des notaires ou contre les abus de la chicane. « Nous ne pouvons pas raisonnablement attaquer les gens qui nous font vivre, » m'ont objecté partout les capitalistes propriétaires de *mon* journal, à Paris comme à Toulouse, à Lille comme à Orléans. « Du reste, attaquez le gouvernement ou défendez-le, vous êtes libre. »

Ainsi le notaire est inviolable et sacré; cette inviolabilité n'est pas écrite dans la chartre, comme celle du roi, qu'on insulte tous les jours et qu'on assassine de temps à autre; elle est écrite dans les

faits et dans l'opinion publique, ce qui vaut un peu mieux.

Je ne veux pas terminer ce chapitre sans faire voir, par un simple rapprochement, comment la manière d'envisager les questions change avec les intérêts que les questions concernent.

Il n'est personne qui ne reconnaisse l'identité absolue de la position actuelle des maîtres de poste, avec celle qu'on ferait aux notaires en supprimant les offices. Ces maîtres de poste avaient des brevets et des privilèges dont ils avaient acheté l'exploitation fort cher, avant les concessions des chemins de fer. Les chemins de fer ont complètement anéanti en leurs mains la valeur de ces privilèges; par conséquent, ils ont droit à une indemnité, comme y auraient droit les titulaires d'offices en cas d'éviction. Voyez pourtant quelle différence dans les manifestations de la presse, à l'égard des deux intérêts. La ruine des maîtres de poste est à moitié consommée, et c'est à peine si quelques journaux, pour l'acquit de leur conscience, ont consacré un article nécrologique à l'industrie des maîtres de poste. Les notaires et les avoués sont encore pleins de vie, et la presse tout entière a jeté feu et flammes, lorsque le gouvernement a parlé de réduire leurs bénéfices. Les journaux ont à répondre à cela que les notaires et les avoués leur fournissent des annonces, et les maîtres de poste pas. Moi j'ajoute, que nul ne s'est ému de la ruine des maîtres de poste, parce que cette ruine a profité aux juifs des chemins de fer, tandis que la ruine des offices n'eût profité qu'au peuple et au gouvernement.

Ainsi donc le notaire tient l'électeur par l'argent,

la chambre et le gouvernement par l'électeur, il tient plus étroitement encore le journal par l'annonce.

La presse.

La presse est le premier de tous les pouvoirs chez une nation libre. On a tort de ne lui assigner que le quatrième rang. L'opinion est la reine du monde, et la presse est son premier ministre.

La liberté de la presse est la plus précieuse de toutes les conquêtes de l'esprit de progrès; car elle ouvre à toutes les améliorations le champ de l'avenir, et elle ferme impitoyablement la voie au retour du despotisme.

La presse est le sacerdoce de la pensée.

Les grands prêtres du culte de la pensée, en France, s'appellent :

MM. de Girardin (*Presse*), publiciste;

Boutmy (*Presse*), industriel.

Véron (*Constitutionnel*), ex-pharmacien, illettré;

Armand (Bertin) (*Débats*), propriétaire, illettré;

Louis Perrée (*Siècle*), ex-négociant, illettré;

Buloz (*Revue littéraire*), ex-imprimeur, illettré;

Solar (*Époque*), juif de nation.

Ces noms propres qui, à l'exception d'un seul, le premier, ne répondent à aucune idée littéraire, politique, religieuse ou sociale, répondent à un chiffre de cent mille abonnés et plus.

Les gérants des cinq ou six journaux ci-dessus sont à peu près les maîtres absolus de la publicité parisienne. Parmi ces journaux, il en est quatre, *la Presse*, *le Constitutionnel*, *le Siècle* et *l'Époque*, qui fournissent

à eux seuls la ration intellectuelle à cent mille abonnés, et cela en vertu d'une adjudication *au rabais*.

C'est-à-dire que l'expression de *sacerdoce* appliquée à la presse est une expression ridicule et vide de sens, et que la question de publicité n'est plus qu'une question de boutique et de concurrence industrielle, comme toutes les questions de l'époque. Voulez-vous en avoir la preuve, de cette vérité, une preuve bien fournie, bien fondée, bien solide; confrontez les deux journaux qui s'appellent *la Presse* et *l'Époque*. A la tête de la rédaction de ces deux grandes feuilles, se trouvent deux écrivains distingués, deux noms de très-haute valeur comme journalistes, M. de Girardin, M. de Cassagnac. Le parti conservateur s'enorgueillit de les compter tous les deux dans ses rangs; ils ont écrit dans la même feuille: motif de plus alors pour s'estimer et se comprendre. Au contraire, et moi qui tremble fort peu devant les noms propres, je n'ose reproduire dans toute leur crudité rabelaisienne les témoignages d'estime que M. de Girardin a reçus de *l'Époque*, et ceux que *la Presse* a renvoyés à M. de Cassagnac. « Les prêtres du temps passé, quand ils se rencontraient, se contentaient de rire, ils ne s'engu.... pas.... »

Pourquoi ce débordement d'injures et cet échange édifiant de personnalités? Parce que ces deux messieurs exploitent la même clientèle. Affaire de boutique, et rien de plus.

Il s'agit d'examiner maintenant comment les choses en sont venues là, et d'expliquer quelles causes ont amené l'accaparement de la publicité par l'industrialisme.

Trois causes principales ont précipité ce résultat :

le défaut d'organisation de la presse d'abord ; puis les entraves fiscales apportées par un gouvernement aveugle à la publicité ; enfin la promiscuité de l'idée et du mercantilisme, autrement dit, de l'annonce.

La presse n'est pas organisée. La presse d'aujourd'hui est une industrie qui vit comme les autres des troubles de la société et de l'anarchie des idées. Malheureusement elle a un intérêt immense à entretenir ces troubles, car le nombre de ses abonnés augmente avec la misère publique, avec la guerre surtout, et il diminue aussitôt que la tourmente s'apaise.

La presse n'est pas organisée. Le commerce a ses règlements, le barreau, le notariat ont leur chambre de discipline, leurs conseils ; l'armée, le clergé, la magistrature ont leurs conseils aussi et la hiérarchie. La presse n'a ni règlements, ni conseils, ni chambre de discipline. Aucune institution ne garantit au public ni la capacité, ni la moralité de ceux qui se posent en réformateurs du genre humain, en redresseurs de torts, en directeurs de la pensée gouvernementale. Écrit qui veut, semonce qui veut les hommes du pouvoir. Nul ne prétend à exercer la profession de bottier avant d'avoir appris à confectionner des bottes ; mais tout le monde peut aspirer à gouverner l'État pour peu qu'il ait de Démosthène dans la mémoire ou de fiel dans le cœur. Le journaliste qui réclame à tout propos la responsabilité des agents du pouvoir, aurait bien dû commencer par se soumettre lui-même à ce principe de la responsabilité.

Veut-on sérieusement ériger la presse en sacerdoce de la pensée, la première mesure à prendre est de créer au sein de l'institution une cour d'honneur, un

conseil, une justice de paix littéraire (le nom ne fait rien à la chose), qui soit pour le public la garantie de la moralité du personnel de l'ordre. Il faut en outre que ce tribunal de famille soit investi d'une puissance assez forte pour pouvoir mander à sa barre tout écrivain coupable de forfaiture, ou simplement de contravention aux lois de la probité et de la délicatesse, et pour lui infliger la réprimande ou le blâme, ou la suspension suivant les cas.

Les grands corps de l'État, le clergé, la magistrature, l'armée surtout, n'auraient pas conservé si longtemps leur prestige d'honorabilité aux yeux des populations, s'ils n'avaient eu soin d'appliquer sévèrement à tous ceux de leur ordre ces principes de surveillance et de responsabilité qui peuvent seuls assurer à une institution une puissance durable et une influence légitime.

Si le personnel de la presse française ne jouit pas, tant s'en faut, d'une considération proportionnée au talent qu'elle déploie et à l'importance de la position qu'elle occupe, il n'en faut pas chercher la cause ailleurs que dans le défaut de garantie officielle qui vient d'être signalé.

Or, l'influence de la presse française a énormément pâti, il faut le dire, de la déconsidération de son personnel.

Nous sommes encore un peuple franc et généreux, quoi qu'on fasse pour dénaturer notre caractère national et pour nous assouplir aux principes de tolérance de l'esprit mercantile. Nous ne sommes pas encore convaincus tous, que la probité consiste exclusivement à solder ses effets au jour de l'échéance.

Beaucoup placent encore parmi nous la probité dans le cœur plutôt que dans la bourse. Ce qui fait que beaucoup n'acceptent pas ces capitulations de conscience, ces brusques revirements, ces ventes d'opinion, si communes, hélas ! dans l'histoire de la presse d'aujourd'hui.

La presse a besoin d'une institution qui garantisse au pays la probité et la capacité de son personnel ; et l'épuration de ce personnel serait certainement une mesure utile pour tous les partis. J'ajoute qu'aucun parti n'aurait plus à gagner à la mesure que celui du pouvoir, dont la presse est devenue, depuis 1834, le *refugium peccatorum* de tous les écrivains bannis pour une cause ou pour l'autre, des camps de la légitimité ou du radicalisme.

Mais l'institution d'un jury d'honneur, ou d'une chambre de discipline pour la presse, n'est pas même indispensable pour la réalisation de deux améliorations importantes qui peuvent être obtenues sur-le-champ. La loi peut abolir la fiction de la gérance, ce mensonge révoltant qu'elle a écrit au frontispice du journal, comme pour annoncer le dieu qu'on adore dans le temple. La loi peut exiger aussi la signature de tous les articles publiés dans un journal ; et même comme la loi actuelle ne défend aucunement de signer les articles, je m'étonne que la loyauté n'ait pas fait de cette formalité un devoir à tous les écrivains de la presse. J'ai renoncé à écrire dans la *Démocratie pacifique*, parce que la direction de ce journal n'a pas voulu me permettre de signer mes articles ; mesure qui eût été cependant orthodoxe et conforme aux prescriptions du Maître.

La signature forcée de l'article serait à elle seule une garantie que l'écrivain travaillerait sa pensée et polirait son style. Qui se soucierait, je vous le demande, de signer d'un nom propre les injures et les grossièretés de *l'Époque*, ou d'écrire ce nom à la suite de ces articles du *Journal des Débats* où l'on s'attendrait sur la générosité et l'imprudence de M. de Rothschild, *sollicitant le privilège de se ruiner* ? Croyez-vous pas comme moi, qu'on y regarderait à deux fois, avant de s'exposer à la chance d'un ridicule ineffaçable ou à la responsabilité d'une atroce calomnie ?

La signature forcée de l'article aurait encore cet avantage d'habituer le lecteur à ses écrivains, et de faire rétribuer chacun d'eux, en estime publique, selon *sa capacité et ses œuvres*. Je ne vois jusqu'ici que les écrivains sans valeur que puisse désappointer la mesure, ou encore ceux qui ont l'habitude de se cacher pour mordre. Mais jamais l'écrivain de talent et de cœur, jamais l'écrivain loyal, qui n'écrit que ce qu'il pense, ne réclamera pour son œuvre le bénéfice de l'anonyme.

Je le répète, la déconsidération de la presse, provenant de l'absence de garantie de la moralité de l'institution, a été pour celle-ci une cause de faiblesse et de ruine, et l'indifférence du public l'a livrée sans défense aux envahissements des faiseurs. Les faiseurs et les agioteurs, la pesta de ce temps !

Entraves fiscales.

Un citoyen français qui veut publier son opinion politique, conformément au droit que *tout citoyen fran-*

çais tient de la charte, est obligé de verser au trésor un cautionnement de cent mille francs d'abord.

En outre, les frais de rédaction, impression, timbre, poste, s'élèvent à une somme qui varie de quarante à cinquante francs pour chaque exemplaire de journal quotidien. *La Presse*, journal dont l'autorité doit être acceptée en matière de frais de publicité, *la Presse* porte à la somme de trois cents francs par jour, la dépense d'un journal qui se tire à seize mille exemplaires. Prenons cent mille francs par an.

Il résulte *a priori* de ces chiffres que, pour fonder un journal qui ait devant lui quelques années d'existence, un journal qui a ses abonnés à faire, il est nécessaire de posséder un capital de quatre à cinq cent mille francs.

Tous les citoyens français n'étant pas généralement pourvus de cette somme, il n'y a pas de témérité à affirmer, que le monopole de la presse politique appartient aux hommes d'argent et que les lois de septembre ont violé odieusement la charte.

En augmentant les difficultés qui font de la presse politique et quotidienne un monopole pour les riches, le gouvernement français a commis une de ces énormes balourdises qui ne sauraient trouver d'excuse dans les circonstances. C'est bien le cas de dire ici que la haine rend aveugle.

C'est en concentrant dans quelques mains l'action du journalisme qu'on en décuple la puissance, en lui conférant l'unité. C'est le monopole des écus et l'unité de direction qui ont fait la force du *Constitutionnel* sous la Restauration. Si le gouvernement actuel a voulu atténuer la puissance du journalisme par ses lois de septembre, il a agi directement contre son but.

Il est étonnant que l'exemple de la Belgique et des États-Unis, où la presse est presque complètement débarrassée d'entraves fiscales, n'ait pas encore dissipé les terreurs dont tous les gouvernements européens semblent frappés à l'endroit de la presse. Ces gouvernements ne veulent pas voir que la force d'expansion de la presse est soumise, comme celle des gaz, à la loi de Mariotte, et que cette force est en raison directe des poids comprimants.

Je ne comprends pas non plus les journaux bien abonnés, comme *le Siècle* et *le Constitutionnel*, qui réclament aujourd'hui l'abolition des lois de septembre; car je considère les lois de septembre comme la première source du succès de ces journaux. Je répète que tout le monde a les yeux troublés sur cette question de la presse. L'exemple cité tout à l'heure de la puissance du *Constitutionnel*, sous la Restauration, et celui de la nullité de l'influence du journalisme dans les pays où la presse est complètement libre, sont cependant des arguments qui tranchent net la question. Encore une fois, ce n'est que sous le régime de la *liberté illimitée* de la presse, que la théorie de la lance d'Achille, si chère aux économistes, peut trouver son application.

Le privilège de la publicité, concédé au capital par les lois de septembre, devait fatalement aboutir à ce résultat désastreux que nous avons à constater : la subalternisation de l'idée à l'argent dans la direction du mouvement intellectuel du pays.

De ce qu'il fallait cinq cent mille-francs pour fonder un journal quotidien, il devait arriver, en effet, et il est arrivé que la plupart des journaux quotidiens

sont devenus des entreprises commerciales, des entreprises dont les fonds ont été faits par des spéculateurs en politique ou en finance, ou par de riches banquiers, ou par des actionnaires trop crédules. Beaucoup de nos riches financiers, de nos hommes politiques ont leurs journaux à eux. Il y a de ces journaux où l'influence de l'homme d'argent prédomine, d'autres, mais plus rares, où c'est l'influence de l'homme politique. Il advient quelquefois que chacun des deux intérêts tirant de son côté dans le même journal, la malheureuse feuille ne sait plus auquel entendre, et rappelle l'embarras plaisant de l'âne de Buridan entre ses deux picotins d'avoine.

La question de la publicité est si bien devenue pure question de boutique et de concurrence parmi nous, que la rivalité et la haine ne se rencontrent plus, comme nous avons vu tout à l'heure, avec leur caractère d'acharnement que dans les entreprises de journaux qui exploitent les mêmes opinions. La sympathie politique n'est qu'un mot sans valeur; les entrepreneurs de journaux ne spéculent plus sur ce mobile. Le journal ennemi de *la Presse*, journal conservateur, ce n'est pas *le National*, journal radical; ce n'est pas *le Siècle*, journal de l'opposition de gauche; c'est le *Journal des Débats*, c'est *l'Époque*, deux autres organes du parti conservateur. *La Presse* accuse les *Débats* d'être disposés à vendre la France pour deux abonnés de plus; les *Débats* sollicitent contre *la Presse* toutes les rigueurs de la législation; et *l'Époque* épuise contre *la Presse* le vocabulaire des personnalités injurieuses. Et tous s'accusent les uns et les autres de n'être guidés dans leurs manœuvres que par de misé-

rables instincts de cupidité. Je ne parierais pas qu'ils n'ont pas raison tous.

Cupidité! c'est le mot; à l'honneur du pays, à la cause des intérêts populaires nul ne songe; à l'intérêt des actionnaires encore moins. Ce n'est pas sur le revenu ostensible du journal que le gérant de l'entreprise a spéculé, mais bien sur le revenu secret. Il y a des ministres et des puissances étrangères qui payent richement le concours d'un journal à vingt mille abonnés, et ce revenu-là on n'en rend compte à personne; et voilà la raison de ces polémiques scandaleuses et de ces luttes acharnées qui s'engagent à propos de la curée de la subvention entre soldats de la même cause!

Par le même motif, l'impossibilité de subsister sans une riche subvention quelconque, tel de ces journaux a dû se vendre au premier intérêt industriel venu. L'un a vécu de la question des sucres¹, l'autre de la question de l'esclavage ou de celle de l'émancipation; celui-ci d'un chemin de fer; celui-là d'une subvention de l'ex-régent d'Espagne. L'existence de beaucoup d'autres est demeurée un mystère.

Il y a des journaux qui sont parfaitement d'accord en politique, c'est-à-dire qui s'entendent parfaitement pour déclarer que le ministre régnant est un mauvais ministre, mais qui ne s'entendent plus dès qu'il est question du système à substituer au système en vigueur. Or, comment peut-on être d'accord en poli-

¹ On connaît la fameuse réponse de ce gérant de journal vertueux à une personne qui venait lui proposer de prendre parti pour les colonies dans la question des sucres: « Désespéré, monsieur, de ne pouvoir vous être agréable; mais nous avons *vendu hier notre question des sucres*. Un journaliste honnête n'a que sa parole. »

tique, quand on n'est pas d'accord sur les voies et moyens d'un système, c'est-à-dire sur les moyens d'application, questions de chemins de fer, d'enseignement, etc., etc. Nous ne sommes pas au bout de nos contradictions : nous en verrons bien d'autres.

La publicité étant devenue une pure question de boutique, la presse a dû adopter les principes et le ton de la boutique, et s'inféoder au service des intérêts de ceux qui la font vivre.

Nous arriverons tout à l'heure à l'examen des moyens de concurrence. Signalons dès à présent une des plus fâcheuses conséquences de l'inféodation de la publicité aux écus.

Ces journaux qui font sonner si haut leur indépendance, mais qui ne peuvent pas mordre la main qui les fait vivre, sont cependant obligés de prouver de temps à autre qu'ils ne craignent pas de s'attaquer aux puissances. Alors, comme ils sont forcés de respecter les hommes d'argent qui règnent et gouvernent en France, ils s'attaquent au gouvernement nominal pour faire montre de courage. Toujours ce pauvre gouvernement qui n'en peut mais.

La presse libérale, la presse du *Commerce*, du *Siècle*, du *Constitutionnel*, et du *Courrier français*, celle qui s'intitule dynastique pour avoir le droit de combattre le gouvernement plus à l'aise, est peut-être celle qui a le plus nui aux intérêts démocratiques, en séparant, dans toute circonstance, la cause de la démocratie de celle du pouvoir, et en donnant à plein collier dans l'hérésie du *gouvernement-ulcère*, si favorable aux envahissements du capital.

Mais les plus grands ennemis du pouvoir et du

peuple sont incomparablement les ministres, qui devraient combattre courageusement à la tête du parti commun, et qui donnent lâchement le signal de la déroute, dans toutes les rencontres, en criant : *Sauve qui peut !*

Ainsi, il n'y a eu que trois journaux à Paris en 1843 qui aient osé attaquer le projet de concession du chemin de fer du Nord à M. de Rothschild, le roi de la finance, et ces trois journaux s'appelaient *le National*, *la Phalange* et *la Législature*. *La Presse* n'a fait que prendre parti pour les compagnies fermières, un système bâtard, et l'auteur des *articles hostiles* a été nommé *commissaire général des chemins de fer*, ou quelque chose d'approchant, et depuis il s'est tu.

Par une contradiction étrange et qui constate admirablement le désordre des idées de ce temps, il se trouve que ce sont les journaux amis de la royauté, les *Débats*, *le Globe*, *la Presse*, *le Siècle*, *le Constitutionnel*, qui abandonnent la cause du pouvoir central, et qui veulent livrer le pays à la coterie des banquiers, tandis que ce sont les organes du radicalisme pur et du socialisme qui demeurent fidèles à la cause de l'administration. *Le National*, *la Réforme*, les journaux communistes, peu amis du gouvernement actuel dans la question politique, sont pour lui contre les banquiers dans la plupart des questions matérielles, aussi bien que *la Démocratie pacifique*, journal en dehors des partis, et qui, en sa qualité d'organe de la Théorie de Fourier, devait marcher en tête de la croisade contre la féodalité financière.

La concurrence étant la loi souveraine du commerce anarchique, et la presse absorbée par le commerce

ayant adopté le principe de la concurrence, la suprême direction du mouvement intellectuel du pays a passé aux mains des courtiers d'affaires, des hommes entendus dans les choses de la spéculation et de la Bourse. Ce n'est pas un progrès.

Ces nouveaux directeurs de l'esprit public, fort peu compétents pour la plupart en matière politique ou sociale et n'ayant que du mépris pour les idées, ont dû naturellement chercher un procédé d'accaparement pour l'appliquer à l'exploitation de l'élément commercial dont ils s'étaient emparés. Ils l'ont bientôt trouvé dans l'*annonce* et dans la *réclame* ; ils ont créé la presse à quarante francs.

La presse à quarante francs est née le lendemain de la promulgation de la législation de septembre.

Les entrepreneurs de publicité au rabais n'ont employé, pour culbuter le monopole des vieux journaux que je regrette peu, d'autre procédé que celui de la baisse exagérée des prix.

Ils ont dit : En donnant pour quarante francs la même marchandise qui se vend quatre-vingts francs dans la boutique *d'à côté*, nous sommes sûrs d'enlever à celle-ci ses chalands.

Maintenant, comme la marchandise que nous vendons quarante francs nous en coûtera plus de cinquante, il faut que nous nous arrangions pour ne pas faire un marché de dupes.

Et ce moyen est tout trouvé. A l'aide de notre baisse exagérée de prix, nous allons acquérir une publicité immense. Par cette ~~pub~~licité, nous offrirons au commerce et surtout au *charlatanisme* un moyen commode de se passer du service des commis-voyageurs, des

imprimés, des circulaires, des affiches, des tréteaux de la foire. Plus notre publicité augmentera, plus nous élèverons le prix de nos annonces. Ce que nous perdrons par le *journal* proprement dit, par l'*enseignement*, nous le regagnerons par la *spéculation*; ce qui a été fait.

L'annonce est, comme on voit, un procédé de concurrence qui a joué dans les entreprises de publicité le même rôle que la baisse exagérée des prix de transport, dans les entreprises de messageries.

C'est la presse à quarante francs qui a achevé d'inféoder la publicité au capital ou à la spéculation, ce qui revient au même. C'est la presse à quarante francs qui a fait prévaloir définitivement l'intérêt de la boutique sur l'intérêt de l'idée dans la direction de la publicité.

Car l'entrepreneur de publicité qui fournit à l'abonné pour quarante francs un journal qui lui en coûte cinquante, déclare explicitement par cette baisse de prix, qu'il ira désormais chercher le succès, *en dehors de la communauté de la foi politique ou religieuse avec l'abonné*, qui devait être la condition de ce succès.

Et dès que ce directeur de journal est forcé de confesser publiquement que le revenu de l'annonce peut seul l'indemniser de la perte qu'il éprouve sur l'abonnement, il avoue explicitement aussi que la quatrième page du journal sera désormais la plus importante à ses yeux, celle qu'il soignera avec le plus d'amour.

La cause du talent et de la probité politique a reçu un grave échec le jour où il a été reconnu en principe que le journal le mieux rédigé était celui où la question du *rob Laffecteur* ou de la *pommade du lion* occupait le plus d'espace.

Il a bien fallu conserver l'abonné, le cultiver précieusement même, puisque le chiffre du revenu des annonces est proportionnel au nombre des abonnés; mais néanmoins l'abonné n'a plus été considéré moralement que comme un chiffre, un élément accessoire, presque un mal. *La Presse* a déclaré une fois qu'elle avait des abonnés par-dessus les épaules, et qu'elle n'en voulait plus. *L'Époque* a fait mieux encore : elle avait onze mille abonnés; elle s'en est donné vingt mille; elle a même trouvé des pairs de France et des ex-ministres pour signer ce mensonge imprimé. C'était tout bénéfice cette fois.

Alors la publicité a été asservie à la marchandise, à l'avoué, au notaire, au saint-simonien et au juif, qui tiennent le journal par l'annonce.

Le spirituel auteur des *Bohédiens de Paris* a poussé l'argument de la concurrence au-dessous du prix de revient, plus loin encore que les fondateurs de la presse à quarante francs. Écoutez *Bagnolet* et *Montizon*, deux bohédiens de Paris, deviser sur cette question de la presse à trop bon marché.

BAGNOLET, *mangeant*. A propos, tu me parlais d'une grande affaire....

MONTIZON. Oui, une affaire de presse.... un journal dont j'ai eu l'idée...

BAGNOLET. Ah ! c'est un journal ?

MONTIZON. Depuis longtemps, le besoin se faisait généralement sentir d'un journal quotidien, grand format, et à quatre francs par an.

BAGNOLET. Un journal à quatre francs !.... Comment ! tu ne prends que quatre francs à chaque abonné !....

MONTIZON. Mieux que cela, mon cher.... quatre francs que je donne....

BAGNOLET. Comment ! tu les donnes ? Mais c'est ruineux.

MONTIZON. Du tout ; mon système est bien simple.

BAGNOLET. Ah ! voyons le système !

MONTIZON. Tu connais la spéculation des journaux à quarante francs ?... La feuille politique et littéraire se ruinerait très-vite sans la feuille d'annonces, qui produit chaque année cent mille francs de bénéfice net.

BAGNOLET. Ah ! bah ! cent mille francs ; j'ignorais ce gros chiffre.

MONTIZON. Oui, mon cher, cent mille francs d'annonces que payent de braves industriels alléchés par les vingt mille abonnés des susdites feuilles. Or, un journal qui compterait cinq fois plus d'abonnés, ferait aussi pour cinq fois plus d'annonces.

BAGNOLET. C'est clair comme un bec de gaz.

MONTIZON. Au lieu de vingt mille abonnés, ayez-en cent mille.... et bientôt ; au lieu de cent mille francs d'annonces, vous en aurez pour cinq cent mille livres.

BAGNOLET. Mais comment trouver cent mille abonnés ?

MONTIZON. Je suis sûr de les trouver, puisque je les paye. Je leur donne quatre francs par tête. Mes abonnés me coûtent quatre cent mille francs, et comme mes annonces m'en rapportent cinq cent mille, j'ai cent mille francs de bénéfice brut.

BAGNOLET. Ah ! mon ami, c'est superbe, c'est magnifique ; je comprends.... je saisis tout ton système.... tu poses quatre et tu retiens cinq, tu retiens six.... tu retiens tout.... et ta fortune est faite.

J'ai bien peur que l'auteur des *Bohémiens de Paris* n'ait dit en ce peu de mots tout ce qu'il y avait à dire sur la moralité de l'annonce et de la presse au-dessous du prix de revient. *La Presse*, *le Siècle*, *le Constitutionnel*, et tous les journaux qui vivent d'annonces et de réclames, dépenseront beaucoup de récriminations et de sophismes avant de se tirer du terrible argument de Bagnolet. Les journaux à quarante francs

font cadeau de plus de quatre francs à chacun de leurs abonnés. *La Presse* qui n'a pas craint de réduire son prix d'abonnement, en même temps qu'elle agrandissait son format, s'est rapprochée de plus en plus de la solution de Bagnolet.

La Presse qui avait affirmé en 1840 sa feuille d'annonces au prix de cent vingt mille francs pour douze mille abonnés, et avec condition d'élévation successive du prix de location, proportionnellement à l'accroissement du nombre des abonnés, *la Presse* a publié, en 1844, le compte de ses bénéfices. Il résultait de ce compte-rendu, que la quatrième page de la feuille avait rapporté cent quatre-vingt-huit mille cent vingt et un francs en 1843; tandis que le journal tout entier, abonnement et annonces compris, n'avait rapporté aux actionnaires que cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-sept francs. *La Presse* avait en ce temps-là un peu plus de seize mille abonnés; *la Presse* se payait quarante-huit francs hors barrière; donc un journal à quarante-huit francs, et qui a plus de seize mille abonnés, perd encore sur ses abonnements une somme de trois mille huit cent trente-quatre francs.

Ce qui est assez plaisant, c'est que dans le moment même où le journal *la Presse* publiait ces renseignements curieux, son rédacteur principal, engagé contre nous dans une polémique embarrassante, déclarait que le susdit journal *n'avait pas à s'occuper de sa quatrième page!*

Le même écrivain essaya aussi de nous persuader un jour que *l'annonce était la récompense de la vertu*. Nous ripostâmes à cette excellente plaisanterie, en demandant à *la Presse* pourquoi, si son principe était

vrai, elle méconnaissait la *vertu* du *Journal des Débats* qui possédait la plus magnifique feuille d'annonces de l'époque¹.

Plus récemment, *la Presse* ayant été accusée par *la Démocratie pacifique* de complicité dans les empiétements de la féodalité financière, le journal à grand format a protesté vigoureusement contre cette nouvelle attaque : « Nous accuser de complicité dans les envahissements de la féodalité financière, a-t-il répondu, quand nous nous imposons des sacrifices de deux cent cinquante mille francs par an, pour.... nous rendre dignes de notre haute mission ! »

Quand les entrepreneurs de messageries baissent leurs prix de transport, on s'imagine aussi que c'est pour tuer leurs concurrents, pas du tout ; l'opinion publique calomnie odieusement les entrepreneurs de messageries ; ces braves gens ne cherchent qu'à se rendre dignes de leur haute mission...

J'ai eu envie de me sentir meilleur après la lecture de l'article de *la Presse*.

Voici donc qui est avéré. Un journal à quarante-huit francs ne peut vivre avec seize mille abonnés, et vingt mille ne suffiraient pas pour entretenir décemment la presse à quarante francs. Et M. de Girardin écrit dans son journal *la Presse*, le 8 juillet 1846, le jour de la catastrophe de Fampoux : *pas d'annonces, pas de journal !* Le tribunal de commerce de la Seine, dans une affaire entre le journal *le Commerce* et une société d'annonces, a confirmé depuis cette doctrine.

¹ *La Presse* a écrit que le *Journal des Débats* vendrait la France pour deux abonnés le plus.

Les marchands d'annonces peuvent disposer comme bon leur semble d'un journal qu'ils ont acheté.

Ainsi, le journalisme ne vit que sous le bon plaisir de l'annonce. L'opinion n'est plus la reine du monde, c'est l'esclave de l'honorable compagnie des marchands d'orviétan. Cette compagnie, si elle voulait accaparer le monopole des annonces, tiendrait en ses mains le sort de tous les organes de la publicité. Elle n'a qu'à créer un journal à vingt francs, et à concentrer sur lui toutes ses annonces, pour donner le coup de grâce à tous les journaux existants. Je m'étonne que la grandeur du résultat n'ait pas encore séduit l'imagination aventureuse d'un Rodin, de quelque chef de parti, du parti légitimiste, par exemple, qui possède de vastes capitaux¹.

Lorsque nos pères ont fait leur grande révolution pour assurer à leur patrie les bienfaits de la liberté de la presse, lorsque nous avons fait la nôtre dans les mêmes intentions, nos pères ne s'imaginaient guère, ni nous non plus, avouons-le, travailler pour la plus grande gloire des remèdes secrets du docteur Charles Albert ou des pilules du docteur Giraudeau Saint-Gervais.

Les fils comme les pères, le législateur de 89 comme celui de 1830, avaient cru assurer les droits de la pensée, quand ils avaient écrit en tête de la loi fonda-

¹ Ceci était imprimé longtemps avant la fondation de la fameuse entreprise d'accaparement des annonces commerciales, sous la raison sociale Ch. Duveyrier et compagnie. A l'époque où l'auteur écrivait ces lignes, M. Ch. Duveyrier, le farouche saint-simonien, fulminait, de complicité avec lui, dans la *Démocratie pacifique*, d'énergiques protestations contre la tyrannie du capital.

mentale du pays, le principe de la liberté de la presse. Et l'idée était loin de leur esprit, de faire de la publicité un instrument destiné à favoriser le commerce des drogues.

Certes les intérêts du commerce ont été totalement étrangers aux motifs supérieurs qui ont fait reconnaître par la loi fondamentale la liberté de la presse, et je défie le plus impudent de tous les industriels d'oser soutenir la thèse contraire ; et cependant ce sont les intérêts de boutique qui dominent aujourd'hui tous les autres dans la question de la publicité. Le droit de publier un journal est devenu un des privilèges les plus précieux du capital, et l'enseignement public par la voie de la presse est subordonné au bon plaisir et à l'intérêt des écus.

Les faveurs de la loi, comme le transport du journal à bas prix, n'avaient été accordées qu'à l'enseignement et à la propagation de l'idée par la presse. Mais voici qu'une industrie parasite se glisse frauduleusement dans la feuille politique où la loi n'avait aucunement songé à lui réserver une place ; elle profite d'abord de l'immunité octroyée à la pensée, pour s'attribuer les bénéfices les plus positifs de cette immunité ; non contente d'user et d'abuser de la complaisance de la loi, elle usurpe le quart de l'espace destiné primitivement à l'enseignement politique, religieux ou social, et elle finit par accaparer le monopole de la publicité.

La loi révolutionnaire et le bon sens avaient dit : « Le journal, instrument de propagation intellectuelle, vivra du talent de ses rédacteurs, de la sympathie que la grandeur de l'idée rencontrera dans le sein de la masse. »

La loi actuelle et les hommes de la boutique ont pesé la bourse des hommes à idée ; et la sentant moins lourde que la leur, ils ont dit à ceux-ci : « Nous vous défendons d'entrer en lutte avec nous, car nous allons débiter notre marchandise à perte, jusqu'à ce que nous vous ayons ruinés ou que nous vous ayons contraints de nous abandonner le monopole de la publicité. » Abusa-t-on jamais plus brutalement du droit du capital ?

Et le gouvernement, les députés, les magistrats, ont toléré cette usurpation sans mot dire, bien que le procédé d'usurpation fût vicié d'un caractère d'immoralité profonde ; car, pour arriver à l'accaparement de la publicité, la presse industrielle a été obligée de débiter ses produits *au-dessous du prix de revient*.

Or, toute industrie qui débite ses produits au-dessous du prix de revient, et qui ne rétribue pas les travailleurs qu'elle emploie sur le produit de leur travail, est une industrie immorale, parce qu'elle force les travailleurs à recourir pour vivre, au vol et à la fraude.

Il est incroyable que les législateurs n'aient pas compris encore que vendre un objet au-dessous de son prix de revient, c'est commettre un vol réel à l'égard de tous ceux qui sont détenteurs du même objet, et que ce vol doit être plus sévèrement puni que tous les autres, puisqu'il entraîne fatalement à sa suite les faillites et les catastrophes commerciales et les suspensions de travaux, toutes calamités qui se résument en aggravation de misères pour les travailleurs.

La vente au-dessous du prix de revient, est l'arme que les gros capitalistes emploient pour ruiner les

petits qui leur font concurrence. C'est par ce moyen que les entreprises de messageries qui desservent encore aujourd'hui les principales villes de France, ont accaparé le monopole des transports. En baissant leurs prix d'une manière exagérée, en transportant les voyageurs à perte, elles ont ruiné les compagnies qui n'avaient pas, comme elles disent, *lés reins aussi forts* qu'elles; et quand elles ont eu conquis le monopole, elles se sont indemnisées sur le public de leurs sacrifices antérieurs. Cette concurrence est tout bonnement une guerre brutale dans laquelle la victoire est acquise d'avance aux plus gros capitaux. Toutes les fraudes commerciales, sans exception, en sont la conséquence. Ainsi, les petits trafiquants dans l'impossibilité de soutenir la lutte contre les marchands en gros, sont obligés, s'ils ne veulent fermer boutique, de dénaturer et de falsifier leurs produits. Jamais un pouvoir qui aurait le sentiment de sa mission, ne devrait tolérer l'existence d'une industrie qui débite ses produits au-dessous du prix de revient, car toute industrie placée dans cette position, ne peut échapper à la banqueroute, je le répète, que par la fraude ou par le monopole.

L'annonce est d'ailleurs de ces arbres qui peuvent se juger à leurs fruits. Je veux la voir périr avant peu sous l'explosion de l'indignation universelle des honnêtes gens.

Elle a débuté par le scandale et la police correctionnelle. On sait le rôle qu'elle a joué dans les ravages de cette fièvre de spéculations désastreuses qui signala le cours des années 1837 et 1838, et qui nous est revenue en ces dernières années, grâce au système de

concession des lignes de chemins de fer adopté par le gouvernement. L'annonce est coupable d'un plus grand crime à nos yeux, c'est d'avoir enfanté les faiseurs, et d'avoir mis l'influence politique aux mains d'agioteurs de bas étage, sur le concours desquels les premiers hommes d'État de notre époque sont contraints de s'appuyer. Elle a décuplé la puissance et encouragé les prétentions désordonnées de l'aristocratie financière. Elle est pour beaucoup dans cette position de vassalité où l'État se trouve placé vis-à-vis des hauts barons de la Banque.

Le souvenir de l'annonce se mariera dans l'histoire à celui des beaux jours de l'agiotage et des orgies de la Bourse, à celui des prouesses des chevaliers du lansquenet, au souvenir de ces temps honteux où un agent de change pouvait gagner soixante mille francs par mois à inscrire des paris !

Et le pouvoir est destiné à payer cher un jour sa coupable tolérance, à l'égard de cette industrie illégitime. En sacrifiant les journaux sérieux, les journaux voués au culte d'un principe quelconque, pour assurer la fortune des journaux industriels, il n'a fait que se créer des maîtres avec lesquels il faudra bien qu'il compte tôt ou tard ; et les exigences des monopoleurs de la presse seront proportionnelles aux chiffres de leurs abonnés.

L'annonce a engendré le feuilleton-roman qui a donné le monopole de la publicité, aux spéculateurs capables de payer un roman *cent mille francs*. Le feuilleton-roman a tué la librairie et la littérature.

En effet, ces journaux qui sont forcés de cultiver l'abonné pour l'annonce ne peuvent pas chercher

à instruire et à moraliser le peuple, parce qu'il y a plus d'abonnés à gagner en flattant les préjugés du pays et en servant ses passions, qu'en l'éclairant sur ses intérêts véritables. Or, le journal à annonces est tenu de se baisser jusqu'au niveau de la masse, au lieu de forcer la masse de s'élever jusqu'à lui. Ce n'est pas ainsi que procèdent la foi et le dévouement à l'idée, ces nobles éléments du progrès que le pouvoir sacrifie.

Une autre fâcheuse conséquence de l'avènement de la presse à bon marché a été la ruine de la presse départementale, plus impartiale et plus consciencieuse que sa sœur de Paris. La presse de province, obligée de baisser ses prix par suite de la concurrence des journaux de la capitale qui se débitent à perte, et ne pouvant trouver comme ceux-ci des ressources dans l'annonce, a été condamnée à vivre de subventions et de sacrifices, comme la partie la plus honorable de la presse parisienne. Alors la question des annonces judiciaires est devenue pour la presse départementale une question de vie ou de mort, et l'administration a déloyalement exploité sa détresse.

Le journal politique a trouvé encore ici d'immenses avantages en raison de sa liberté d'allures, sur le journal scientifique, sur la revue hebdomadaire ou mensuelle, qui se consacrent exclusivement au développement de tel ou tel principe religieux ou social. Ces journaux, ces revues, qui n'ont jamais pu avoir la pensée de prospérer par l'annonce, ces recueils qui ne pouvaient vivre que par l'abonnement, n'en ont pas moins été obligés de baisser leurs prix d'abonnement, par suite de la réduction du prix des journaux qui ne vivent que de l'annonce. Et comme le plus

souvent ces prix d'abonnement qu'il a fallu baisser encore, avaient été déjà réduits au minimum par le dévouement et le désintéressement des fondateurs, il s'en est suivi que les hommes de progrès, que les hommes d'intelligence ont dû renoncer à leur œuvre, ou bien se condamner à des sacrifices au-dessus de leurs forces.

C'est-à-dire que le triomphe du journalisme industriel, voué à la propagation du *rob antisymphilitique* et au succès du *nasé d'Arabie*, a pour corollaire obligé la ruine du journal sérieux, voué à l'enseignement des idées religieuses, politiques ou sociales.

Cette position d'infériorité désastreuse que le triomphe de la presse mercantile fait à la presse à idées, est la plus cruelle condamnation de la législation qui régit la publicité en France. Si nous avions un gouvernement véritable, une administration qui sût ou qui voulût oser, demain, toutes les anomalies monstrueuses que je viens de signaler cesseraient.

Demain il serait écrit dans la loi qu'il ne peut pas y avoir promiscuité entre la publicité des idées et la réclame industrielle — que le journal destiné à l'enseignement du peuple, ne doit pas continuer à faire l'office de la grosse caisse du marchand de vulnéraire suisse... Et cette loi réduirait le cautionnement des neuf dixièmes, exigerait la signature de tous les articles du journal, abolirait le timbre, réduirait les frais de poste, et reléguerait l'annonce industrielle à sa place dans des feuilles *ad hoc* qui payeraient tribut à l'État pour l'annonce des marchandises comme pour celle des ventes judiciaires.

Immunité à la propagation de l'idée qui peut éclai-

rer les hommes et les rendre meilleurs, voilà le principe libéral qui doit dominer la matière ; mais que d'aucune façon, l'industrialisme qui bénéficie et spéculé, ne puisse profiter du privilège accordé aux intérêts supérieurs de la pensée. Plus de promiscuité par conséquent entre l'idée et le trafic, entre le journal et l'annonce. Plus de promiscuité, pour que le journal rentre dans les conditions normales de sa nature, pour que sa fortune et celle de ses écrivains n'aient plus d'autres bases que la supériorité de talent et l'utilité de la publication. Plus de promiscuité, pour que *la Quotidienne* ne soit plus forcée d'annoncer les chansons de Béranger, ni *le Charivari* les œuvres de M. de Girardin ; pour que *le Constitutionnel*, que M. Eugène Sue a retiré de la tombe, n'insulte plus dans son *premier Paris* aux théories professées dans le feuilleton sauveur par M. Eugène Sue !

Mais le gouvernement tremble à l'idée de l'émancipation de la presse. Ce n'est pas lui qui devrait trembler pourtant, mais bien plutôt ces hauts et puissants seigneurs du journalisme qui le tiennent à la chaîne et qui lui vendent leur protection si cher. Car le premier effet de cette émancipation serait de l'affranchir, lui d'abord, d'un joug humiliant ; et l'opinion publique n'aurait plus à déplorer des scandales comme ceux dont nous sommes les témoins chaque jour. Par exemple, le cabinet du 29 octobre n'aurait pas été condamné à confier les fonctions éminentes de commissaire royal près le Théâtre-Français à un M. Buloz, personnage non lettré et non français, qui a attribué la tragédie de *Cinna* à Racine... et cela parce que ce M. Buloz portait deux Revues à sa ceinture!...

La presse gouvernementale.

Non-seulement le gouvernement n'a rien à redouter de l'émancipation de la presse, mais aucun parti n'est en meilleure position que le gouvernement pour régner par la presse émancipée; et des ministres qui disposent du budget, qui payent un si grand nombre de fonctionnaires publics, ne sont pas excusables de n'avoir jamais travaillé à rallier à la défense du pouvoir les écrivains les plus célèbres et les plus populaires du pays; car tous les hommes puissants par l'intelligence sont les défenseurs nés des pouvoirs intelligents, de l'autorité et de l'ordre. Mais pour rallier à soi ces hautes individualités, ces plumes populaires, il faut avoir le courage de dire tout haut à la tribune ce qu'on veut et où l'on va; et ce n'est pas avec des déclamations hypocrites contre l'essor des passions mauvaises qu'on peut espérer de séduire les esprits généreux et de les attacher de cœur à la cause du gouvernement. Hommes du pouvoir, qui vous êtes élevés par l'éloquence et le savoir aux premiers postes de l'État, ouvrez largement au talent la carrière des emplois et des honneurs, afin que les plus capables puissent s'élever comme vous. Faites la part belle au savant, au poète, à l'orateur, à l'artiste, pour que toutes ces supériorités légitimes unissent leur influence à la vôtre; pour que toutes ces forces de l'intelligence, rayons ternes et froids aujourd'hui qu'ils sont disséminés sur la surface du pays, se condensent et s'unissent dans la sphère du pouvoir, en un éclatant foyer de lumière et de vie. Parlez de liberté, de charité, de gloire, à cette nation si facile à

gouverner, quand on sait la prendre par le cœur ; exposez vos moyens pratiques d'améliorations sociales, pour que le peuple soit certain que vous vous occupez sérieusement de son sort. Essayez d'entrer dans cette voie, et appelez à vous ; vous verrez s'il manque d'esprits généreux pour répondre à votre appel, et si cette nation est aussi ingouvernable que vous le prétendez...

Mais au lieu de cela, voici que j'entends M. Thiers, un ex-président de conseil, un personnage cinq à six fois consulaire, qui nous dit : *qu'un journal ministériel ne doit être qu'un poteau...*

Et M. Duchâtel, un ministre de l'intérieur, qui définit l'écrivain gouvernemental le plus habile : *celui qui s'entend le mieux à développer le côté inutile des questions!*

Alors il a bien fallu que la malheureuse presse gouvernementale finît par se conformer en tout lieu au programme tracé par la main de M. Thiers et de M. Duchâtel.

Car il y a une presse gouvernementale et j'ai quelques raisons pour l'affirmer, ayant tenu dix ans ma place dans cette presse, et connaissant à fond le personnel de ses écrivains, parmi lesquels plusieurs sont de ma création. La presse gouvernementale est subventionnée sur le budget de la marine, dit-on, d'abord, et ensuite sur ce fameux million de fonds secrets que le ministère reçoit chaque année des deux chambres, comme témoignage de confiance et de bonne amitié, mais à charge néanmoins par le ministère, est-il écrit dans l'acte de donation, de protéger la société contre l'explosion des passions mauvaises qui

fermentent dans l'ombre. M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, ayant eu un jour la singulière audace de nier l'existence de la presse gouvernementale à la tribune, je me vis forcé, à mon grand regret, de lui infliger un démenti public et solennel sous lequel il s'est incliné. J'aime à espérer que la leçon lui sera profitable pour l'avenir et lui fera comprendre l'obligation de renoncer à sa honteuse tactique qui n'en a jamais imposé à personne. Le chiffre de la subvention s'est élevé quelquefois à des sommes énormes, notamment sous le ministère du 11 octobre, qui entretenait richement soixante-dix journaux à la fois. Je sais une feuille de province dont on m'offrit la rédaction dans les temps, et à laquelle le ministre des fonds secrets allouait une rétribution mensuelle de cinq mille francs. Dans le procès du *Globe*, il fut prouvé que le caissier de cette feuille recevait cinq mille francs par mois d'une main généreuse et *inconnue* de la rue de Grenelle. Si le concours du *Globe*, journal insulteur à quinze cents abonnés et à petit format était payé soixante mille francs en 1845, on peut calculer par approximation le chiffre du subside accordé aux journaux de grand format *l'Époque* et les *Débats*, en retour de leur bienveillance désintéressée. Dans le temps que les *Débats* en étaient encore au petit format, sous le 15 avril, j'entendais dire tous les jours au cabinet du ministre, que le concours de ce journal coûtait douze mille francs par mois au ministère, et dans cette somme n'était pas compris un appoint de mille francs par mois pour le fils de la maison. Je suppose que cet état de choses un peu mesquin a dû s'améliorer depuis. M. Thiers est un ministre à la main large en fait de

subvention aux journaux protecteurs. C'est lui qui a inventé de complicité avec M. de Rémusat le paiement des subventions en billets de banque, dans le but d'affranchir les écrivains *ralliés* d'une formalité compromettante, et qui les gênait cruellement. Il faut savoir que les écrivains, avant l'avènement du 1^{er} mars, étaient soldés au moyen de mandats sur la caisse Gérin qu'ils étaient tenus de signer, ce qui faisait preuve de leur dépendance. Le paiement en billets de banque que le chef du cabinet vous remet de sa propre main à l'avantage, en dissimulant tout nom propre, de permettre à la vertu de s'humaniser.

La loi sur les annonces judiciaires qui a permis au ministre de la justice de faire de cette source de revenus un monopole pour la presse bien pensante, a considérablement allégé depuis quelques années la charge de la subvention de la presse ministérielle. Je n'oserais pas affirmer qu'il y eût maintenant, en dehors de la presse parisienne, plus d'une dizaine de feuilles directement entretenues par le caissier des fonds secrets.

J'ai longtemps tenu ma place, comme j'ai dit, dans cette presse gouvernementale subventionnée, tout le temps que la cause de l'ordre et du pouvoir a été mise en question et que les ministres ont pu alléguer les difficultés de la situation et l'émeute pour excuse de leur inertie. Car c'est une de mes faiblesses, d'attendre tout pour la cause démocratique, du ralliement du pouvoir et du peuple, de n'attendre rien ou presque rien du peuple seul. J'ai renoncé généreusement aux riches sinécures, à la faveur ministérielle, aux mollesses du *far niente*, le jour où il m'a

été bien prouvé qu'il n'y avait pas d'initiative d'amélioration à espérer du parti conservateur, et beaucoup de mes amis ont suivi mon exemple, quand ils ne me l'ont pas donné.

Le public sait peut-être que j'ai été pour mon pays, à l'occasion de ces révélations, un grand objet de scandale. Le bureau de l'esprit public du ministère ne m'a pas pardonné ma franchise. De pauvres diables à qui j'avais mis la subvention en main m'ont accusé d'imposture; mon successeur à la rédaction de *la France méridionale*, qui reçoit les appointements du frère du ministre, comme je les recevais moi-même, s'est révolté de *mon cynisme*, et on l'a décoré. Pas un de ces écrivains n'a osé me savoir gré tout haut du service que je voulais leur rendre. Peu leur importe que le ministre les solde sur ses fonds secrets comme des agents de la police occulte, et les désavoue lâchement!

Après les dénégations impudentes du bureau de l'esprit public ministériel, sont venues les injures du bureau de l'esprit public radical. Le bureau d'esprit public de la rue Lepelletier a honoré mon livre d'une citation pleine de bienveillance pour l'auteur, et que trente journaux de province se sont empressés de reproduire avec une fidélité scrupuleuse. J'étais représenté dans la note placée en tête de la citation comme un grand criminel poursuivi par les remords et qui éprouvait le besoin de se décharger du poids de sa honte par un aveu public.

Il n'y a que deux petites erreurs dans l'appréciation bienveillante du bureau de l'esprit public radical. Le premier, c'est que je n'ai jamais considéré la

profession d'écrivain ministériel comme honteuse ; la seconde, c'est que je n'ai jamais demandé pardon à personne de l'avoir exercée. J'ai bien pu regretter d'avoir servi la cause de la fainéantise gouvernementale en croyant servir celle de l'ordre ; mais si j'ai été trompé en cela, c'est tant pis pour ceux qui m'ont trompé, et non pour moi ; c'est-à-dire que je pourrais faire au bureau de l'esprit public de la rue Le-pelletier la même réponse que Ninon à l'envoyé de cette grande dame qui désirait lui donner place au couvent des *Filles repenties* : « Dites à celle qui vous a envoyé que je ne suis ni fille, ni repentie. » Je me dois cette justice, du reste, que j'ai su conserver un calme remarquable au milieu de ces feux croisés des batteries ministérielles et des batteries radicales tirant toutes sur moi. C'eût été cependant chose passablement neuve et piquante que de faire poser le même jour devant le tribunal de police correctionnelle de Paris soixante journaux du nord et du midi, de l'ouest et de l'est de la France, journaux vendus, journaux incorruptibles, et de les faire s'invectiver avec amour les uns les autres pour me donner raison, et de les confondre tous à la fois d'imposture. Un homme habile et qui eût tenu un peu à faire parler de lui, n'eût pas laissé échapper une si magnifique occasion de réclame.

M. le marquis de Boissy, à la chambre des pairs, M. Lherbette à la chambre des députés, ont dit à M. Duchâtel : « Ou avouez que l'auteur des *juijs*, *rois de l'époque*, a dit vrai quant à la presse subventionnée ; ou traduisez-le devant les tribunaux pour crime de calomnie. » Eh ! mon Dieu, M. le ministre de l'in-

térieur n'aurait pas demandé mieux que de me traduire devant la police correctionnelle ; mais par malheur les tribunaux admettent les preuves contre les ministres ; et si j'avais déféré le serment à mon accusateur.... car tout ministre constitutionnel qu'on soit, on ne doit pas pouvoir mentir avec le même aplomb devant Dieu, que devant les députés. M. le comte Duchâtel a eu tort de ne pas répondre à l'honorable M. Lherbette par le silence, comme il avait eu le bon esprit de faire pour M. le marquis de Boissy. Dès qu'il s'agit de fonds secrets, c'est-à-dire d'une question de confiance, le ministère n'a de compte à rendre à personne.

C'est pour moi une question fort grave de savoir lequel des deux est le plus corrompu, le plus lâche, du ministre qui désavoue à la tribune l'écrivain qui le sert, qui se fait tuer pour lui, ou de l'écrivain qui accepte un pareil désaveu. Je pense que c'est ici le cas de renvoyer les parties dos à dos, comme ils disent au palais, la honte partagée.

Et quand je m'attaque à ces désaveux ministériels, dont je voudrais sauver pour l'avenir l'humiliation à mes anciens collègues, notez bien que c'est moins un reproche d'ingratitude que j'adresse au ministre, qu'un reproche de maladresse et de pusillanimité. La reconnaissance est un des attributs des natures supérieures, et je suis plus porté à plaindre qu'à blâmer les cœurs éteints qui en sont dépourvus ; mais cette ingratitude enfin est systématique chez les dépositaires actuels du pouvoir et provient d'un vice de cœur. C'est ainsi que la faveur méritée par des services réels et qu'on aura refusée à l'écrivain courageux

et dévoué, sera offerte à l'ennemi, au pamphlétaire. Ainsi tous les ministres depuis Casimir Périer ont travaillé à laisser dire d'eux, *qu'il valait mieux, pour mériter leurs bonnes grâces, les attaquer que les servir*. Voyez les récompenses scandaleuses accordées dans le temps par M. Thiers à ces deux écrivains qui s'étaient acharnés contre lui avec tant de fureur. Le *chantage* avait été pratiqué cette fois avec tant d'impudence, le ministre s'était montré si facile, la palinodie des deux *bravi* avait été si brusque, que la conscience de la chambre indignée n'osa pas sanctionner le pacte imposé par la cupidité à la peur. Vous croyez peut-être que les sycophantes flétris se sont courbés sous le coup de la sentence pour cacher la flétrissure imprimée à leurs fronts.... Ils portent aujourd'hui la tête plus fièrement que jamais; ils continuent avec succès le commerce de calomnies et d'injures, et quand les chances de leur métier de diffamateurs les appellent sur les bancs de la police correctionnelle, MM. les avocats du roi les saluent avec respect et les appellent d'honorables écrivains. Eh bien, je ne connais pas de tactique gouvernementale plus corruptrice que celle-là et plus déshonorante ! Donner une décoration à l'auteur de *Barnave*, parce qu'il a fait un méchant livre contre la famille du roi; donner une sous-préfecture à un rédacteur du *Revenant* ou de la *Gazette de France*, parce qu'il a passé dix années de sa vie à insulter le roi; acheter ainsi la défection et l'apostasie, au lieu de récompenser la fidélité et le zèle.... je dis que c'est travailler à discréditer sa propre cause et décerner une prime à l'immoralité et animer à la curée tous les assaillants du pouvoir. Le ministre ingrat et

peureux, qui refuse d'honorer l'écrivain qui le sert, donne à tous la mesure de l'estime qu'il fait de lui-même. Il provoque pour ainsi dire les injures que la presse de l'opposition est déjà si bien disposée à distribuer aux écrivains de la presse gouvernementale. Il tue le zèle au cœur des ambitieux ; il se prive du concours de tous les publicistes de quelque valeur, qui accepteraient volontiers la charge de défendre la cause gouvernementale, s'il y avait à la fois honneur et profit à le faire. Il trahit cette cause, en un mot, et d'un autre côté il s'expose au mécontentement des députés ministériels qui ont besoin qu'on les défende dans leurs départements contre les attaques systématiques dont les écrivains de l'opposition les accablent. J'ai eu jadis assez d'influence pour décider quelques jeunes gens de talent à embrasser avec moi la cause du pouvoir, dans le temps de l'émeute et des orages politiques. Tous, ou presque tous du moins, ont renoncé à cette carrière depuis quatre à cinq ans. M. Duchâtel a demandé pendant des années entières, sans pouvoir les trouver, des écrivains à cinq cents francs par mois, pour des villes, comme Toulouse, Lyon, Lille. On m'a donné plus à moi, et j'ai refusé. Et certes, ce n'est pas le mépris de l'or et encore moins la crainte d'être appelé journaliste *stipendié* qui m'ont fait rejeter les offres ministérielles, car je ne méprise pas l'or qui n'est pas méprisable, et j'ai toujours porté avec aisance le titre d'écrivain ministériel, que je n'ai jamais pu m'habituer à considérer comme une injure. J'ai refusé, malgré mes sympathies pour le pouvoir, parce qu'il m'était démontré par une trop longue expérience qu'il était impossible de servir à

la fois les intérêts du gouvernement et ceux du ministère. J'ai refusé, parce qu'il me répugnait de faire du journalisme au profit exclusif de l'aristocratie financière, et que les journaux du ministère n'ont pas d'autre mission que celle-là à remplir aujourd'hui. Et j'ai dit au ministre qu'un écrivain consciencieux ne pouvait pas se tailler des convictions, au jour le jour, sur le patron des palinodies des *Débats*.

Voici encore des faits qui me sont personnels et qui donneront une idée de cet état de pénurie dans laquelle la presse gouvernementale se trouve depuis longtemps plongée.

Je rédigeais en 1837 le journal ministériel de Lille, *le Nord*, subventionné à dix-huit mille francs par an. M. de Rémusat, un des doctrinaires fougueux de l'époque, m'ayant appelé à la rédaction du journal *la Paix*, il me fut donné pour successeur, à Lille, un ex-rédacteur en chef de *la Glaneuse* de Lyon, une feuille rouge dont les publications incendiaires avaient énormément contribué à l'explosion d'avril 1834. L'ex-rédacteur de *la Glaneuse*, qui avait subi une condamnation à trois années d'emprisonnement par arrêt de cour d'assises, venait de s'évader tout fraîchement de Clairvaux, quand on le choisit pour me remplacer. Le public a la mauvaise habitude de ne pas croire à la sincérité des conversions trop rapides. On ne crut pas à Lille à la sincérité de celle de mon successeur, et le nouveau rédacteur du *Nord* fut frappé en pleine rue au visage par un écrivain légitimiste qui refusa de lui donner raison par les armes. L'agresseur, traduit devant le tribunal de police correctionnelle, fut condamné à seize francs de dommages-

intérêts. L'écrivain ministériel n'eut pas la présence d'esprit de souffleter son adversaire sur l'une et l'autre joue, à l'heure même, et de déposer trente-deux francs sur le comptoir du greffier.

A Lille, j'avais été remplacé par un rédacteur de la *Glaneuse*; à Toulouse, quelques années plus tard, je remplaçais à la rédaction de la feuille ministérielle la *France méridionale*, un ex-rédacteur de la *Tribune*; et quand j'abdiquai définitivement le titre d'écrivain ministériel, on me donna pour successeur, à ce dernier journal, un jeune étuviste en déconfiture, fort peu versé dans l'étude des matières politiques et sociales, mais très-fort sur le violon.

Veut-on avoir une idée de la facilité des mœurs et de la légèreté du ton de la presse gouvernementale? quelques traits suffiront. Un membre du bureau de *l'Esprit public* ayant donné un jour sa démission, sous prétexte de dégoût des sinécures (la scène se passait sous le 15 avril), l'*ami du ministre* prit la peine de se déranger de son travail pour venir demander à l'écrivain scrupuleux la permission de faire tirer son portrait à un nombre considérable d'exemplaires.... désireux qu'il était, disait-il, de conserver à la postérité les traits et la physionomie d'une *espèce primitive* que tout le monde croyait depuis longtemps perdue.

C'est sous ce même ministère du 15 avril qu'eut lieu une mystification amusante qui fit à son auteur un honneur infini : deux écrivains d'une feuille ultra-doctrinaire, deux séides fougueux de M. Guizot d'avant la coalition, *vendus à M. Molé, sans le savoir et sans le vouloir.... vendus et non payés* par le négocia-

teur qui prit sur lui de conclure le marché, et qui garda fidèlement le secret *et la somme*. La mystification valut plus tard force plaisanteries aux victimes (*quorum pars....*), plus le titre d'ingrats.

J'ai voulu faire ces confidences au public, d'abord pour lui montrer l'incurie profonde qui règne dans les conseils du pouvoir, et aussi pour détruire dans son esprit ce soupçon qui est si bien dans les mœurs de l'époque, que ce volume pourrait bien n'être que l'explosion des ressentiments de mon amour-propre froissé et de mon ambition déçue. Hélas ! non, je ne suis pas de ces valets de plume cassés aux gages qui mendient le pamphlet à la main, et personne n'a moins que moi le droit de se plaindre de l'ingratitude du pouvoir. Attaché dans un intervalle de cinq à six ans aux cabinets de cinq à six ministres, j'ai pu, sans même tendre la main, m'emparer des plus douces et des plus riches sinécures ; et ces sinécures étaient encore à ma disposition quand j'écrivais ces lignes, et quelques amis m'ont blâmé de ne pas les avoir acceptées. M. le maréchal Bugeaud, l'homme le plus puissant de ce pays, m'a fait donner des places *malgré moi* pour m'attacher à sa fortune, et j'ai renoncé à tout ce brillant avenir par le simple motif que, depuis que j'ai atteint l'âge de raison, le goût des soldats m'a passé.

Ainsi la presse ministérielle en général, et à quelques rares et brillantes exceptions près, n'est qu'une seconde édition pas toujours corrigée du *Journal des Débats*, et ce *Journal des Débats* est l'organe de l'intérêt exclusif de la haute banque. Le gouvernement emploie donc toutes les influences morales et maté-

rielles dont il dispose pour favoriser les envahissements de l'élément financier. Il travaille consciencieusement à river les fers du pouvoir et ceux du peuple, et il ne lui est pas encore venu à la pensée de changer la thèse de terrain et de faire développer par soixante journaux à la fois le principe sauveur : que les intérêts du pouvoir sont les mêmes que ceux du peuple, et que le peuple et le pouvoir ont les mêmes ennemis. Beaucoup de nous se sont offerts, je parle des écrivains les plus dévoués de la presse gouvernementale, pour mener la bataille, mais toujours les ministres ont rejeté nos offres. La peur de se compromettre avec les hautes puissances financières a toujours apporté à leur bon vouloir d'invincibles obstacles.

Et pourtant ce qu'on n'osait entreprendre sur une grande échelle, notez bien, on nous le laissait tenter dans toutes les localités importantes où l'on croyait notre énergie utile. Si toute la presse ministérielle s'était faite plus démocratique que la presse radicale, ce qui n'était pas difficile, ce que je faisais, moi, le pouvoir aurait bien peu d'ennemis aujourd'hui dans les rangs du peuple ; et les banquiers, au lieu d'être ses maîtres, et ses maîtres impérieux, seraient ses très-humbles valets.

Résumons cette dissertation, dont le lecteur est prié d'excuser la longueur.

La publicité est inféodée à l'annonce. Le marchand, le notaire et l'avoué, qui sont les distributeurs de l'annonce, sont les vrais maîtres de la publicité. Ce sont des valets de juifs qui font l'opinion publique de la France.

Le cabaret.

Il est une autre industrie parasite, une industrie commerciale que j'aurais tort de ne pas faire figurer sur la liste des puissances auxiliaires du commerce, car elle joue un rôle important dans le mouvement de la machine représentative : c'est l'industrie du cabaret, un des grands leviers de l'élection.

Je ne sais pas le chiffre de l'impôt que le cabaret prélève sur les salaires de l'ouvrier en France. Ce doit être quelque chose d'effrayant et de colossal.

Le cabaret s'emplit comme le forum, de la désertion de l'atelier. Sa prospérité, comme celle de toutes les industries parasites qui ont le gui pour emblème, est en raison inverse de la prospérité du pays. Le temps de l'élection, c'est-à-dire le temps des agitations politiques, est pour le cabaret l'époque des pluies d'or.

Le cabaret est une lèpre qui s'attache comme la vermine aux populations misérables. Plus cette misère augmente, plus la splendeur du cabaret s'accroît. Les cabarets de l'Irlande s'appellent des palais (*gin palace*). L'esprit de feu y coule par des robinets de métal étincelant, de magnifiques tonneaux cerclés de cuivre poli, étiquetés et rangés dans un ordre admirable.

C'est là que le travailleur malheureux vient s'étourdir sur les conséquences de la réduction de son salaire, et chercher l'oubli momentané de ses souffrances, l'oubli de l'avenir de sa femme et de sa fille.

La prospérité du cabaret dit la dépravation des mœurs, le dégoût du travail et de la famille, l'abandon

du ménage. J'affirme hardiment, sans avoir comparé les chiffres, que la progression du nombre des cabarets marche parallèlement à celle des délits et des enfants trouvés. Le cabaret est la terreur de la mère de famille active et laborieuse.

C'est dans le cabaret que se préparent et que se débitent les mixtures falsifiées qui empoisonnent le peuple, sous le nom menteur de vin ou d'alcool. Je n'ai jamais été surpris que les populations des grandes villes aient attribué les ravages du choléra aux maléfices de leurs fournisseurs de liquide; au contraire.

Il y a solidarité intime d'intérêts pécuniaires entre le cabaret et le journal politique. C'est le cabaret qui fait la fortune du journal politique, et réciproquement. C'est pour fainéantiser, pour boire, et pour lire ou entendre lire le journal, qu'on va au cabaret. Le cabaret, l'estaminet et le café lui-même, qui n'est qu'un cabaret bourgeois, sont les théâtres où les orateurs se préparent aux luttes de la tribune. Il y a de ces théâtres-là jusque dans les derniers villages de la France aujourd'hui. C'est au cabaret que se traitent les grandes affaires d'élection, de conseil municipal, de garde nationale et autres. Je sais beaucoup de localités où les cabarets sont afferchés par les candidats de la chambre, pendant toute la durée des opérations électorales. On y mange et on y boit gratis, au compte des concurrents. Il y a eu à Châlons-sur-Saône, sous la Restauration, une élection qui coûta une quarantaine de mille francs à chacun des deux candidats. En Angleterre, pays plus *avancé* que le nôtre en matière de gouvernement représentatif, le chiffre de ces dépenses s'est quelquefois élevé à un million. De là une

des raisons qui doivent attédir les esprits à l'endroit de toute réforme électorale, qui ne porterait que sur l'abaissement du cens. Quand le cens électoral sera descendu à cent francs, c'est le cabaret qui sera le maître absolu de l'élection. Je n'aspire pas ardemment après ce résultat. Le pouvoir est un instrument dont le maniement ne s'apprend pas en un jour, et je n'aime pas à voir les armes à feu aux mains de ceux qui ne savent pas s'en servir.

Le cabaret est déjà une puissance aujourd'hui, et une puissance respectable.

Un banquier philanthrope, M. François Delessert, était député du sixième arrondissement de Paris avant 1837. Le sixième arrondissement de Paris, rue Saint-Martin, rue du Grand-Hurleur, rue aux Ours, est un des quartiers les plus industriels de la cité. L'ouvrier y fourmille, les cabarets aussi. M. François Delessert ayant coopéré activement à l'établissement des caisses d'épargne, *établissements destinés à recevoir les économies des ouvriers*, les nombreux électeurs marchands de vin du sixième, furieux de la concurrence, décidèrent que leur vertueux député avait *trahi leurs intérêts les plus chers* et démerité dans leur estime, et ils le destituèrent du mandat de confiance dont ils l'avaient précédemment investi. Dois-je dire que leur nouveau choix se fixa sur M. Arago; non pas, hélas! sur M. Arago, l'illustre astronome, mais sur M. Arago, l'orateur qui prenait alors la parole dans les banquets patriotiques. M. Arago, tribun! oh! c'est encore là un des crimes impardonnables de cette abominable anarchie sociale dans le sein de laquelle nous vivons, de détourner fatalement de leur voie naturelle les plus

nobles intelligences et les plus magnifiques talents. Voilà un homme que Dieu certainement avait marqué du doigt pour qu'il fit de grandes choses; pour qu'il fût le prince de la science; car Dieu avait donné à cet homme et le génie qui conçoit et l'éloquence qui vulgarise, et jusqu'à la majesté des traits et la puissance physique qui séduisent les masses. Il lui avait également mis au cœur un sentiment ardent de sympathie pour les classes laborieuses; la mission que cet homme favorisé avait reçue de la nature, était évidemment de traduire en applications populaires toutes les découvertes de la science, et de personnifier en quelque sorte le progrès bienfaiteur auprès de ces populations qui souffrent et qui ont si grand besoin de l'aide du génie. Mais la puissance des préjugés et les traditions d'une étroite et stérile politique ont faussé l'essor de cette brillante nature; et égaré les pas du savant dès sa première entrée dans la carrière. Et l'illustre astronome, le ministre-né du progrès pacifique, n'a pas tardé à descendre des hauteurs de la science pour déclamer contre le pouvoir; au nom des prétendus intérêts du peuple, et pour se faire orateur de banquet, agitateur à la suite. Mais qui donc, mon Dieu! défendra le pouvoir; si l'astronome à qui ses études spéciales doivent donner une si haute idée de l'ordre, si des hommes de cette trempe, créés et mis au monde pour comprendre et glorifier le pouvoir, lèvent la main sur lui!

Je viens de donner, à l'occasion de M. Delessert, un des fondateurs de la caisse d'épargne de Paris; une preuve de la puissance politique du cabaret: j'en citerai une seconde. En 1834, quand l'Europe abso-

lutiste, effrayée de la triple explosion révolutionnaire de Paris, de Varsovie et de Bruxelles, armait en toute hâte; quand la France avait besoin de toutes ses ressources financières pour s'armer à son tour et parer aux éventualités d'une coalition nouvelle, M. Laffitte eut l'idée de réduire d'un tiers l'impôt sur les boissons. Le moment n'était pas bien choisi peut-être pour réduire les revenus du trésor; mais enfin il y avait moyen de faire que la réduction proposée, une réduction de quarante millions, profitât au producteur (le vigneron), ou au consommateur (le peuple).

Or, la réduction ne porta que sur le droit de débit, c'est-à-dire ne profita qu'à l'intermédiaire, au cabaretier. La petite consommation n'en fut aucunement allégée; parce que les plus fortes réductions sont insensibles pour l'ouvrier qui n'achète qu'au détail, au canon; au petit verre. Alors la consommation demeurant stationnaire, la production ne fut pas activée.

On compte dans la capitale de la France plus de vingt mille électeurs, et dans ce nombre près de deux mille marchands de vin, limonadiers, débitants de liquides.

Ainsi, les puissantes industries qui exercent la plus large part d'influence sur l'opinion; et par conséquent sur les conseils du pouvoir, sont des industries parasites; vivant de la détresse ou de la fortune du travailleur, et inféodées au capital. Et le pouvoir et le peuple demeurent désarmés sous les coups de cette coalition formidable qui fait l'opinion.

On sait maintenant pourquoi nul n'ose attaquer la haute banque, et pourquoi, au contraire, toutes les

attaques de la politique révolutionnaire convergent vers la royauté.

Alors il devient nécessaire de démontrer à l'opinion publique la sottise des préjugés qui la mènent, et pour la faire revenir, s'il se peut, de ses absurdes préventions contre l'autorité, il faut la forcer de reconnaître :

1° Que le peuple français, soi-disant affranchi par la révolution de 89 du joug de la féodalité nobiliaire, n'a fait que changer de maîtres.

2° En second lieu, que ces nouveaux maîtres s'appellent les banquiers, et que l'autorité royale, loin de pouvoir porter préjudice aux libertés populaires, est au contraire aujourd'hui le seul contre-poids capable de faire équilibre à la puissance d'écrasement dont le coffre-fort est armé contre les libertés populaires; et qu'enfin la fausse idée démocratique, qui s'est acharnée jusqu'ici à démanteler la royauté et à la démonétiser dans l'opinion publique, n'a fait que travailler pour le compte de l'aristocratie financière, en nous faisant perdre peu à peu tout le prix des conquêtes de 89, et du sang versé par nos pères.

Pour arriver à cette démonstration, faisons poser devant nous les privilèges de l'ancien et du nouveau régime. Comparons les privilèges d'autrefois avec ceux d'aujourd'hui, et voyons qui a profité des bénéfices des deux révolutions.

CHAPITRE IX.**Les anciens et les nouveaux privilèges.**

Quels étaient ces anciens privilèges dont nos pères eurent si grandement raison de se plaindre et de se débarrasser ? J'en énumère quelques-uns que je trouve formulés dans les plaintes des écrivains du dernier siècle.

Les gentilshommes ne payaient pas l'impôt foncier ;

Ils avaient dans leurs terres le droit de basse et moyenne justice ;

Ils rançonnaient le voyageur et le marchand par leurs droits arbitraires de péage ;

Ils possédaient le privilège de la chasse ;

Le privilège du duel ;

Le privilège des grades dans l'armée et de certaines charges au parlement et à la cour.

Quelques autres droits insolents qualifiés *de droits du seigneur*, et dont ils n'usaient plus avant 89, s'ils en usèrent jamais.

On se plaignait encore des coutumes, des lettres de cachet, de la tyrannie qui pesait sur la pensée ; on disait que la fortune de l'État était livrée aux traitants décorés du nom de fermiers généraux ; on criait fort contre la dîme, les aides, les gabelles, les commis, contre les douanes intérieures, la corvée, contre les corporations de métiers, les maîtrises et

les jurandes. La libérale initiative de Louis XVI avait aboli la question et la torture.

C'est à peu près là la masse des griefs que l'Assemblée nationale imputait à l'ancienne constitution française, griefs dont la révolution a obtenu le redressement, en proclamant l'unité administrative et législative du royaume, la liberté de la presse, l'égalité des citoyens devant la loi, la proportionnalité de l'impôt, l'admissibilité de tous les citoyens aux grades et aux emplois. Comparons les deux époques.

Immunités des terres nobles.

Les gentilshommes d'autrefois ne payaient pas l'impôt foncier. C'est vrai, mais ils payaient l'impôt du sang : tous étaient tenus de servir l'État dans l'armée.

Les gentilshommes d'aujourd'hui payent l'impôt foncier ; mais la plupart des propriétés de ces gentilshommes, les mines, les houillères, les pâturages, reçoivent de l'État une prime de protection pour leurs produits qui équivaut à l'immunité du sol. Le trésor leur rend d'une main ce qu'il leur prend de l'autre. Les propriétés immobilières des hauts barons d'aujourd'hui sont les mines et les forges d'Anzin, de Fourchambault, de Saint-Amand, du Saut-du-Sabot, d'Alais, de la Grand'Combe, de Decazeville, les forêts de M. le comte Roy et de M. le marquis d'Aligre, les raffineries de MM. Périer, Delessert, les pâturages à élèves de M. le maréchal Bugeaud, les fabriques de drap de MM. Grandin et Cunin-Gridaine.

La protection dont toutes ces propriétés jouissent a

empêché que la réunion de la Belgique à la France n'ait eu lieu depuis seize ans; que la France n'ait accédé au Zollverein et réalisé par un traité commercial l'alliance de l'Europe centrale, garantie de la paix universelle.

La prime indirecte ou de protection, accordée aux fabricants de fers français, qui ne peuvent soutenir la concurrence avec la production de l'Allemagne, de la Russie, de la Suède, de l'Angleterre, de la Belgique, fait payer le fer à toute la France, et notamment à l'agriculture, le double de ce qu'il vaudrait sans cette protection. Même résultat pour les houilles.

Le haut prix des fers réagit sur le haut prix des forêts. Les forêts se détruisent, parce qu'il y a intérêt à les couper à blanc. Les cimes dénudées par suite des déboisements irréflechis, ouvrent les vallées à l'inondation et les coteaux à l'ouragan. Les ravages périodiques de ces inondations causent à la fortune publique un préjudice annuel de soixante millions, en pertes de récoltes. La climature est détériorée; l'olivier fait chaque année un pas de retraite vers la mer. Les provinces du midi sont dévastées par le mistral. Les ingénieurs du gouvernement, les conseils de département, déclarent que l'origine du mal est dans la destruction des forêts. Ils réclament le reboisement des montagnes, comme mesure d'utilité publique; mais l'intérêt des propriétaires de forêts est que la législation forestière qui maintient le haut prix de leur propriété, ne soit pas réformée. Les riches achètent les bois pour les défricher; les hommes influents par l'élection obtiennent sans difficulté l'autorisation de défrichement qu'on refuse aux communes et aux

petits propriétaires. Le gouvernement n'osera pas proposer de réformer la législation forestière, parce qu'une semblable proposition serait de nature à irriter contre lui le ressentiment des hauts capitalistes possesseurs des forêts. Ces grands propriétaires ont présenté, il y a deux ou trois ans, à la chambre élective une pétition à l'effet d'obtenir une augmentation de droits d'octroi sur la houille de Paris. Le prix du combustible, si lourd pour les classes laborieuses, ne paraissait pas encore assez élevé à ces messieurs.

Les propriétaires de forêts ont le même intérêt que les propriétaires de houilles et d'usines à fer, à ne pas laisser arriver à bas prix en France les houilles de la Belgique et de l'Angleterre.

La protection accordée aux raffineries et aux fabriques de sucre indigène a coûté depuis quinze ans deux cent millions à la France : elle a tué la fortune de nos colonies et porté un coup funeste à la prospérité commerciale de nos ports et à notre puissance maritime.

La protection de cinquante-cinq francs par tête, accordée aux grands éleveurs de bestiaux, a mis le prix de la viande hors de la portée des consommateurs de la classe laborieuse. Pour avantager quelques grands propriétaires de quelques départements de la France où le morcellement n'a pas encore étendu ses ravages, le gouvernement prive d'un aliment sain et substantiel la partie de la population qui a le plus besoin de cette nourriture pour réparer ses forces épuisées par le travail. Elle fait de la consommation de la viande de boucherie un privilège pour les classes aisées. Jamais la noblesse d'autrefois n'a revendiqué pour elle seule

le droit de se nourrir de viande de bœuf. M. le maréchal Bugeaud m'a tenu une fois trois heures sur le trottoir de la rue de l'Université, pour me prouver que le peuple français était intéressé à ce qu'il ne se *consommât* en France que de la *viande nationale*, c'est-à-dire de la viande provenant de ses pâturages à lui, grand propriétaire de la Dordogne. Il n'a pas réussi à me faire renoncer à cette sotte opinion : que la première condition d'une viande *nationale* était d'être *abordable aux estomacs nationaux*.

La protection accordée à nos manufactures de draps, de toiles et de coton, outre l'inconvénient de faire payer à la nation ses vêtements le double de ce qu'ils valent, a provoqué, comme toutes les autres protections ci-dessus énumérées, des mesures de représailles chez les États voisins, qui ont imposé rigoureusement, à leur tour, nos vins, nos eaux-de-vie, nos soieries et tous les articles sur lesquels la production française avait une supériorité marquée. J'ai déjà dit que l'industrie viticole, qui occupe sept millions de bras en France, avait vu se fermer à l'extérieur ses principaux débouchés, en même temps que l'élévation toujours croissante des octrois des villes lui fermait les grands marchés de l'intérieur. Mais les vignes sont la culture de la petite propriété, et la petite propriété fournit peu de députés et de pairs.

Le chiffre de l'impôt, dont la protection accordée aux industries nécessiteuses des grands propriétaires et des grands capitalistes grève le travailleur national en France, s'élève, dit-on, à plus d'un milliard, d'après calculs approximatifs, basés sur les documents de

l'administration des douanes. Réfléchissons que nous payons tout ce que nous consommons en vin, combustible, vêtements, étoffes, constructions, serrurerie, charronnerie, etc., un tiers ou moitié plus cher que nous ne devrions les payer. Quant aux préjudices causés à la fortune territoriale du présent et de l'avenir par la dépopulation des forêts, il est à peu près impossible de l'évaluer.

Je demande au peuple ce qu'il a tant gagné à l'abolition de la franchise des propriétés de la noblesse, et si c'est la royauté qu'il continue à poursuivre de ses haines qui a hérité des privilèges de l'ancien régime?

La noblesse d'autrefois ne payait pas l'impôt foncier, mais elle ne fabriquait ni fers, ni cassonade, ni culottes, comme la noblesse d'aujourd'hui; elle ne faisait pas payer aux vilains une prime d'un milliard pour les produits de son industrie.

Et la noblesse d'autrefois payait l'impôt du sang, que la noblesse d'aujourd'hui laisse retomber tout entier sur les épaules du peuple.

Est-il bien sûr que le peuple ait gagné au change?

Privilège de basse et moyenne justice.

La noblesse d'avant Louis XIV exerçait sur ses domaines le droit de basse et moyenne justice.

Il serait injuste de dire que la noblesse d'aujourd'hui, que l'aristocratie des écus exerce sur ses terres le droit de basse et moyenne justice, droit qui n'existait plus en France dès avant 89. Certes, c'est un des grands bienfaits de nos révolutions que la justice

soit exercée aujourd'hui au nom du souverain, c'est-à-dire au nom de la nation, par un magistrat chargé de poursuivre d'office les coupables et de protéger les droits de tous. Je m'incline avec respect devant l'institution du ministère public, une de celles qui me paraissent de nature à donner la plus parfaite idée de la mission providentielle du pouvoir. Je reconnais volontiers que la justice se rend mieux en France qu'en aucun autre pays du monde, et que la magistrature française a toujours noblement soutenu sa vieille réputation d'intégrité et de science. En fait de privilèges judiciaires, il est vrai, les gentilshommes d'aujourd'hui n'ont plus que le privilège de la cour de cassation et celui des plus éloquents avocats; mais c'est encore trop; le tarif des frais de plaidoirie d'ailleurs laisse toujours un immense avantage au plaideur riche et de mauvaise foi sur le pauvre évincé.

Droits arbitraires de péage.

Les gentilshommes d'autrefois rançonnaient le voyageur et le marchand par des droits arbitraires de péage.

Hélas! aujourd'hui tous les canaux, tous les chemins de fer, toutes les entreprises de transport appartiennent aux hauts et puissants seigneurs de la banque. Les seigneurs d'aujourd'hui ne rançonnent plus frauduleusement le voyageur isolé; c'est sur l'universalité des citoyens qu'ils frappent leurs droits de péage arbitraires. Les compagnies des chemins de fer et des canaux ont le droit de modifier les tarifs

sur les canaux construits avec l'argent de l'État, c'est-à-dire avec l'argent du peuple. Elles perçoivent les produits des chemins de fer construits par l'État avec l'argent du peuple. Toutes les voies de communication payent tribut à la caste financière; on ne peut plus même passer sur les ponts des grandes villes comme Paris, Lyon, Rouen, sans être obligé d'acquitter le péage imposé par la féodalité nouvelle. Les nobles d'autrefois n'ont jamais rançonné les voyageurs avec la même âpreté que les administrations propriétaires des canaux du Loing et de Briare, qui ont chassé du marché de la capitale les houilles de Saint-Étienne, les vins de l'Auvergne et les fers du Berry.

Les nobles d'autrefois n'ont jamais traité les manants avec plus de morgue et d'insolence que le juif du chemin de fer ne traite le voyageur aujourd'hui.

Eh bien, est-ce encore la royauté ou la haute banque, la banque des juifs, qui a accaparé ici l'héritage des privilèges de l'ancien régime renversé par nos pères?

Privilage de la chasse.

Il est pour moi une chose bien prouvée en ce monde, c'est que s'il dépendait de l'aristocratie financière de se faire octroyer le privilège de la chasse, elle en serait investie dès demain. La dernière loi sur la chasse, qui contient quelques dispositions utiles contre le braconnage, ne dissimule pas assez ses tendances vers le retour aux privilèges aristocratiques. Lors de la discussion de cette loi à la chambre des pairs, un honorable membre, un M. d'Oberlin, je crois, demanda

que le droit de port d'armes ne pût être accordé qu'à l'individu propriétaire de dix hectares de terrain, au minimum ; et le port d'armes, notez bien, n'est pas encore le droit de chasse. Comme le territoire français ne contient que cinquante-deux millions d'hectares, et que ces cinquante-deux millions d'hectares sont divisés en onze millions de parcelles, l'adoption de la proposition de M. d'Oberlin eût réduit du premier coup la liste *des capables* du port d'armes à quelque cent mille citoyens. On sait aussi, et l'expérience le prouve chaque jour, que nul n'est plus jaloux de tout ce qui ressemble à un privilège que le nouvel enrichi, et la dernière loi a fait évidemment du droit de chasse une espèce de privilège pour les riches. J'espère cependant que la nouvelle noblesse tiendra moins que l'ancienne à ce droit exclusif de la chasse qui demande, pour s'exercer princièrement, la propriété de vastes immeubles et un appareil dispendieux de piqueurs et de meutes. La propriété immobilière rapporte peu et notre noblesse calcule. Elle cherchera rarement pour ses capitaux ce genre de placement. Elle aimera mieux accaparer le monopole de la chasse dans les forêts de l'État ; ou bien encore, elle se fera concéder gratis le droit de chasse dans les terres de la couronne. On ne refuse pas des galanteries de si minime importance aux capitalistes éminents qui font les élections.

Qui est-ce qui a profité encore de l'abolition du privilège exclusif du droit de chasse ravi à la noblesse par la révolution de 89, sinon les hommes d'argent ?

Privilège du duel.

Il est assez puéril, je le sais, de rappeler le privilège du duel, à propos des privilèges ravis à l'ancienne noblesse. Mais c'est un fait assez curieux à constater néanmoins, que le privilège du duel lui-même, c'est-à-dire le droit de tirer par soi-même réparation d'un outrage personnel, soit devenu un privilège de l'argent. Aujourd'hui, quand un jury a absous le prévenu sur le fait d'homicide, la cour ne laisse pas que de le condamner pour le fait des dommages causés à la famille de la victime. La cour condamne le duelliste à l'amende, et elle prononce la contrainte par corps à défaut de paiement; c'est-à-dire qu'il faut être capitaliste pour avoir le droit de tirer vengeance d'un affront que la loi vous laisse à punir, puisqu'elle ne le punit pas elle-même. La responsabilité pécuniaire et correctionnelle qui frappe les témoins interdit plus directement encore le *droit de vengeance* à l'homme de cœur qui n'a pas de fortune. Cet homme de cœur n'éprouvera aucun scrupule à prier un ami de lui prêter sa vie; mais il n'osera jamais lui emprunter sa bourse ni sa liberté.

Du privilège des grades.

L'ancienne noblesse avait le privilège des grades dans l'armée et des charges aux parlements.

J'ai démontré précédemment que les grades dans les armes savantes, tout aussi bien que la plupart des emplois de l'ordre administratif qui exigent le diplôme

d'avocat, étaient devenus le privilège des jeunes gens appartenant à des familles riches, ou du moins aisées. L'enfant du peuple, qui est forcément exclu des armes savantes par le haut prix des études préliminaires, ne peut donc conquérir ses grades que dans les autres armes, et encore seulement par son courage sur les champs de bataille. Or, quand on ne se bat pas, toute chance d'avancement lui est pour ainsi dire ravie. D'ailleurs, cette carrière militaire que l'enfant du peuple ne choisit pas, mais qu'on lui impose, est pleine de privations et de déboires pour l'officier sans fortune ; car le traitement affecté aux grades subalternes de l'armée ne donne pas littéralement de quoi vivre. Ceux qui défendent le sol ne sont pas mieux récompensés par la gratitude nationale que ceux qui le cultivent. Un agent de change *qui sait se tenir* doit gagner dans une seule matinée, au jeu des effets publics et à inscrire des paris de joueurs, autant et plus d'argent qu'un lieutenant d'infanterie ou de cavalerie en un an.

L'insuffisance des émoluments éloigne également du parquet et de la magistrature les jeunes gens de talent. Tout ce qui a de l'éloquence et de l'avenir aujourd'hui va au barreau, qui rétribue richement ses illustrations, et qui en fait des députés et des ministres. Tous ces talents sont perdus pour la meilleure cause, pour le ministère public, organe de la vindicte sociale. La société se laisse vaincre en générosité par les plaideurs et les empoisonneuses. Singulière société, qui donne la popularité, la fortune et le pouvoir aux protecteurs du crime, et qui n'accorde qu'un peu de froide estime au magistrat laborieux qui

travaille à purger cette société de tous ses éléments impurs !

Tous les postes importants de la magistrature sont donc par le seul fait de l'insuffisance des émoluments, inféodés à la fortune, et les hautes dignités sont trop souvent la récompense du vote politique. Tous les jours les anciens services sont méconnus et sacrifiés aux exigences du népotisme et aux combinaisons de majorité parlementaire ; une première présidence de cour est mise à l'encan du vote. L'une des plus illustres notabilités oratoires de ce temps, un jurisconsulte éminent, M. Romiguières, conseiller à la cour suprême, n'a pu être nommé, il y a quelques années, premier président à la cour royale de Toulouse, parce que le gouvernement avait peur d'indisposer par ce choix, revêtu de la sanction de tous les magistrats et de l'opinion publique, peur d'indisposer un avocat sans talent, un député aux opinions ondoyantes, et qui ne se trouvait pas suffisamment rétribué de ses mérites, d'être monté, en dix ans, du grade de méchant avocat à celui de premier président de cour royale !

L'hérédité des charges dans les anciennes familles parlementaires, en compensation de ses abus, imposait du moins à l'héritier présomptif d'une charge de conseiller des mœurs et une tenue sévères, en harmonie avec le caractère de ses fonctions futures ; et là où manquait le talent se retrouvaient toujours les traditions de l'honneur, de l'indépendance et de la dignité magistrale. Aujourd'hui, il faut bien le reconnaître, en dépit du principe de l'inamovibilité, c'est le plus souvent le dévouement du député ou de l'o-

rateur politique qui mène aux premières positions de la magistrature ; et la carrière du ministère public n'est plus, comme les autres, qu'une lice ouverte à l'ambition politique. Le parquet, pour beaucoup, n'est qu'un échelon pour monter à la députation. Quelques pauvres jeunes gens de province, sans famille, se hasardent encore en cette triste carrière, dans l'espérance chimérique de quelque brillante union matrimoniale. Ils ne savent pas que la robe du magistrat, ainsi que l'habit brodé du sous-préfet, a perdu tout prestige ; et que nos filles de banquiers, dociles aux exemples des riches héritières d'Albion, ne se *mésallient* plus avec des magistrats !

Ainsi ce prétendu droit d'admissibilité aux grades de l'armée et aux fonctions de la magistrature qu'on nous disait avoir été conquis à l'enfant du peuple par nos révolutions, n'est qu'une illusion et un leurre ; et c'est l'argent, toujours l'argent, l'argent tout seul qui confère les grades militaires et les charges de conseiller.

Les droits du seigneur.

J'ai bien entendu dire à l'Opéra-Comique que les seigneurs d'autrefois s'arrogeaient d'étranges droits sur la personne de leurs vassales le jour même de leurs noces. Tant que la femme demeurera vassale, l'homme s'arrogera toujours d'étranges droits sur elle. Je ne sais si ces droits-là se sont jamais exercés ailleurs que sur la scène de l'Opéra-Comique, en vertu d'un contrat librement accepté ; mais ce que je sais positivement, ce que tout le monde sait comme moi, c'est que

ces droits du seigneur s'exercent odieusement aujourd'hui; c'est que les chefs d'industrie, les hauts barons de la féodalité nouvelle n'attendent pas même le jour des noces, pas même le jour de la nubilité, pour prélever sur leurs vassales un infamant tribut. Je sais que l'emploi accordé dans l'atelier au père, à la mère ou au frère, n'est, la moitié du temps, que le prix des complaisances de la fille ou de la sœur. Les mineurs de l'Angleterre se plaignent que leurs chefs d'ateliers les volent sur leurs salaires et sur leur nourriture, et qu'en outre, leurs femmes et leurs filles sont forcées de se prostituer à ces maîtres exigeants, pour qu'ils continuent leur bienveillance aux maris et aux pères. Les *ferrandiniers* de Lyon et les *filetters* de Lille font entendre les mêmes plaintes. Quelquefois ces malheureux subissent l'ignominie en silence, et le père se contente de maudire la beauté de sa fille, qui la prédestine aux plaisirs de l'opulent. Quelquefois même la mère, dégradée par les secousses d'une misère trop longue, s'habitue à placer une espérance honteuse sur les quinze ans et sur les attraits de sa fille. Un des plus honorables négociants du chef-lieu du Nord, un chef d'industrie, a écrit une fois dans un journal de la localité, que si quelque plume courageuse osait entreprendre la publication des *Mystères de Lille*, elle aurait à révéler d'abominables scènes d'inceste et de promiscuité.... peut-être, les pères et les frères se hâtant de prendre les devants sur les chefs d'ateliers!

Les fermiers généraux.

On déclamait vivement au dernier siècle contre les fermiers généraux, surtout les philosophes qui mangeaient à leur table. C'était un concert universel de vertueuse indignation contre le luxe insolent, les rapines et l'immoralité des traitants. Je crois à la réalité des griefs et à la sincérité des accusateurs. Mais est-il bien possible qu'il y ait eu une époque où les Turcarets et les Mondors aient affiché plus de luxe, plus de morgue, plus de ridicules qu'aujourd'hui ! Qui avait donné, je vous prie, à ce nouveau marquis de la rue Grange-Batelière, cette élégante livrée azur, et ce fringant équipage, et la haute surintendance des coulisses de l'Académie royale ? un peu de bonheur dans le placement des vins de Malaga, un peu d'habileté surtout dans la négociation des emprunts espagnols qui firent perdre à la Belgique et à la France une centaine de millions. J'ai déjà dit que le journal *le Globe* avait cité un jour l'exemple de cette scandaleuse opulence pour démontrer à l'ouvrier que la voie de la fortune était toujours ouverte à la bonne conduite et au zèle.

Voyez ces chevaux magnifiques qui s'arrêtent d'eux-mêmes à la porte du café de Paris, les *Porcherons* de la *jeunesse dorée* de l'époque. Ils voiturèrent le Richelieu des coulisses, un séducteur hors d'âge, dont la haute cravate encadre glorieusement la mâle et noble face. C'est la pâte *pectorale* qui lui a fait ces loisirs, qui l'a fait régner en sultan sur Terpsichore et sur Melpomène. C'est la pâte *pectorale* qui a fait de cet homme un

homme politique de la haute *volée*. S'il n'est pas député ou directeur général des beaux-arts, c'est qu'un jour qu'il haranguait son troupeau d'électeurs, le mot de *France pectorale* arriva sur ses lèvres à la place de celui de *France électorale* qu'il voulait prononcer, et il n'a sollicité depuis aucune candidature. Ce jeune seigneur, orné d'un transparent bleu tendre, qui descend avec lui du somptueux équipage, est un lion édenté de la *loge infernale*, un courtier de banquier anglais, le même qui a représenté une fois, avec tant de succès, le personnage de la Vertu poursuivant le Crime dans le drame G.... et. Ce juif si laid et si riche, chez qui les quadruples se vannent comme le blé dans la grange, a prié un jour un artiste éminent de lui faire son portrait, *avec le nez* de M. le duc Decazes.

Un écrivain mercantile de haut titre qui tenait essentiellement à gagner les bonnes grâces du roi de la finance, intitula un jour le baron juif : *le Dieu des grosses épaulettes de la finance du monde* (textuel).

On n'abandonne plus, comme autrefois, les revenus publics aux fermiers généraux qui étaient des amodiateurs de certains impôts; on dénoue avec amour les cordons du trésor national pour que le juif y puise à pleines mains. On emprunte de l'argent à gros intérêts aux banquiers, pour le leur reprêter gratis. On concède ou du moins on veut concéder des chemins de fer du Nord *tout construits*, quand les chemins de fer d'Orléans et de Rouen, *que les concessionnaires ont construits eux-mêmes*, gagnent cent pour cent ! Ce n'est plus, comme autrefois, de l'abandon et de la négligence de la part du gouvernement; c'est du servilisme rampant, c'est la prodigalité de la peur. Aux temps

de la régence, au moins, le pouvoir n'affichait pas des mœurs puritaines et austères, comme les banquiers philanthropes d'aujourd'hui, et le vice marchait le front levé, s'embarrassant moins de cheminer droit que de chanceler avec grâce. Le cardinal Dubois, vendu à l'Angleterre, avouait tout haut ses sympathies pour les héros et les héroïnes de coulisses, et ne déclamaient pas d'une voix hypocrite contre les passions mauvaises, pour se faire continuer dictateur.

Or, les banquiers ont réduit de moitié le chiffre de la liste civile du roi, après 1830, en même temps qu'ils décuplaient le leur. Donc, ce n'est pas le roi qui s'est enrichi des dépouilles du pays.

Aides et gabelles.

Il me semble que les *droits réunis* et l'*exercice* ont remplacé avec avantage les aides et les gabelles.

Le sel coûte aujourd'hui cinquante centimes le kilo; son prix de revient est d'un centime, c'est-à-dire qu'on le paye cinquante fois sa valeur. Le peuple des campagnes peut à peine en faire usage pour sa nourriture; il lui est interdit de s'en servir pour l'alimentation de son bétail. Le sel que la nature a semé à pleines mains sur les côtes de la France, qu'elle a déposé en blocs inépuisables dans les profondeurs de son sol; le sel qui est le meilleur des spécifiques contre les épizooties en même temps que le premier élément de l'élève du bétail; le sel qui devrait coûter un ou deux centimes le kilogramme tout au plus, est une denrée de luxe! Il faut qu'il rapporte ses soixante millions à l'État, ni plus ni moins. Si vous songiez à le réduire, les juifs

vous diraient que vous n'avez pas le droit d'altérer la valeur de leur gage. Cependant la chambre des députés a passé sur le veto des juifs. Sur la proposition de M. Demesmay, député de Franche-Comté, elle a réduit l'impôt des deux tiers; mais la chambre des vieux, des conservateurs est là. Déjà M. Gay-Lussac, qui est un savant de premier ordre, a déclaré que la suppression de l'impôt du sel n'importait aucunement à l'agriculture, et que cet impôt était d'ailleurs si bien établi, que ce serait vraiment dommage de le déranger.

Le vin et la viande de boucherie ne sont plus accessibles à l'ouvrier. L'octroi et les contributions indirectes ont fait aussi de la viande et du vin des denrées de luxe, abordables seulement pour la classe bourgeoise. C'est à cette même administration des droits réunis que le pays est redevable de l'institution de l'exercice, un procédé inquisitorial qui donne le droit aux agents du fisc de fouiller au fond de vos armoires et de vos matelas, pour voir si vous n'y cachez pas du vin. Précieuse conquête de la révolution que l'exercice! un mode de recouvrement de l'impôt, humiliant, vexatoire, et qui provoque la fraude, et dont la perception absorbe plus du quart de son revenu.

Pourquoi les droits réunis, ou plutôt les contributions indirectes? pourquoi si chers le sel, le vin, la viande? Je viens de vous le dire: pour protéger les industries des grands capitalistes, pour conserver toute sa valeur au gage des usuriers, à l'impôt national.

Douanes intérieures.

Les douanes intérieures d'autrefois n'opposaient pas de plus graves obstacles à la fusion de tous les intérêts du royaume, que les droits protecteurs et prohibitifs d'aujourd'hui. M. Thiers l'a reconnu, il est plus impossible que jamais de faire le bonheur de Bordeaux sans faire le malheur de Lille. La législation douanière actuelle, la législation de 1821-22 tue toutes nos industries naturelles, pour protéger des industries non viables, et sacrifie le Midi qui produit le vin et la soie, au Nord qui fabrique des tissus de coton et de laine. Bordeaux réclame avec raison la restauration de cette ceinture de douanes intérieures dont la destruction a été signalée comme un si grand bienfait pour le royaume entier.

Maîtrises et jurandes.

Les maîtrises et les jurandes constituaient un monopole abusif. Je le concède; mais les maîtrises et les jurandes avaient pour correctif au moins de développer et d'entretenir dans l'industrie les sentiments de dignité, de loyauté, l'esprit de corps. La sévérité des statuts des corporations garantissait le public contre la fraude. Le commerce français a joui, sous le régime de ces privilèges, d'une haute réputation de loyauté, au dedans comme au dehors.

Qu'est-ce que le peuple a gagné jusqu'ici à l'abolition des maîtrises? le peuple a gagné le privilège de pouvoir être impunément empoisonné et volé.

Le privilège de fabrication est toujours, comme ci-devant, le privilège de l'argent. Le talent et la probité laborieuse y donnent encore moins accès que du temps des maîtrises, où les maîtres se montraient empressés d'attirer à eux les ouvriers habiles. Un artisan ingénieux a-t-il découvert un procédé mécanique dont l'emploi peut économiser de moitié le prix de la main-d'œuvre.... qui va profiter de sa découverte? c'est l'homme d'argent qui possède seul le moyen de payer le brevet d'invention et de faire confectionner la machine; car le gouvernement, au lieu d'encourager par une récompense nationale l'auteur d'une découverte utile, commence par lui faire payer l'impôt de son génie, et le force souvent à s'exiler de sa patrie pour chercher des encouragements. Un des inventeurs de l'hélice pour la navigation à vapeur, Frédéric Sauvage, était détenu, il y a quelque temps, dans la prison du Havre, pour dettes contractées probablement à l'occasion de sa découverte, pendant qu'un autre, qui avait plus d'argent que lui, profitait seul de la gloire et du bénéfice de l'invention. Un de mes amis, dont le nom aura bientôt dans l'histoire de la mécanique la même célébrité que celui de Watt, l'inventeur de la machine à air chaud, avait inventé, il y a une dizaine d'années, dans son extrême jeunesse, une lampe dont il ignorait tout le mérite. Il se trouva heureux de vendre son brevet dix mille francs à un industriel qui le revendit à un autre, après avoir réalisé en quatre ans un bénéfice de quatre à cinq cent mille francs. Le brevet, qui avait été pris pour dix ans, n'est pas encore expiré, et le second acquéreur a réalisé de plus grands bénéfices encore que le premier. Et il est probable que

M. F.... eût éprouvé les mêmes disgrâces pour la machine à air, si le hasard ne lui eût fait rencontrer un jeune homme, doué comme lui du génie de la mécanique, et qui, comprenant à première vue l'importance de la découverte, n'hésita pas à mettre sa fortune et son intelligence au service de l'inventeur, lequel eût été obligé, sans ce concours, d'aller demander, comme Brunel, protection aux Anglais.

M. Jobard, de Bruxelles, un homme d'infiniment de courage et d'esprit, a dit, à propos de la faveur dont les gouvernements se sont plu, en tout temps, à combler les inventeurs, qu'il était impossible de nier le progrès des idées, puisque autrefois les gouvernements punissaient de la prison les inventeurs, tandis qu'ils se bornent à leur imposer aujourd'hui une amende, sous prétexte de brevet d'invention.

La machine est devenue, entre les mains des hommes d'argent, une armée de guerre avec laquelle ils chassent du champ de l'industrie tous les petits industriels. La machine a donné au métal la supériorité absolue sur l'intelligence. Comme ces lords anglais qui boivent le vin de toutes les nations, bien que le raisin ne mûrisse pas dans leur île, les capitalistes ont aujourd'hui le droit de dire : « Les conceptions du génie n'éclosent pas dans nos têtes ; mais c'est nous seuls qui profitons de toutes les conceptions du génie ! »

A la liberté de l'industrie, à l'abolition des maîtrises, le peuple n'a donc gagné en réalité que la réduction des salaires. Le consommateur a perdu la garantie qu'il avait autrefois de n'être trompé ni sur la qualité ni sur la quantité de la marchandise. Le commerce français a

perdu sa réputation de loyauté et de bonne fabrication. La société a bénéficié de tous les désordres et de tous les crimes de la concurrence anarchique.

La royauté a vu le nombre de ses ennemis s'accroître de tous les malheureux que l'égoïsme mercantile a chassés de l'atelier.

Je demande à m'en tenir là de ce désolant parallèle. Le lecteur doit être fatigué d'entendre, comme moi de répéter les mêmes arguments. Je conclus des rapprochements qui précèdent :

Ces prétendues conquêtes révolutionnaires avec lesquelles on a monté la tête au peuple, ne sont que d'impudents mensonges. L'argent a confisqué à son profit exclusif tous les principes, toutes les institutions, toutes les réformes de la révolution de 89, et l'émancipation du travailleur est une chose à refaire, complètement à refaire.

J'exposerai tout à l'heure le tableau du sort de ce peuple et de ses privilèges ; il faut que je démontre préalablement que la royauté est aujourd'hui asservie aux hommes d'argent comme le peuple ; et que les radicaux, qui tirent sur le pouvoir et qui respectent les juifs, travaillent contre le peuple.

CHAPITRE X.

L'aristocratie financière, seule responsable de la politique du dedans et de celle du dehors.

Du parallèle abrégé qui précède entre l'aristocratie du sang et l'aristocratie d'argent, de l'histoire surtout, il ressort :

Que l'aristocratie de sang, la caste conquérante, n'a que sa propre force pour appui, et que rien ne peut la soustraire à sa destinée, quand son heure est venue.

Que l'aristocratie d'argent, au contraire, a pour elle toutes les industries parasites, le barreau, le notariat, la presse et l'opinion publique, toutes puissances qui se liguent en cas de conflit contre l'aristocratie de sang.

La féodalité nobiliaire a pour caractère de développement le servage individuel ;

La féodalité financière : le servage collectif des industriels. J'ai démontré le fait avant d'exposer la formule scientifique. Le salaire n'est que le nom déguisé du servage. Le travailleur des champs n'est pas plus libre de ce servage que le travailleur de la manufacture. La misère du cultivateur irlandais n'est pas moins effroyable que celle du *mechanic* de Manchester.

Une différence essentielle à signaler entre le servage du moyen âge ou le servage russe si l'on veut, et le

servage industriel, c'est que le seigneur est tenu de protéger le serf et de lui fournir les instruments de travail, le capital, la terre ; tandis que le manufacturier peut se débarrasser de son travailleur et le jeter sur l'île du Tibre quand il n'a plus à en tirer parti. Le noble, comme le monarque, comme le colon même des Antilles, accorde une retraite à l'ancien serviteur ; le haut baron industriel le renvoie à la charité publique, à la charge du budget des États, conformément aux principes de la saine morale antique, professée par le vertueux Caton.

Cependant, ne nous y trompons pas, quand la féodalité financière sera plus parfaitement constituée, c'est-à-dire lorsque les chefs de la nouvelle caste comprendront mieux leur puissance, ils se diront qu'il y a imprudence grave à eux d'abandonner tant d'anciens serviteurs aux suggestions de la misère. Dès qu'ils reconnaîtront que cette misère, qui engendre les révolutions, ne menace plus qu'eux seuls, ils s'entendront pour en prévenir les explosions, pour accorder une retraite aux infirmités et à la vieillesse, et ils feront pour leurs *serfs* ce que la noblesse faisait jadis pour les siens, ce que le planteur des colonies fait aujourd'hui pour ses noirs.

Il existe dans la société actuelle quelques germes de ces institutions de *garantisme*. Quelques hauts industriels, plus prévoyants que leurs confrères, ont songé à établir entre les travailleurs et les maîtres quelques liens de solidarité. Dans l'usine d'Anzin, par exemple, les enfants sont déjà instruits, les malades soignés, les infirmes nourris aux frais de la société. J'ai vu d'honnêtes gens, des préfets fort capables même, s'extasier

devant ce résultat magnifique de l'esprit de philanthropie. J'aurais voulu partager l'enthousiasme de tout ce monde ; mais, pour m'amener là, il aurait fallu qu'on me prouvât d'abord que le magnifique résultat de l'esprit de philanthropie n'était pas le magnifique résultat d'un calcul fort sensé de la part de MM. les administrateurs de l'usine modèle, un ingénieux *procédé de concurrence*, pour retenir à Anzin, *tout en les payant un peu moins cher qu'ailleurs*, des travailleurs spéciaux que des établissements rivaux auraient pu leur déboucher ; car Anzin paye moins cher ses ouvriers que les usines voisines, au moyen de sa philanthropie qui séduit l'ouvrier et l'attache à ses maîtres. Une autre considération me défend encore d'être aussi facile à l'éloge ; c'est que l'adoption générale, par les hauts industriels, du système de prévoyance philanthropique pratiqué à Anzin, déciderait immédiatement l'installation de la féodalité industrielle, un régime où le travailleur, réduit à l'état de bête de somme bien nourrie, perd bientôt sa dignité d'homme, et accepte le joug du capital pour un temps indéterminé. On sait que la situation du noir s'est incomparablement améliorée dans les États du sud de l'Union, depuis que les philanthropes de ce pays se livrent à l'élève de l'es-pèce pour la vente. Je doute que la race se soulève de longtemps dans ces États philanthropiques, où le noir mâle et sa femelle sont traités avec les mêmes égards et dans le même but que l'étalon et la poulinière du haras. Les bons apôtres de Saint-Simon, qui dirigent les affaires de la féodalité, n'ont pas manqué d'appliquer aux employés de leurs administrations de chemins de fer les mêmes principes de garantisme et

de solidarité. Les journaux de l'école libérale, et les économistes, et les badauds, ont poussé à ce sujet des cris d'allégresse vers le ciel.

Cet établissement d'Anzin, dont il est si souvent question dans cet ouvrage, et dont la prospérité coûte si cher à la France, peut donner, par son administration actuelle, une idée de ce que sera un jour le gouvernement de la féodalité financière.

Les affaires de la société sont gérées par six administrateurs à vie, qui ne relèvent que d'eux-mêmes, et qui nomment le directeur et les nouveaux membres du conseil, en cas de décès ou de retraite de l'un d'eux. Ils ne rendent compte de leurs décisions à personne. Les actionnaires n'ont le droit de se défaire de leurs actions qu'après en avoir reçu l'autorisation du conseil des six, qui les achète, si le prix lui convient. Ce régime vénitien, armé du système protecteur, a maintenu l'établissement d'Anzin dans les voies d'une prospérité merveilleuse. Le sol d'Anzin, titre primitif des actions, fut émis, il y a cent vingt-cinq ans, sous la régence, au prix de deux mille quatre cents livres. Ce même sol d'Anzin vaut aujourd'hui près de deux millions de francs. Mais je parierais bien que le prix de la journée du mineur n'a pas varié, à moins qu'il n'ait baissé. Les actions d'Anzin appartiennent, pour les deux tiers ou les trois quarts, à la famille Périer, qui a aussi la manie de posséder, dans toutes les grandes villes de France, les emplacements où l'on doit bâtir des quartiers neufs ou de nouveaux ports, à Paris (Boule rouge), au Havre et partout.

Il était une fois un des membres les moins fortunés de cette opulente famille qu'on avait fait directeur de

l'établissement d'Anzin, mais qui, au bout de quelques mois d'exercice, avait été reconnu inférieur à son emploi. Alors on le pria poliment de céder sa place à un autre plus fort. Comme il fallait pourtant bien récompenser la bonne volonté dont il avait fait preuve à défaut de génie administratif, on lui donna une préfecture de première classe. C'était toujours assez bon pour la France, si ça ne valait rien pour Anzin. Depuis que ce livre a été écrit, la prospérité d'Anzin a été troublée par des grèves d'un caractère menaçant. On ne peut pas demeurer prophète deux ans de suite avec ces hauts barons.

Le mépris de l'intelligence et de la fonction publique est de son sous le régime de la féodalité d'argent.

Demandez-vous à ces hauts barons de la finance une loi qui protège la propriété littéraire, la propriété de l'intelligence, ce don qui vient de Dieu en ligne droite :

« Une loi pour protéger la propriété des romanciers et des poètes ! vous répondront-ils avec dédain. Et à quoi bon, s'il vous plaît, prendre les intérêts de gens de cette espèce ? Comment cela ! C'est à nous qu'on demande de protéger des socialistes, des rêveurs, un tas de paresseux qui nous traitent de conservateurs-bornes, et qui veulent traduire les notaires sur la scène, après les avoir outragés dans leurs livres immoraux ! Allons donc, est-ce que nous faisons des vers, nous autres ? est-ce que la société a besoin de lire *Jocelyn* ou les *Mystères de Paris* ? Point ! point ! que la contrefaçon les ruine, ces écrivains maudits, le plus tôt sera le mieux... Qui les force après tout

d'écrire ? Pour nous, nous n'imprimons que des billets de banque, et la loi punit de mort le contrefacteur..., la loi protège également, contre la contrefaçon, l'enseigne du *Chat botté* et le rob *antisypilitique* ! peu nous importe le reste, la société n'a rien à exiger de plus. »

Quand je vous répète que ce sont des banquiers et non des écrivains, comme on le dit quelquefois, qui ont fait la révolution de juillet.

Cependant le roi de Prusse, le roi de Danemark et la reine d'Angleterre, qui n'ont pas pour les penseurs le même mépris que les hauts barons de la banque, ont déclaré, il y a longtemps, qu'ils étaient prêts à sanctionner de leur adhésion toute mesure ayant pour objet la garantie de la propriété littéraire dans leurs États respectifs ; et M. Guizot lui-même, qui est un grand écrivain, a introduit une clause favorable à la propriété littéraire dans le récent traité conclu avec la Sardaigne. Espérons.

La politique extérieure, sous le règne des marchands.

Il est naturel que le culte exclusif des intérêts d'argent se reflète dans la politique du dehors comme dans les faits quotidiens de la vie du peuple.

Par la raison que les juifs n'ont point de patrie, le pays où ils règnent ne peut avoir de système arrêté, de politique nationale, c'est-à-dire qui s'appuie sur les sympathies de la nation.

C'est pour cela qu'il n'y a plus en France de politique nationale ; il y en a une en Russie et une autre en Angleterre. Dans ces contrées-là le peuple sait ce que veut

le chef de l'État ou le pouvoir dominant ; il s'associe à la politique gouvernementale ; et le gouvernement , fort de l'adhésion du sentiment national , pousse avec ardeur à l'accomplissement de ses vues ambitieuses. Tous les Russes veulent Constantinople avec le czar ; tous les Anglais, whigs ou torys, veulent l'isthme de Suez et la Chine avec sir Robert Peel ou lord Palmerston. Nous ne savons pas même, nous autres, ce que veut notre gouvernement nominal, par la raison que ce gouvernement n'a pas même le droit d'avoir une volonté. Mais ce qu'il y a de fâcheux pour lui, c'est qu'il est responsable de tout le mal que font ses maîtres.

Tous les ministres qui se succèdent au pouvoir depuis 1840, s'injurient vainement les uns les autres, en se renvoyant les accusations d'incurie et de faiblesse ; car tous s'agitent dans le même cercle, tous sont également condamnés par une puissance supérieure à pousser à la roue du système de l'abaissement continu. M. Guizot, qui a créé ce mot pour flétrir la politique de M. Molé, son rival, a droit de prendre place, ainsi que M. Thiers, parmi les plus intrépides souteneurs du système par lui si rudement qualifié.

Or, il est facile de prouver en quelques pages que les intérêts des juifs qui règnent et gouvernent en France, ne permettent pas au gouvernement du roi, pas plus à M. Molé qu'à M. Guizot, d'adopter un système de politique nationale.

Et d'abord, quelles sont les alliances naturelles de la France, c'est-à-dire les alliances sur lesquelles puisse se baser la politique française ?

Les alliances naturelles de la France sont celles

avec l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, la Suisse, le Piémont et l'Espagne. Tous ces pays sont à nous, en effet, par leurs intérêts mercantiles et par leurs sympathies pour la politique de la paix. Tous ces pays ont également à redouter des tendances belliqueuses et usurpatrices de la Russie et de l'Angleterre. Si la France voulait se faire le pivot du système pacifique et progressif, tous les États intermédiaires se hâteraient de se faire les satellites du nouveau centre d'attraction. Alors la France, armée de cette alliance et de ce contre-poids imposant, serait assez puissante pour parler désormais à la Russie et à l'Angleterre le langage qui convient à la France, et pour reprendre immédiatement son rôle d'arbitre suprême des destinées du monde. Elle contiendrait sans peine par sa force d'inertie les velléités conquérantes de la Russie qui veut le Bosphore, et les empiétements de l'Angleterre qui veut l'isthme de Suez. Elle pourrait opposer, quand elle le jugerait convenable, chacune de ces deux politiques à l'autre, et les neutraliser.

Puisqu'il en est ainsi, empressons-nous donc de conclure cette alliance précieuse avec l'Allemagne, l'Espagne, le Piémont, la Belgique. Eh ! mon Dieu, le gouvernement du roi n'a jamais demandé mieux, et M. Molé et M. Guizot ont essayé bien des fois de nouer l'alliance ; mais il y a une petite difficulté à la chose, je l'ai déjà signalée dix fois dans le cours de cet écrit : c'est que les hauts barons de la fabrique française ne peuvent pas donner les mains à cet arrangement et signer au traité ; et ce sont ces messieurs qui font les lois au palais du Luxembourg comme au palais Bourbon.

Car, pour arriver à conclure un traité avec le Zollverein, avec la Belgique, le Piémont et la Suisse, il faut débiter par raser cette ceinture de douanes qui tient la France isolée de ses voisins; il faut procéder à la réforme de ces tarifs de 1822, qui ont forcé toutes les nations européennes de se coaliser contre nos industries; pour faire cesser l'effet, en un mot, il faut supprimer la cause. Supprimons donc cette douane et ces tarifs, non pas immédiatement, non pas demain, mais réduisons-les de manière à les faire disparaître peu à peu d'une manière insensible.

D'autant mieux que voici la Belgique, un riche débouché de quatre millions d'habitants, vers lequel nos rivières et nos canaux conduisent; la Belgique qui a besoin de nos vins, de nos eaux-de-vie, de nos savons, de nos huiles, de nos soieries, de nos articles de nouveautés et de modes;

Et qui nous offre en retour ses houilles, dont la concurrence va faire baisser le prix du combustible trop cher pour le pauvre, et apporter un peu de répit à la dévastation de nos forêts;

Ses fers, dont le bon marché va apporter une amélioration importante dans la condition du cultivateur, du constructeur, dans le prix de revient des chemins de fer.

Ceci n'est encore que le côté des avantages commerciaux de l'alliance avec la Belgique; ces avantages sont bien autrement importants sous le rapport politique. L'alliance intime avec la Belgique agrandit démesurément l'influence de la France en Europe. Anvers et toutes les citadelles que l'ennemi bâtit en 1845 avec notre or, cessent d'être armées contre

la France; elles nous reviennent, au contraire, et, en définitive, la coalition victorieuse de 1815 a travaillé pour nous. Traitons donc avec la Belgique. L'intérêt de sept millions de cultivateurs qui vivent de la culture de la vigne, Lyon, Paris, Bordeaux, Marseille, des millions de laboureurs et d'ouvriers de cités populeuses réclament à grands cris le traité....

Alors le roi, qui prend en considération les besoins de la nation et les intérêts de la grandeur de la France, ordonne à ses ministres de présenter aux chambres un projet d'alliance douanière avec la Belgique. Le roi dit que si ce traité ne se fait pas, la Belgique sera forcée de contracter alliance avec la Prusse, et que la frontière de son royaume sera gardée par des uniformes prussiens.

Eh! nous nous soucions bien de la couleur des uniformes qui gardent les frontières du royaume, répondent en formidable concert d'indignation toutes les voix des hauts manufacturiers qui vivent du système protecteur. Périssent toutes les alliances et tous les intérêts politiques, avant que nous laissions réduire d'un huitième le revenu des houillères d'Anzin et des mines de Fourchambault, et des fabriques d'Elbeuf et de Roubaix. Qui sait où le torrent s'arrêterait, si nous lâchions la bonde aux réductions de tarifs par le traité avec la Belgique. Point de traité, les intérêts de l'industrie *nationale* avant tout!

Et les journaux chargés de transmettre au roi les ordres des hauts barons de l'industrie *nationale*, lui ont signifié l'injonction de retirer au plus vite le malencontreux projet d'alliance belge. Et le ministère, voyant se former contre le gouvernement une petite

convention industrielle, s'est empressé de souscrire aux exigences de ses seigneurs et maîtres.

Que le gouvernement présente un projet de traité avec la Prusse rhénane, la Bavière, Bade, la Suisse, le Piémont, la situation étant la même, les mêmes intérêts vont faire entendre les mêmes menaces. Car tous ces pays fournissent en abondance le bétail qui fait faute à notre agriculture, par suite du morcellement de la propriété, du déboisement des montagnes, et du prix exorbitant du sel; et ils sont bien forcés de nous offrir ce bétail, en échange de nos exportations, de nos alcools, de nos vins, de nos soieries, de nos bronzes. Or, vous avez entendu M. le maréchal Bugeaud s'écrier, dans l'exaltation de son patriotisme, qu'il considérerait l'invasion des bestiaux d'Allemagne comme une calamité aussi funeste pour la France qu'une nouvelle invasion de Cosaques.

Vainement objecterez-vous à M. le maréchal Bugeaud, qui a la prétention d'être un habile homme de guerre, que les trois quarts de la population des villes et des campagnes, en France, sont condamnées, par la rigueur du système protecteur actuel, à renoncer à l'usage de la viande de boucherie, à se rabattre sur la viande de charcuterie; ce qui fait que depuis cinquante ans la taille moyenne des conscrits français a décru de deux centimètres; si bien qu'à Paris, à Lyon et à Rouen, dans les villes où les listes de conscription renferment le plus de noms propres, la population ne peut plus fournir son contingent annuel de recrues. — Vainement lui ferez-vous observer encore que ceux qui justifient de la taille ne valent guère mieux que leurs malheureux frères, puisque sur l'armée de quatre-

vingt mille hommes qui se trouve en Afrique, il en meurt annuellement de maladie dix mille ou quinze mille. « Tout ce que vous voudrez, répondra l'illustre guerrier, mais l'intérêt des herbages d'Excideuil, je veux dire l'intérêt de la *viande nationale* avant tout ! »

Et puis, qu'importent ces questions de mortalité et de réduction de la taille ? S'il meurt trop de soldats en Afrique, si la gloire de la France lui coûte si cher, ce ne sont pas les fils des banquiers qui périssent de fièvre et de nostalgie, sous le climat dévorant de l'Algérie ; ce ne sont pas les banquiers qui payent les cent millions que le trésor national engouffre tous les ans dans les marais empestés de sa dernière conquête. Et où en serait-on, d'ailleurs, si l'on voulait prêter l'oreille aux plaintes de tous les mécontents ?

Ce propos, qui se rencontre trop souvent dans la bouche de nos conservateurs, me rappelle la réponse de ce fossoyeur à un soldat qui réclamait contre son inhumation anticipée : « Si on voulait les écouter tous, on n'en enterrerait pas un seul. »

Ainsi le gouvernement est tenu aux lisières par la féodalité d'argent, c'est-à-dire par la coalition des grands banquiers, des grands industriels, des grands propriétaires, tous privilégiés de la législation actuelle. Ainsi, toute tentative de réforme de cette législation émanée de l'esprit le plus rétrograde de la Restauration, est destinée à venir se briser contre un faisceau de résistances systématiques, plus puissant que les vœux des populations et la volonté du gouvernement du roi ! Ainsi la France est fatalement entraînée par l'aristocratie nouvelle hors de ses alliances naturelles, et *condamnée à traîner indéfiniment le boulet de l'alliance anglaise.*

Du jour où la politique française a été réduite à s'appuyer sur l'amitié de la Grande-Bretagne, cette politique était vouée au système de l'*abaissement continu*.

L'Angleterre ne fait rien pour rien. La Révolution de juillet, en brisant l'alliance intime de la France avec la Russie, alliance dont l'anéantissement de la puissance britannique était le but secret, avait jeté fatalement le gouvernement nouveau dans les bras de l'Angleterre. L'Angleterre devait nous vendre son amitié; le prix de cette amitié ne pouvait être que l'abaissement de la France, l'éternelle rivale de l'Angleterre, son ennemie de la veille. Et nous n'avons pas à blâmer l'Angleterre de ce qu'elle a fait contre nous; car, à sa place, nous eussions fait comme elle.

Donc, excusons le gouvernement français, qui, ayant à choisir entre l'alliance avec l'Angleterre et la guerre avec toute l'Europe, a opté pour l'alliance maudite. Sachons-lui gré plutôt de ses efforts pour reconquérir ses alliances naturelles, et que nos ressentiments retombent sur la puissance funeste dont l'influence a paralysé ces efforts, la puissance des juifs.

Les économistes et les écrivains de l'école libérale ou, pour mieux dire, de l'école anglaise, ne veulent pas qu'il en soit ainsi. Ces hommes veulent que le gouvernement demeure le bouc émissaire de toutes les iniquités d'*Israël*, et il paraîtrait, d'après l'acte de folie du malheureux Henry, que ces doctrines commencent à pénétrer dans les ateliers.

Le pouvoir suzerain dont l'homme d'argent est armé chez nous, voilà tout le secret de notre abaissement au dedans, de notre effacement au dehors.

C'est le maintien des privilèges accordés aux grands capitalistes par une législation d'ancien régime, qui rive à l'alliance anglaise, source de toutes nos hontes, la France de juillet. Voilà la vérité qu'il faut que tous les écrivains de la presse nationale répètent chaque jour. La puissance des juifs, voilà la pierre d'achoppement, l'obstacle qui arrête notre patrie dans la voie de ses destinées, qui la condamne à l'inertie et à la passivité. Et ne détournons plus l'anathème national du front des seuls coupables, pour le lancer au pouvoir qui ne l'a point encouru.

Prenons le plus sanglant affront imprimé à la France en ces dernières années, ce traité du 15 juillet, monument éternel de la mauvaise foi de la politique britannique, témoignage honteux du vide et du décousu de cette politique *modeste* qui flotte dans le vague et l'attente, privée de point d'appui. Les mystères de la conduite du gouvernement français dans toute cette affaire vont bien vite s'éclaircir à nos yeux, pour peu que nous cherchions à savoir quel était, dans la circonstance, l'intérêt de la faction d'argent.

L'Angleterre veut Suez; elle sait ne pouvoir s'emparer de ce point important sans ruiner la puissance de Méhémet-Ali, qui était parvenu à établir un peu d'ordre et de sécurité dans les parages de la mer Rouge. Elle a donc, dans ce dessein, brouillé les cartes en Orient, et provoqué une rupture entre le sultan et le pacha d'Égypte, afin de se créer une occasion d'intervenir entre le suzerain et le vassal révolté, suivant sa tactique habituelle. Puis, comme il fallait arracher au pacha l'appui du gouvernement français, son allié et son protecteur naturel, l'Angleterre a compromis ce

dernier gouvernement avec les puissances continentales, qui ont expulsé la France de leur congrès et conclu un traité contre elle. C'a été là un des premiers bénéfices de notre alliance avec la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne se sert de la France pour faire peur à la Russie et aux États-Unis suivant l'occurrence, et des puissances absolutistes, pour intimider la France et la tenir en échec, lorsqu'elle a intérêt à ce que la France ne la contrecarre pas dans l'exécution de ses projets. La France, qui tremble au moindre vent, n'a eu garde de s'immiscer dans les affaires du pacha, quand elle a vu se dresser contre elle un fantôme de coalition européenne. Elle n'a pas deviné que l'Angleterre ne cherchait qu'à lui faire peur, pour la forcer à demeurer chez elle tout le temps que durerait l'exécution de Méhémet-Ali.

La France chassée du congrès européen par les puissances continentales, l'Angleterre a mis le temps à profit. Ses vaisseaux ont foudroyé Beyrouth et Saint-Jean d'Acre ; Alexandrie n'a échappé à la destruction que par la soumission absolue au vainqueur et la restitution à l'Angleterre de la flotte du Grand Seigneur. Le prestige de la puissance de Méhémet-Ali était anéanti ; le nom du roi de France, qui avait personifié la chrétienté et l'Europe pendant plus de six siècles dans les parages du Levant, était déchu de toute autorité ; les populations de la Syrie étaient replacées sous le joug des Albanais ; l'anarchie reflorissait dans tous les parages de l'Asie Mineure, sous l'influence du triomphe de l'Angleterre. La politique anglaise n'en demandait pas davantage pour le moment ; elle a rendu son amitié à la France.

Le ministère du 1^{er} mars essaye un jour de se sauver de la honte par la menace et la fanfaronnade. Il tombe sous le ridicule, et laisse pour héritage au pays le funeste réveil des rancunes de 1815, qui pousse à la reprise du projet de fortifier Paris.

C'est une grosse question que la question d'Orient, et qui n'est pas terminée, et qui se représentera tôt ou tard avec son cortège menaçant d'éventualités de guerre. La question d'Orient n'a qu'une seule solution pacifique possible, la neutralisation du Bosphore, la neutralisation et le percement de l'isthme de Suez, de par la décision d'un congrès des puissances européennes, décision qui placera l'inviolabilité de Constantinople et du golfe Arabique sous la garantie protectrice des puissances continentales, la France, l'Allemagne, Naples, l'Espagne, la Belgique, la Prusse, la Bavière, etc., et préviendra ainsi toute tentative d'usurpation exclusive de la part de la Russie et de l'Angleterre. Mais la faction d'argent qui dirige les destinées de la France n'est pas apte à comprendre des solutions de cet ordre.

La faction d'argent qui dirige les affaires de France a d'abord envisagé les choses d'Orient sous un autre point de vue. Le grand lama Enfantin n'avait pas encore mis la main sur la question.

« Et d'abord, ont demandé les hauts et puissants seigneurs de la banque, que nous importe à nous que les Anglais s'emparent du passage de l'Inde, puisque nous ne vendons rien à l'Inde? Et ces Druses et ces Maronites de Syrie, dont on nous fatigue les oreilles, qu'est-ce que ça vend, qu'est-ce que ça achète? De quel poids les importations et les exportations de la

Syrie pèsent-elles dans la balance générale du commerce?—Très-peu de chose certainement.—Eh bien ! alors, que voulez-vous que nous perdions notre temps à nous occuper des misères de ces populations, qui ne vendent et n'achètent rien, pendant qu'il y a de si beaux coups à faire sur les variations des cours à la Bourse de Paris ?

— Un moment, messieurs, cette question d'Orient est une question d'ordre politique supérieure, une question dans laquelle se trouvent engagés les intérêts de l'influence française, de l'humanité, de la religion catholique. — A d'autres, avec vos intérêts humanitaires et catholiques ; nous ne sommes plus au temps de Pierre l'Ermite pour nous enrôler dans une nouvelle croisade. Priez, si vous voulez, M. de Lamar tine de vous écrire une *Méditation* là-dessus... »

Et l'Angleterre a poursuivi le cours de ses triomphes et consommé la ruine de la puissance égyptienne, grâce à la complicité de l'inertie du gouvernement français.

Mais attendons : ce qui a été une honte pour la France, ce qui eût été une défaite pour tout autre gouvernement qu'un gouvernement d'agioteurs, a été pour la faction d'argent une victoire, et la plus inespérée de toutes les victoires. Ah ! ces banquiers avaient raison de prendre si peu souci des intérêts et de la dignité de la France dans cette question de Syrie ou d'Égypte : ce n'est pas là que le bât les blessait. Je vous dis que ce sont des juifs.

Il est une pensée, pensée immuable, un rêve favori que leur imagination caresse depuis quinze ans, le projet de fortifier Paris. Ils ont là leurs trésors, leurs

comptoirs que rien ne protège contre les dangers toujours présents de la révolution ou de l'émeute, au sein d'une population inflammable. Leur sécurité ne sera pleine et entière que lorsqu'une ceinture de bastilles garantira leur puissance et leurs coffres-forts contre toute nouvelle tentative révolutionnaire. Oh! s'il y avait moyen de profiter de ces menaces dont la question d'Orient vient d'assombrir l'atmosphère politique, pour mettre à exécution le projet sauveur! S'il y avait moyen de détourner l'opinion du pays de la question d'Orient, de transporter le danger des rives du golfe Arabique aux bords du Rhin, de faire accroire à ce peuple crédule et bouillant que ses ennemis sont en Allemagne et non en Angleterre! — Et vite, les Tyrtées des *Débats*, chantez la *Marseillaise*! M. Thiers, évoquez les souvenirs de l'Empire, et chauffez par vos journaux, le patriotisme du peuple; faites revenir de Sainte-Hélène les restes de l'Empereur, et qu'à la faveur de la surprise générale de l'opinion, le gouvernement emporte ses bastilles...

Les Tyrtées des *Débats* ont chanté la *Marseillaise*, M. Thiers a chauffé le patriotisme du peuple, et le tour a été fait.

Nous sommes bien venus, vraiment, à parler, le front bas, des fanfaronnades de M. Thiers et de la perte de l'influence française en Syrie ou en Égypte, à des gens qui ne sont pas Français, et qui n'ont pas leurs comptoirs en Syrie ou en Égypte, et qui ont gagné à ce simulacre de bouderie et à ces fanfaronnades, une enceinte de bastilles pour la ville des émeutes. Certes, la partie a été bien jouée, et M. Thiers, s'il n'a pas été trompé le premier, est un compère

habile. Mais aujourd'hui que le tour est fait, que la France a demandé pardon aux *puissances de ce qu'elles l'avaient chassée de leurs congrès* ; aujourd'hui qu'il n'y a plus pour les mystifiés que l'excuse de leur bonne foi et de leur innocence, combien ceux qui, comme l'auteur de cet écrit, n'ont pas été dupes de la mystification, et qui ont combattu avec énergie le désastreux projet, combien ceux-là n'ont-ils pas le droit de se féliciter de leur perspicacité ! Il y a eu encore une autre considération non moins importante pour les banquiers qui ont voté les fortifications de Paris : c'était d'entraîner le trésor dans de folles dépenses, pour le forcer plus tard de crier misère, et le réduire à l'impossibilité de tenter aucune grande entreprise d'utilité publique. Et, en effet, le gouvernement a été heureux dans ces dernières années de pouvoir arguer de la pénurie du trésor, pour abandonner aux hauts barons de la banque toutes les lignes de chemins de fer que réclamait leur rapacité insatiable.

Et voilà les ressorts secrets de la politique extérieure du gouvernement d'aujourd'hui ! Parlez donc de marcher à la conquête d'un système d'alliance continentale pacifique avec de pareils éléments ! Parlez donc d'alliance naturelle avec l'Allemagne à des gens qui ont tourné contre l'Allemagne en même temps que contre la nation française, le front des fortifications de Paris !

Et pourquoi ces banquiers prendraient-ils si fort à cœur les intérêts de la France ? les trois quarts d'entre eux ne sont pas même Français ; car c'est là, remarquons-le bien, un caractère de la féodalité financière

d'entraîner fatalement les nations qu'elle régit hors des voies de la nationalité.

Paris n'est qu'un des comptoirs, qu'un des sièges principaux de la féodalité financière. La véritable patrie des financiers, c'est Genève.

not Geneva

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

BUT DE L'OUVRAGE.....	Page 4
CHAPITRE PREMIER. A quels signes se reconnaît la royauté des juifs.	7
Politique extérieure.....	44
La politique du dedans.— Folies ministérielles. — La France saignée à blanc.....	48
Question des sucres.....	49
Chemins de fer.....	22
Le chemin de fer du Nord.....	22
De l'association et des compagnies sérieuses.....	28
Rachat des actions de jouissance.....	34
CHAP. II. Scission entre la royauté et le peuple. Origine des défiances populaires. — Théorie du gouvernement-ulcère..	46
L'Angleterre.....	47
CHAP. III. Marche parallèle des libertés populaires et des conquêtes de la royauté en France. — Solidarité des deux intérêts monarchique et démocratique.....	76
CHAP. IV. Conséquences de l'affaiblissement de l'autorité... ..	104
CHAP. V. La féodalité industrielle. — Son origine. — Ses progrès.	
— Son caractère.....	107
La féodalité industrielle.....	109
Politique de la Restauration à l'intérieur.....	112
Saint-Simon et Juda.....	122
Un oubli de Montesquieu.....	133
CHAP. VI. Mensonges de la charte.....	144
CHAP. VII. Moyens d'accaparements de la fortune publique....	147
Le commerce.....	147
Définition du commerce.....	149
Ce que doit être le commerce, et par quelles mains il doit être exercé.....	152

Ce qu'est le commerce.....	Page 455
Banque.....	462
Usure.....	466
Faillite.....	470
Droit de vol en détail.....	475
Privilège de l'incarcérabilité.....	480
Le négociant et le cultivateur.....	484
CHAP. VIII. Les auxiliaires du commerce.....	489
L'avoué.....	489
L'avocat.....	494
Le notaire.....	200
La presse.....	242
Entraves fiscales.....	247
La presse gouvernementale.....	238
Le cabaret.....	254
CHAP. IX. Les anciens et les nouveaux privilèges.....	257
Immunités des terres nobles.....	258
Privilège de basse et moyenne justice.....	262
Droits arbitraires de péage.....	263
Privilège de la chasse.....	264
Privilège du duel.....	266
Du privilège des grades.....	266
Les droits du seigneur.....	269
Les fermiers généraux.....	274
Aides et gabelles.....	273
Douanes intérieures.....	275
Matrises et jurandes.....	275
CHAP. X. L'aristocratie financière, seule responsable de la poli-	
tique du dedans et de celle du dehors.....	279
La politique extérieure sous le règne des marchands.....	284

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Observons maintenant que deux quantités telles que $A + B\sqrt{-1}$ et $M + N\sqrt{-1}$ ne sauraient être égales, si, d'une part les parties réelles A et M , et si de l'autre, les parties imaginaires $B\sqrt{-1}$ et $N\sqrt{-1}$ ne sont respectivement égales, car de

$$A + B\sqrt{-1} = M + N\sqrt{-1}$$

on tire

$$A - M = (N - B)\sqrt{-1}$$

ce qui serait une absurdité si les différences $A - M$ et $N - B$ étaient l'une et l'autre égales à zéro. Nous avons donc, nécessairement égalant séparément les parties réelles et les parties imaginaires l'expression précédente.....(z)

$$\begin{aligned}\cos(x+z) &= \cos x \cdot \sin z - \sin x \cdot \cos z \\ \sin(x+z) &= \cos x \cdot \sin z + \cos z \cdot \sin x\end{aligned}$$

Ces expressions donnent le cosinus et le sinus de la somme de deux nombres x et z en produits des cosinus et des sinus de ces nombres

220. Faisant dans ces expressions z négatif, elles deviennent cause de $\cos(-z) = \cos z$ et de $\sin(-z) = -\sin z$(a)

$$\begin{aligned}\cos(x-z) &= \cos x \cdot \cos z + \sin x \cdot \sin z \\ \sin(x-z) &= \cos z \cdot \sin x - \cos x \cdot \sin z\end{aligned}$$

Ces dernières donnent le cosinus et le sinus de la différence de deux nombres x et z en fonctions des sinus et cosinus de ces nombres.

221. Les quatre égalités (a) et (a'), que l'on considère ordinairement comme les principes fondamentaux de la théorie des sinus, qu'on elles ne soient évidemment que des principes subordonnés des pressions primitives (a), admettent plusieurs combinaisons qui forment un grand nombre de conséquences utiles. Nous nous contenterons de signaler ici les plus importantes. En prenant la somme de la différence des égalités (z) et (a) on obtient les quatre nouvelles égalités

$$\begin{aligned}\sin x \cdot \cos z &= \frac{1}{2} \sin(x+z) + \frac{1}{2} \sin(x-z) \\ \sin x \cdot \cos x &= \frac{1}{2} \sin(x+z) - \frac{1}{2} \sin(x-z) \\ \cos x \cdot \cos z &= \frac{1}{2} \cos(x+z) + \frac{1}{2} \cos(x-z) \\ \cos x \cdot \sin z &= \frac{1}{2} \cos(x-z) + \frac{1}{2} \cos(x+z)\end{aligned}$$

On peut, au moyen de celles-ci, transformer un produit en somme et réciproquement.

En vente à la même Librairie :

HISTOIRE DES CONSPIRATIONS ET DES EXÉCUTIONS POLITIQUES

Comprenant l'histoire des Sociétés secrètes en Europe, depuis les temps
les plus reculés jusqu'à nos jours

Par A. BLA

à 30 centimes la livraison

Cet ouvrage illustré de 40 vignettes, sur acier, forme 4 beaux volumes in-8,
et chaque volume un ouvrage distinct. P. les 4 volumes : 25 fr.

LES FLEURS ANIMÉES

par A. Alph. — Botanique et Horticulture des Dames, par le com. — 83 livraisons à 30 cent. — Cet ouvrage complet forme deux beaux volumes coloriés et peut s'offrir comme un charmant bouquet de fête; broché : 25 fr. Relié sur tranche : 35 fr. Mosaïque splendide : 45 fr.

CHANSONS

et Rondes enfantines, recueillies par A. Alph. — Notices, historiettes, et dialogues, accompagnés de la musique en regard, avec accompagnement de piano, et terminées par une valse et un quadrille enfantins, les plus connues, par Jeanne-Julien. Cet ouvrage, véritablement un joli volume in-8 anglais, illustré d'un grand nombre de gravures sur bois intercalées dans le texte, et de neuf sujets gravés sur acier, de la plus grande beauté, avec le plus grand soin. — 20 livraisons à 30 cent. — Complet broché : 6 fr. Relié, doré sur tranche : 7 fr. 50.

CHANSONS

nationales et populaires de France, recueillies par A. Alph. — de la Chanson française, et accompagnées de notices, théâtres chantants (Opéra, Opéra-Comique, Vaudeville), et historiques et littéraires, par du Mersan. Edition elzévir. — 23 livraisons à 30 cent. — Complet broché : 3 fr. 50. Relié, doré sur tranche : 4 fr. 50.

LE PARFAIT FERMIER

Traité de l'art de cultiver et produire, par O. Chaptal. — 18 livraisons à 30 cent. — Complet broché : 5 fr. 50. Relié, doré sur tranche : 6 fr. 50.

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE

à l'usage de tout le monde, indiquant les moyens de se conserver toujours en bonne santé, ou de se guérir facilement si l'on était malade, par M. Parent-Aubert, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, honoré de médailles. — Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée. — Un joli volume in-18. Prix : 3 fr. 50.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VACCARO, 32



3 2044 044 477 099

THE BORROWER WILL BE CHARGED
AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS
NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON
OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED
BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE
NOTICES DOES NOT EXEMPT THE
BORROWER FROM OVERDUE FEES.

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 (617) 495-2413



